

PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Cahier n°4b3 - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique



Rapport final - Version 1

Dossier 20050042-V3
11/05/2022

réalisé par



Auddicé Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Cahier n°4b3 - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique



Rapport final - Version 1

PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE II SAS

Version	Date	Description
Rapport final - Version 1	11/05/2022	Cahier n°4b3 - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE	5	CHAPITRE 4. PRESENTATION DES VARIANTES ET DES RAISONS DE CHOIX DU PROJET	55
1.1 Introduction méthodologique	6	4.1 Variante 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale (disposition en bouquet)	56
1.1.1 Objectifs de l'étude	6	4.2 Variante 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale (disposition en bouquet)	57
1.1.2 Méthodologie	6	4.3 Variante 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale (disposition en ligne)	58
1.1.3 Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	7	4.4 Définition de la variante de moindre impact	62
1.1.4 Perceptions visuelles	8	4.5 Choix du type d'éolienne	62
1.2 Documents de cadrage	9		
1.2.1 Schéma Régional Eolien de Picardie (2012)	9	CHAPITRE 5. ETUDE d'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE	63
1.3 Contexte éolien (décembre 2021)	11	5.1 Clermont-les-Fermes	66
		5.2 Cuirieux	68
CHAPITRE 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	13	5.3 Ebouleau	70
2.1 A l'échelle de l'aire d'étude éloignée	14	5.4 Godelancourt-lès-Pierrepont	72
2.1.1 Paysage éloigné	14	5.5 La Neuville-Bosmont	74
2.1.2 Sensibilité du paysage éloigné	18	5.6 Montigny-le-Franc	76
2.1.3 Patrimoine éloigné	20	5.7 Tavaux-et-Pontséricourt	78
2.1.4 Sensibilité du patrimoine éloigné	22	5.8 Bilan de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle	80
2.2 A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	26		
2.2.1 Paysage rapproché	26	CHAPITRE 6. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	81
2.2.2 Occupation du sol	30	6.1 Méthodologie	82
2.2.3 Sensibilité potentielle du paysage rapproché	31	6.2 Présentation des photomontages	83
2.2.4 Patrimoine rapproché	33	6.3 Choix des points de vue	84
2.2.5 Sensibilité potentielle du patrimoine rapproché	34	6.4 Bilan des impacts	93
2.2.6 Lieux de vie	39	6.5 Mesures	96
2.2.7 Sensibilité potentielle des lieux de vie	41	6.5.1 Mesures d'évitement	96
2.2.8 Tourisme	46	6.5.2 Mesures de réduction	96
2.2.9 Sensibilité potentielle du tourisme	46	6.5.3 Mesure d'accompagnement A1	97
2.3 A l'échelle de l'aire d'étude immédiate	49		
2.3.1 Etat initial paysager, patrimonial et touristique	49	CHAPITRE 7. CARNET DE PHOTOMONTAGES	101
2.3.2 Sensibilités	49		
2.4 Synthèse des sensibilités potentielles de l'état initial	50		
2.5 Recommandations d'implantation générales	52		

■ Table des figures

FIGURE 1. Notions de visibilité, covisibilité, champs visuels juxtaposés	8
FIGURE 2. Notion de contraste visuel	8
FIGURE 3. Notion de champ de vision	8
FIGURE 4. Coupe entre la butte de Laon et le hameau du Coq (02)	17
FIGURE 5. Coupe entre l'église de Vigneux-Hocquet et la ZIP	22
FIGURE 6. Diagramme paysager de l'unité des grandes cultures	26
FIGURE 7. Structure traditionnelle paysagère du village picard	26
FIGURE 8. Diagramme paysager aux abords proches de la ZIP	29
FIGURE 9. Coupe depuis la ferme de Saint-Pierremont	34
FIGURE 10. Coupe depuis la terrasse du château de Bosmont-sur-Serre	35
FIGURE 11. Coupe depuis l'abri du Kaiser	35
FIGURE 12. Coupe depuis l'église de Bosmont-sur-Serre	36
FIGURE 13. Angle vertical visible de dépassement du projet éolien	82

■ Table des cartes

CARTE 1. Localisation à l'échelle régionale	7
CARTE 2. Aires d'étude	7
CARTE 3. Paysages réglementés	9
CARTE 4. Paysages emblématiques	9
CARTE 5. Paysages à petite échelle	9
CARTE 6. Patrimoine architectural	9
CARTE 7. Zonage de l'ex-SRE de 2012	10
CARTE 8. Stratégie sectorielle de l'ancien SRE de 2012	10
CARTE 9. Contexte éolien et stratégie sectorielle du SRE	12
CARTE 10. Unités paysagères, sites d'intérêt ponctuel, paysages emblématiques	14
CARTE 11. Sensibilité du paysage éloigné	19
CARTE 12. Patrimoine dans l'aire d'étude éloignée	21
CARTE 13. Carte de la route de découverte des églises fortifiées (source : office du tourisme)	22
CARTE 14. GR122 surplombant l'église de Morgny-en-Thiérache	23
CARTE 15. Patrimoine dans l'aire d'étude éloignée	25
CARTE 16. Paysage de l'aire d'étude rapprochée	28
CARTE 17. Occupation du sol dans l'aire d'étude rapprochée	30
CARTE 18. Synthèse des sensibilités potentielles du patrimoine	32
CARTE 19. Etat des lieux des document d'urbanisme de l'aire d'étude rapprochée	34
CARTE 20. Périmètre de protection de l'église de Tavaux-et-Pontséricourt	35
CARTE 21. Sensibilité potentielle du patrimoine dans l'aire d'étude rapprochée	38
CARTE 22. Implantations géographiques des villages dans l'aire d'étude rapprochée	40
CARTE 23. Sensibilité potentielle des lieux de vie	45
CARTE 25. Itinéraires touristiques du territoire	46
CARTE 24. Circuit du Val Saint-Pierre à La Paix	46
CARTE 26. Circuit de Balthazard et Loubry	47
CARTE 27. Sensibilité du circuit des églises fortifiées	47
CARTE 28. Sensibilité potentielle du tourisme	48
CARTE 29. Carte routière de 1950	49

CARTE 30. Cadastre napoléonien de 1853 à 450 mètres au sud de Montigny-le-Franc	49
CARTE 31. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude immédiate	49
CARTE 32. Sensibilité potentielle des lieux de vie	53
CARTE 33. Grands secteurs sensibles à la saturation visuelle	64
CARTE 34. Villages étudiés pour l'encerclement et la saturation visuelle et ZIV du projet	65
CARTE 35. Localisation des photomontages, ZIV de l'AEE	85
CARTE 36. Photomontages, ZIV de l'aire d'étude rapprochée	86
CARTE 37. Photomontages, enjeux du paysage de l'AEE et ZIV	87
CARTE 38. Photomontages, enjeux du patrimoine de l'AEE et ZIV	88
CARTE 39. Photomontages, enjeux du paysage de l'AER et ZIV	89
CARTE 40. Photomontages, sensibilité du patrimoine de l'AER et ZIV	90
CARTE 41. Photomontages, sensibilité des villages et ZIV	91
CARTE 42. Photomontages, sensibilité du tourisme de l'AER et ZIV	92

CHAPITRE 1. PREAMBULE METHODOLOGIQUE

1.1 Introduction méthodologique

1.1.1 Objectifs de l'étude

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités de paysage dans l'aire d'étude éloignée va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.1.2 Méthodologie

■ Articulation de l'étude

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage, des lieux de vie, du patrimoine et du tourisme vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations de l'implantation éolienne ;

- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé sur ces thèmes.

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDT, CAUE), des comités départementaux de tourisme, des communes.

■ Documentation consultée

Les principaux documents consultés sont :

- *Inventaire des paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004 ;*
- *Atlas régional des paysages de la région Champagne-Ardenne, 2013 ;*
- *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction Générale de la Prévention des Risques, 2020 ;*
- *Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, 2012 ;*
- *Eoliennes et risques de saturation visuelle conclusions de trois études de cas en Beauce, DIREN Centre, 2007 ;*
- *Méthodologie d'analyse de la saturations visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, mai 2021 ;*
- *Base Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine ;*
- *https://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/wp-content/uploads/2017/04/Fiche_AI04.pdf, dossier de candidature UNESCO des sites funéraires et mémoriaux du front ouest de la grande guerre ;*
- *Office de Tourisme du pays de Thiérache, www.tourisme-thierache.fr ;*
- *PLUi de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache.*

■ Définition des Aires d'étude

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est la zone du projet où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens de parcs terrestres préconise trois aires d'études autour de la ZIP. Elles sont citées ci-dessous :

- **L'aire d'étude immédiate (600 mètres)** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- **L'aire d'étude rapprochée (6 kilomètres)** comprend les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. La majeure partie des points d'évaluations figurent dans cette aire. Le rayon de six kilomètres est adapté pour englober les vues les plus prégnantes.
- **L'aire d'étude éloignée (20 kilomètres)** appréhende les belvédères paysagers, touristiques, sites patrimoniaux quand l'altitude où le paysage ouvert des espaces sensibles le justifie. Ponctuellement cette distance peut être dépassée pour apprécier un belvédère important (exemple : Butte de Laon).

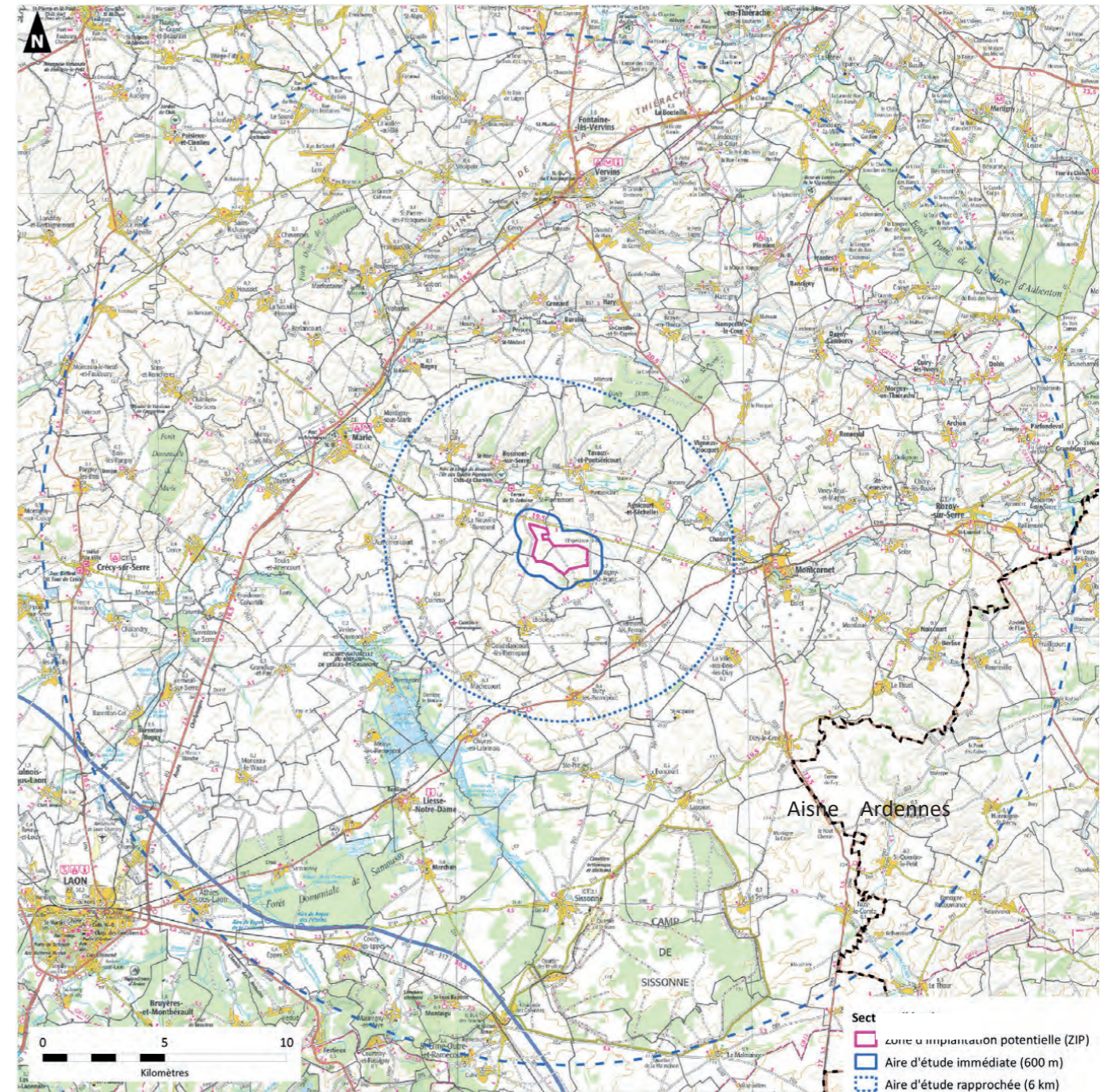
1.1.3 Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

La ZIP se trouve 14 kilomètres au sud de Vervins (02) dans le département de l'Aisne en région des Hauts-de-France.



- Limite régionale
- Aires d'études
- ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

CARTE 1. Localisation à l'échelle régionale
Source fond : IGN



CARTE 2. Aires d'étude
Source fond : IGN



La ZIP se situe majoritairement sur les territoires communaux de Saint-Pierremont et de Montigny-le-Franc.

1.1.4 Perceptions visuelles

■ VISIBILITE / COVISIBILITE

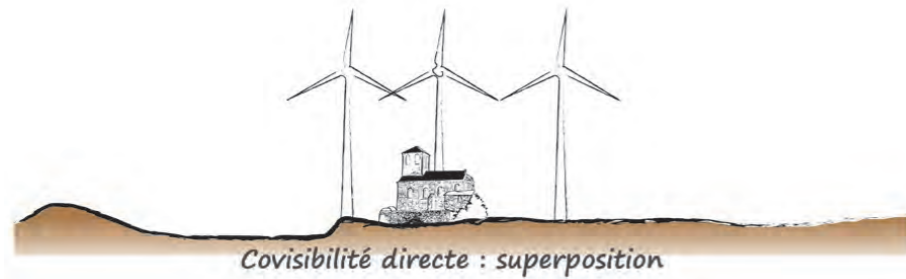
Dans le cadre de cette étude sont retenues les définitions exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

Visibilité :

Tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné.

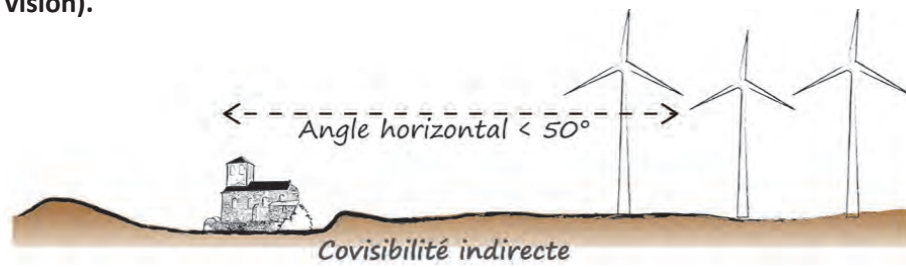
Covisibilité directe :

Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, patrimoine se **superposent**. Le parc éolien pouvant se trouver en arrière-plan ou avant plan.



Covisibilité indirecte :

Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, patrimoine sont visibles conjointement **dans l'angle horizontal de vision confortable de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision)**.



Perception en champ visuel juxtaposé :

Lorsqu'il devient nécessaire de tourner la tête pour voir d'une part l'élément de paysage ou de patrimoine et, d'autre part, tout ou partie du parc éolien, la perception est dite **en champ visuel juxtaposé**. Les deux éléments sont présents dans un angle horizontal de vision supérieur à 50°.



FIGURE 1. Notions de visibilité, covisibilité, champs visuels juxtaposés
(Source : d'après le Guide de l'éolien terrestre, 2016)

Contraste visuel

La notion de contraste visuel est importante car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue. Un arrière-plan sombre comme un boisement de conifères fait ressortir les éoliennes de couleur claire par contraste. A l'inverse, un paysage sans arrière-plan boisé avec une part importante de ciel (exemple : paysage d'openfield) permettra une meilleure inscription des éoliennes. L'effet de contraste est alors faible.



FIGURE 2. Notion de contraste visuel
(Source : Auddicé)

Champ de vision

L'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments) et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue). Lorsque des éléments viennent cadrer la vue sur les éoliennes (chemin creux, cadre bâti, double alignement d'arbres, etc...) cela peut occasionner un impact visuel majeur.



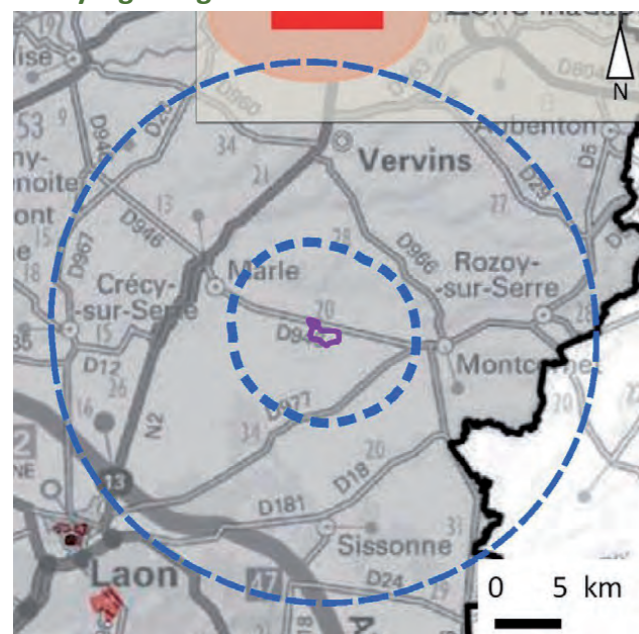
FIGURE 3. Notion de champ de vision
(Source : Auddicé)

1.2 Documents de cadrage

1.2.1 Schéma Régional Eolien de Picardie (2012)

Le SRE cherchait en priorité à promouvoir un développement ambitieux et de haute qualité environnementale de l'éolien sur les territoires. Il recensait également les enjeux majeurs, identifiés au niveau régional. Il permettait aux développeurs et aux acteurs locaux d'étudier la compatibilité du développement éolien avec les enjeux identifiés. Aussi, ce schéma définissait les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Le SRE de l'ex-région Picardie a été annulé en 2016 pour défaut d'évaluation environnementale préalable. Il reste néanmoins un document d'intérêt pour la prise en compte des sensibilités.

■ Paysages réglementés

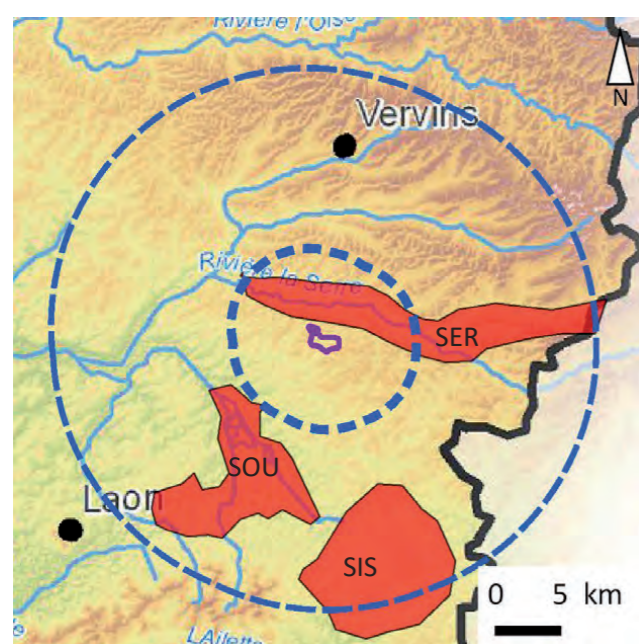


CARTE 3. Paysages réglementés

Ce sont les paysages concernés par des mesures de protection réglementaires (sites classés ou inscrits loi de 1930).

Aucun paysage réglementé n'est présent dans la ZIP.

■ Paysages emblématiques



CARTE 4. Paysages emblématiques

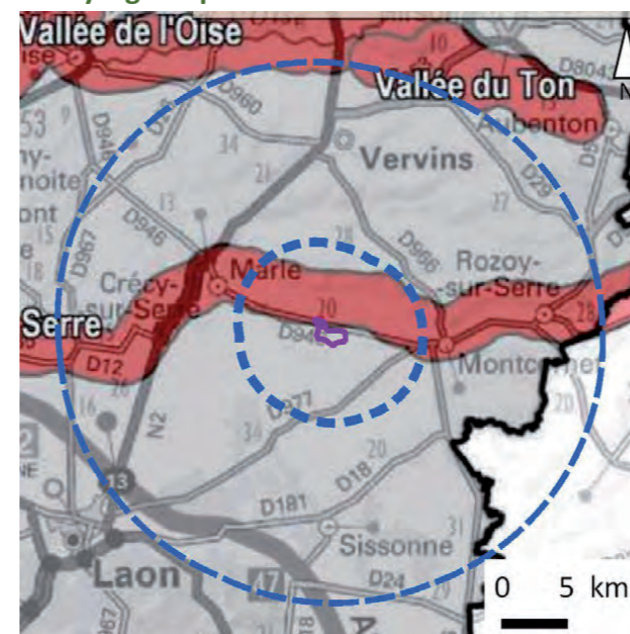
Les paysages emblématiques correspondent à des territoires particulièrement évocateurs de l'unité paysagère à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles et témoignent d'une histoire ou d'une activité commune. Ils représentent une valeur d'exemple. Par ailleurs, il ne s'agit pas de rendre immuable ces paysages mais de leur permettre de se transformer dans le respect de leurs caractéristiques identitaires.

La ZIP n'interfère avec aucun paysage emblématique.

SER : paysage de la vallée de la Serre
 SOU : paysage des Marais de la Souche
 SIS : paysage des Savarts de Sissonne

■ Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes

■ Paysages à petite échelle



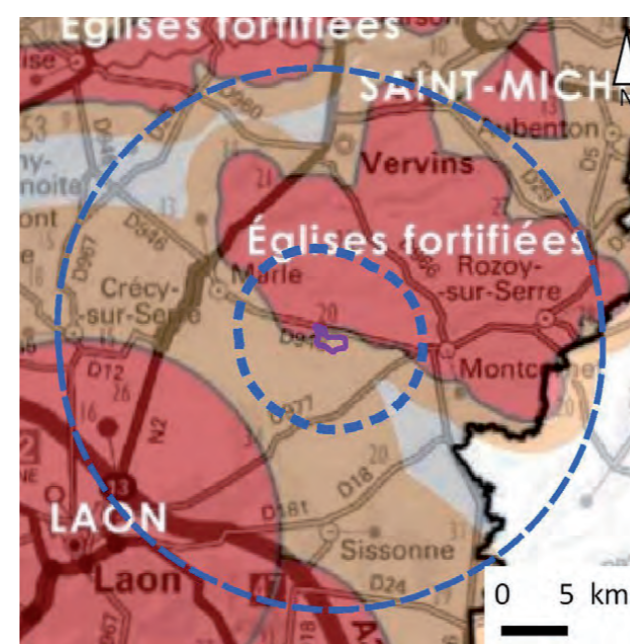
CARTE 5. Paysages à petite échelle

Ce sont des paysages dont l'échelle réduite est inadaptée au développement de l'éolien.

Le paysage à petite échelle de la vallée de la Serre occupe le tiers supérieur de l'aire d'étude rapprochée des 6 km. Il se situe en dehors de la ZIP.

■ Enjeu très fort : zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes

■ Patrimoine architectural



CARTE 6. Patrimoine architectural

Il s'agit principalement du patrimoine protégé (bâtiments classés ou inscrits M.H.)

L'ex-SRE définissait la hiérarchie suivante :

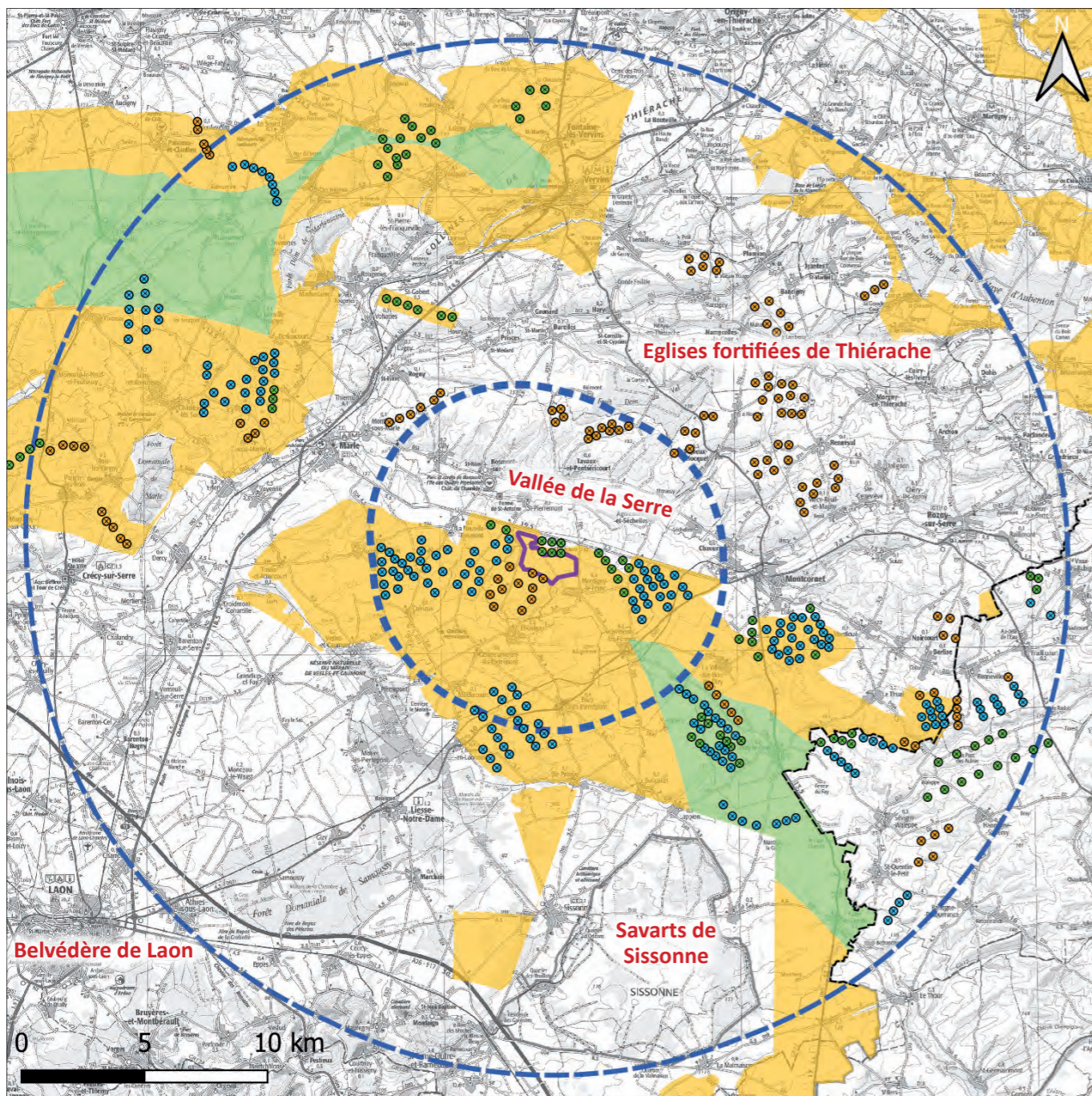
■ Enjeu très fort : sites exceptionnels, en belvédère notamment devant faire l'objet d'une protection étendue pour ne pas altérer la force et le sens de leur rapport au paysage

■ Enjeu assez fort : Il s'agit d'un périmètre de vigilance qui s'analyse au cas par cas au regard du projet éolien dans le dossier d'étude d'impact. Ce périmètre peut étendre un périmètre d'enjeu très fort.










La ZIP est concernée par l'enjeu assez fort des églises fortifiées de Thiérache. De manière plus anecdotique compte tenu de l'éloignement, le cône de vue de la butte de Laon sera aussi à prendre en compte dans l'étude.

■ Zonage de l'ex-SRE de Picardie de 2012

La ZIP se trouve en zone favorable à l'éolien sous conditions.



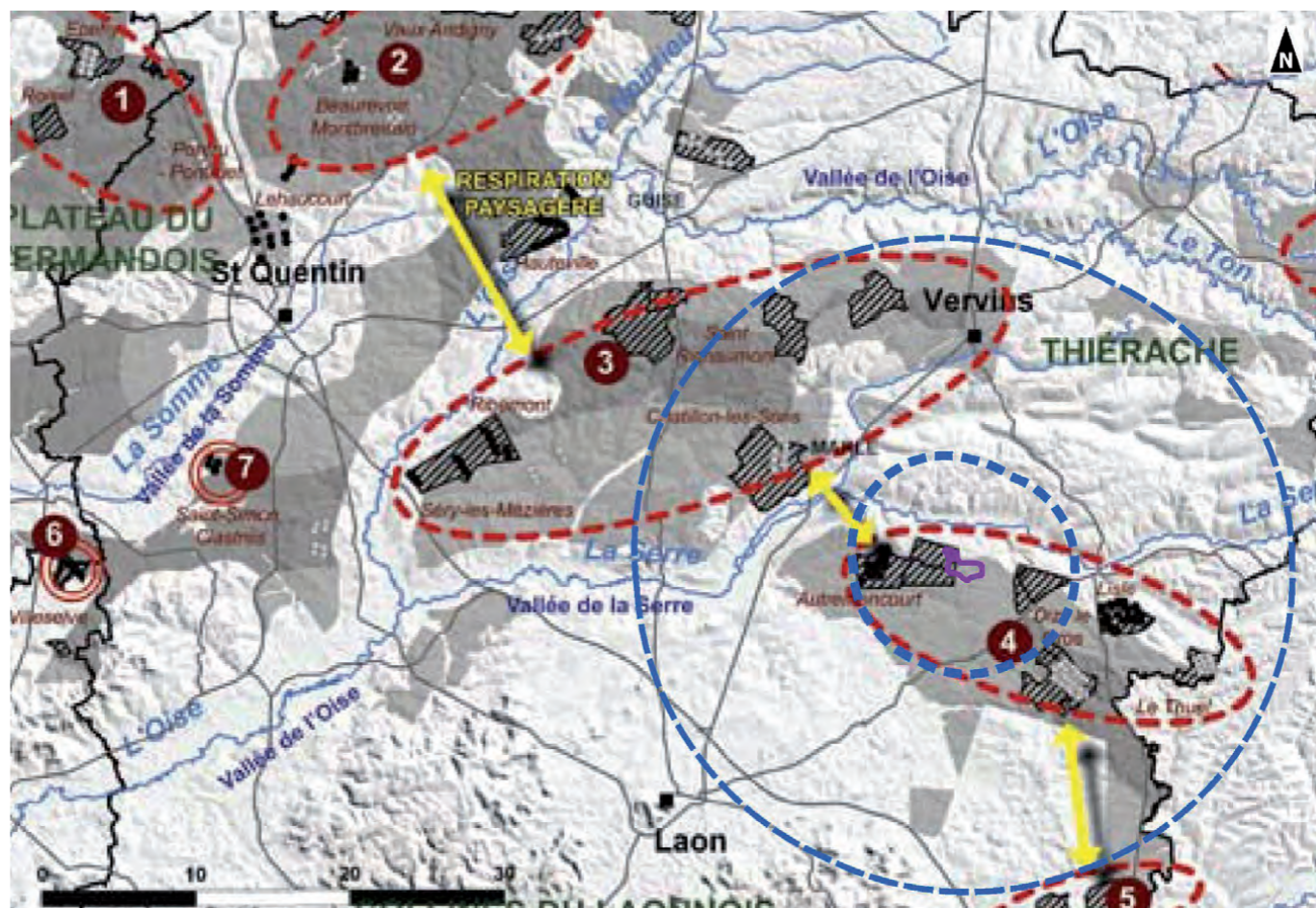
Contexte éolien (décembre 2021)




-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Eolienne construite
-  Eolienne accordée
-  Projet en instruction
-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable sous conditions

CARTE 7. Zonage de l'ex-SRE de 2012

■ Stratégie sectorielle de l'Aisne nord de l'ex-SRE de 2012

La ZIP appartient pleinement au pôle de densification n°4 de l'ex-SRE de 2012. La recommandation du SRE de Picardie dans le pôle de densification 4 était d'éviter les effets de barrière visuelle ou d'encercllement des communes. En 2012, une harmonisation de hauteur et rythme des éoliennes était préconisée avec les parcs proches. Actuellement, cette harmonisation ne peut être dissociée d'une tendance évolutive à la hausse des gabarits des éoliennes, notamment en ce qui concerne le repowering de parcs construits.



-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Respiration paysagère
-  Pôle de densification éolien de l'ex-SRE de 2012

CARTE 8. Stratégie sectorielle de l'ancien SRE de 2012

Hormis les enjeux assez forts de monuments protégés (butte de Laon, secteur des églises fortifiées), la ZIP est peu contrainte sur les autres thèmes (paysages réglementés au titre de la loi 1930, paysages à petite échelle, paysages emblématiques).

La stratégie retenue de l'ancien SRE de 2012 sur la ZIP est un pôle de densification. La ZIP est en zone favorable sous conditions dans sa totalité. Les conditions inhérentes au pôle n°4 sont d'éviter les effets de barrière visuelle.

1.3 Contexte éolien (décembre 2021)

Le projet se situe dans un contexte éolien «dense» car il est dans un pôle de densification de l'ancien Schéma Régional Eolien de 2012. Le contexte éolien a fait l'objet d'une double vérification : les données issues des services de l'état et le diagnostic de terrain. Les hauteurs éoliennes exprimées ci-dessous sont les hauteurs d'éoliennes en bout de pale.

Hormis des projets éoliens en instruction investissant le secteur des églises fortifiées de Thiérache, les parcs éoliens du contexte respectent la respiration paysagère entre la zone de densification 3 et la zone de densification 4 de l'ex-Schéma Régional Eolien de Picardie de 2012.

Nom du parc éolien	Statut	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pale (mètres)
Aire d'étude rapprochée (6 kilomètres autour de la ZIP)			
AUTREMENCOURT 3 + LES CENT JALOIS + AUTREMENCOURT, CUIRIEUX 1 ET 2, LE BLANC MONT, LES GRANDS BOIS, GOUDELANCOURT	CONSTRUIT	34	145 à 150
LES GRANDS BOIS	ACCORDE	2	126
CHAMPAGNE PICARDE	CONSTRUIT	22	184
CHAOURSE, L'EPINE MARIE MADELEINE 1,2,3	CONSTRUIT	20	150
L'EPINE MARIE MADELEINE EXTENSION	ACCORDE	7	170
L'ESPÉRANCE	ACCORDE	6	165
LA BACOLETTE	EN INSTRUCTION	11	180 à 206
LES PRIMEVERES	EN INSTRUCTION	4	185
LES VIOLETTES	EN INSTRUCTION	8	185

TABLEAU 1. Statut et détail des parcs du contexte éolien dans l'aire d'étude rapprochée

Nom du parc éolien	Statut	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pale (mètres)
Aire d'étude éloignée (de 6 kilomètres à 20 kilomètres autour de la ZIP)			
BALOSSIERES	EN INSTRUCTION	5	180
BEAUMONT NORD	EN INSTRUCTION	2	180
BEAUMONT SUD	EN INSTRUCTION	2	200
BLANCHES FOSSES	CONSTRUIT	4	165
BLANCHES FOSSES	ACCORDE	1	165
BOIS DE LISLET	CONSTRUIT	4	134
CARREAU MANCEAU	ACCORDE	9	149
CARREAU MANCEAU	CONSTRUIT	13	149
CERISIER	EN INSTRUCTION	7	200
CHAMPCOURT	CONSTRUIT	6	150
CHEMIN DE LA VILLE-AUX-BOIS	EN INSTRUCTION	5	180
CHEMIN DU CHENE	EN INSTRUCTION	6	179
EOLE HSR	ACCORDE	12	183
EOLES FUTUR LISLET	CONSTRUIT	2	149
HAUT BOSQUET	ACCORDE	1	179
LA HOTTE	CONSTRUIT	2	150 à 180
LA MOTELLE	CONSTRUIT	4	150

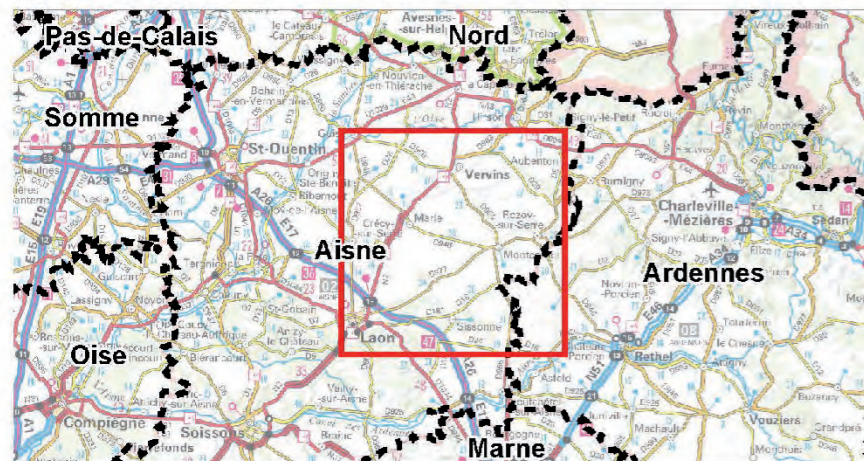
Nom du parc éolien	Statut	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pale (mètres)
Aire d'étude éloignée (de 6 kilomètres à 20 kilomètres autour de la ZIP)			
LA TERRE DE BEAUMONT	CONSTRUIT	10	145
LA THIERACHE	ACCORDE	3	125
LA VALLEE BLEUE	EN INSTRUCTION	4	180
LA VALLEE DU PAN	EN INSTRUCTION	4	150
LA VILLE-AUX-BOIS LES DIZY	CONSTRUIT	4	150
L'ARC DE THIERACHE	CONSTRUIT	8	150
LE CERISIER	EN INSTRUCTION	1	150
LE CHAMP MADAME	EN INSTRUCTION	6	179
LE CHEMIN VERT	EN INSTRUCTION	5	180
LE GRAND CERISIER	EN INSTRUCTION	9	180
LE MAZURIER	CONSTRUIT	4	157
LES GRANDS BAILS	ACCORDE	1	180
LES HAUDICOURTS	EN INSTRUCTION	13	200
LES MARNIERES	ACCORDE	3	160
LES QUATRE JALOIS	EN INSTRUCTION	4	186
LES QUATRES BORNES	CONSTRUIT	9	134
LES RONCHERES	CONSTRUIT	11	180
LISLET 1	CONSTRUIT	6	99 à 122
LISLET 2	CONSTRUIT	6	125
MEILLER	EN INSTRUCTION	5	200
MONJOIE	ACCORDE	5	150
MONT BENHAUT	ACCORDE	1	165
MONTIGNY-LA-COUR	CONSTRUIT	7	150
PARC DU CHATEAU	ACCORDE	5	165
PLATEAU DE HAUTION	ACCORDE	7	150
PORTES DU PORCIEN	EN INSTRUCTION	5	180
RENNEVILLE	CONSTRUIT	9	150
ROYEUX NRJ	ACCORDE	5	179
SEVIGNY WALEPPE NORD ET SEVIGNY WALEPPE SUD	CONSTRUIT	9	144
SEVIGNY-WALEPPE	ACCORDE	5	150
VALIETTES	EN INSTRUCTION	8	200
VILPION	ACCORDE	6	150

TABLEAU 2. Statut et détail des parcs du contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée

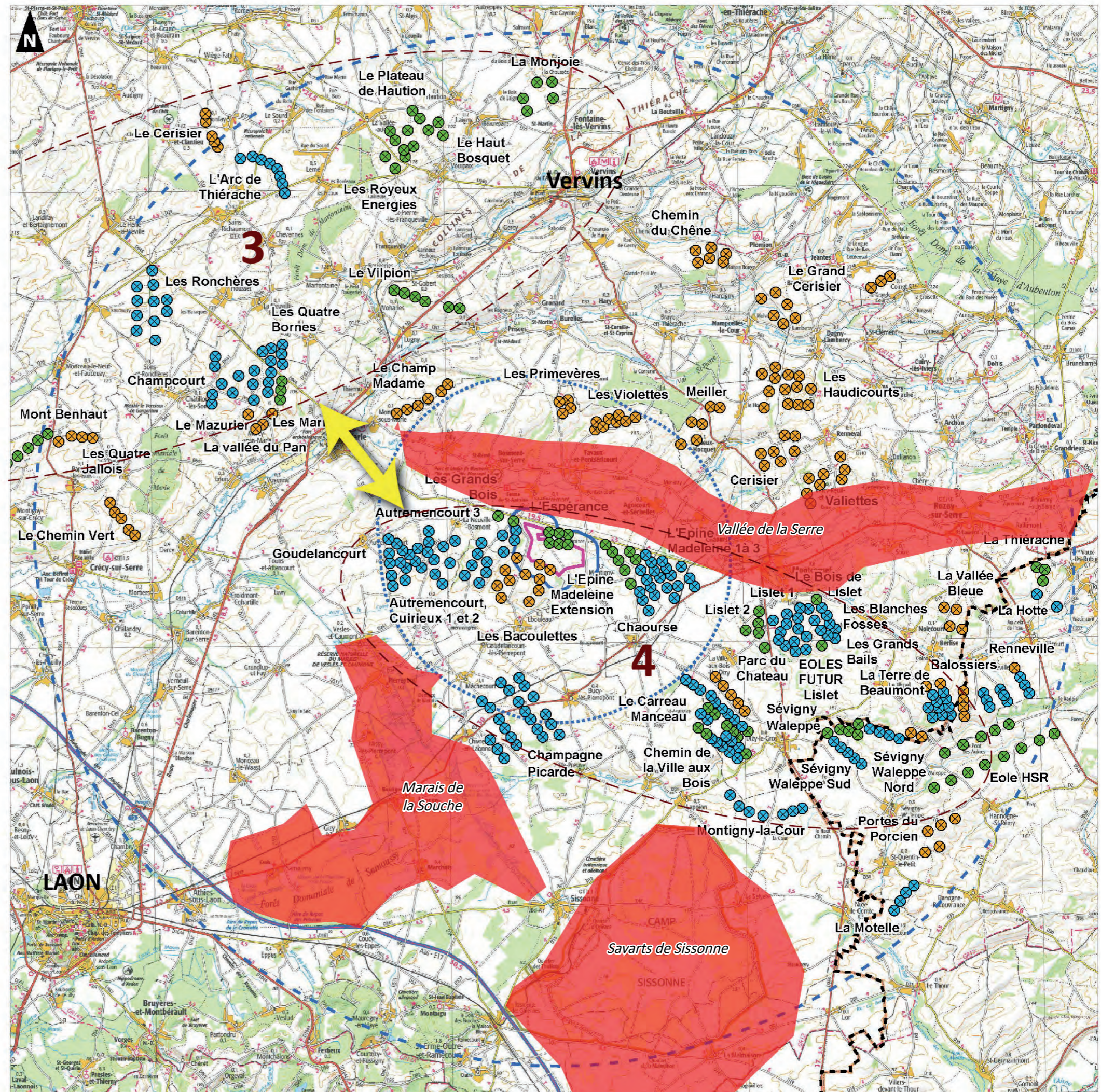
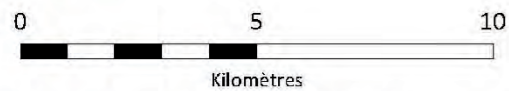
Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Contexte éolien (décembre 2021)
et stratégie sectorielle de l'ex-SRE



- Aires d'étude**
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (600 m)
 - Aire d'étude rapprochée (6 km)
 - Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Contexte éolien**
- ⊗ Eolienne construite
 - ⊗ Eolienne accordée
 - ⊗ Projet en instruction
- Paysage emblématique**
- Paysage emblématique
- Zone de densification**
- Zone de densification
- Espace de respiration**
- ↔ Espace de respiration



CARTE 9. Contexte éolien et stratégie sectorielle du SRE




CHAPITRE 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

2.1 A l'échelle de l'aire d'étude éloignée

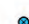

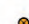
2.1.1 Paysage éloigné

Demande d'Autorisation Environnementale







Unités paysagères, sites d'intérêt ponctuel
paysages emblématiques

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)

Contexte éolien (décembre 2021)

-  Eolienne construite
-  Eolienne accordée
-  Projet en instruction

Unités paysagères


-  Thiérache bocagère
-  Basse Thiérache
-  Plaine de grandes cultures
-  Collines du Laonnais
-  Le Haut Porcien
-  Route de découverte de la vallée de la Serre

Site d'intérêt ponctuel paysager :

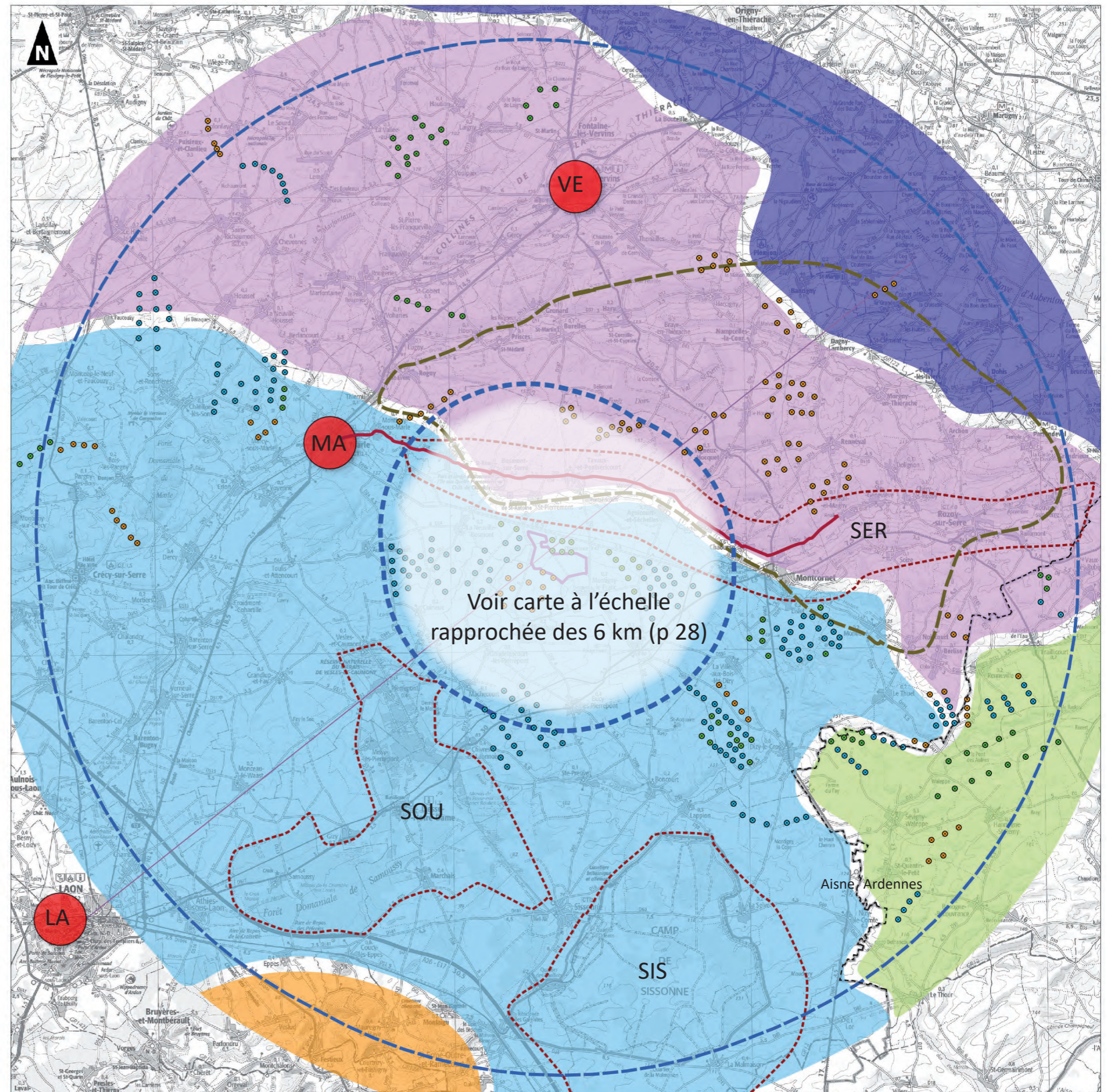
- VE : Ville de Vervins
- MA : Ville de Marle
- LA : Butte de Laon

Paysages emblématiques :

- SER : Vallée de la Serre
- SOU : Marais de la Souche
- SIS : Savarts de Sissonne

 Paysage reconnu des églises fortifiées

0 2 4 6 8 10 km



■ Plaine de grandes cultures



Caractéristiques : Paysage uniforme à la topographie douce voué aux grandes cultures intensives. Le grand paysage ouvert est ponctué de quelques bosquets isolés. A l'approche du Laonnois, la plaine est marquée de buttes témoins, toujours coiffées de boisements.

Perception sociale du paysage : Paysage associé à la butte de Laon, « acropole » du nord.

Routes de découverte de l'unité paysagère : La D946 de Marle à Montcornet met en scène la partie nord de l'unité paysagère. De Laon à Montcornet, la D977 traverse le paysage emblématique du marais de la Souche.

Dynamique paysagère : Développement de l'énergie éolienne au sud de la D946.

Paysages emblématiques : Le paysage emblématique du marais de la Souche et le paysage emblématique des Savarts de Sissonne sont présents dans cette unité.

Sites d'intérêt ponctuel : Ville de Marle

Enjeux liés à un projet éolien sur la ZIP : Maintien de la qualité paysagère des perspectives de rues villageoises avec places vertes, usoirs, tour de ville. Silhouette de la ville de Marle appréhendée par l'ouest.



Plaine de grandes cultures par la D946 rectiligne

■ Basse Thiérache



Caractéristiques : Unité de transition entre la Thiérache bocagère et la grande plaine agricole. En périphérie des villages, il subsiste une trame bocagère qui annonce la Thiérache bocagère. L'unité comprend le paysage emblématique des églises fortifiées de Thiérache autour de la vallée de Brune et de la Serre.

Perception sociale du paysage : Associée à la valorisation du tourisme culturel autour des églises fortifiées, à l'identité bocagère.

Routes de découverte de l'unité paysagère : La route nationale RN2 rectiligne entaille le paysage et fait bien ressentir les détails de topographie, le franchissement des vallées humides accueillant des pâtures.

Dynamique paysagère : Grandes cultures naissantes au sud et investissant le nord de l'entité par le recul des herbages. Énergie éolienne se développant principalement à l'ouest de l'unité paysagère.

Paysages emblématiques : L'est de l'unité est investie par le paysage emblématique de la vallée de la Serre.

Sites d'intérêt ponctuel : Ville de Vervins

Paysage reconnu : Paysage des églises fortifiées

Enjeux liés à un projet éolien sur la ZIP : Assurer un rapport d'échelle cohérent avec la vallée de la Brune, dominée par le nord.



Vallée de la Brune dominée par l'église fortifiée de Gronard

■ Thiérache bocagère



Caractéristiques : La Thiérache bocagère présente un relief de collines aux formes lourdes se raccordant au plateau ardennais. Son réseau hydrographique est dense. Les composantes paysagères sont un réseau important de haies, une urbanisation linéaire et étalée, des vallonnements et des prairies. L'urbanisation par un habitat dispersé marque une nette différence avec la Basse Thiérache où l'urbanisation apparaît davantage fédérée en noyau.

Perception sociale du paysage : La qualité de l'environnement, la verdure, le calme, le paysage dans sa globalité, sont devenus des critères essentiels pour les habitants soucieux de préserver leur cadre de vie.

Routes de découverte de l'unité paysagère : La RN2 traverse de manière assez courte l'unité paysagère. La D38 et la D742 permettent la découverte de la vallée du Ton. La D31 accompagne la vallée de l'Oise. Cet axe est conforté par l'axe vert de la Thiérache pour les modes doux.

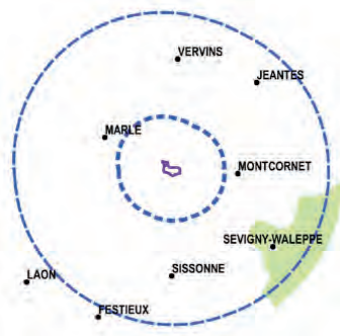
Dynamique paysagère : La Thiérache bocagère subit une perte du bocage au profit des grandes cultures.

Enjeux liés à l'éolien sur la ZIP : Enjeux très faibles par éloignement et renforcement de la fermeture des vues du fait par le bocage.



Vue surplombant Jeantes

■ Haut Porcien



Caractéristiques : Situé au sud-ouest du département des Ardennes, l'unité paysagère reprend les particularités des unités paysagères proches. Présence à la fois de relief marqué rappelant la Thiérache Ardennaise et aussi d'ondulations douces rappelant la Champagne crayeuse. Villages fréquemment calés sur le flanc des collines situées à l'ouest et à proximité des cours d'eau.

Perception sociale du paysage : Perception de l'identité rurale marquée.

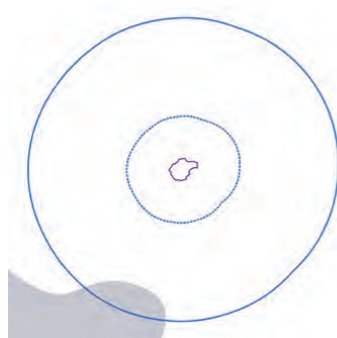
Dynamique paysagère : Peu présente hormis par le développement des hangars agricoles en dehors des noyaux villageois.

Enjeux par rapport à un projet éolien sur la ZIP : Fermeture du paysage et absence de belvédères dans ce petit secteur induisant des enjeux très faibles.



Relief pré-ardennais sur la commune de Chaumont-Porcien

■ Collines du Laonnois



Caractéristiques : Le relief y est très riche et accidenté avec au nord de l'entité la côte de l'île de France. Son tracé sinueux en accentue l'effet de mouvement. La ville de Laon apparaît détachée de l'ensemble plus au nord et appartient de fait à l'unité paysagère de la grande plaine agricole. Disposées sur le plateau agricole, les grandes cultures offrent de larges échappées visuelles sur le relief animé.

Routes de découverte de l'unité paysagère : C'est surtout la RD1044 qui permet l'appréhension de cette unité paysagère.

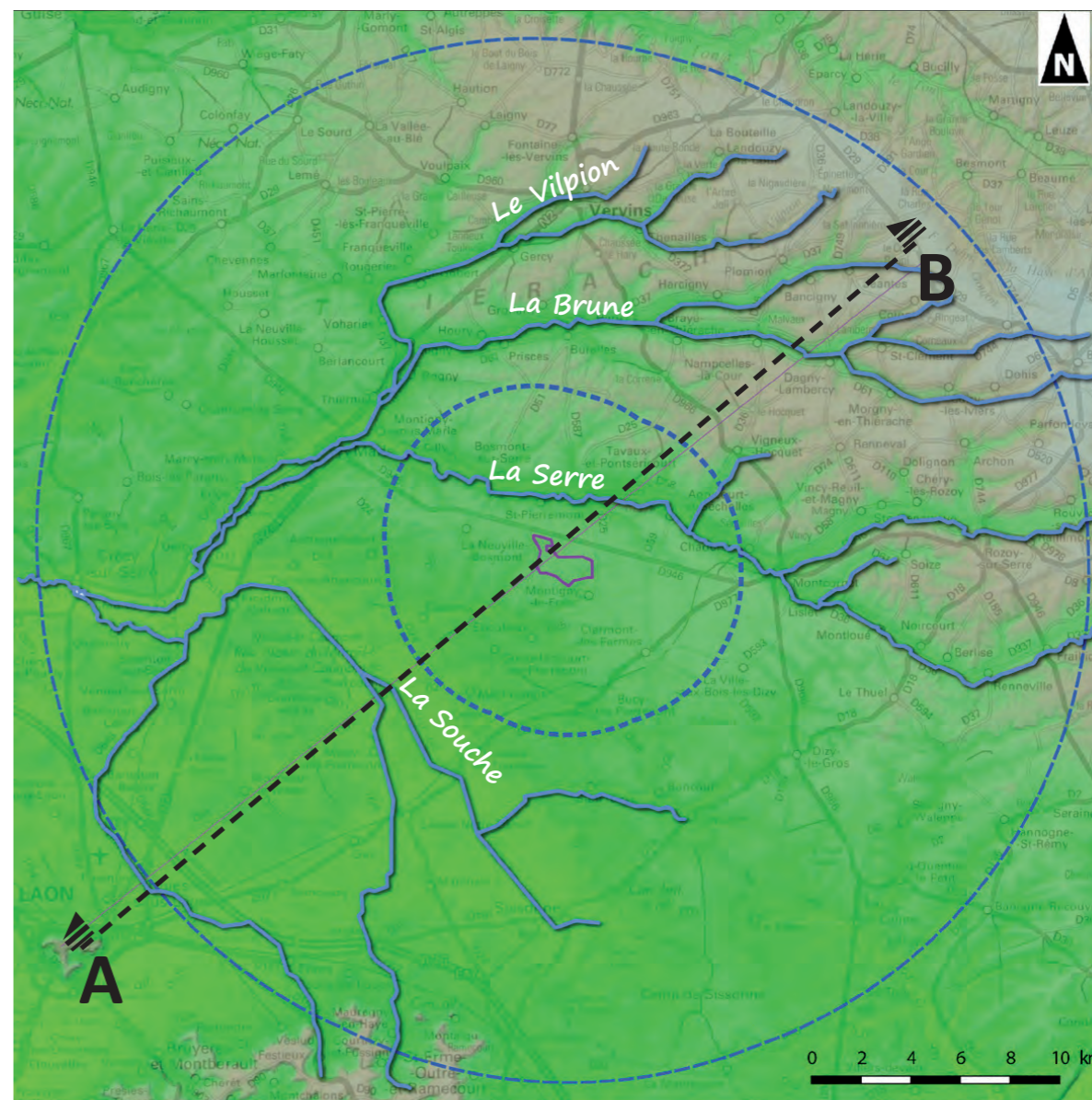
Enjeux par rapport à un projet éolien sur la ZIP : La butte de Laon, paysage particulier éloigné, est faiblement sensible à l'investissement de l'éolien sur la plaine agricole.



Presles et Thierny

■ Relief

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est dans la plaine agricole de grande cultures. Son relief est onduleux. On observe un gradient de relief général du sud-ouest au nord-est. Dans le territoire nord de l'aire d'étude éloignée, les vallées sont configurées en «peigne» d'orientation ouest-est



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Hydrographie
- Plan de coupe AB

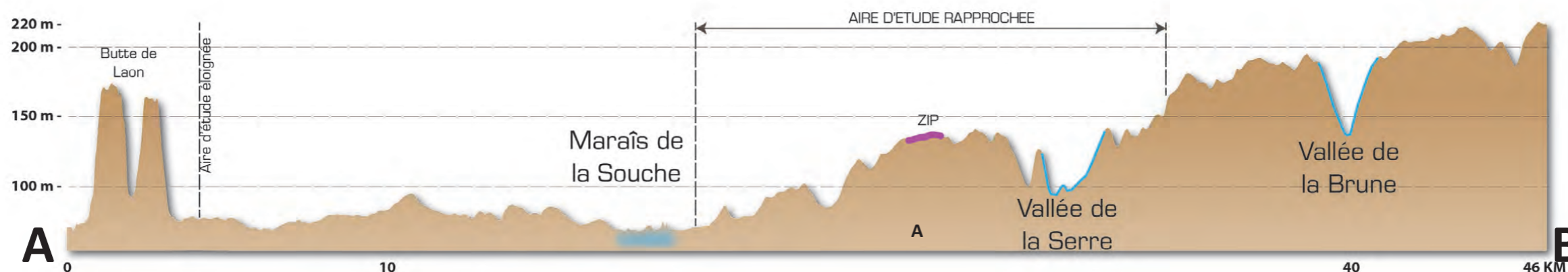


FIGURE 4. Coupe entre la butte de Laon et le hameau du Coq (02)

2.1.2 Sensibilité du paysage éloigné

Compte tenu de l'éloignement, les enjeux paysagers sont faibles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Elements	Sensibilité potentielle	Points d'attention
Unité paysagère de la plaine de grandes cultures	Faible	Site d'intérêt ponctuel de la ville de Marle (silhouette par l'ouest) Vues par la RN2 Frange nord-ouest du paysage emblématique de la vallée de la Souche
Unité paysagère de Basse Thiérache	Faible	Paysage emblématique de la vallée de la Serre traversé par la D966 et la D946. Surplomb depuis Chaourse. Rapport d'échelle avec la vallée de la Brune depuis les hauteurs de Gronard Frange nord du paysage emblématique du marais de la Souche
Site d'intérêt ponctuel de la ville de Laon	Faible à très faible	Vue et effet de cumul éolien



PHOTOGRAPHIE 1. Appréhension du site d'intérêt ponctuel de la ville de Marle par le nord-ouest



PHOTOGRAPHIE 2. Evaluation du rapport d'échelle avec le coteau de la vallée de la Brune



PHOTOGRAPHIE 3. Evaluation de la vue depuis le belvédère de Laon

Sensibilité du paysage de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Contexte éolien (décembre 2021)

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

Unités paysagères

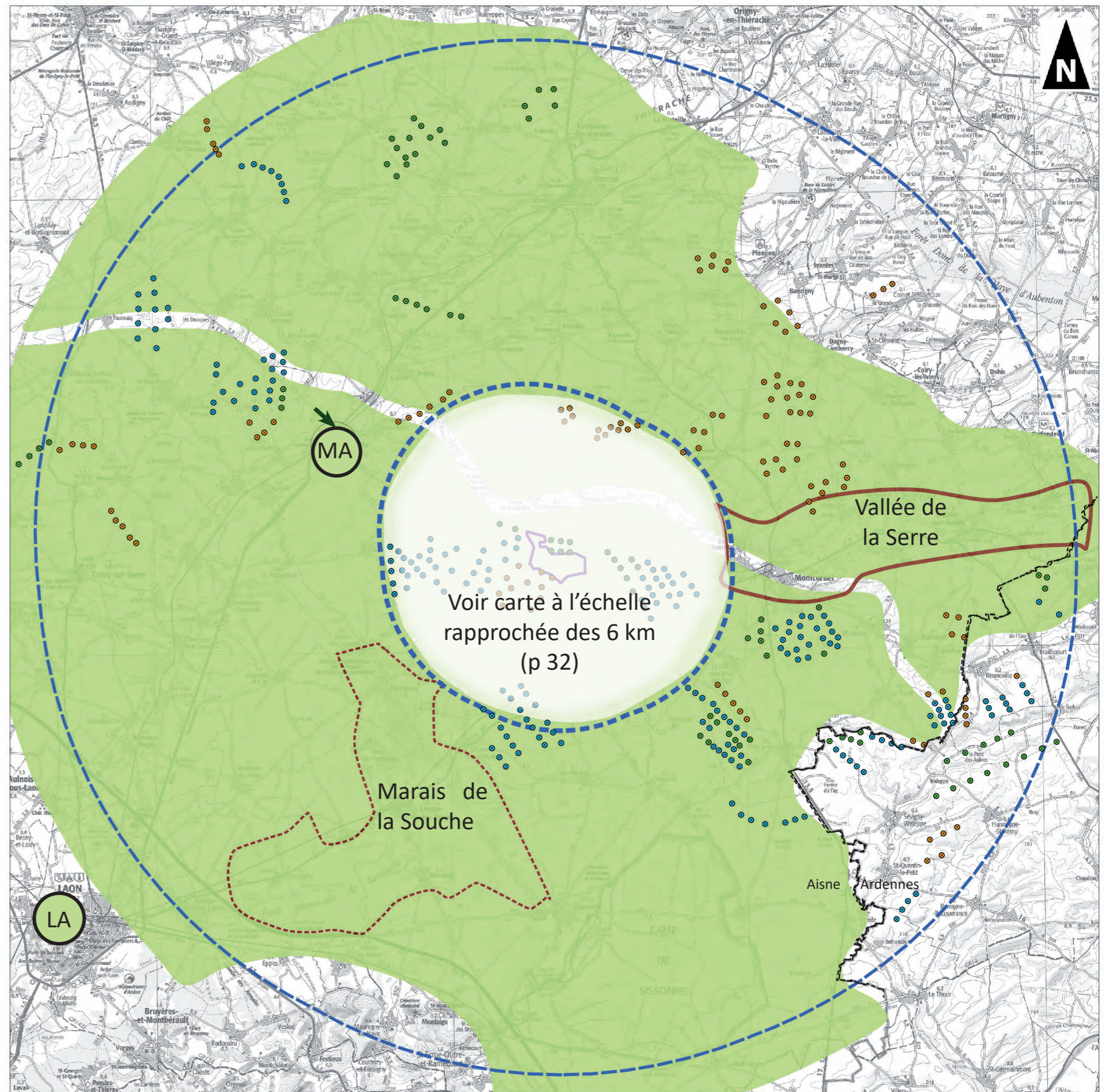
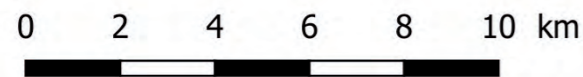
- Sensibilité potentielle faible

Paysages emblématiques

- Vallée de la Serre de sensibilité potentielle modérée
- Marais de la Souche de sensibilité potentielle faible

Site d'intérêt ponctuel

- LA Vue depuis la Butte de Laon de sensibilité potentielle faible
- MA Appréhension de la silhouette de Marle par le nord-ouest de sensibilité potentielle faible



CARTE 11. Sensibilité du paysage éloigné

2.1.3 Patrimoine éloigné

■ Sites classés ou inscrits (loi 1930)

L'aire d'étude éloignée ne comprend pas ce type de patrimoine.

■ Monuments historiques

Les ressources bibliographiques consultées pour le recensement du patrimoine protégé sont l'atlas des patrimoines et la base de données **Mérimée**. La protection au titre des abords définie par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine s'applique aux immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui contribuent à sa conservation ou à sa mise en valeur. Chaque monument historique protégé, **classé ou inscrit**, génère un périmètre de protection. En l'absence de périmètre délimité différent, la **protection au titre des abords** est un cercle de 500 mètres de rayon autour du bien protégé. Dans la hiérarchie, les biens classés ont une importance plus forte que les biens inscrits.

Les distances du tableau ci-dessous sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la Zone d'Implantation Potentielle.

La dernière colonne « ! » donne une indication sur les monuments présentant des vues possibles ou pouvant entrer en visibilité directe ou indirecte avec le projet. Ces monuments sont détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités du patrimoine.

Commune	Monument	Protection	Distance en kilomètres	Département
Aire d'étude éloignée (entre 6 et 20 kilomètres autour de la ZIP)				
Chaourse	Église	Classé	6,5	02
Vigneux-Hocquet	Église	Inscrit	7,4	02
Montcornet	Église	Classé	7,8	02
Montcornet	Ermitage	Inscrit	7,8	02
Prisces	Église	Classé	7,8	02
Burelles	Église	Classé	8,1	02
Marle	Relais de poste	Inscrit	8,3	02
Rogny	Église	Inscrit	8,3	02
Marle	Église	Classé	8,4	02
Marle	Maison	Inscrit	8,5	02
Hary	Église	Classé	8,9	02
Gronard	Église	Classé	9,1	02
Marcy-sous-Marle	Église	Inscrit	10,6	02
Nampcelles-la-Cour	Église	Inscrit	10,8	02
Renneval	Église	Inscrit	10,9	02
Liesse	Maison	Inscrit	11,1	02
Liesse	Basilique	Classé	11,2	02
Liesse	Presbytère	Classé	11,2	02
Marfontaine	Château	Inscrit	12,4	02
St-Pierre-lès-Franqueville	Église	Inscrit	12,7	02
Fontaines-lès-Vervins	Ancien château	Inscrit	13,1	02
Noircourt	Église	Inscrit	13,5	02
Morgny-en-Thiérache	Église	Inscrit	13,7	02
Vervins	Rempart	Inscrit	14	02
Vervins	Église	Inscrit	14,1	02
Bancigny	Église	Classé	14,2	02
Plomion	Église	Inscrit	14,2	02
Plomion	Halle	Inscrit	14,2	02

Commune	Monument	Protection	Distance en kilomètres	Département
Jeantes	Église	Inscrit	15,5	02
Archon	Église	Inscrit	15,6	02
Rozoy-sur-Serre	Église	Classé	15,8	02
Cuiry-les-Iviers	Église	Inscrit	15,9	02
Fontaine-lès-Vervins	Église	Inscrit	15,9	02
Sévigny-Waleppe	Eglise	Inscrit	16	08
Samoussy	Croix	Inscrit	16,3	02
Chalandry	Château	Inscrit	16,7	02
Bois-lès-Pargny	Château	Inscrit	17	02
Bois-lès-Pargny	Menhir	Inscrit	17	02
La Bouteille	Menhir de la Haute Ronde	Classé	17	02
Barenton-Bugny	Église	Inscrit	18	02
La Bouteille	Église fortifiée	Inscrit	18	02
Dohis	Église	Inscrit	18	02
Montaigu	Église	Classé	18,2	02
Crécy-sur-Serre	Tour (ancien beffroi)	Classé	18,4	02
Crécy-sur-Serre	Hôtel de ville	Classé	18,4	02
Crécy-sur-Serre	Maison	Inscrit	18,4	02
Parfondeval	Église	Classé	18,6	02
Fraillicourt	Eglise fortifiée	Inscrit	18,6	02
Lemé	Cimetière franco-allemand Le Sourd	Inscrit	19	02

TABLEAU 3. Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

■ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé dans l'aire d'étude éloignée.

■ Patrimoine UNESCO




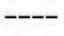






Aucun patrimoine de ce type n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.

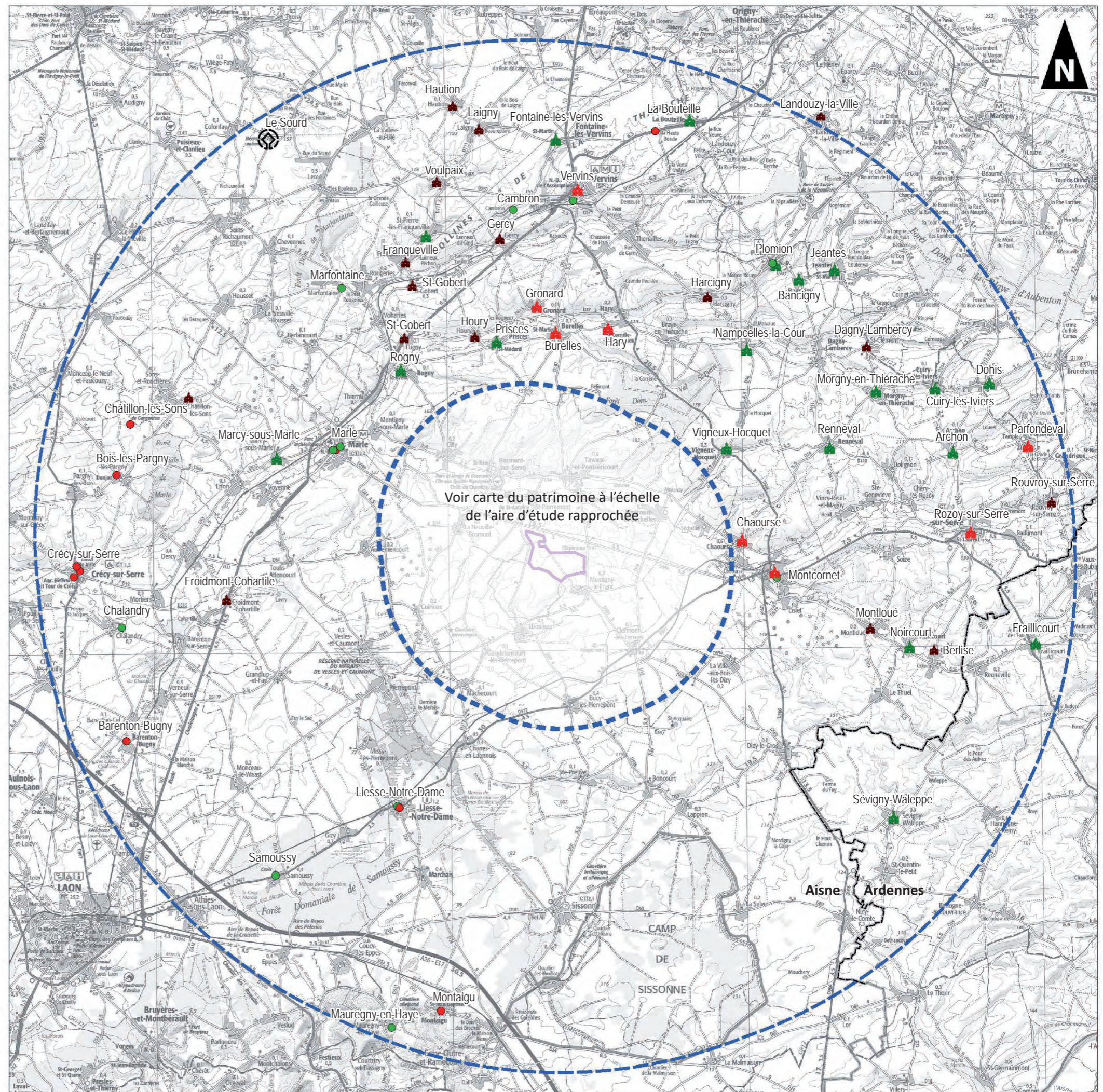
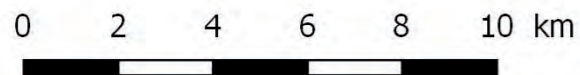
A titre informatif, l'aire d'étude éloignée comprend un monument en **projet** d'inscription (candidature UNESCO) au titre des sites funéraires et mémoriels du front ouest de la Grande Guerre.

Commune	Monument	Dist	Dpt	Localisation/contexte	!
Lemé	Cimetière militaire Allemand, nécropole nationale	19,1	02	Forêt de Marfontaine sur relief haut fermant la vue à 4,3 kilomètres du cimetière	!

TABLEAU 4. Patrimoine UNESCO candidat

Symboles et abréviations : **Dist = Distance (en kilomètres) / Dpt = Département / ! = monument justifiant une étude de sensibilité**

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Patrimoine candidat UNESCO AI04 : nécropole nationale du Sourd et cimetière allemand (Sites funéraires du front ouest de la grande guerre)
-  Eglise fortifiée classée MH
-  Eglise fortifiée inscrite MH
-  Eglise fortifiée non protégée MH
-  Monument historique classé MH
-  Monument historique inscrit MH



2.1.4 Sensibilité du patrimoine éloigné

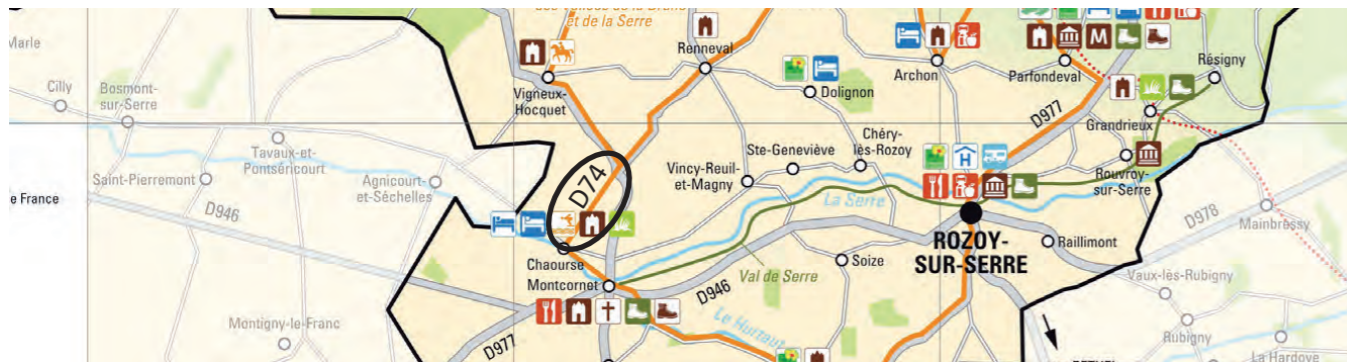
■ Monuments historiques protégés

L'église fortifiée classée M.H. de Chaourse domine le bourg de Chaourse et la vallée de la Serre. Cette configuration topologique la rend **modérément sensible** à projet éolien sur la ZIP. En effet, de nombreux parcs éoliens sont déjà visibles depuis le perron de l'église. Ce point haut fera l'objet d'une évaluation par photomontages.



PHOTOGRAPHIE 4. Vue depuis le Perron de l'église de Chaourse

L'appréhension par le nord de l'édifice sera également pertinente pour s'affranchir des masques du bâti et prendre de la hauteur, notamment depuis la D74 qui est une section de la route des églises fortifiées.



CARTE 13. Carte de la route de découverte des églises fortifiées (source : office du tourisme)



PHOTOGRAPHIE 5. Vue à 450 m au nord de l'église de Chaourse

L'église fortifiée inscrite MH de Vigneux-Hocquet est présente dans l'unité paysagère de la Basse Thiérache, en contexte bocager. La coupe réalisée ci-dessous entre l'église et la ZIP montre qu'un front du relief de 15 mètres surplombant l'édifice ferme la continuité visuelle. Il se situe à 1,95 kilomètres de l'église.



FIGURE 5. Coupe entre l'église de Vigneux-Hocquet et la ZIP

Conjugué à cette situation, le bocage y est très affirmé comme en atteste la photographie ci-dessous prise en pied ouest de l'église. Une évaluation sera néanmoins envisagée depuis la route des églises fortifiées, à mi-chemin entre Vigneux-Hocquet et le hameau de Hocquet pour gagner en hauteur mais les enjeux y sont faibles.



PHOTOGRAPHIE 6. Vue en pied d'église de Vigneux-Hocquet

L'église de Montcornet est une église fortifiée classée MH. La situation à flanc coteau de la ville fait que l'appréhension par l'axe majeur de la D946 venant de l'ouest génère une sensibilité ponctuelle dans l'axe de la voie à certains endroits. C'est le cas dans le périmètre strict de 500 mètres autour du monument. Une portion de la plaine de grandes cultures y est visible.

L'église est faiblement sensible à un projet éolien sur la ZIP.



PHOTOGRAPHIE 7. D946 dans le périmètre de protection de l'église

L'ermitage de Montcornet apparaît très faiblement sensible à un projet éolien sur la ZIP. En effet, cet édifice de taille modeste est déjà à 7,8 kilomètres et de surcroît est vite confronté au contexte urbain haut de la ville de Montcornet. **Aucun photomontage n'est envisagé pour cet édifice.**

L'église fortifiée classée MH de Prisces se situe en coeur de vallée de la Brune. Cette situation topographique est peu propice à des continuités visuelles. Néanmoins, comme cette église avait l'objet d'une demande de complément par photomontage par l'autorité environnementale pour le dossier du parc éolien de l'Espérance avoisinant la ZIP, il a été décidé de réaliser une évaluation par photomontage. Cette évaluation est décidée en sortie est de Houry. En effet, une vue en pied d'édifice de Prisces sans recul visuel de la vallée aurait été peu pertinente car le coteau sud de la vallée de la Brune est immédiatement présent en interface. **La sensibilité pressentie est faible.**



L'église fortifiée classée MH de Burelles est dans le flanc de coteau sud de la vallée de la Brune. Le relief du coteau sud est supérieur de 49 mètres à l'édifice. Le pont haut du coteau se trouvant à 1,6 kilomètres au sud de l'église. Une vue par photomontage depuis l'édifice même serait donc très peu pertinente aux regards du relief. Toutefois, en s'éloignant sur le coteau nord (commune de Gronard), il est possible de prendre beaucoup de hauteur avec un surplomb sur l'église de Burelles de 55 mètres et d'apercevoir l'église. Cette prise de hauteur est jugée d'intérêt pour évaluer l'édifice avec un projet éolien sur la ZIP car on perçoit des ensembles éoliens de la plaine de grandes cultures. **Compte tenu de la distance, la sensibilité est faible cependant.**



Coupe entre l'église de Vigneux-Hocquet et la ZIP

L'église de Marle est classée MH. Ce n'est pas une église fortifiée mais elle constitue un repère assez fort du paysage. L'édifice appartient à la vallée de Vilpion à une altitude de 84 mètres. L'arrivée sur Marle à l'altitude de 118 mètres par la D946 (au nord-ouest de la ville) constitue un enjeu stratégique visuel à évaluer. On y perçoit conjointement la plaine de grandes cultures et la silhouette de l'église classée.

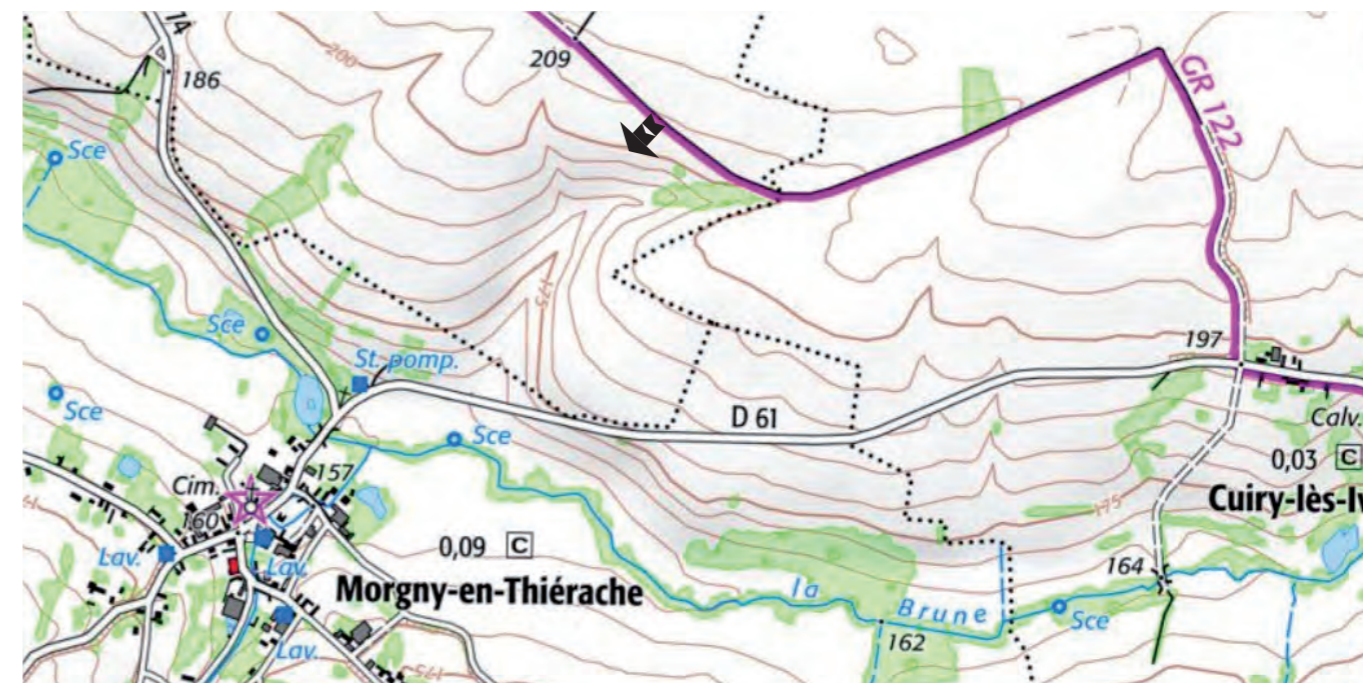


Coupe entre l'église de Vigneux-Hocquet et la ZIP

Le relais de poste de Marle et la maison des frères Ignorantins appartiennent au tissu urbain dense central de Marle et aussi à la vallée de Vilpion. Leur sensibilité potentielle à une distance de plus de 8 kilomètres est très faible. De plus, le relais de poste de Marle et la maison des frères Ignorantins ne constituent par un repère visuel du lointain en prenant la D946. **Aucun photomontage n'est donc envisagé.**

Au delà de 10 kilomètres de la ZIP, on s'éloigne grandement de la zone de prégnance visuelle d'un projet éolien sur la ZIP. La notice « Appréhender la saturation visuelle lors d'un projet éolien » éditée à l'occasion de la séquence ERC en novembre 2019 (DREAL Hauts de France) mentionne à ce sujet en page 9 : « le rayon de 5 à 10 kilomètres est la zone d'éloignement où l'éolienne reste généralement bien visible (en l'absence d'obstacle) mais avec une prégnance visuelle moins marquée. ». Enfin, la carte de ZIV angulaire du projet défini et la carte du patrimoine seront superposées afin de s'assurer d'aucun oubli possible de MH à enjeu.

Un point d'évaluation complémentaire est envisagé pour l'église inscrite MH de Morgny-en-Thiérache. En effet, une situation en belvédère assez prononcée est remarquée au niveau du GR122 entre Cuiry-lès-Iviers et le village de Saint-Clément à l'altitude de 205 mètres.



CARTE 14. GR122 surplombant l'église de Morgny-en-Thiérache

■ Sensibilité du patrimoine éloigné non protégé MH

L'église de Montloué est une église non protégée MH mais présentant une sensibilité potentielle faible depuis les hauteurs de Noircourt. Elle fera donc l'objet d'une analyse par photomontage.

Commune	Monument	Protection	Distance en kilomètres	Sensibilité potentielle	Photomontage(s) ou raison de l'absence de photomontage
Aire d'étude éloignée (entre 6 et 20 kilomètres autour de la ZIP)					
Chaourse	Église	Classé	6,5	modérée	26, 27
Vigneux-Hocquet	Église	Inscrit	7,4	très faible	Au coeur de la vallée du Vigneux
Montcornet	Église	Classé	7,8	faible	49
Montcornet	Ermitage	Inscrit	7,8	très faible	Monument de taille modeste
Prisces	Église	Classé	7,8	faible	46
Burelles	Église	Classé	8,1	très faible	Coteau sud de la vallée de la Brune en interface
Marle	Relais de poste	Inscrit	8,3	très faible	Coeur bâti en interface
Rogny	Église	Inscrit	8,3	très faible	Coteau en interface
Marle	Église	Classé	8,4	faible	38
Marle	Maison	Inscrit	8,5	très faible	En coeur urbain peu visible
Hary	Église	Classé	8,9	très faible	Coteau sud de la vallée de la Brune en interface
Gronard	Église	Classé	9,1	faible	39
Marcy-sous-Marle	Église	Inscrit	10,6	très faible	Coteau ouest du Vilpion en interface
Nampcelles-la-Cour	Église	Inscrit	10,8	très faible	Coteau sud de la vallée de la Brune en interface
Renneval	Église	Inscrit	10,9	très faible	Contexte bocager fermé
Liesse	Maison	Inscrit	11,1	très faible	Monument de taille modeste
Liesse	Basilique	Classé	11,2	très faible	Coeur fermé de plaine alluviale
Liesse	Presbytère	Classé	11,2	très faible	
Marfontaine	Château	Inscrit	12,4	très faible	Bois de Rougeries fermant les vues
St-Pierre-lès-Franqueville	Église	Inscrit	12,7	très faible	Coeur de vallée humide fermé
Fontaines-lès-Vervins	Ancien château	Inscrit	13,1	très faible	Situation basse dans la vallée
Noircourt	Église	Inscrit	13,5	très faible	Coeur de vallée du Hurtaut
Morgny-en-Thiérache	Église	Inscrit	13,7	faible	44
Vervins	Rempart	Inscrit	14	très faible	Coeur urbain avec éloignement
Vervins	Église	Inscrit	14,1	très faible	
Bancigny	Église	Classé	14,2	très faible	Coteau sud du Hureau en interface
Plomion	Église	Inscrit	14,2	très faible	
Plomion	Halle	Inscrit	14,2	très faible	
Archon	Église	Inscrit	15,6	très faible	Contexte bocager très présent
Rozoy-sur-Serre	Église	Classé	15,8	très faible	Coteau sud de la vallée de la Serre
Cuiry-les-Iviers	Église	Inscrit	15,9	très faible	Coeur de la vallée de la Brune
Fontaine-lès-Vervins	Église	Inscrit	15,9	très faible	Coteau ouest du ruisseau Simone
Sévigny-Waleppe	Eglise	Inscrit	16	très faible	Coeur de vallée humide fermé

Commune	Monument	Protection	Distance en kilomètres	Sensibilité potentielle	Photomontage(s) ou raison de l'absence de photomontage
Samoussy	Croix	Inscrit	16,3	très faible	Patrimoine de petite échelle éloigné
Chalandry	Château	Inscrit	16,7	très faible	Coeur de vallée de la Souche
Bois-lès-Pargny	Château	Inscrit	17	très faible	Forêt de Marle immédiatement à l'est
Bois-lès-Pargny	Menhir	Inscrit	17	très faible	Monument de petite échelle proche des boisements
La Bouteille	Menhir de la Haute Ronde	Classé	17	très faible	Dans un contexte bocager fermé au sud de la D963, excentré du noyau villageois
Barenton-Bugny	Église	Inscrit	18	très faible	Fond de vallon du ru des Barentons
La Bouteille	Église fortifiée	Inscrit	18	très faible	Eloignement et contexte bocager
Dohis	Église	Inscrit	18	très faible	Coteau nord de la vallée de la Brune
Montaigu	Église	Classé	18,2	très faible	Encerclée par des monts boisés et éloignée
Crécy-sur-Serre	Tour (ancien beffroi)	Classé	18,4	très faible	Beffroi peu haut (16 mètres), très éloigné
Crécy-sur-Serre	Hôtel de ville	Classé	18,4	très faible	Bâtiment très éloigné, en cœur villageois
Crécy-sur-Serre	Maison	Inscrit	18,4	très faible	Coeur villageois, très éloigné
Parfondeval	Église	Classé	18,6	très faible	Sur butte mais très éloignée
Fraillencourt	Eglise fortifiée	Inscrit	18,6	très faible	Très éloignée avec un couloir visuel de la vallée de la Serre non orienté dans la direction axiale de la ZIP
Lemé	Cimetière franco-allemand Le Sourd	Inscrit	19	très faible	Très éloigné et couvert en périphérie d'arbres tiges

TABLEAU 5. Sensibilité potentielle des MH de l'aire d'étude éloignée

Projet éolien de l'Espérance II (02)

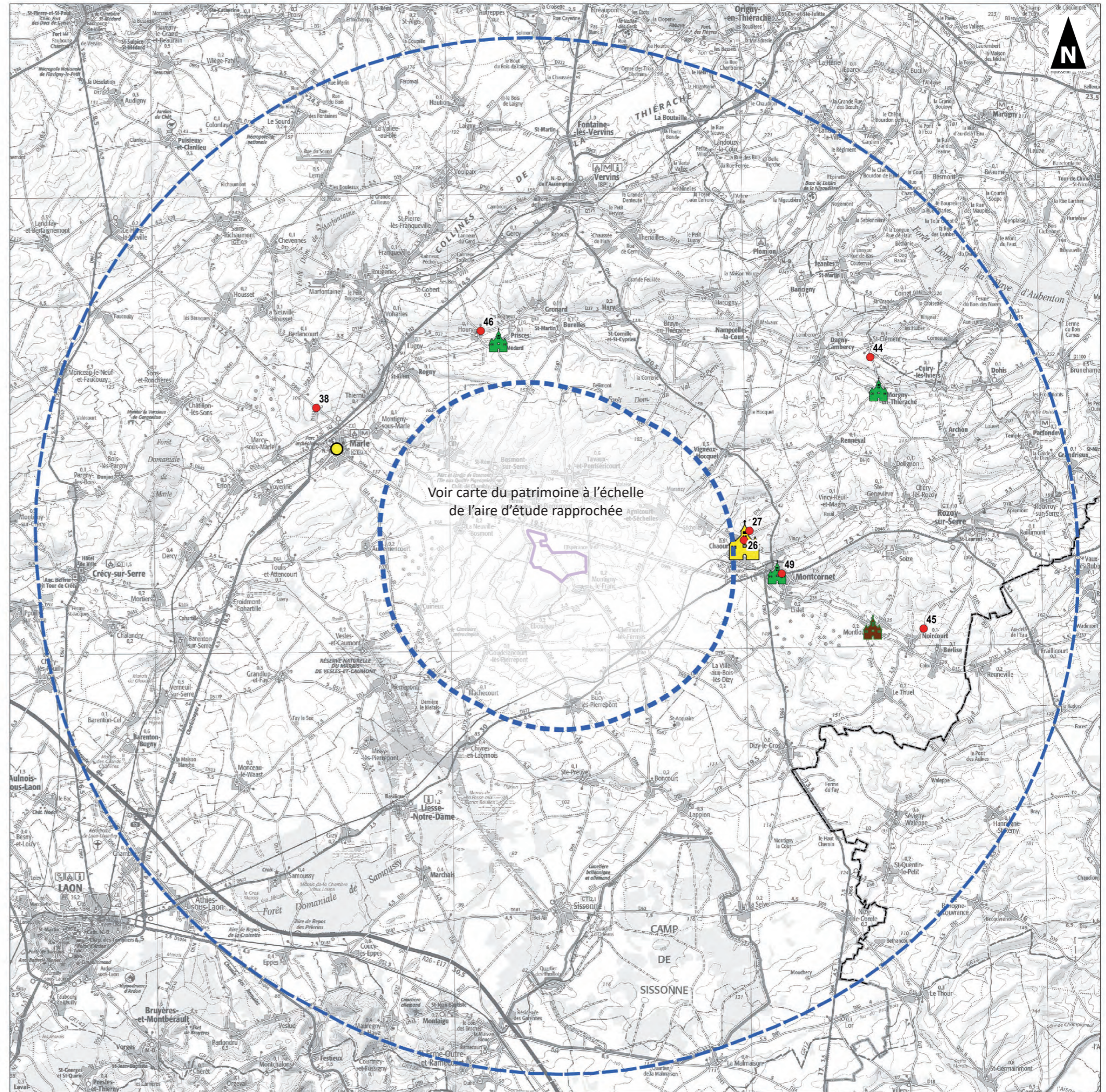
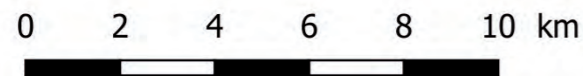
Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilité potentielle du patrimoine protégé dans l'aire d'étude éloignée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

---- Limite départementale

- Eglise fortifiée classée MH de sensibilité modérée (Chaurse)
- Eglise fortifiée protégée MH de sensibilité faible
- Eglise fortifiée non protégée MH de sensibilité faible
- Eglise fortifiée non protégée MH de sensibilité faible
- Photomontages associés



CARTE 15. Patrimoine dans l'aire d'étude éloignée

2.2 A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

2.2.1 Paysage rapproché

2.2.1.1 L'unité paysagère de la plaine de grandes cultures

La ZIP est comprise dans l'unité paysagère de la plaine de grandes cultures.

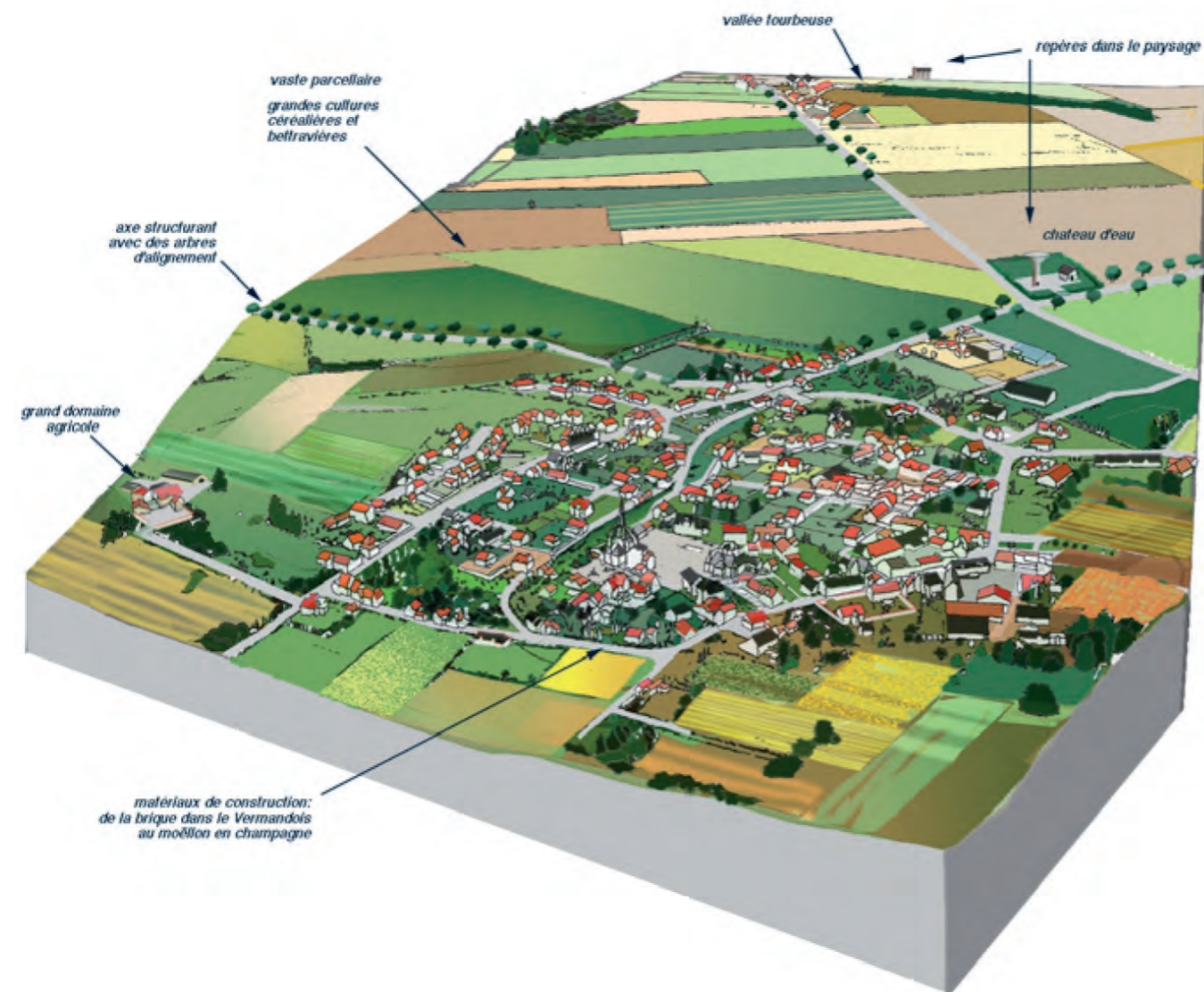


FIGURE 6. Diagramme paysager de l'unité des grandes cultures
(Source : inventaire des paysages de l'Aisne)

L'unité paysagère occupe plus de la moitié de l'aire d'étude rapprochée. L'uniformité du paysage est l'une des caractéristiques de la plaine agricole. La topographie assez douce du plateau a voué ce territoire à la culture intensive. Les champs à perte de vue en ont fait un paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés. Cette végétation éparse fait office de repère dans le paysage. Au Sud, à l'approche du Laonnois, le relief présente des buttes témoins toujours coiffées de boisements. Elles sont les repères forts de la plaine. Les alignements routiers prennent une importance forte dans le paysage de grandes cultures. C'est le cas notamment de l'axe rectiligne qui relie Montcornet à Marle (D946).

L'unité paysagère des grandes cultures, très ouverte présente la particularité de mettre en vue les villages bosquets. Les villages bosquets sont une particularité paysagère des villages ruraux préservés de Picardie. Ils témoignent d'une période où pour s'abriter des vents dominants, une ceinture boisée protectrice était implantée.



FIGURE 7. Structure traditionnelle paysagère du village picard
(Source : Arbres et haies de Picardie, CAUE de l'Aisne)

La toponymie du territoire renseigne aussi sur l'existence de ces villages bosquets. Ainsi dans «la Neuville-Bosmont» se lit la contraction de «bosquet» et «mont». La Neuville-Bosmont est un village domaine sur un petit édicule du relief. Montigny-le-Franc et la Neuville-Bosmont sont deux villages aux structures boisées encore marquées.



Village bosquet de Montigny-le-Franc par l'entrée sud-est



Village bosquet de la Neuville-Bosmont par la frange est

A Clermont-les-Fermes, l'intérêt paysager réside dans la centralité verte d'une mare abreuvoir fédérant les fermes attenantes (cour des Sept Fermes).



PHOTOGRAPHIE 8. Cour des Sept Fermes avec mare abreuvoir à Clermont-les-Fermes

On remarque aussi dans ce même village, les éléments paysagers du château inscrit à la protection au niveau du PLUi des Portes de la Thiérache : jardin remarquable et double alignement de Tilleuls sur le côté est de la D59 dans une direction nord-sud. Ces éléments se situent au sud de la D977.



PHOTOGRAPHIE 9. Château de Clermont-les-Fermes et alignements structurants de tilleuls

2.2.1.2 L'unité paysagère de la Basse Thiérache

Cette unité représente peu de la surface de l'aire d'étude rapprochée. Elle montre en sa partie sud, partie visible dans l'aire d'étude rapprochée, des points communs avec la plaine de grande cultures : grands champs ouverts suite à une dynamique de perte des herbages au profit des cultures intensives. En lien avec la partie tourisme de cette étude, des belvédères sont mentionnés dans les brochures touristiques des sentiers. Quatre de ces belvédères ont été recensés.

2.2.1.3 Paysage emblématique de la vallée de la Serre

La vallée de la Serre se situe au nord de la ZIP. Elle forme une frontière entre les paysages bocagers au nord et la plaine agricole au sud de son cours. La Serre serpente une vallée faiblement perceptible depuis la plaine agricole. De nombreux villages viennent y prendre place, ponctués des clochers. La D58 (au nord de la vallée) forme un axe de découverte d'intérêt. Des peupleraies et des boisements humides ponctuent la vallée.

Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Paysage de l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

Contexte éolien (décembre 2021)

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

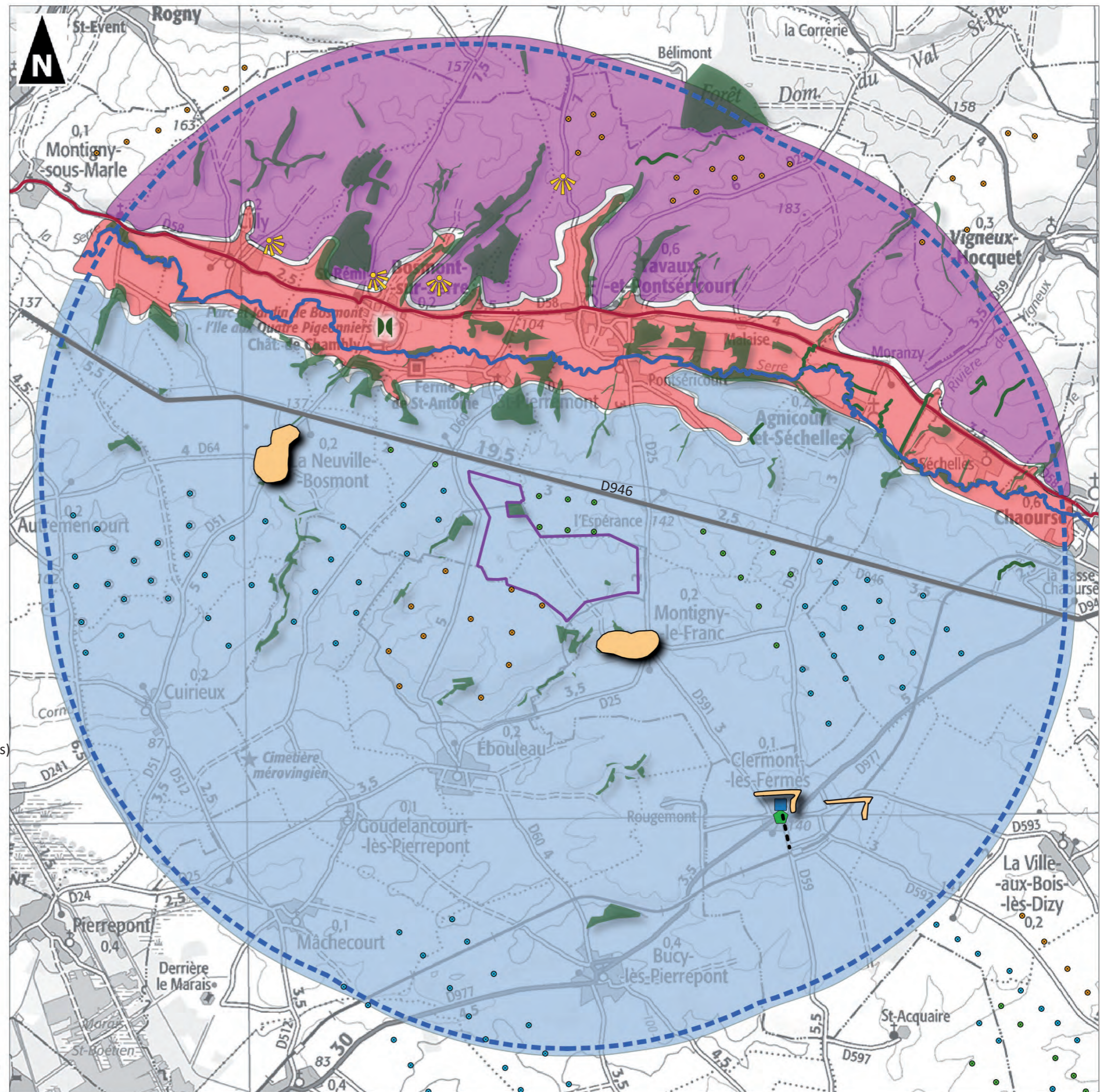
Unités paysagères / paysage emblématique

- Unité paysagère de Basse Thiérache
- Unité paysagère de la plaine de grandes cultures
- Paysage emblématique de la vallée de la Serre

Composantes paysagères

- Boisements
- Rivière de la Serre
- Route de découverte de la vallée de la Serre
- D946 structurante (rectiligne)
- Village bosquet marqué
- Tour de village de Clermont-les-Fermes

- Alignement de Tilleuls protégé au PLUi (Clermont-les-Fermes)
- Jardin du château protégé au PLUi (Clermont-les-Fermes)
- Mare abreuvoir protégée au PLUi (Clermont-les-Fermes)
- Jardin remarquable de Bosmont-sur-Serre
- Vues belvédères du coteau nord de la vallée de la Serre



CARTE 16. Paysage de l'aire d'étude rapprochée

■ Diagramme paysager

La D946 rectiligne marque une limite entre la vallée de la Serre et la plaine agricole de grandes cultures. L'ambiance paysagère de la D946 est dominée visuellement par la plaine de grandes cultures, et les parcs éoliens. L'appréhension du paysage par la D58 met en scène la vallée de la Serre. Ce recul depuis le coteau nord de la vallée offre une richesse visuelle et aussi une sensibilité potentielle pour un projet éolien développé sur la ZIP.

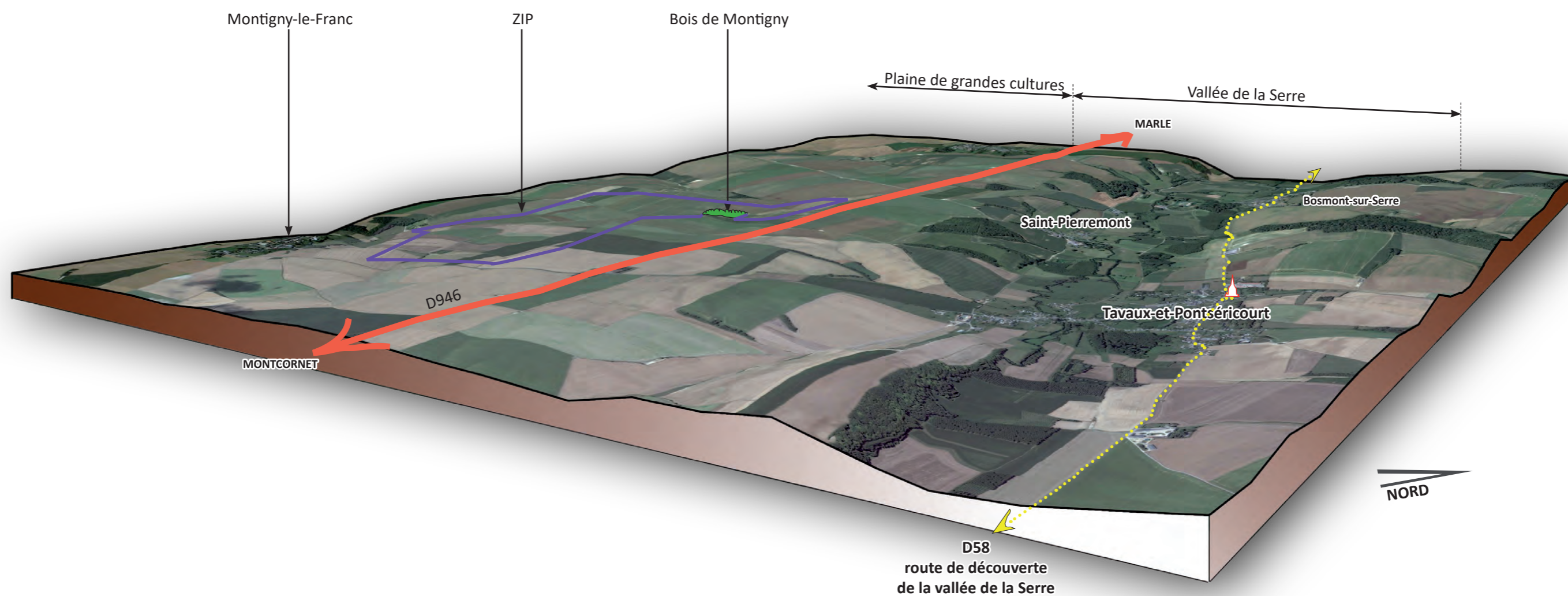


FIGURE 8. Diagramme paysager aux abords proches de la ZIP

2.2.2 Occupation du sol

- Au nord, un cordon linéaire de villages bien marqué dessine la direction de la vallée de la Serre. Il s'accompagne de prairies ;

- Au sud de la vallée humide, ce secteur est très peu boisé et à dominante marqué par les terres cultivées ouvertes. Les boisements d'importance y sont quasiment inexistant.

■ Zones urbanisées

La répartition des zones d'urbanisation suit une diffusion homogène, quasiment mathématique. Dans la vallée de la Serre on observe parfois une organisation de villages en vis à vis de la vallée de la Serre (Tavaux-et-Pontséricourt, Chaourse, Agnicourt et le hameau de Moranzy).

■ Surfaces agricoles

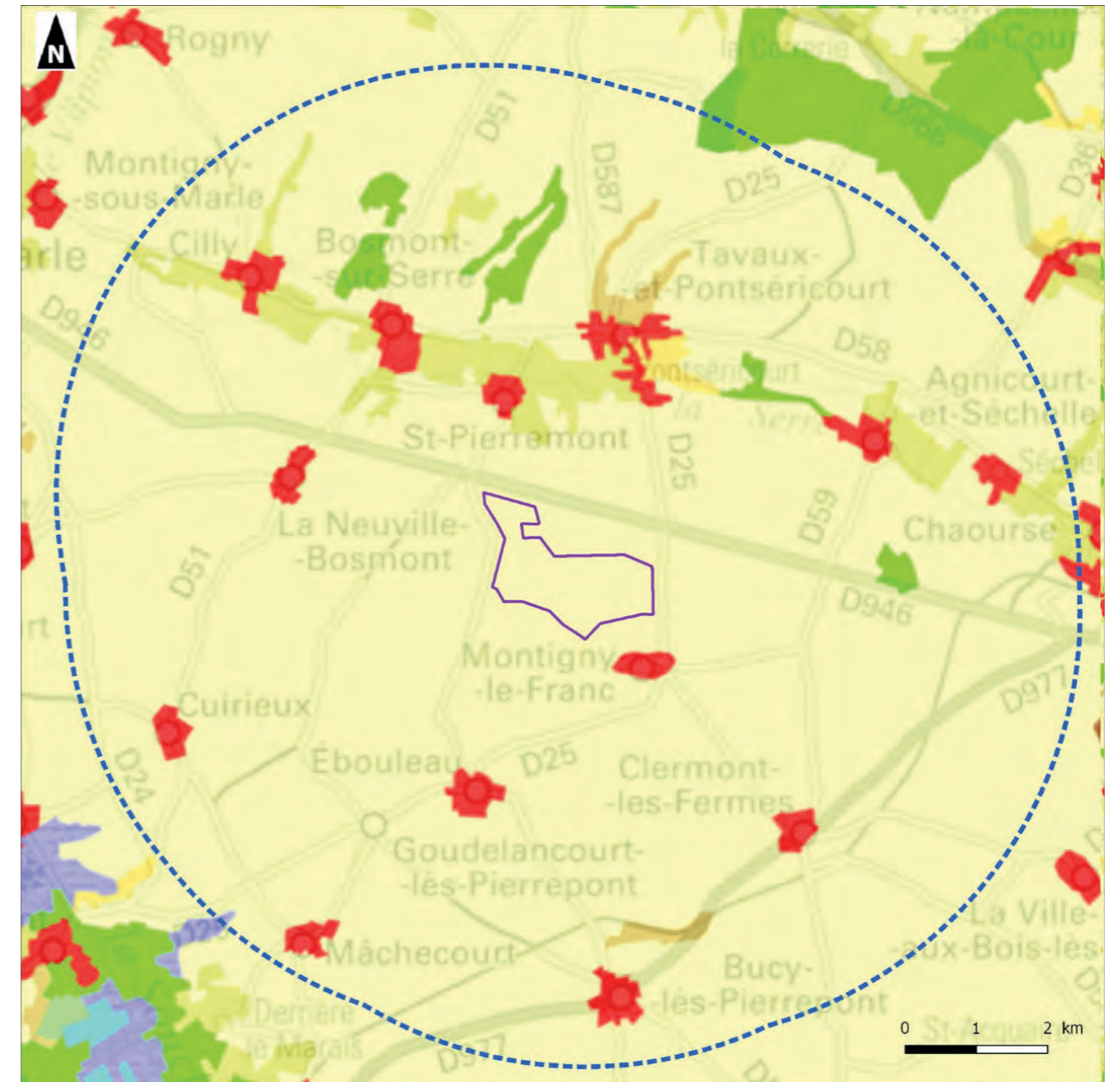
Les plateaux de grandes cultures sont représentatifs de la majeure partie du territoire. Les sols présents sont fertiles, meubles et épais, de bonne réserve hydrique. Les grandes cultures associées sont le blé, la betterave, les pommes de terre, les oléagineux et les protéagineux.

■ Surfaces boisées

L'occupation boisée se concentre sur le coteau nord de la vallée de la Serre. Elle reste minoritaire.



PHOTOGRAPHIE 10. Surface à dominante boisée au nord de Bosmont-sur-Serre



Occupation du sol		
	Cultures permanentes	
	Prairies	
	Zones agricoles hétérogènes	
	Forêts	
	Milieux à végétation arbustive	
	Zones humides intérieures	
	Zones urbanisées	
	Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	
	Mines, décharges et chantiers	
	Espaces verts artificialisés, non agricoles	
	Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	
	Aire d'étude rapprochée (6 km)	

CARTE 17. Occupation du sol dans l'aire d'étude rapprochée



PHOTOGRAPHIE 11. Organisation typique des villages-bosquets en noyau de la plaine agricole

2.2.3 Sensibilité potentielle du paysage rapproché

L'unité paysagère de la plaine de grandes cultures est un paysage de grande amplitude horizontale. Ce type de paysage est susceptible d'accueillir favorablement l'objet éolien et d'être densifié dans une proportion raisonnable. Néanmoins, la proximité de certains villages bosquets dans cette plaine est faiblement à modérément sensible.

Ainsi par sa proximité de la ZIP, le village bosquet de Montigny-le-Franc est modérément sensible car l'objet éolien est susceptible de créer un effet de surplomb depuis l'entrée sud-est du village. Plus éloigné, le village de la Neuville-Bosmont est de sensibilité faible. Il convient de s'en assurer par une évaluation de l'approche ouest de la Neuville-Bosmont. Les deux silhouettes villageoises feront l'objet de simulations par des photomontages. Le village de Clermont-les-Fermes fera l'objet de deux évaluations par photomontage :

- sa centralité verte plutôt dégagée pour évaluer un effet de surplomb sur la mare abreuvoir et la cour des fermes ;
- le tour de village, exposé au nord, se fait en direction de la ZIP. Il met aussi en vue la silhouette de village bosquet de Montigny-le-Franc.

Parmi les éléments jugés très faiblement sensibles et qui ne seront pas évalués par photomontages figure le jardin du château de Clermont les fermes. En effet, des éléments bâtis sont directement en façade de ce jardin dans la direction de la ZIP. De même, l'alignement de tilleuls de ce même château (protégé au niveau du PLUi des Portes de la Thiérache) ne présente pas de vue dégagée en direction de la ZIP du fait de la silhouette de Clermont-les-Fermes en interface. Les deux clichés figurant ci-dessous appuient cette analyse.



PHOTOGRAPHIE 12. Entrée du jardin du château et alignement de Tilleuls à Clermont-les-Fermes



PHOTOGRAPHIE 13. Belvédère mentionné sur le circuit de VTT du Val Saint-Pierre à la Serre



PHOTOGRAPHIE 14. Belvédère par la D587 à l'approche du Bois de Rary

Le paysage emblématique de la vallée de la Serre, mentionné dans l'ex-SRE, assez proche de la ZIP est modérément sensible. En effet, la D58, route de découverte de la vallée de la Serre se trouve en recul du coteau sud de la vallée. Cette disposition est susceptible de mettre en vue les éoliennes en dépassement de ce paysage emblématique. Les sections de D58 de part et d'autre de Tavaux-et-Pontséricourt sont modérément sensibles. Plus éloignée, la D58 à hauteur de Moranzy est faiblement sensible.

L'unité paysage de la Basse Thiérache comprend dans son espace de transition avec le paysage emblématique de la vallée de la Serre des vues qualitatives sur la vallée de la Serre. Ces vues en belvédère sont susceptibles de révéler la présence des éoliennes de l'unité paysagère de la plaine de grandes cultures. La lecture d'un projet éolien sur la ZIP y sera potentiellement visible. C'est pourquoi il convient d'y analyser par photomontages comment s'insérera le projet : effet de rupture d'échelle ou non avec la vallée de la Serre, articulation avec d'autres projets éoliens (lecture facile ou difficile). On considérera un effet de rupture d'échelle quand la hauteur apparente du coteau de la Serre sera inférieure à la hauteur apparente visible des éoliennes.

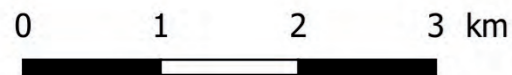
Les belvédères ponctuels de cette unité paysagère sont de sensibilité modérée. Il s'agit en particulier :

- Belvédère au nord-est du village de Cilly gagnant le coteau nord de la vallée de la Serre ;
- Belvédère à l'entrée nord de Bosmont-sur-Serre au niveau du calvaire ;
- Belvédère du sentier de randonnée du Val Saint-Pierre à la Paix proche de Bosmont-sur-Serre ;
- Belvédère sur la D587 à hauteur du bois de Rary (sentier du Val Saint-Pierre à la Paix).

Demande d'Autorisation Environnementale
Sensibilité potentielle du paysage
 dans l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Unités paysagères / paysage emblématique**
- Sensibilité faible : Basse Thiérache et plaine de grandes cultures
- Sensibilité modérée : Vallée de la Serre (paysage emblématique)

- Composantes paysagères**
- Section faiblement sensible de la D946
- Section faiblement sensible de la route de D58
- Section modérément sensible de la D58
- Tour de village faiblement sensible
- Mare abreuvoir faiblement sensible
- Cône de vue modérément sensible
- Silhouette de village bosquet faiblement sensible
- Silhouette de village bosquet modérément sensible



2.2.4 Patrimoine rapproché

2.2.4.1 Monuments historiques

Six monuments historiques figurent dans l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres.

Commune	Monument	Pr.	Dist	Dpt	Localisation/contexte
Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	I	1,7	02	Ferme en coeur de vallée de la Serre
Bosmont-sur-Serre	Château de Chambly (façades et toitures)	I	2,3	02	Château dans un écrin boisé. Domaine constituant un jardin au label «jardin remarquable»
Bosmont-sur-Serre	Abri du Kaiser	C	2,4	02	Patrimoine de petite échelle en coeur de vallée peu sensible potentiellement
Tavaux-et-Pontséricourt	Eglise fortifiée	I	2,7	02	Eglise à flanc de coteau nord de la vallée de la Serre. Le cimetière communal la surplombe
Bosmont-sur-Serre	Décor intérieur de l'église fortifiée	C	2,9	02	Eglise trapue et en coeur de vallée humide
Agnicourt-et-Séchelles	Eglise fortifiée	C	3,6	02	Proximité immédiate du coteau sud de la vallée de la Serre fermant les vues. Sensibilité potentielle envisageable depuis le coteau nord de cette vallée humide.

TABLEAU 7. Monument protégés (base Mérimée) de l'aire d'étude rapprochée

Symboles et abréviations : **Pr.** = Protection / **C** = Classé / **I** = Inscrit / **Dist** = Distance (en kilomètres) / **Dpt** = Département



PHOTOGRAPHIE 15. Ferme de Saint-Pierremont



PHOTOGRAPHIE 16. Château de Bosmont-sur-Serre



PHOTOGRAPHIE 17. Abri du Kaiser



PHOTOGRAPHIE 18. Eglise de Tavaux-et-Pontséricourt



PHOTOGRAPHIE 19. Eglise de Bosmont-sur-Serre

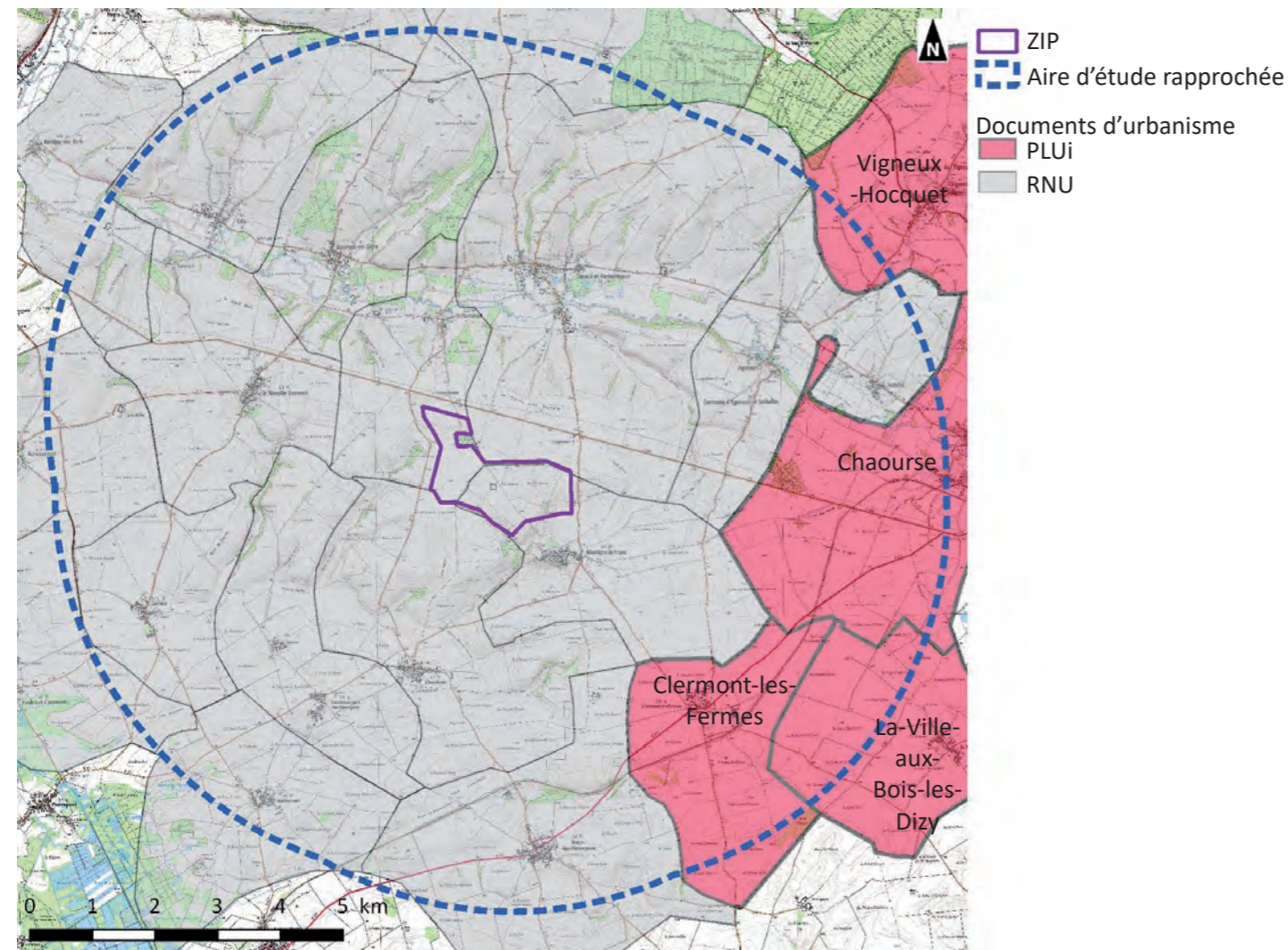


PHOTOGRAPHIE 20. Eglise d'Agnicourt-et-Séchelles

2.2.4.2 Patrimoine protégé dans les documents d'urbanisme

Les collectivités chargées du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi) disposent du 7e alinéa de l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme, créé par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Cet outil de protection et de mise en valeur du patrimoine leur permet d' « identifier et de localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

La consultation des documents d'urbanisme montre que, sur l'aire d'étude rapprochée, les communes sont majoritairement soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Seulement en partie est, la communauté de communes de la Porte de la Thiérache a eu son PLUi approuvé le 2 novembre 2016.



CARTE 19. Etat des lieux des document d'urbanisme de l'aire d'étude rapprochée

Quatre communes de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres se trouvent dans ce PLUi :

- Clermont-les-Fermes ;
- Chaourse ;
- La Ville-aux-Bois-les Dizy ;
- Vigneux-Hocquet.

Chacune de ces communes possède un «Plan du patrimoine architectural et paysager».

On y recense les 5 éléments de patrimoine dont 2 ont déjà été traités au titre du paysage rapproché (cour des fermes et mare abreuvoir, jardin du château et alignement de tilleuls).

Commune	Monument	Dist	Dpt	Localisation/contexte	!
Clermont-les-Fermes	Cour des fermes, mare abreuvoir et cèdres	3,6	02	Coeur villageois. Ouverture sensible.	*
Clermont-les-Fermes	Calvaire	5,5	02	Sur la D59, à 1,8 km au sud du village	!
Clermont-les-Fermes	Jardin du château et alignement de Tilleuls	3,7	02	Au sud de la D977. Vues fermées par le bâti en interface	*
La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Monument commémoratif de la seconde guerre mondiale	4,8	02	Situation exposée visuellement	!
Chaourse	Calvaire	5,6	02	Exposé visuellement	!

TABLEAU 8. Recensement du patrimoine protégé au titre de la loi L 123-1-5 du code de l'urbanisme

Symboles et abréviations : **Dist = Distance (en kilomètres) / Dpt = Département / ! = enjeu d'une étude de sensibilité / * Etude de sensibilité abordée au chapitre du paysage rapproché**

2.2.4.3 Patrimoine archéologique

A 3,8 kilomètres de la ZIP, est présent un cimetière mérovingien sur la commune de Godelancourt-les-Pierrepont. La nécropole a été découverte au début de 1981 par un agriculteur lors de labours profonds. Un couvercle de sarcophage ayant été remonté à la surface. Ce site a nourri le fond du musée des temps barbares situé à Marle. Cette richesse potentielle du sous-sol archéologique montre l'importance de bien informer les services de l'INRAP.

2.2.5 Sensibilité potentielle du patrimoine rapproché

2.2.5.1 Monuments historiques

La ferme de Saint-Antoine à Saint-Pierremont présente peu d'enjeux visuels lorsque l'on se situe en face de celle-ci. En effet, le front du relief de 38 mètres du coteau de la Serre est à 750 mètres au sud de la Ferme. Un photomontage avec plus de recul visuel dans la vallée paraît donc beaucoup plus pertinent que directement au pied de la ferme. Celui retenu se trouve au point de traversée de la Serre sur la D51. Il permet d'évaluer à la fois la lisière du parc du château de Chambly et la silhouette de la ferme de Saint-Antoine à Saint-Pierremont. **La sensibilité potentielle est faible** en raison de la proximité du relief.

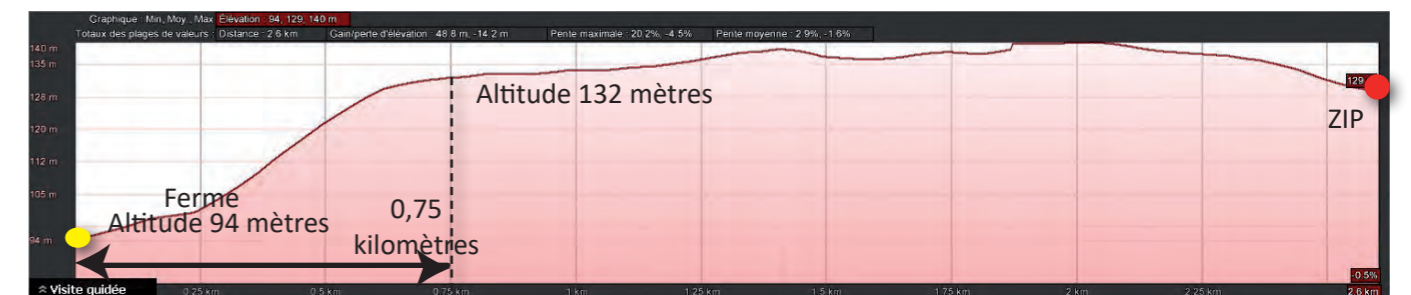


FIGURE 9. Coupe depuis la ferme de Saint-Pierremont

Le château de Bosmont-sur-Serre apparaît dans un écran boisé et aussi très proche du coteau de la vallée. L'axe de la perspective du château n'est pas en direction de la ZIP. La coupe réalisée depuis la terrasse sud du château montre une très faible sensibilité en coeur de parc. Le coteau sud de la vallée humide de la serre se trouve 44 m plus haut à une distance de 1,9 kilomètres. Cette proximité empêche une continuité visuelle en direction de la ZIP.

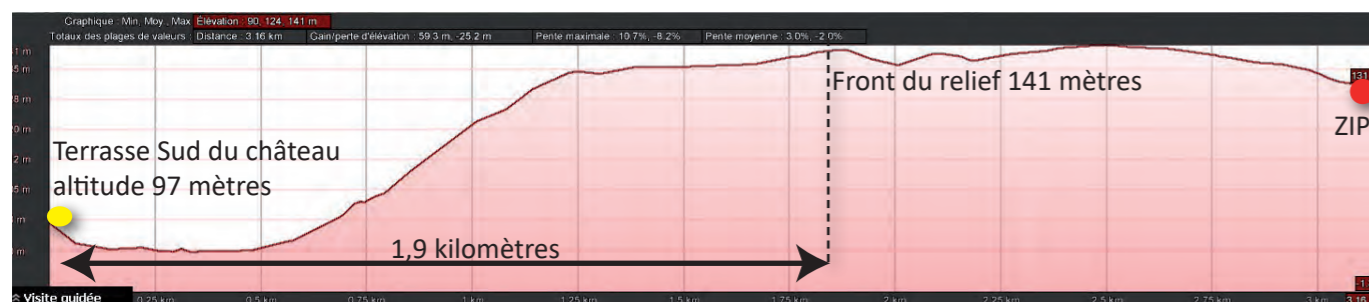
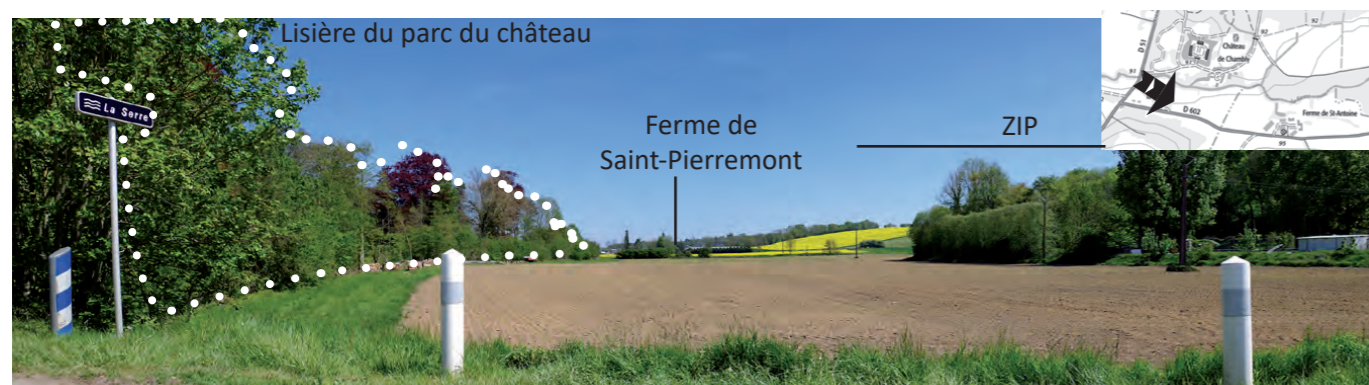


FIGURE 10. Coupe depuis la terrasse du château de Bosmont-sur-Serre

Toutefois, tout comme la ferme de Saint-Pierremont, le couloir visuel de la vallée de la Serre au point de traversée de la rivière met en scène la lisière du domaine du château (jardin remarquable). De surcroît ce point de vue est idéal pour évaluer la silhouette de la ferme de Saint-Antoine (protégée) à Saint-Pierremont. Un photomontage sera réalisé. Il couvrira à la fois la lisière du jardin remarquable du château de Bosmont-sur-Serre et la ferme protégée de Saint-Pierremont dans l'échappée visuelle de la vallée.



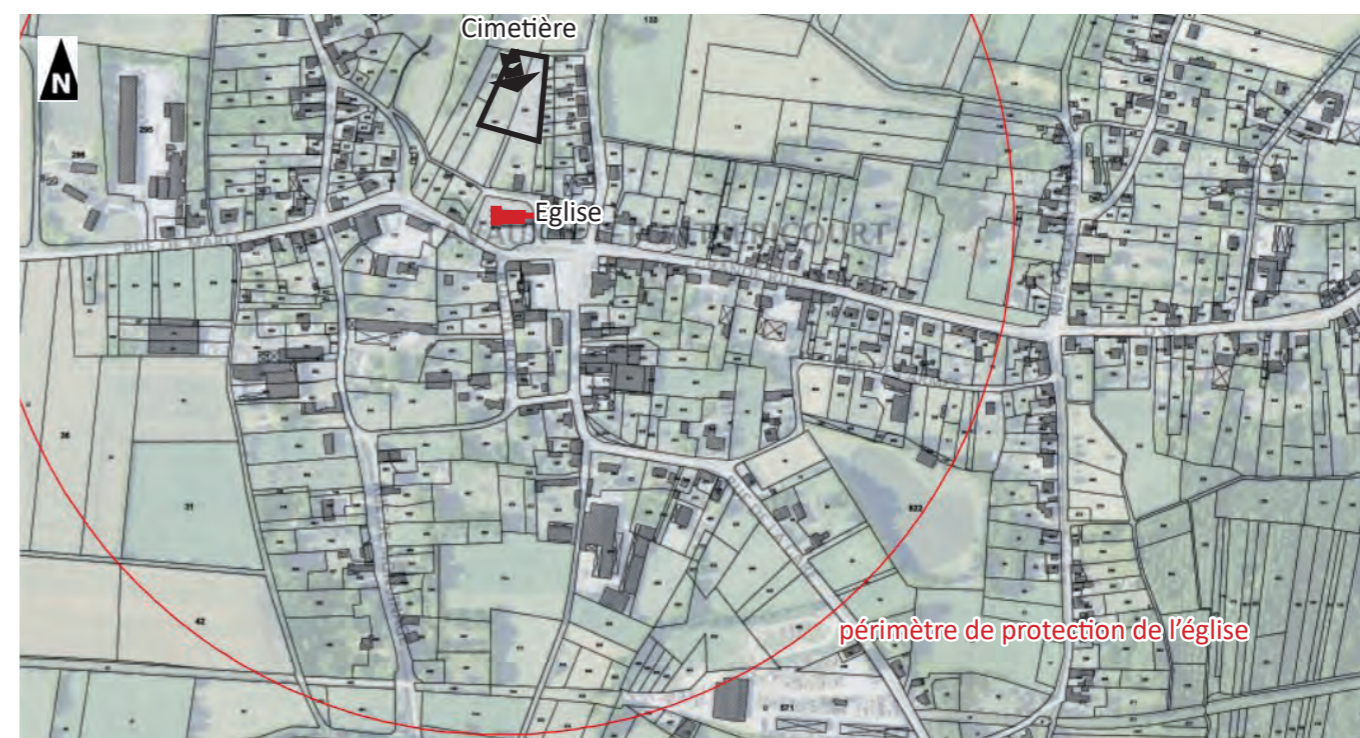
PHOTOGRAPHIE 21. Au point de traversée de la Serre à Bosmont-sur-Serre

L'abri du Kaiser est très proche du coteau. De plus ce type de patrimoine joue sur une échelle de perception beaucoup plus petite que les éoliennes. **Pas de photomontage.**

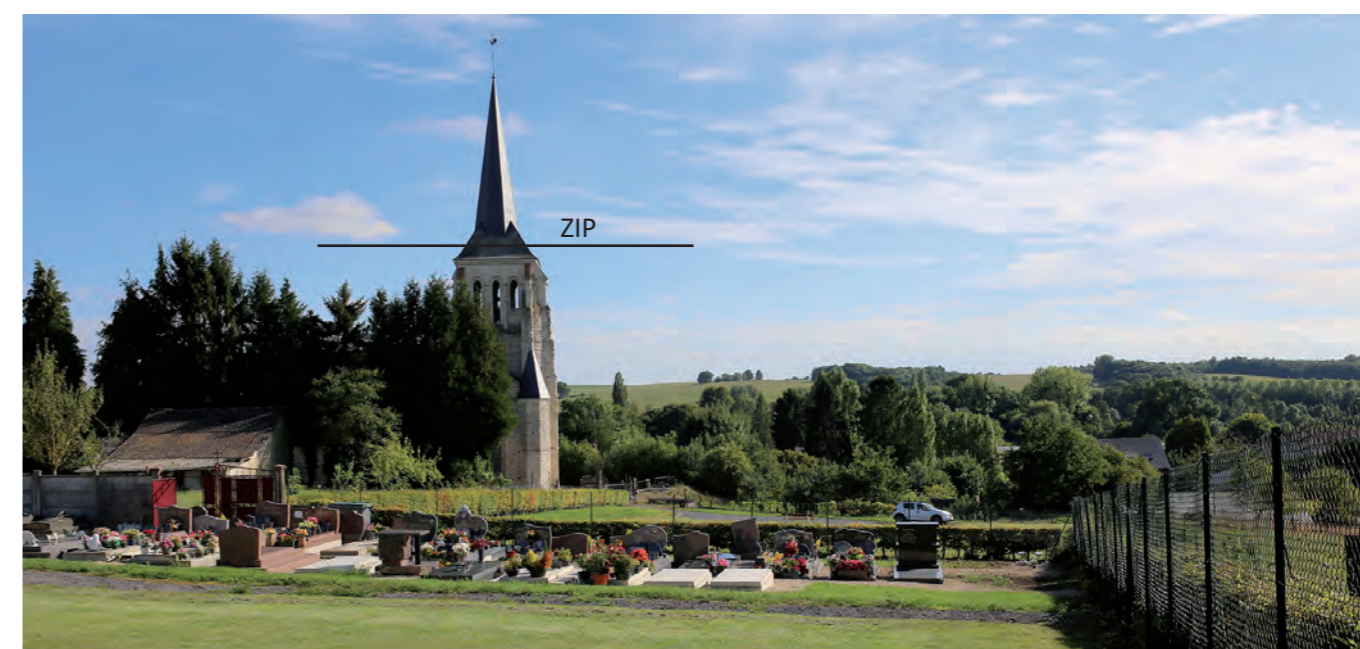


FIGURE 11. Coupe depuis l'abri du Kaiser

L'église inscrite M.H. de Tavaux-et-Pontséricourt se situe à l'altitude de 110 mètres dans la vallée de la Serre. Depuis le cimetière proche situé dans le périmètre de protection M.H., l'édifice est vu en position dominée. Un risque de dépassement des éoliennes en covisibilité avec le monument est envisageable.



CARTE 20. Périmètre de protection de l'église de Tavaux-et-Pontséricourt



PHOTOGRAPHIE 22. Eglise protégée de Tavaux-et-Pontséricourt depuis le cimetière communal

La sensibilité potentielle de l'église de Tavaux-et-Pontséricourt est modérée compte tenu de l'existence de l'espace dégagé du cimetière communal. Ce cimetière permet une prise de hauteur sur l'édifice et sur le coteau sud de la vallée de la Serre. **Le dépassement d'un projet éolien sur la ZIP y est donc envisagé.**

L'église de Bosmont-sur-Serre est relativement basse comparativement aux autres églises proches, entourée d'un front bâti de hauteur proche. Le boisement du parc du château de Chambly est en interface à 100 m de l'édifice religieux. De plus, un front du relief du coteau est présent à 2,2 kilomètres de l'église.

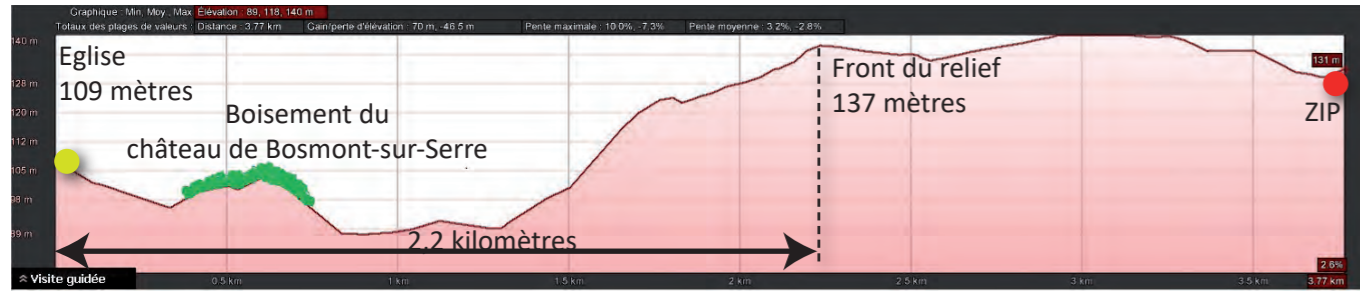


FIGURE 12. Coupe depuis l'église de Bosmont-sur-Serre

L'édifice religieux appartient à la vallée de la Serre. L'église est protégée pour son décor intérieur. L'édifice trapu, est peu visible dans le contexte boisé de la vallée. L'étude de visibilité du monument montre que c'est en prenant du recul sur le versant nord de la vallée qu'il devient possible d'apercevoir des parcs éoliens appartenant à la plaine de grandes cultures. La vue d'un projet éolien sur la ZIP est faiblement sensible.



PHOTOGRAPHIE 23. Vue sur le clocher de Bosmont-sur-Serre depuis le calvaire nord

L'église d'Agnicourt et Séchelles est très proche du coteau Sud de la vallée de la Serre. En revanche, elle est bien perceptible depuis la D58, route de découverte de la vallée offrant un recul sur la vallée et l'édifice protégé. Depuis le coteau Nord de la vallée, le risque de dépassement des éoliennes au dessus du coteau nécessite d'être évalué par photomontage. Sa sensibilité potentielle est faible.



PHOTOGRAPHIE 24. Église fortifiée d'Agnicourt-et-Séchelles par la D58

2.2.5.2 Sensibilité du Patrimoine protégé dans les documents d'urbanisme

Le monument commémoratif de la seconde guerre mondiale à la Ville-aux-Bois-lès-Dizy est en secteur d'openfield. Sa petite taille conjuguée à un éloignement modéré de 4,8 kilomètres révèle une sensibilité potentielle faible. Un photomontage y sera réalisé.



PHOTOGRAPHIE 25. Mémorial de la seconde guerre mondiale à la Ville-aux-Bois-lès-Dizy (PLUi)

Le calvaire au sud de Clermont-les-Fermes figure au sud du noyau villageois sur la D59. La route présente un profil légèrement en creux. Néanmoins, le secteur de champs cultivés permet une continuité visuelle vers la ZIP. Un photomontage y sera réalisé. La sensibilité potentielle reste faible au vu de l'éloignement de 5,5 kilomètres d'un projet éolien sur la ZIP.



PHOTOGRAPHIE 26. Calvaire sud de Clermont-les-Fermes (PLUi)

Le calvaire de Chaourse, flanqué de deux tilleuls, appartient plus à la plaine de grandes cultures qu'au paysage de la vallée de la Serre. Le secteur proche est assez ouvert et peut potentiellement permettre des continuités visuelles sur la ZIP. La sensibilité potentielle est faible et un photomontage y sera réalisé.



PHOTOGRAPHIE 27. Calvaire de Chaourse (PLUi)

Commune	Monument	Protection	Distance en kilomètres	Sensibilité potentielle	Photomontage(s) ou raison de l'absence de photomontage
Aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres					
Saint-Pierremont	Ferme de Saint-Antoine	Inscrit	1,7	faible	9
Bosmont-sur-Serre	Château de Chambly	Inscrit	2,3	faible	9
Bosmont-sur-Serre	Abri du Kaiser	Classé	2,4	très faible	Patrimoine de petite échelle en coeur de vallée peu sensible potentiellement et proche du point 9
Tavaux-et-Pontséricourt	Eglise fortifiée	Inscrit	2,7	modérée	6, 8
Bosmont-sur-Serre	Eglise	Classé	2,9	faible	15
Agnicourt-et-Séchelles	Eglise fortifiée	Classé	3,6	faible	19
Clermont-les-Fermes	Calvaire	PLUi	5,5	faible	37
La Ville-aux-Bois-les-Dizy	Monument commémoratif de la seconde guerre mondiale	PLUi	4,8	faible	47
Chaourse	Calvaire	PLUi	5,6	faible	13

Sensibilité potentielle du patrimoine dans l'aire d'étude rapprochée

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée (6 km)

Sensibilité du patrimoine

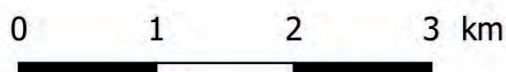
Eglise fortifiée MH de sensibilité modérée

Eglise fortifiée MH de sensibilité faible

Monument MH de sensibilité faible

Patrimoine protégé au PLUi/PLU de sensibilité faible

Photomontages associés



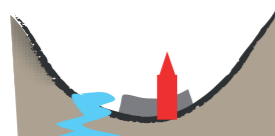
CARTE 21. Sensibilité potentielle du patrimoine dans l'aire d'étude rapprochée

2.2.6 Lieux de vie

Les 14 villages et le bourg composant l'aire d'étude rapprochée occupent de manière équilibrée les dispositions variées du relief. Ainsi on constate que :

- 8 villages occupent la plaine de grande cultures (53 % des villages);
- 6 appartiennent à la vallée humide de la Serre (40% des villages).
- 1 bourg (Montcornet) se situe à flanc de coteau.

■ Dans la vallée humide de la Serre



Cilly
Bosmont-sur-Serre
Saint-Pierremont
Tavaux-et-Pontséricourt
Agnicourt-et-Séchelles
Chaourse



Tavaux-et-Pontséricourt

■ Sur la plaine de grandes cultures

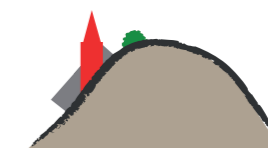


La Neuville-Bosmont
Cuirieux
Mâchecourt
Godelancourt-lès-Pierrepont
Ebouleau
Montigny-le-Franc
Bucy-lès-Pierrepont
Clermont-les-Fermes



Montigny-le-Franc

■ A flanc de coteau



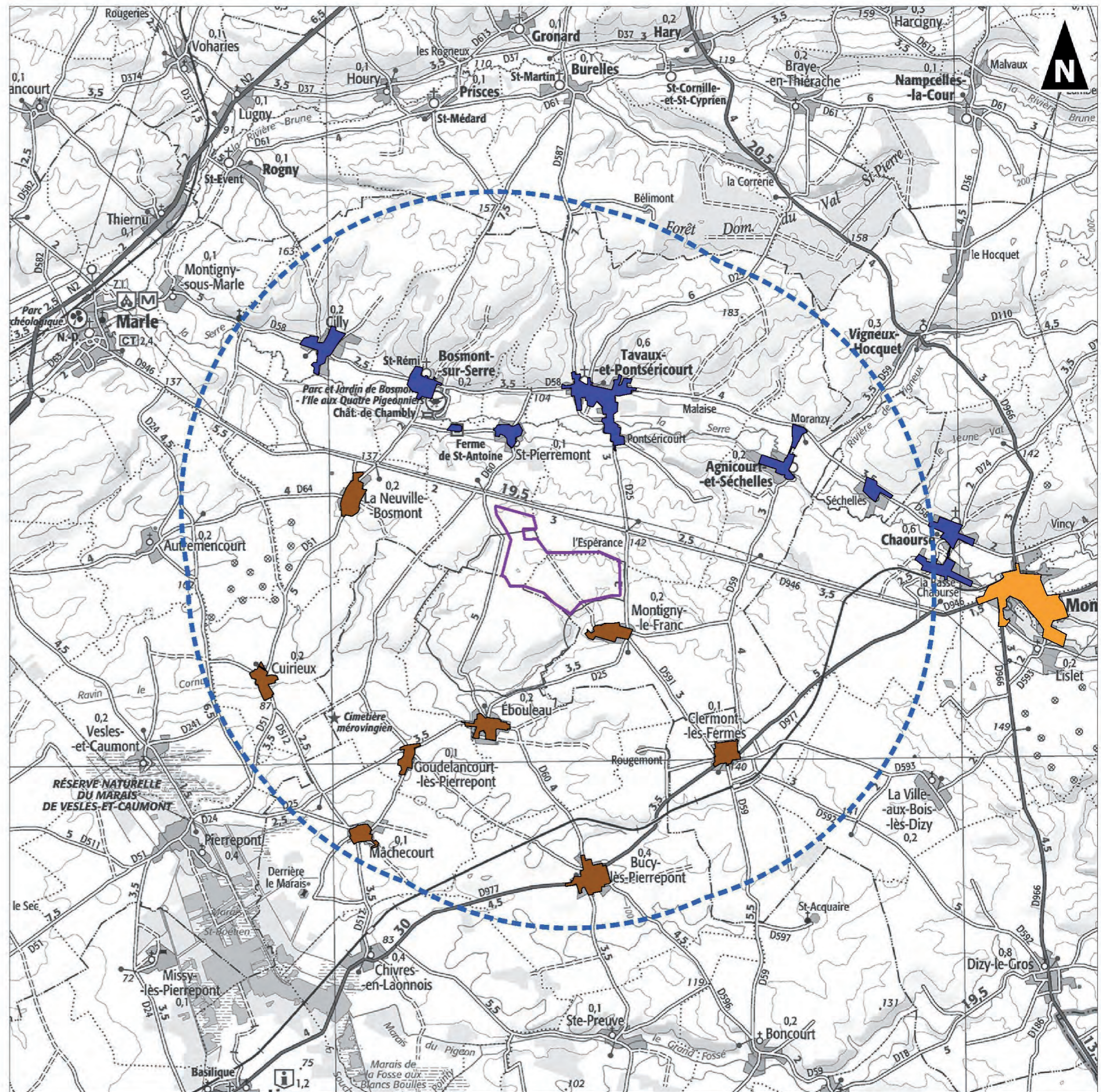
Montcornet (coteau de la vallée de la Serre et du Hurtaut)



Montcornet

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

- Implantation géographique des villages**
- Village dans la vallée humide de la Serre
 - Village à flanc de coteau
 - Village de la plaine de grandes cultures



CARTE 22. Implantations géographiques des villages dans l'aire d'étude rapprochée

2.2.7 Sensibilité potentielle des lieux de vie

■ Sensibilité suivant l'implantation géographique

Les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée se présentent en quatre grandes catégories selon leur implantation géographique :

- **les lieux de vie du plateau agricole** : Ce sont les plus proches de la ZIP. Ils bénéficient le plus souvent d'une ceinture bocagère car ce sont des villages bosquets. Parfois les extensions urbaines récentes en périphérie soumettent ces villages à une plus grande sensibilité à un projet éolien sur la ZIP. Par l'absence d'une frange arborée ou la présence d'un liseré végétal encore jeune, ces zones d'extensions urbaines sont à prendre en considération. On remarque également 3 fermes isolées (Rougemont, Beauvois, St-Acquaire).

- **les villages de fond de vallée humide** : Appartenant majoritairement à la vallée de la Serre, ces villages sont le plus souvent très peu sensibles par la présence du coteau sud de la vallée de la Serre en interface avec le projet éolien. Les sensibilités peuvent provenir de la prise de hauteur des tissus villageois sur le coteau nord de la vallée de la Serre (Bosmont-sur-Serre, Cilly, Tavaux-et-Pontséricourt, Chaourse). Il s'agit cependant des parties les moins représentatives de ces tissus villageois, majoritairement dans la vallée. Néanmoins la prise de hauteur sur le coteau nord de la vallée de la Serre sera un point

- **les villages de la plaine alluviale et des marais de la Souche** : Les boisements humides spontanés ou anthropiques (peupleraies) filtrent les vues en direction de la ZIP. Ces villages présentent donc très peu d'enjeux visuels voire pas du tout.

- **les lieux de vie à flanc de coteau** : le bourg de Montcornet présente cette particularité. La remontée des tissus d'habitat sur le coteau constitue un enjeu dans l'étude des sensibilités des lieux de vie.

■ Sensibilité des lieux de vie de la plaine de grandes cultures



Distance de la ZIP : 5,1 km

Bucy-lès-Pierrepoint se situe au sud de l'aire d'étude rapprochée. Les espaces publics centraux sont peu dégagés visuellement. La sortie nord du village par la D60 est modérément sensible. La route dispose d'un profil en creux. La ZIP se trouve mise en scène dans l'axe de la route. **La sensibilité de Bucy-lès-Pierrepoint est faible.**



PDV 35. Sortie nord de Bucy-lès-Pierrepoint



Distance de la ZIP : 3,1 km

Clermont-les-Fermes se situe à proximité de la D977, infrastructure importante du territoire. Le village, en dépit de cette infrastructure garde un caractère rural affirmé. Ainsi un tour de village est présent au nord et une centralité verte, autour d'une ancienne mare abreuvoir. Le cheminement par le tour de village nord est davantage sensible que le centre compte tenu de l'éloignement du projet éolien. **La sensibilité de Clermont-les-Fermes est modérée, avec l'espace le plus sensible en frange nord dégagée et un potentiel effet de densité avec les autres parcs éoliens.**



PDV 17. Depuis le tour de village nord de Clermont-les-Fermes



Distance de la ZIP : 4,8 km

Cuirieux est un village marqué par le passage du petit ruisseau du Cornu. De part et d'autre du ruisseau, le tissu urbain remonte. L'intersection de la rue d'accès au cimetière communal et de la D51, axe principal du village, est un point de sensibilité. En effet, des terrains libres de construction sont présents au nord-est du village permettant une continuité visuelle vers la ZIP. **La sensibilité est faible.**



PDV 43. Frange est de Cuirieux

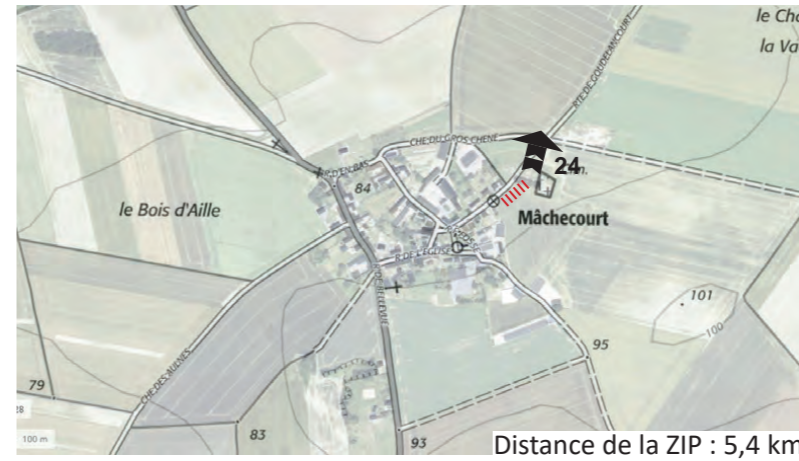


Ebouleau est le village assez proche au sud de la ZIP. Le village rue oriente une perspective majeure d'ouest en est au niveau de la Grande rue (D25). Cette perspective ne se trouve pas dans la direction d'un projet éolien sur la ZIP. Les points de sensibilités s'expriment à l'entrée ouest (calvaire) où un effet de cumul éolien est possible et au niveau de la sortie sud-est du village. **La sensibilité est modérée.**

Distance de la ZIP : 2,7 km



PDV 11. Ebouleau depuis l'entrée ouest

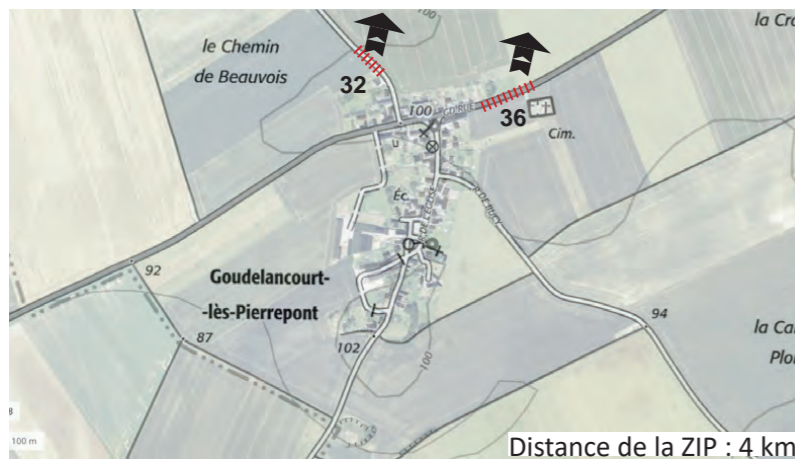


Mâchecourt a lui aussi un cimetière excentré dans un secteur exposé au projet éolien. Les perspectives villageoises sont cependant peu sensibles par sa structure compacte en noyau avec peu de respirations visuelles. L'enjeu se situe ponctuellement sur la lecture de village à village : une altération potentielle de la lecture du village de Goudelancourt-lès-Pierrepont est possible par un projet éolien sur la ZIP. La ZIP reste cependant éloignée. **La sensibilité reste faible.**

Distance de la ZIP : 5,4 km

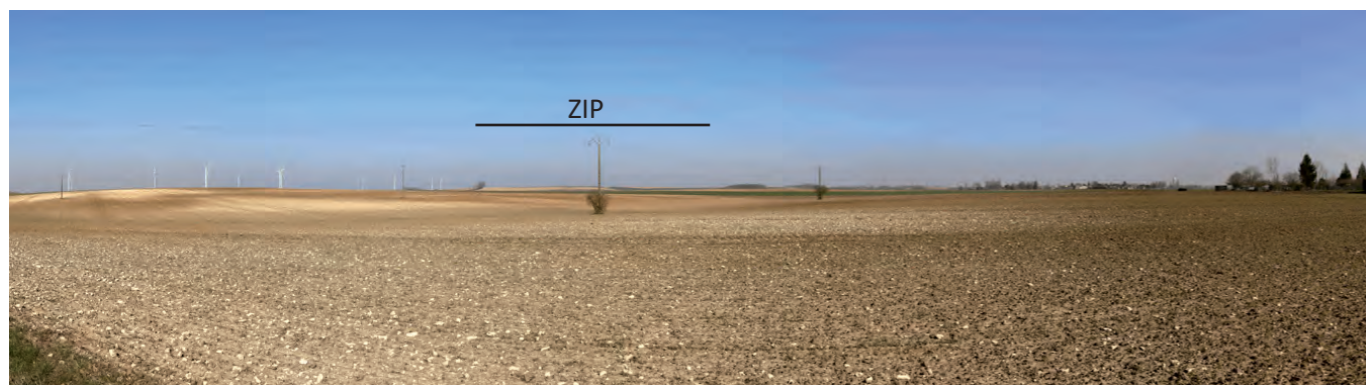


PDV 24. Sortie nord-est de Mâchecourt



Goudelancourt-lès-Pierrepont est un village de proximité sensible en sortie nord-est. Lieu de vie du quotidien, le cimetière isolé est aussi exposé à un projet éolien sur la ZIP. Le paysage très ouvert est favorable à une bonne insertion d'un projet éolien sur la ZIP. L'immensité horizontale tend en effet à estomper toute notion d'échelle. Le point d'attention portera sur la participation ou non à un effet de cumul éolien. **La sensibilité est faible.**

Distance de la ZIP : 4 km



PDV 52. Sortie nord de Goudelancourt-lès-Pierrepont



Montigny-le-Franc possède une ceinture bocagère affirmée mais reste, comme le village de la Neuville-Bosmont, présent sur un éperon de relief. Le village est resté très rural avec la présence d'usoirs (trottoirs enherbés) et bénéficie d'une place verte. Trois points de sensibilité sont envisagés : la frange ouest, la sortie nord-est et l'entrée sud-est. **Par sa proximité et son caractère rural, ce village est de sensibilité potentielle forte.**

Distance de la ZIP : 0,6 km



PDV 3. Frange ouest de Montigny-le-Franc



La Neuville-Bosmont est un village domaine avec une ceinture bocagère (village bosquet). Depuis l'axe principal, ce village est faiblement sensible par la fermeture des vues. Comme le montre la photographie de la place publique, le bâti est rapidement présent. Pour s'affranchir des vues fermées par le bâti, les évaluations par photomontages sont envisagées à l'ouest (silhouette), à l'est pour se libérer de la frange boisée et au nord pour appréhender un point haut communal. **Le village est modérément sensible.**



PHOTOGRAPHIE 29. Centralité de La Neuville-Bosmont au niveau de la place publique

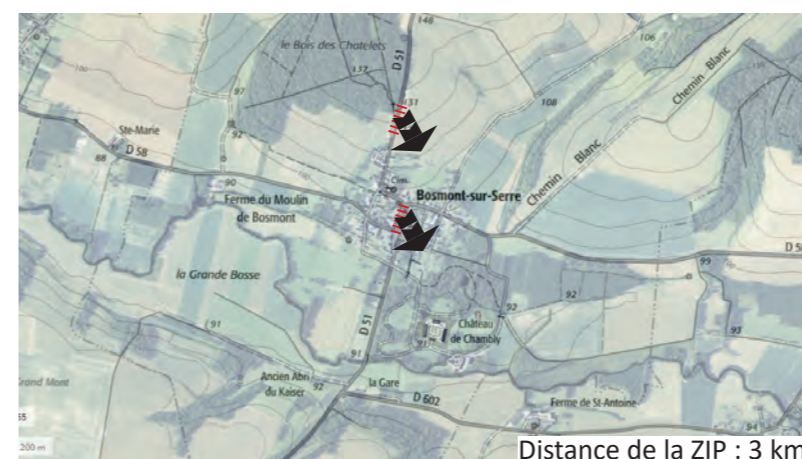
■ Villages en coeur de vallée humide



Agnicourt-et-Séchelles présente un coeur de village très peu sensible car très proche du coteau sud de la vallée de la Serre qui ferme les vues. Les sensibilités s'expriment soit avec une prise de recul depuis le coteau nord par la D58 (sortie est de Moranzy) et sortie ouest de Séchelles soit depuis le coteau sud en point haut. **La sensibilité se limite au fait d'assurer un rapport d'échelle cohérent du projet avec le bâti, principalement dans l'appréhension de la silhouette depuis la D58.**



PHOTOGRAPHIE 30. Route de découverte de la vallée de la Serre à hauteur de Agnicourt-et-Séchelles



Bosmont-sur-Serre est en coeur de vallée humide au caractère boisé. L'entrée nord est marquée par un calvaire. Celui-ci est en point haut sur le coteau nord de la vallée. Cette vision d'approche est la plus sensible du village. La centralité se caractérise par une vaste place verte ménageant un recul visuel. Ces deux points constituent les espaces visuels les plus sensibles. La sensibilité de Bosmont-sur-Serre à un projet éolien sur la ZIP reste cependant **faible** compte tenu du coteau boisé sud de la vallée de la Serre. Il reste un obstacle visuel important.



PHOTOGRAPHIE 31. Centralité dégagée de Bosmont-sur-Serre (place verte)



Chaourse est un village de vallée. Historiquement, les deux entités de Chaourse et Basse Chaourse sont présentes. Entre aujourd'hui et 1900, la respiration urbaine qui existait entre Chaourse et Montcornet est devenue caduque. Le village haut de Chaourse est plus potentiellement exposé que le village bas. Toutefois, ce village est à 6,3 kilomètres de la ZIP soit en dehors de la zone de prégnance visuelle attendue. **Chaourse est faiblement sensible par son éloignement.**



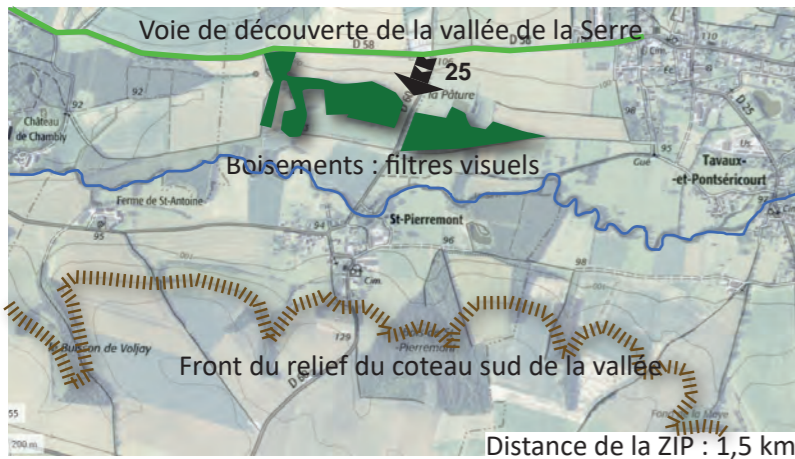
Tavaux-et-Pontséricourt est majoritairement en fond de vallée de la Serre. Le secteur de l'église tend à bénéficier du coteau nord abrupt et générer un potentiel de vue vers la ZIP. Un point d'évaluation au niveau du cimetière communal, de la place centrale sont envisagés. Côté sud, la frange du hameau de Pontséricourt par la D25 mérite une évaluation par photomontage pour évaluer le rapport d'échelle des éoliennes en sortie de Pontséricourt. Au total, 5 points d'évaluation par photomontage sont envisagés. **Le village est modérément sensible.**



Cilly est un village majoritairement localisé en vallée humide. La partie la plus haute du village se situe en sortie nord-est, gagnant le coteau nord de la vallée de la Serre. Cette disposition topologique est susceptible de mettre en vue les éoliennes d'un projet sur la ZIP dans un petit espace de ce village. **Ce village est faiblement sensible.**

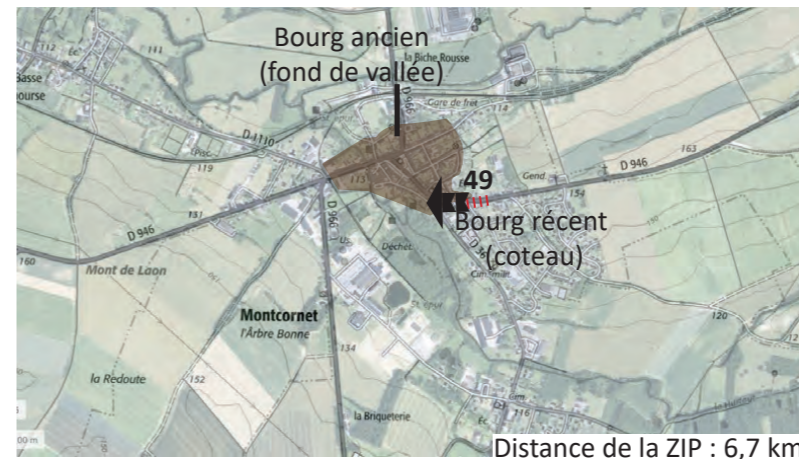


PDV20. Place publique centrale de Tavaux-et-Pontséricourt



St-Pierremont est très rapproché du coteau sud de la vallée de la Serre. Le village est très faiblement sensible du fait du coteau tout proche. Le risque potentiel se situe dans la vision d'approche de la silhouette villageoise par la route de découverte de la vallée de la Serre. Toutefois, la fermeture boisée à cet endroit du val humide permet peu de continuités visuelles. **Saint-Pierremont est de sensibilité faible.**

■ Lieux de vie à flanc de coteau



Le coeur historique de **Montcornet** est dans le fond de vallée, notamment son espace public central. L'habitat pavillonnaire s'est assez bien développé et occupe le coteau au sud-est du village ancien. Bien que situé en dehors de la zone de prégnance visuelle d'un projet éolien sur la ZIP, le bourg est d'importance en nombre d'habitants. Il convient de s'assurer par photomontage de la perspective par la rue du Calvaire. Un effet de cadrage potentiel est possible dans le débouché visuel de la rue. **La sensibilité est faible.**



PHOTOGRAPHIE 32. Sortie sud de Saint-Pierremont



PDV 49. Rue du Calvaire à Montcornet

Sensibilité potentielle des villages

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)

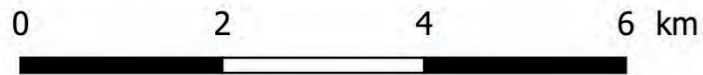
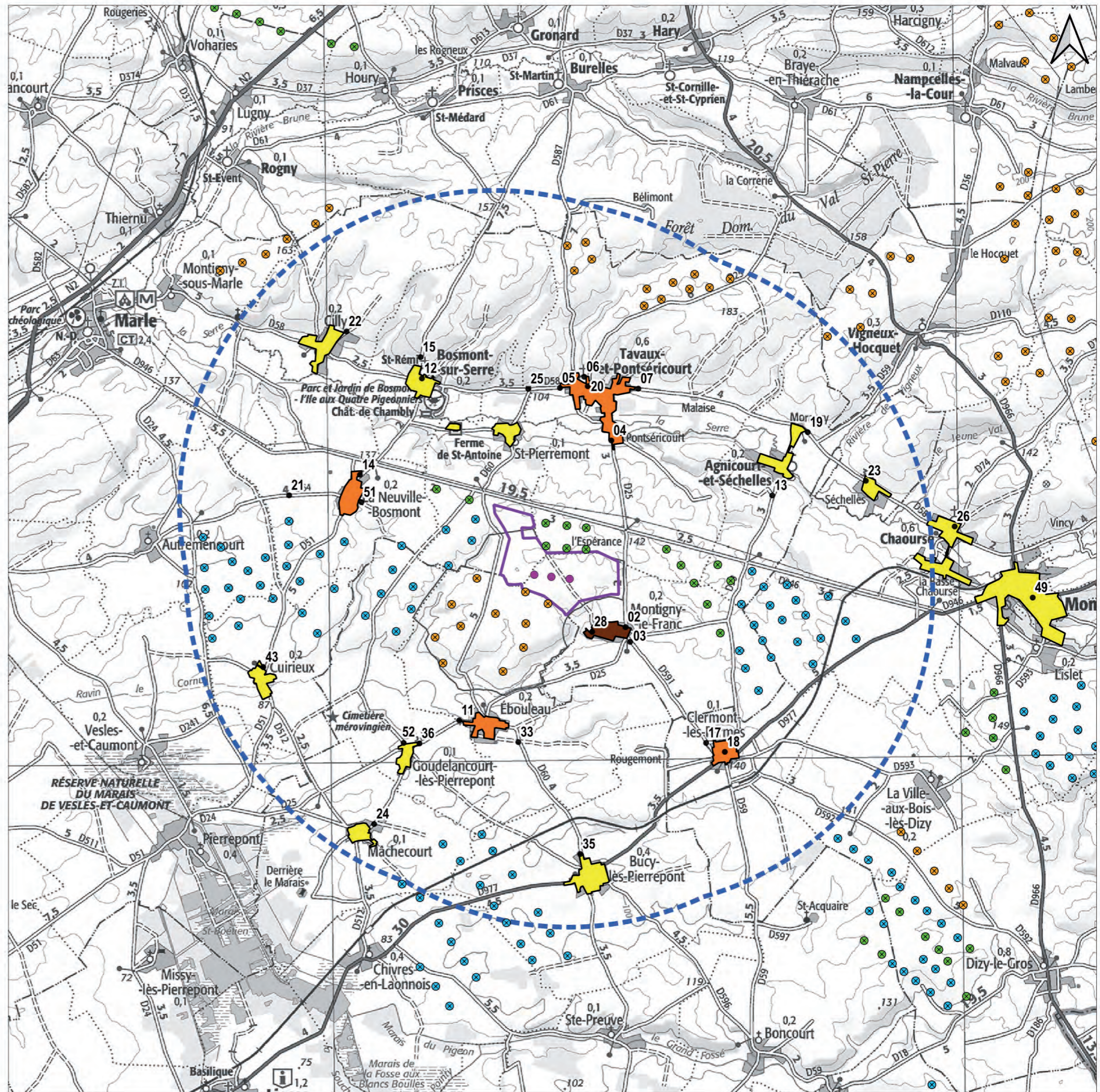
Contexte éolien (décembre 2021)

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

Sensibilité potentielle des villages

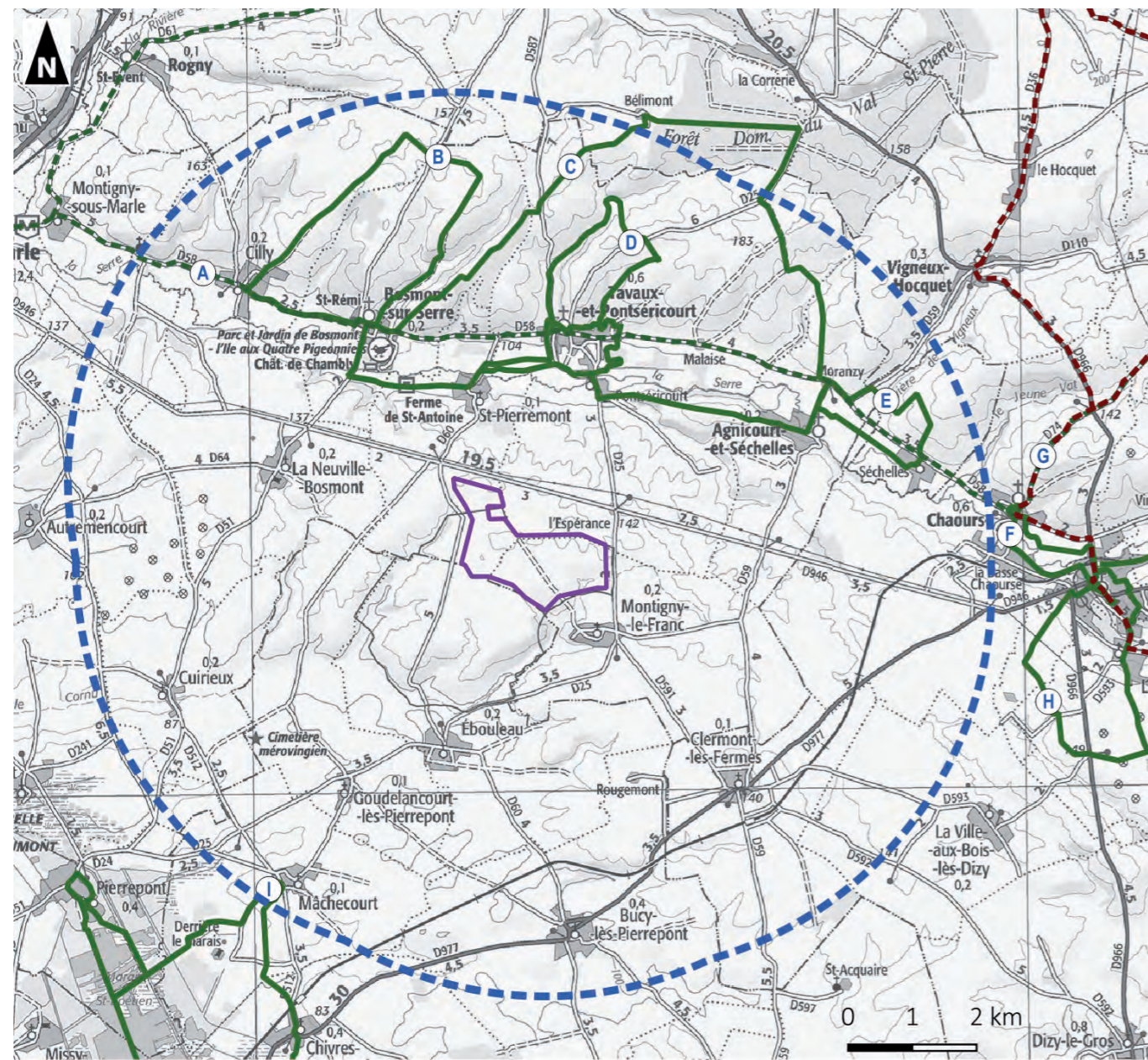
- Faible
- Modérée
- Forte

- Photomontages associés



2.2.8 Tourisme

Le secteur de la vallée de la Serre est concerné par un réseau riche d'itinéraires de randonnée. On compte huit itinéraires touristiques. Avec un itinéraire vélo, 6 boucles pédestres et un itinéraire automobile à vocation culturelle pour le circuit des églises fortifiées.



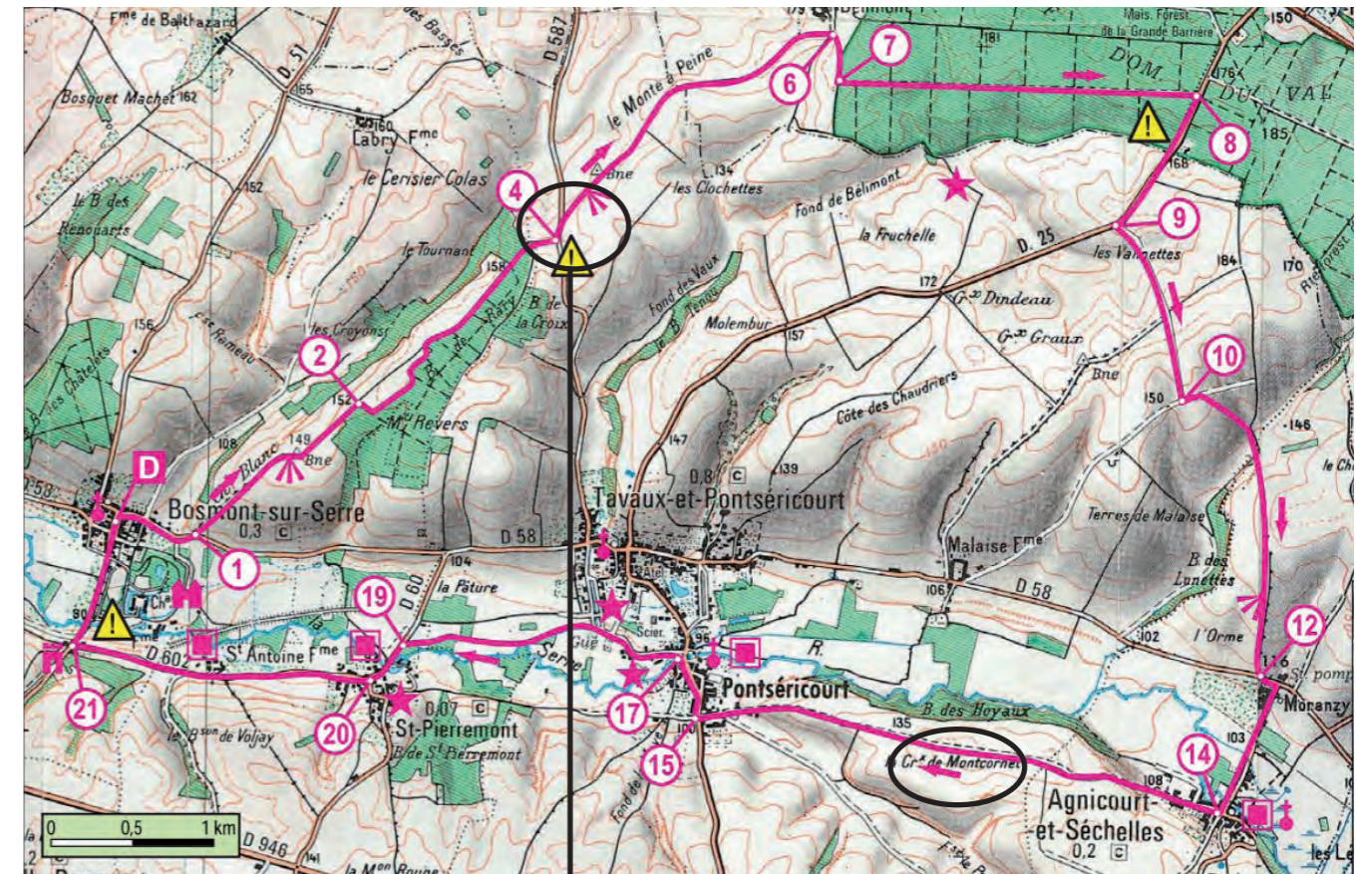
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Circuit de cyclotourisme «La Brune et la Serre - 61 km» (A)
- Route des églises fortifiées (G)
- Boucle de randonnée

- B - Balthazard et Labry - 13,5 km
- C - Du val Saint-Pierre à la Paix - 22 km
- D - Tavaux entre terre et eau - 13,5 km
- E - Le Belvédère de la Serre - 5,5 km
- F - Circuit des 4 Vents - 13,7 km
- G - Saint-Boetien - 16 km

CARTE 25. Itinéraires touristiques du territoire

2.2.9 Sensibilité potentielle du tourisme

Les sensibilités sont liées à la prise de hauteur sur les coteaux au niveau de l'entrée du bois de Rary et du lieu-dit «La Croix de Montcornet» entre Pontséricourt et Agnicourt-et-Séchelles.



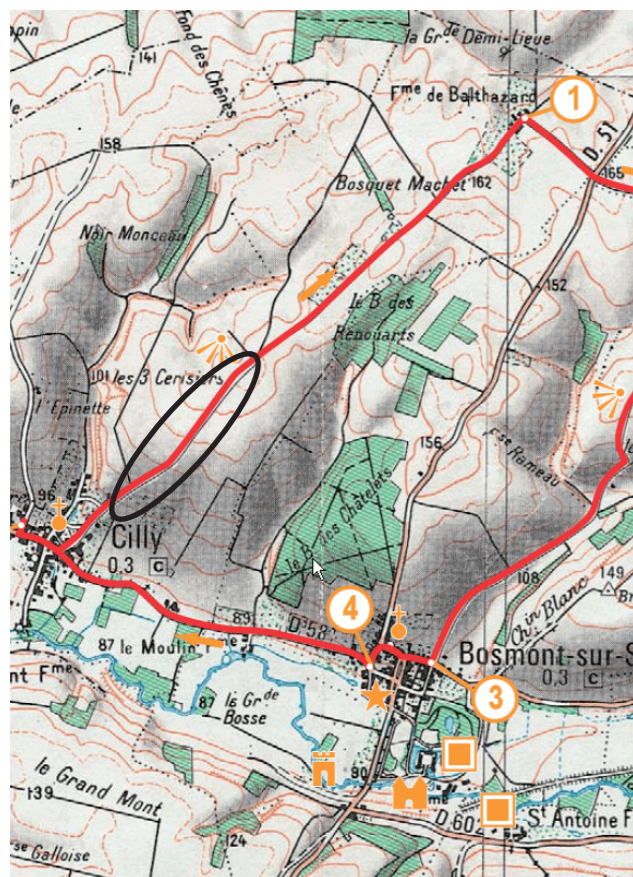
CARTE 24. Circuit du Val Saint-Pierre à La Paix

ZIP

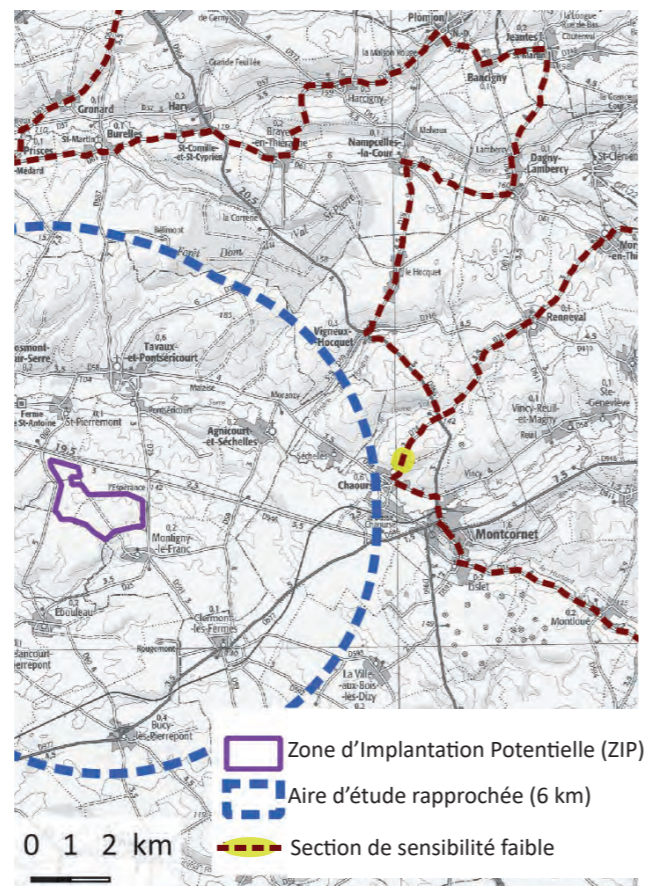


PDV 10. Belvédère sensible mentionné dans le circuit du Val Saint-Pierre à La Paix

Les boucles de randonnée ne sont pas recensés en coeur de ZIP. Les boucles à enjeu visuel se concentrent au nord, dans le paysage de petite échelle de la vallée de la Serre. Parmi ces boucles, celles remontant sur le coteau nord de la vallée en site non boisé peuvent permettre une vision en dépassement du coteau d'un projet éolien sur la ZIP. La sensibilité propre des églises fortifiées est abordée au chapitre du patrimoine.



CARTE 26. Circuit de Balthazard et Loubray



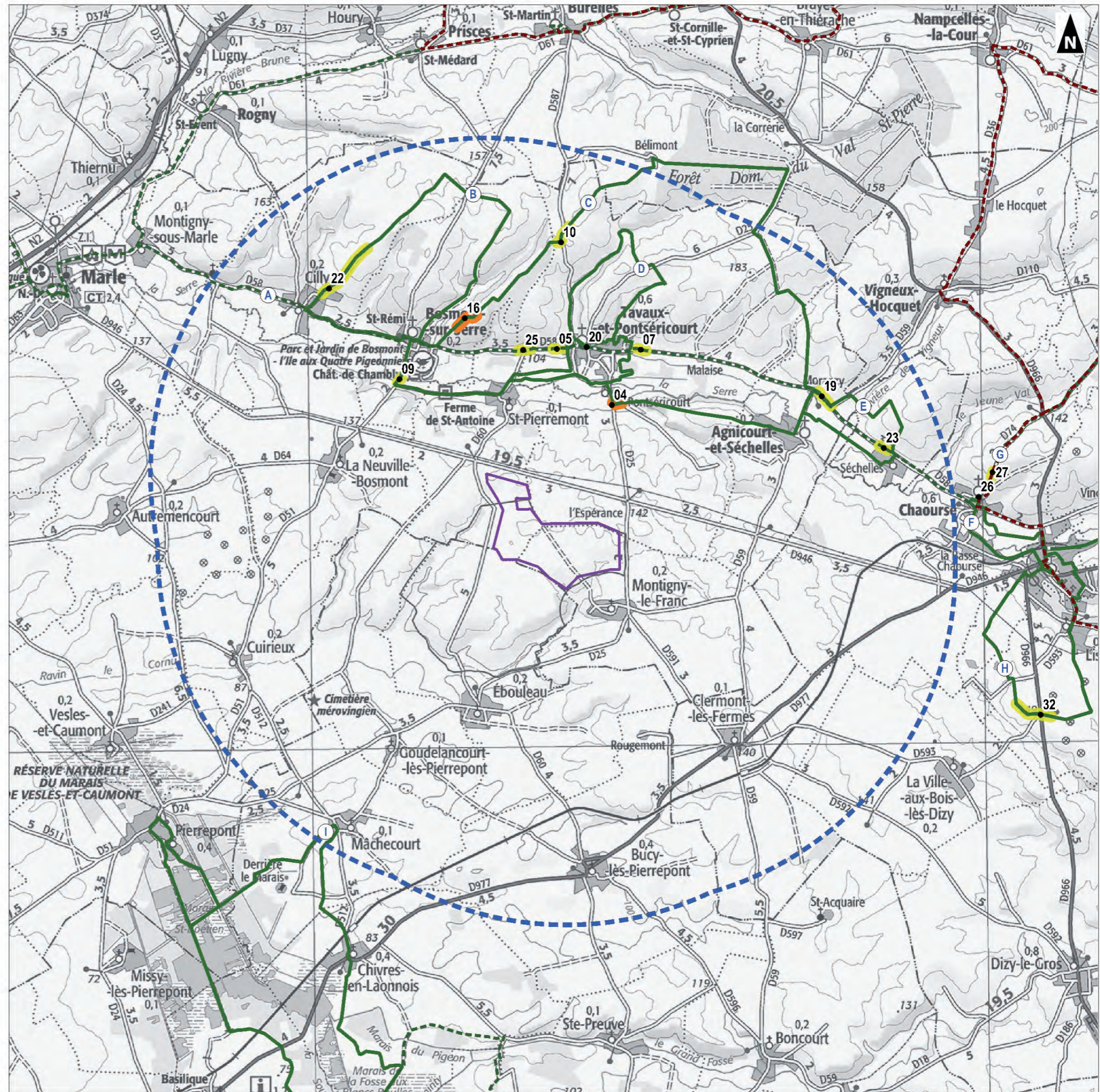
CARTE 27. Sensibilité du circuit des églises fortifiées

N°	Boucle de randonnée	Pér	Sensibilité visuelle par rapport à la ZIP	Sensibilité	Photomontage(s)
A	LA BRUNE ET LA SERRE (VELO)	61	section sensible par la D58, route de découverte de la vallée de la Serre. Sensibilité potentiel faible.	faible	5, 7, 19, 20, 23, 25
B	BALTHAZARD ET LABRY	13,5	surplomb de Cilly	faible	22
C	VAL ST-PIERRE A LA PAIX	22	hauteurs de Bomont-sur-Serre	modérée	16
			sortie du hameau de Pontséricourt	modérée	4
			à hauteur du Bois de Rary	faible	10
			au franchissement de la Serre	faible	9
D	TAVAUX ENTRE TERRE ET EAU	13,5	En coeur de la vallée de la Serre	très faible	-
E	LE BELVEDERE DE LA SERRE	5,5	majoritairement dans la vallée de la Serre	très faible	-
F	CIRCUIT DES QUATRE VENTS	13,5	mise en vue de la silhouette de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy à proximité de la D966	faible	32
G	ROUTE DES EGLISES FORTIFIEES (CIRCUIT CULTUREL AUTOMOBILE)	74	belvédère de la D74 sur l'église de Chaourse	faible	26, 27
H	SAINT-BOETIEN	16	itinéraire qui empreinte les fonds tourbeux du marais. Milieu fermé entre bocage, peupleraies et roselières	très faible	-



PDV 27. Surplombant Chaourse au nord, par la route des églises fortifiées

En empruntant la route des églises fortifiées au nord de Chaourse, l'église fortifiée est surplombée. Ce point est donc particulièrement approprié pour évaluer l'impact d'un projet éolien sur la ZIP. On constate en effet une présence importante de l'énergie éolienne autour de l'église classée de Chaourse.



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 Aire d'étude rapprochée (6 km)

Section de route des églises fortifiées de sensibilité faible
 Section de boucle de randonnée de sensibilité faible
 Section de boucle de randonnée de sensibilité modérée

• Photomontage associé

Nomenclature des boucles, circuits

- A La Brune et la Serre (Circuit vélo)
- B Balthazard et Labry (Boucle pédestre)
- C Val St-Pierre à la Paix (Boucle pédestre)
- D Tavaux entre terre et eau (Boucle pédestre)
- E Le belvédère de la Serre (Boucle pédestre)
- F Circuit des quatre vents (Boucle pédestre)
- G Route des églises fortifiées (circuit culturel automobile)
- H Saint-Boétien (Boucle pédestre)

0 1 2 3 km

2.3 A l'échelle de l'aire d'étude immédiate

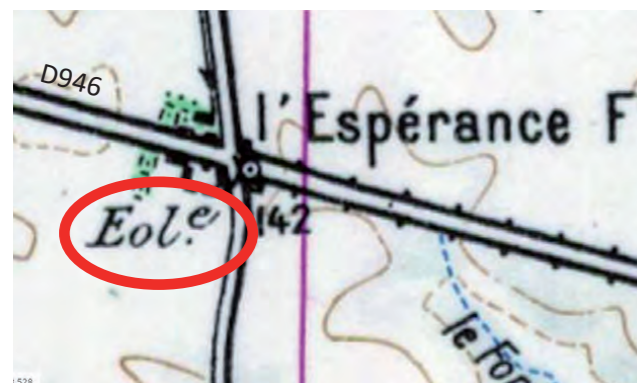
2.3.1 Etat initial paysager, patrimonial et touristique

Les territoires communaux compris dans cette aire sont actuellement soumis au Règlement National d'Urbanisme. Ils ne sont pas dotés d'un outil tel que PLU ou PLUi.

En conséquence, il n'y a pas d'éléments répertoriés au titre du paysage ou au patrimoine qui concerne l'article L123-1-5 7 du code de l'urbanisme.

Le village bosquet de Montigny-le-Franc fait partiellement partie de l'aire d'étude immédiate. Sa structure de village bosquet sensible a été évoquée au niveau des villages de l'aire d'étude rapprochée.

L'approche des cartes anciennes du secteur montre une utilisation ancienne de l'énergie du vent dont les vestiges anciens ne sont plus présents.



CARTE 29. Carte routière de 1950



CARTE 30. Cadastre napoléonien de 1853 à 450 mètres au sud de Montigny-le-Franc

L'infrastructure majeure de découverte est la D946 rectiligne. L'altitude de l'aire d'étude immédiate varie de 106 mètres à 146 mètres. Le point bas se situe dans un vallon sec au sud-est de Montigny-le-Franc. Le point haut est présent sur la D946 en sortie ouest du hameau de l'Espérance. De petits bosquets ponctuent le paysage immédiat de la plaine agricole : Bois de Montigny, buisson du Curé, Bois «les Hauts Boules». Le bois de Montigny constitue un point de repère du paysage routier de la D946.

L'aire d'étude immédiate ne contient aucun élément de patrimoine bâti.

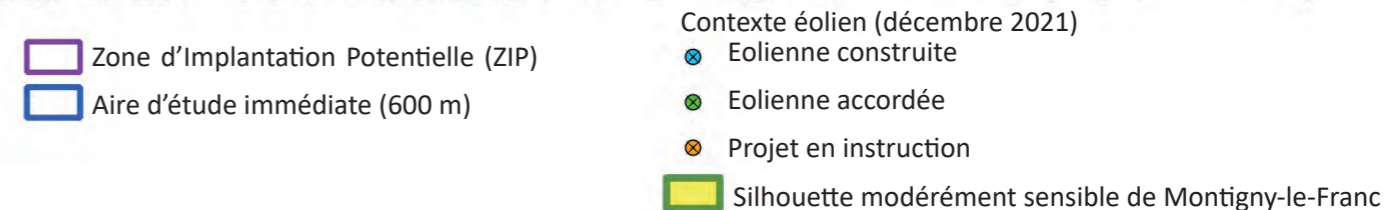
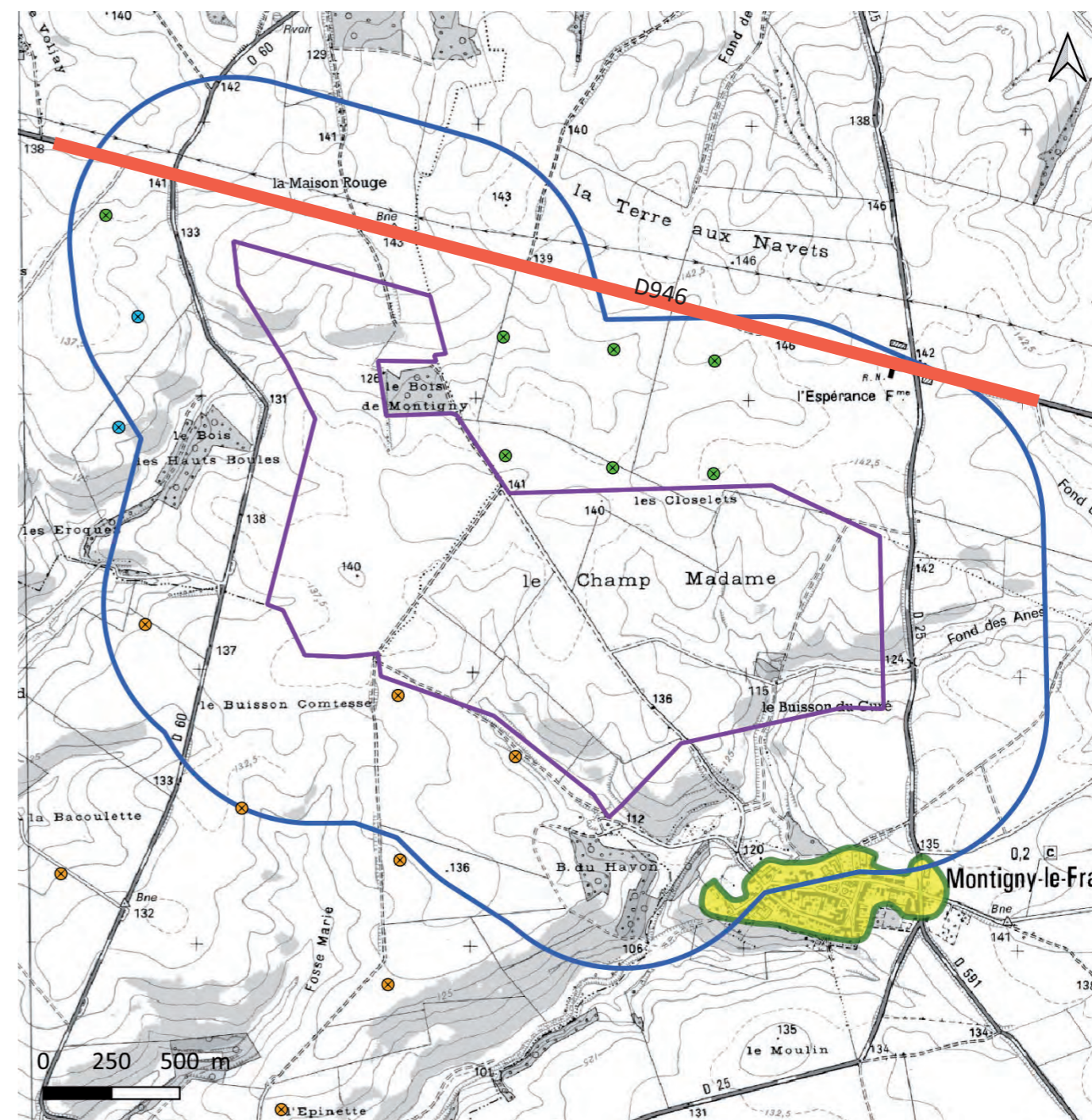
On n'y recense pas de boucle de randonnée.

2.3.2 Sensibilités

Les seules sensibilités de l'aire d'étude immédiate sont :

- le village bosquet de Montigny-le-Franc (évoqué lors de l'étude de l'aire d'étude rapprochée) : il convient en particulier de s'assurer de la cohérence d'échelle d'un projet éolien sur la ZIP avec le bâti villageois entouré de son bosquet.

- La D946, infrastructure rectiligne. Cette infrastructure rectiligne montre l'enfilade des parcs éoliens. L'enjeu sera d'assurer une cohérence de géométrie du projet avec les ensembles éoliens proches (Parc de l'Espérance accordé en particulier). Une lecture facile dans le paysage (rythme, échelle, lignes de forces) est à privilégier.



CARTE 31. Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

2.4 Synthèse des sensibilités potentielles de l'état initial

	Elément	Points d'attention	Sensibilité potentielle	Photomontage(s)
Paysage AEE	Unité paysagère «Plaine de grandes cultures»	Site d'intérêt ponctuel de la ville de Marle par l'ouest, vues depuis la RN2, frange nord-ouest du paysage emblématique de la vallée de la Souche	faible	29, 32, 34, 37, 38, 42, 47
	Unité paysagère de la Basse Thiérache	Paysage emblématique de la vallée de la Serre traversé par la D966 et la D946, surplomb depuis Chaourse, Rapport d'échelle avec la vallée de la Brune depuis les hauteurs de Gronard, frange nord du paysage emblématique de la vallée de la Souche	faible	27, 30, 31, 39, 40, 41
	Site d'intérêt ponctuel de la ville de Laon	Vue depuis la butte et effet de cumul éolien	faible	50
Patrimoine AEE	Eglise classée MH de Chaourse	Perron avec surplomb sur la plaine de grandes cultures. Nombreuses éoliennes visibles	modérée	26
	Eglise MH de Marle	Silhouette par la D946	faible	38
	Eglise MH de Priscoes	Vue depuis la sortie de Houry	faible	46
	Eglise MH de Montcornet	Vue par l'est depuis la rue du Calvaire (D946)	faible	49
	Eglise non protégée de Montloué	Vue depuis les hauteurs de Noircourt à hauteur du château d'eau	faible	45
Paysage AER	Unité paysagère de la Basse Thiérache	4 belvédères à enjeu visuel proches du coteau nord de la vallée de la Serre	modérée	10, 15, 16, 22
	Paysage emblématique de la vallée de la Serre	Route de découverte de la vallée de la Serre située en recul nord de la vallée. Rapport d'échelle des éoliennes et coteau sud de la vallée.	modérée	5, 7, 19, 23, 25
	Unité paysagère de la plaine de grandes cultures	Silhouette du village bosquet de Montigny-le-Franc (rapport d'échelle à évaluer)	modérée	3
		Silhouette du village bosquet de la Neuville-Bosmont (vision d'approche ouest)	faible	21
		Tour de village de Clermont-les-Fermes	faible	17
		Mare abreuvoir de Clermont-les-Fermes : une centralité visuellement dégagée	faible	18
D946 : infrastructure mettant en vue les parcs éoliens de la plaine de grandes cultures		faible	1, 48	
Lieux de vie AER	Montigny-le-Franc	Village très proche de la plaine de grandes cultures	forte	2, 3, 28
	La Neuville-Bosmont, Ebouleau, Clermont-les Fermes	Villages proches de la plaine de grandes cultures	modérée	11, 14, 17, 18, 21, 33, 51
	Cuirieux, Goudelancourt-les-Pierrepont, Mâchecourt, Bucy-les-Pierrepont	Villages de la plaine de grandes cultures plus éloignés	faible	24, 35, 36, 43, 52
	Tavaux-et-Pontséricourt	Village de la vallée de la Serre remontant sur le coteau et assez proche de la ZIP	modérée	4, 5, 6, 7, 20
	Cilly, Bosmont-sur-Serre, St-Pierremont, Agnicourt-et-Séchelles, Chaourse, Montcornet	Lieux de vie plus éloignés de la vallée de la Serre	faible	12, 13, 15, 19, 22, 23, 25, 26, 49

Abréviations : AEE = Aire d'étude éloignée / AER = Aire d'étude rapprochée / AEI = Aire d'étude immédiate

Echelle de sensibilité potentielle :

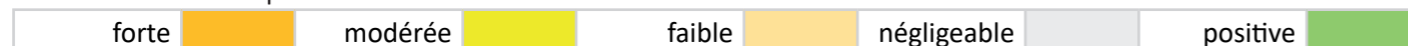


TABLEAU 10. Synthèse des sensibilités

	Elément	Points d'attention	Sensibilité potentielle	Photomontage(s)
Patrimoine AER	Eglise fortifiée MH de Tavaux-et-Pontséricourt	Dépassement du coteau avec covisibilité directe attendue depuis le cimetière communal	modérée	6, 8
	Château MH de Bosmont-sur-Serre	Lisière du domaine au sein du couloir visuel de la vallée de la Serre	faible	9
	Ferme de Saint-Pierremont MH	Depuis le couloir visuel de la vallée de la Serre	faible	9
	Eglise MH de Agnicourt-et-Séchelles	Depuis la route de découverte de la vallée de la Serre (D58)	faible	19
	Eglise MH de Bosmont-su-Serre	Depuis le calvaire haut du village	faible	15
	Calvaire de Chaourse (PLUi)	Covisibilité avec un projet éolien sur la ZIP	faible	13
	Mémorial de la seconde guerre (PLUi) à la Ville-aux-Bois-les-Dizy	Monument en secteur ouvert sensible	faible	47
Tourisme AER	Calvaire sur la D59 à Clermont-les-Fermes (PLUi)	En secteur ouvert de la plaine.	faible	37
	Circuit du Val Saint-Pierre à la Paix	Deux sections modérément sensibles : hauteurs de Bosmont-sur-Serre, sortie sud de Pontséricourt. Deux sections faiblement sensibles à hauteur du bois de Rary et au franchissement de la Serre au sud de Bosmont-sur-Serre	modérée	4, 9, 10, 16
	Circuit cyclotouristique «la Brune et la Serre»	Au niveau de la D58	faible	5, 7, 19, 20, 23, 25
	Circuit «Balthazard et Loubry»	Sur les hauteurs de Cilly. Belvédère signalé sur l'itinéraire de randonnée.	faible	22
	Circuit des Quatre Vents	Proche de la D966, vue de la silhouette de la Ville-aux-Bois-les-Dizy	faible	32
Paysage AEI	Route des églises fortifiées de Thiérache	Belvédère de la D74 au-dessus de Chaourse, calvaire haut entre Vigneux et le Hocquet	faible	26, 27
	Silhouette de Monigny-le-Franc	Prise en compte des dépassements des éoliennes de la silhouette villageoise de Montigny-le-Franc	modérée	3
	Vue par la D946, infrastructure majeure	Appréciation des parcs éoliens en enfilade, cohérence paysagère de l'ensemble	faible	1

Abréviations : AEE = Aire d'étude éloignée / AER = Aire d'étude rapprochée / AEI = Aire d'étude immédiate

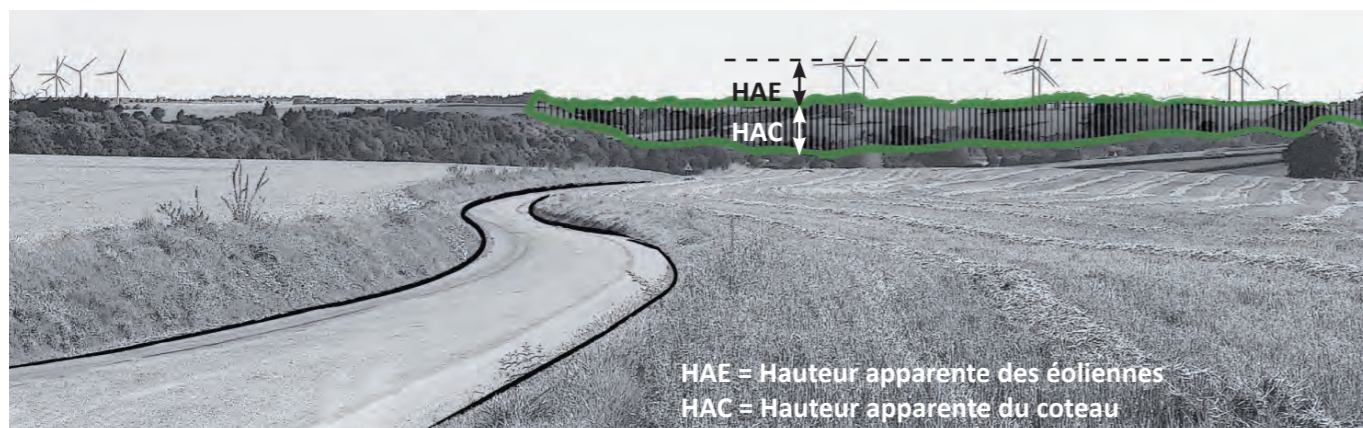
Echelle de sensibilité potentielle :

forte	modérée	faible	négligeable	positive
-------	---------	--------	-------------	----------

2.5 Recommandations d'implantation générales

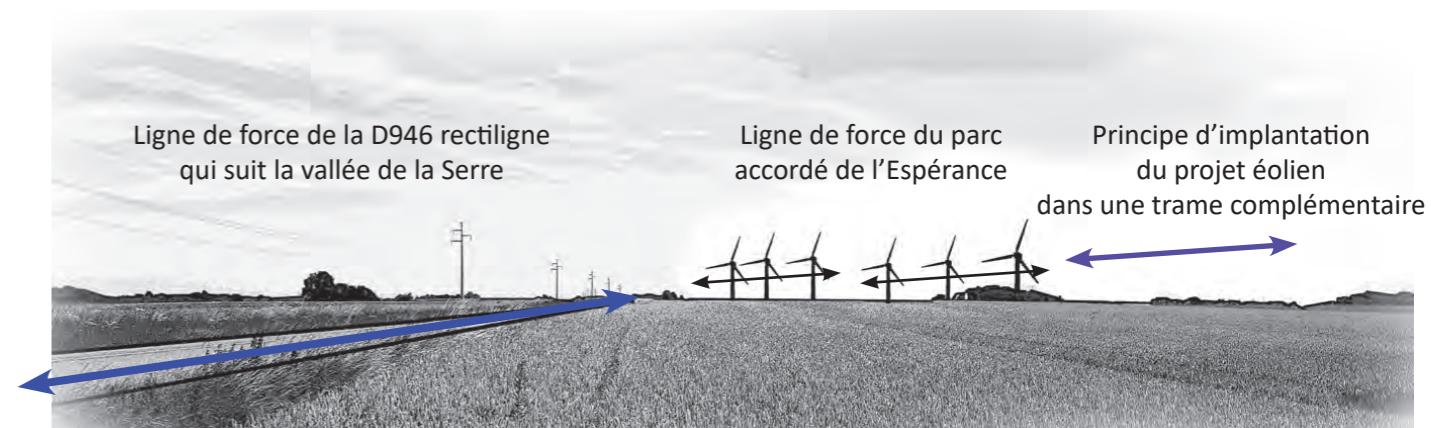
A l'issue de l'état initial patrimonial, paysager et touristique, trois recommandations sont définies. C'est sur cette base de recommandations que sera déclinée l'étude des variantes d'implantation.

■ 1 - Concevoir un rapport d'échelle du projet non défavorable au coteau sud de la vallée de la Serre



A cette fin, les éoliennes du projet garderont ce principe : la hauteur apparente des éoliennes ne sera jamais supérieure à la hauteur apparente du coteau sud de la vallée. Le rapport d'échelle à la vallée sera évalué depuis le photomontage 6.

■ 2 - Etablir l'implantation en harmonie d'échelle et de géométrie avec le parc accordé de l'Espérance



En adoptant ce principe, le projet éolien aura une lecture simple dans le paysage. La qualité d'insertion du projet sera évaluée depuis le photomontage 48.

■ 3 - Limiter l'angle d'occupation spatiale du projet en dépassement de la silhouette de Montigny-le-Franc



La silhouette du village bosquet sera évaluée au niveau du photomontage 3.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte éolien

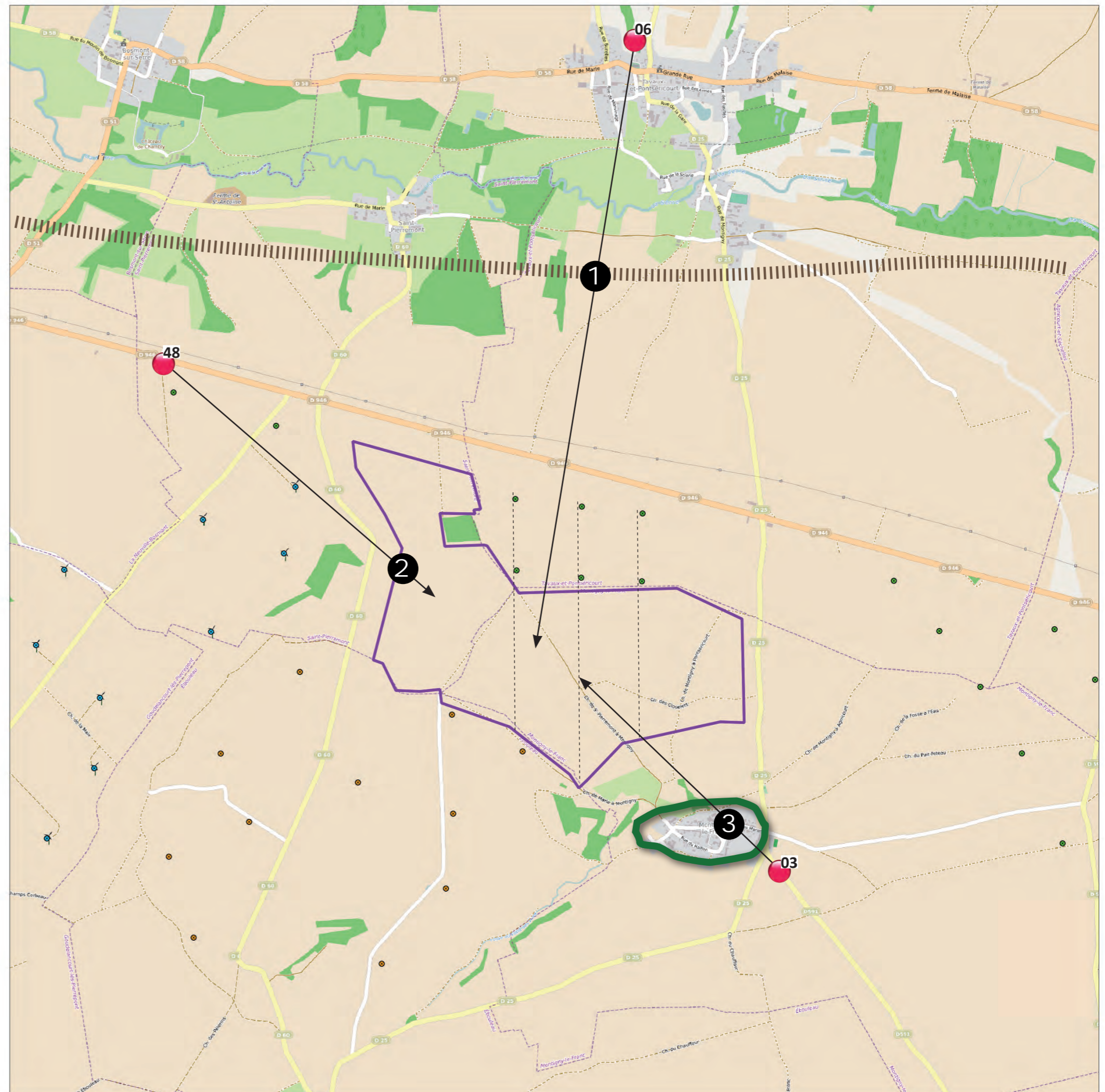
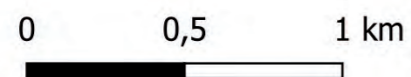
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction

Points de vue pour les variantes

1 - Concevoir un rapport d'échelle du projet non défavorable au coteau sud de la vallée de la Serre

2 - Etablir l'implantation en harmonie d'échelle et de géométrie d'ensemble avec le parc accordé de l'Espérance

3 - Limiter l'angle d'occupation spatiale du projet sur la silhouette de Montigny-le-Franc



CARTE 32. Sensibilité potentielle des lieux de vie

CHAPITRE 4. PRESENTATION DES VARIANTES ET DES RAISONS DE CHOIX DU PROJET

Lors de la démarche de conception du projet éolien de l'Espérance II, plusieurs scénarios ont été évalués et comparés en fonction de critères paysagers, patrimoniaux et touristiques, mais aussi techniques et économiques.

Ces scénarios intègrent toutes les sensibilités locales mises en avant lors de l'état initial (voir paragraphe 2.4 et chapitre 3) et les différentes phases de concertation engagées et menées sur le projet.

Ainsi, des photomontages de comparaison ont été choisis sur base des sensibilités de l'état initial paysager afin d'étudier finement les variantes de projet et d'aboutir au parti de moindre impact :

- Photomontage 6 , Dominant Tavaux-et-Pontséricourt : Evaluation du rapport d'échelle du projet à la vallée de la Serre
- Photomontage 48, Depuis la D946 au lieudit «Les Marlys» : Evaluation de l'inscription du projet avec le contexte éolien et en particulier le parc de l'Espérance
- Photomontage 3, à l'approche sud-est de Montigny-le-Franc : Occupation spatiale du projet éolien et perception de la silhouette villageoise de Montigny-le-Franc

4.1 Variante 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale (disposition en bouquet)

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Rechercher une trame d'implantation cohérente avec le parc accordé de l'Espérance (photomontages 3 et 48) ;
- Etablir un rapport d'échelle cohérent avec le coteau sud de la vallée de la Serre (photomontage 6).

■ ATOUT(S)

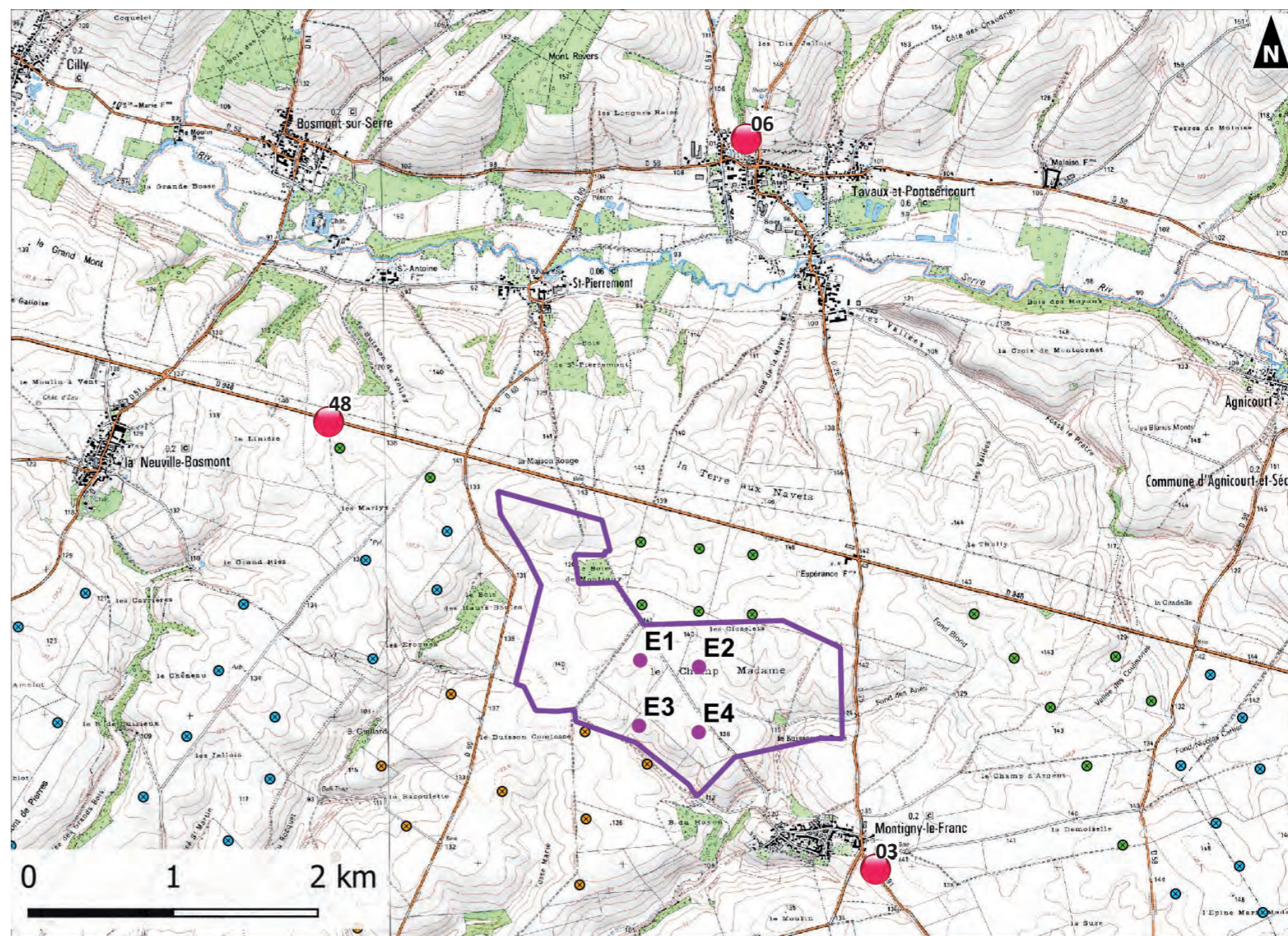
Les lignes de forces du projet s'appuient sur la trame du parc accordé de l'Espérance. Le gabarit de 180 mètres en bout de pale montre un rapport d'échelle cohérent avec le coteau sud de la vallée de la Serre (photomontage 6).

■ FAIBLESSE(S)

Une disparité d'échelle avec les éoliennes du parc accordé de l'Espérance est observée depuis Montigny-le-Franc et un angle d'occupation spatiale de 19° par l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc.

■ CONCLUSION(S)

Le projet gagnerait à être révisé en **gabarit** pour obtenir une meilleure complémentarité de lecture avec le parc accordé de l'Espérance au niveau de l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc.



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Eolienne accordée
- ⊗ Projet en instruction
- Variante 1
- Point de vue pour la comparaison des variantes

4.2 Variante 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale (disposition en bouquet)

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Remédier à la disparité de gabarit avec le projet de l'Espérance constatée sur la variante 1 au niveau de l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc au moyen de l'abaissement de hauteur en bout de pale de 15 mètres.

■ ATOUT(S)

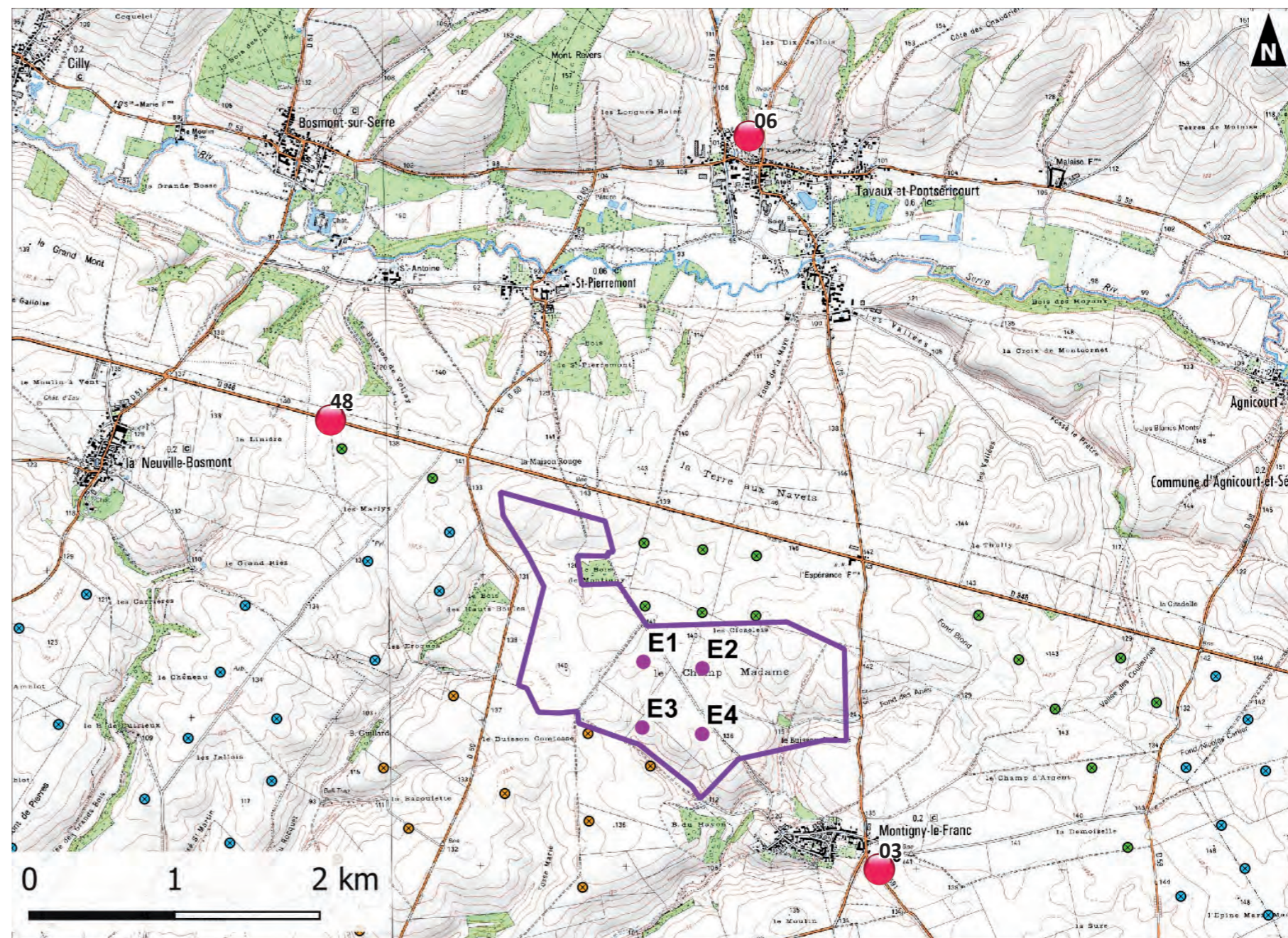
La lecture est améliorée depuis l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc car le projet forme désormais un tout cohérent avec celui du parc de l'Espérance accordé par le simple jeu du changement de gabarit (photomontage 3).


■ FAIBLESSE(S)

Toutefois, depuis l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc (photomontage 3), l'angle d'occupation spatiale du projet éolien de l'Espérance II est de 19°, ce qui reste important.

■ CONCLUSION(S)


Le passage d'un gabarit de 180 mètres à 165 mètres bout de pale est visible depuis la commune de Montigny-le-Franc et satisfait la recherche d'une complémentarité de gabarit. **On note cependant une emprise spatiale résiduelle encore trop importante depuis l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc.**




 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

 Eolienne construite

 Eolienne accordée

 Projet en instruction

 Variante 2

 Point de vue pour la comparaison des variantes

4.3 Variante 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale (disposition en ligne)

■ OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Diminuer l'emprise spatiale du projet depuis l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc ;
- Conserver un parti pris de construction de projet cohérent avec les lignes de forces du parc accordé de l'Espérance.

■ ATOUT(S)

La suppression d'une éolienne permet de diminuer l'emprise du projet. Le projet révisé dans son implantation affiche une diminution de l'angle horizontal entre la variante 2 et la variante 3 au niveau de l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc. L'angle d'occupation spatiale du projet éolien de l'Espérance II passe ainsi de 19° à 12°, soit une diminution de 7° entre la variante 2 et la variante 3.

Le projet répond aussi à la recommandation de cohérence avec le parc accordé de l'Espérance. Cela se lit sur le photomontage 48 où le projet est compact et structuré, avec une ligne de trois éoliennes parallèle aux deux lignes du parc accordé de l'Espérance. Depuis l'ouest par la D946, l'angle horizontal d'occupation spatiale passe de 11,7° (variantes 1 et 2) à 8,4° pour cette variante.

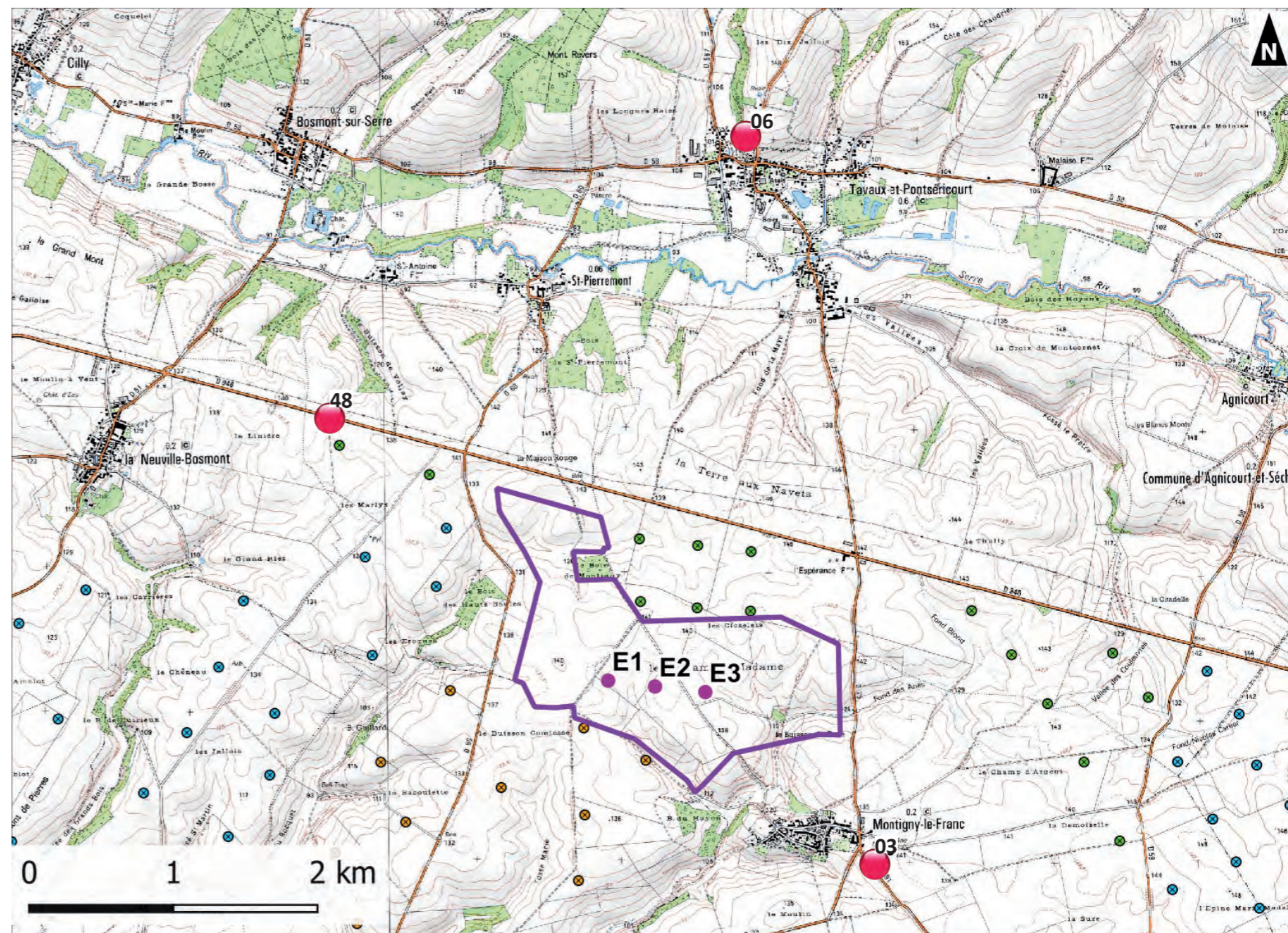
■ FAIBLESSE(S)

Le projet de l'Espérance II ne dégage plus de faiblesses par rapport aux trois recommandations générales.

■ CONCLUSION

La variante 3 présente le scénario le plus adapté au regard des sensibilités principales de l'état initial paysager, patrimonial et touristique. Le processus itératif d'amélioration continue est satisfait puisque :

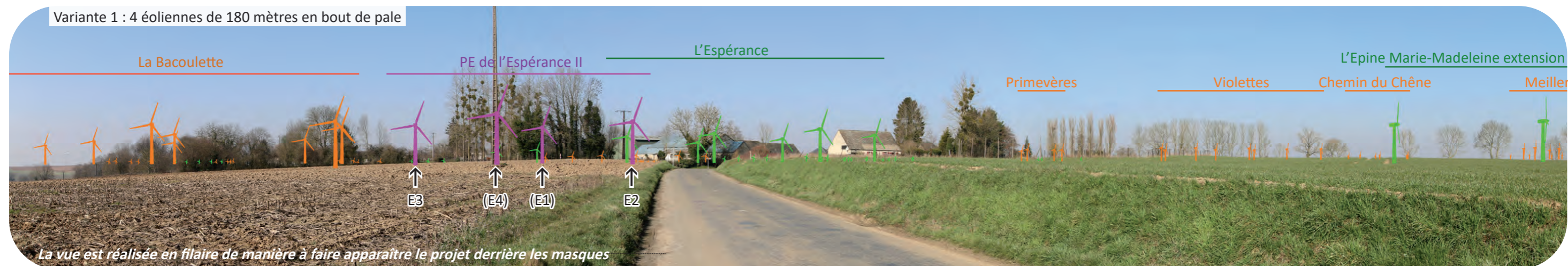
- Le rapport d'échelle du projet est cohérent par rapport au coteau sud de la vallée de la Serre (photomontage 6);
- La silhouette boisée du village bosquet de Montigny-le-Franc est faiblement impactée par la variante 3 (photomontage 3);
- Le projet a su conserver une trame d'implantation cohérente avec le parc accordé de l'Espérance. (photomontages 3, 48).



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Eolienne accordée
- ⊗ Projet en instruction
- Variante 3
- Point de vue pour la comparaison des variantes

Photomontage 3 : Approche sud-est de Montigny-le-Franc

Variante 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale



Une disparité de hauteur est constatée entre le projet accordé de l'Espérance et l'extension de l'Espérance II.

Variante 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale



La disparité de hauteur est caduque par le passage de 180 mètres bout de pale à 165 mètres du projet éolien de l'Espérance II. On note la présence impactante des éoliennes E2 et E3 depuis cette entrée. **L'impact est modéré.**

Variante 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale

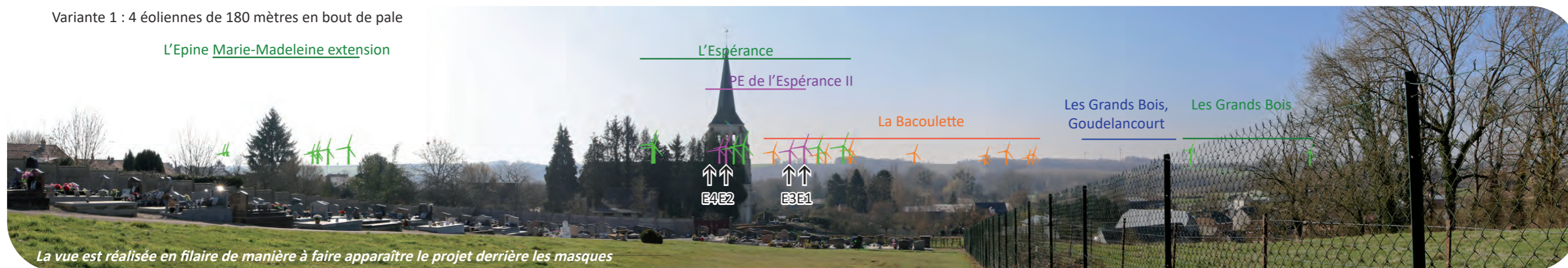


La révision d'implantation à trois éoliennes, la diminution de l'angle d'occupation du projet permet un **impact négligeable** depuis l'entrée sud-est. En effet, l'éolienne E2 est masquée tandis que les éoliennes E1 et E3 ne sont visibles qu'en dépassement de l'extrémité de leurs pales, de manière très ténue.

Photomontage 6 : Cimetière communal de Tavaux-et-Pontséricourt

Variante 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale

L'Épine Marie-Madeleine extension



La comparaison des variantes depuis ce point de vue ne montre pas de différences significatives.

Variante 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale

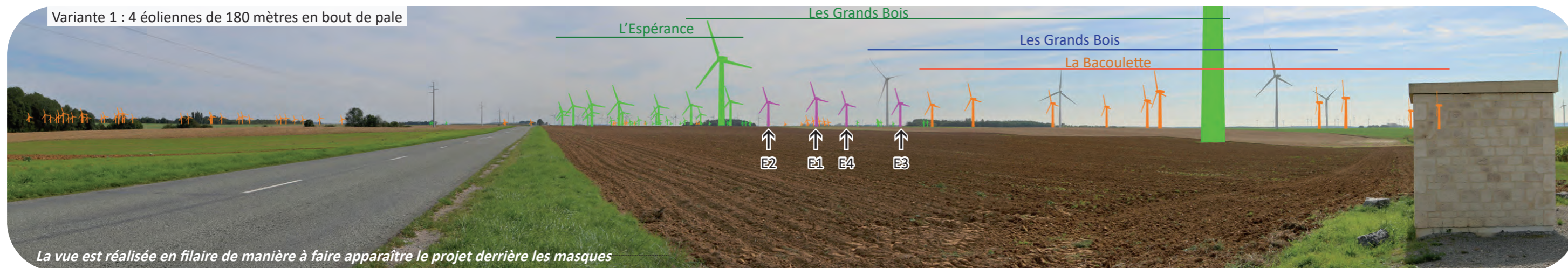


Variante 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale



Photomontage 48 : D946 au lieudit «les Marlyls»

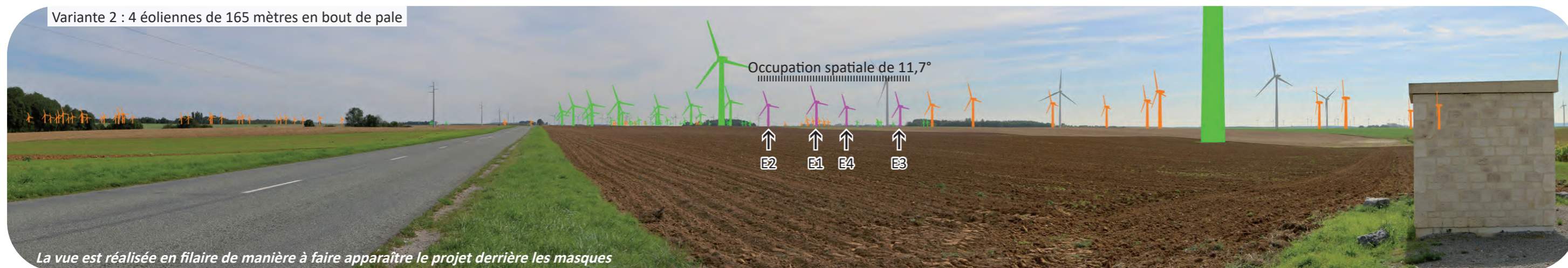
Variante 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale



La vue est réalisée en filaire de manière à faire apparaître le projet derrière les masques

On observe une disparité de hauteur entre l'extension de l'Espérance (projet de l'Espérance II) et le parc accordé de l'Espérance.

Variante 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale



La vue est réalisée en filaire de manière à faire apparaître le projet derrière les masques

La diminution de gabarit de 15 mètres en bout de pale assure une meilleure complémentarité avec le parc accordé de l'Espérance. Néanmoins, l'emprise horizontale du projet pourrait être diminuée.

Variante 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale



La vue est réalisée en filaire de manière à faire apparaître le projet derrière les masques

Cette variante à trois éoliennes permet de diminuer l'angle horizontal occupé par le projet de 3,3°.

4.4 Définition de la variante de moindre impact

ORIENTATION(S) D'IMPLANTATION(S) ET ÉLÉMENT(S) ÉTUDIÉ(S) POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES	PM	VARIANTE 1 : 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale en bouquet	VARIANTE 2 : 4 éoliennes de 165 mètres en bout de pale en bouquet	VARIANTE 3 : 3 éoliennes de 165 mètres en bout de pale en ligne
1 - Concevoir un rapport d'échelle du projet non défavorable au coteau sud de la vallée de la Serre	6	Favorable	Favorable	Favorable
2 - Etablir l'implantation en harmonie d'échelle et de géométrie d'ensemble avec le parc accordé de l'Espérance	3, 48	Peu favorable	Favorable	Favorable
3 - Limiter l'angle d'occupation spatiale du projet sur la silhouette de Montigny-le-Franc	3	angle de 19° Peu favorable	angle de 19° Peu favorable	angle de 12° Favorable
CONCLUSION		PEU FAVORABLE	PEU FAVORABLE	FAVORABLE

Abréviation : PM = photomontage

4.5 Choix du type d'éolienne

À la date de dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE), le modèle d'aérogénérateurs qui équipera le parc éolien de l'Espérance II n'est pas encore déterminé et s'oriente sur trois modèles aux dimensions homogènes sur l'angle paysager. Dans le choix final, les 3 éoliennes du projet seront de même type et même gabarit.

Ces modèles sont :

- VESTAS V126 – 3,6 MW, Tour 102 m, soit une hauteur en bout de pale de 165 mètres ;
- NORDEX N131 – 3,6 MW, Tour 99 m, soit une hauteur en bout de pale de 164,5 mètres ;
- SIEMENS-GAMESA SG132 – 3,65 MW, Tour 97 m, soit une hauteur en bout de pale de 163 mètres.

Le projet éolien de l'Espérance II a retenu la N131-3,6 MW pour le carnet de photomontages. Etant donné la similitude des géométries des trois modèles, il est en effet privilégié un modèle le plus en adéquation avec le parc accordé de l'Espérance où la NORDEX N131 - 3,6 MW est retenue.

EOLIENNE	VESTAS V126 – 3,6 MW	NORDEX N131 – 3,6 MW	SIEMENS-GAMESA SG132 – 3,65 MW
Puissance nominale	3 600 kW	3 600 kW	3 650 kW
Diamètre du rotor	126 m	131 m	132 m
Longueur d'une pale	63 m	64,7 m	64,5 m
Largeur maximale d'une pale (Corde)	4,1 m	4,2 m	4,5 m
Hauteur de moyeu	102 m	99 m	97 m
Diamètre maximum à la base	4 m	4,3 m	4,43 m
Hauteur en bout de pale	165 m	164,5 m	163 m
Garde au sol	39 m	33,5 m	31 m

TABLEAU 11. Comparaison des modèles d'éoliennes

CHAPITRE 5. ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE

■ Contexte territorial

D'après la carte de droite, le contexte de l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres est en secteur sensible au risque de saturation visuelle et justifie la pertinence de l'étude.

Les villages considérés dans l'étude d'encerclement sont ceux à enjeu majeur pour l'étude au regard de la ZIV angulaire du projet sur la carte en page suivante. Ce sont les plus proches du projet et pour lesquels le contexte éolien hors projet occupe une grande partie des alentours.

7 villages sont ainsi étudiés : Clermont-les-Fermes, Cuirieux, Ebouleau, Godelancourt-lès-Pierrepont, La Neuville-Bosmont, Montigny-le-Franc, Tavaux-et-Pontséricourt.

La méthode d'étude s'inspire de celle de la DREAL Centre.

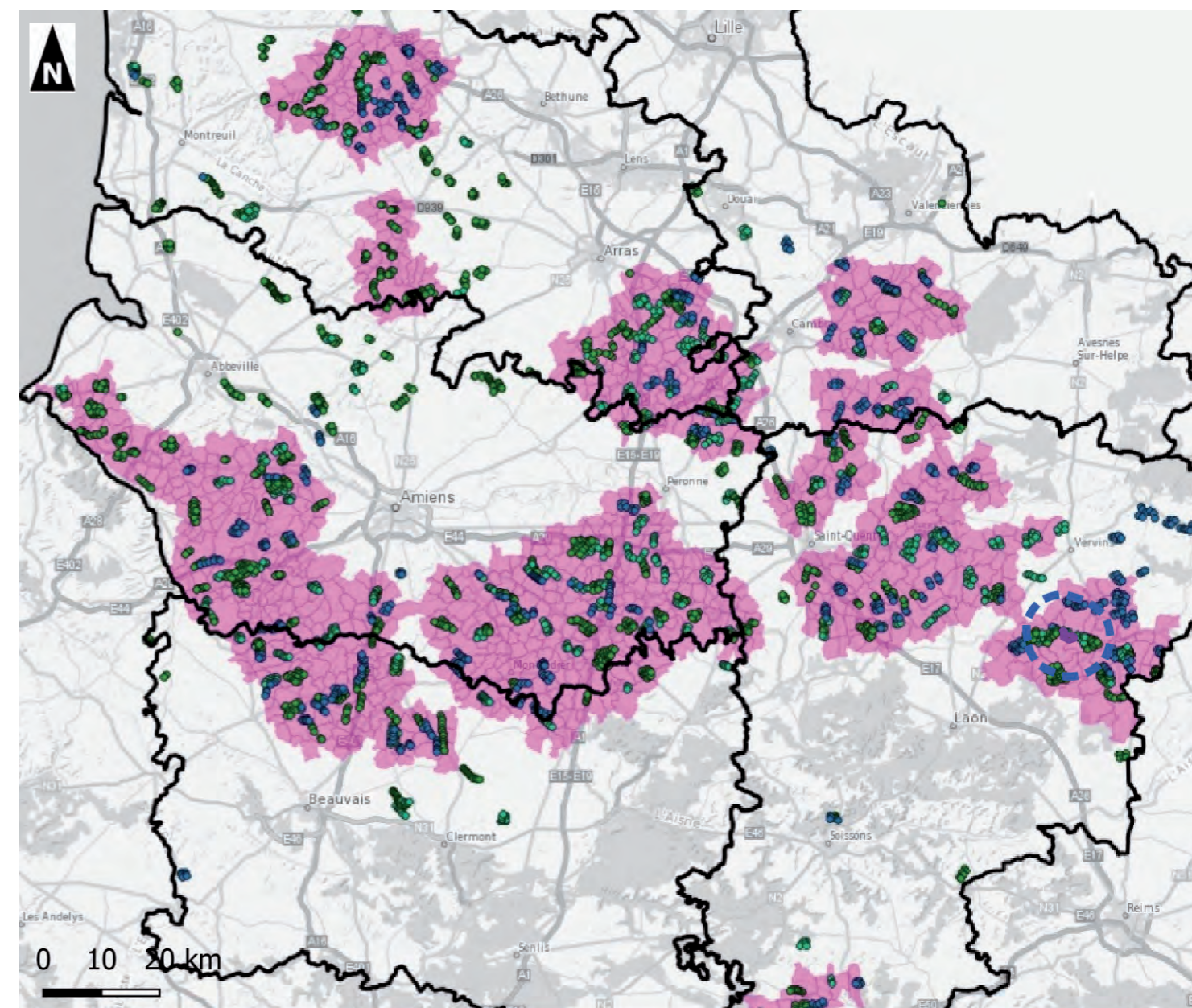
Deux périmètres sont retenus dans l'étude d'encerclement : un premier allant de 0 à 5 kilomètres et un second de 5 à 10 kilomètres. Avec la méthode DREAL Centre trois indices permettent de statuer sur l'état théorique de saturation visuelle lorsque 2 indices sur 3 ont atteint leur valeur seuil parmi les trois indices ci-dessous :

- **L'indice d'occupation des horizons** : Il correspond à la somme des angles occupés par des éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km et dans le périmètre de 5 à 10 km. La valeur de seuil est atteinte au-delà de 120°.

- **L'indice de densité sur les champs visuels horizontaux occupés** : il est égal au nombre d'éoliennes du périmètre de 5 kilomètres divisé par la somme des angles interceptés (périmètre de 5 kilomètres + périmètre de 10 kilomètres). Dès que cet indice dépasse 0,10, la valeur seuil de l'indice est atteinte. Cet indice doit s'analyser conjointement avec le premier indice. En effet, une densité élevée n'est pas alarmante si elle correspond à un regroupement d'éoliennes sur un secteur angulaire faible.

- **L'indice de respiration** : Le plus grand angle horizontal sans éoliennes permet d'apprécier la qualité de la respiration paysagère. Le seuil minimum requis est de 160°. En dessous de 160°, la valeur seuil de l'indice est atteinte.

Le projet éolien étant localisé dans un pôle de densification éolien, il est fortement probable que les communes soient déjà dans un état d'encerclement et de saturation visuelle théorique avéré dans la situation avant projet. L'enjeu majeur sera de vérifier que le projet éolien ne vient pas « ponctionner » l'espace de plus grande respiration sans éoliennes autour de chaque village étudié et dans les 10 kilomètres.



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Communes sensibles à la saturation
 - Eoliennes construites ou accordées
 - Eoliennes en instruction



CARTE 33. Grands secteurs sensibles à la saturation visuelle

Source carte : Grands secteurs sensibles à la saturation visuelle , «Prise en compte de la saturation visuelle», DREAL HDF, F. Riquiez, 18/10/2019, page 15







Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Villages étudiés pour l'effet d'encerclement et ZIV angulaire du projet en dépassement du relief

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)










Contexte éolien

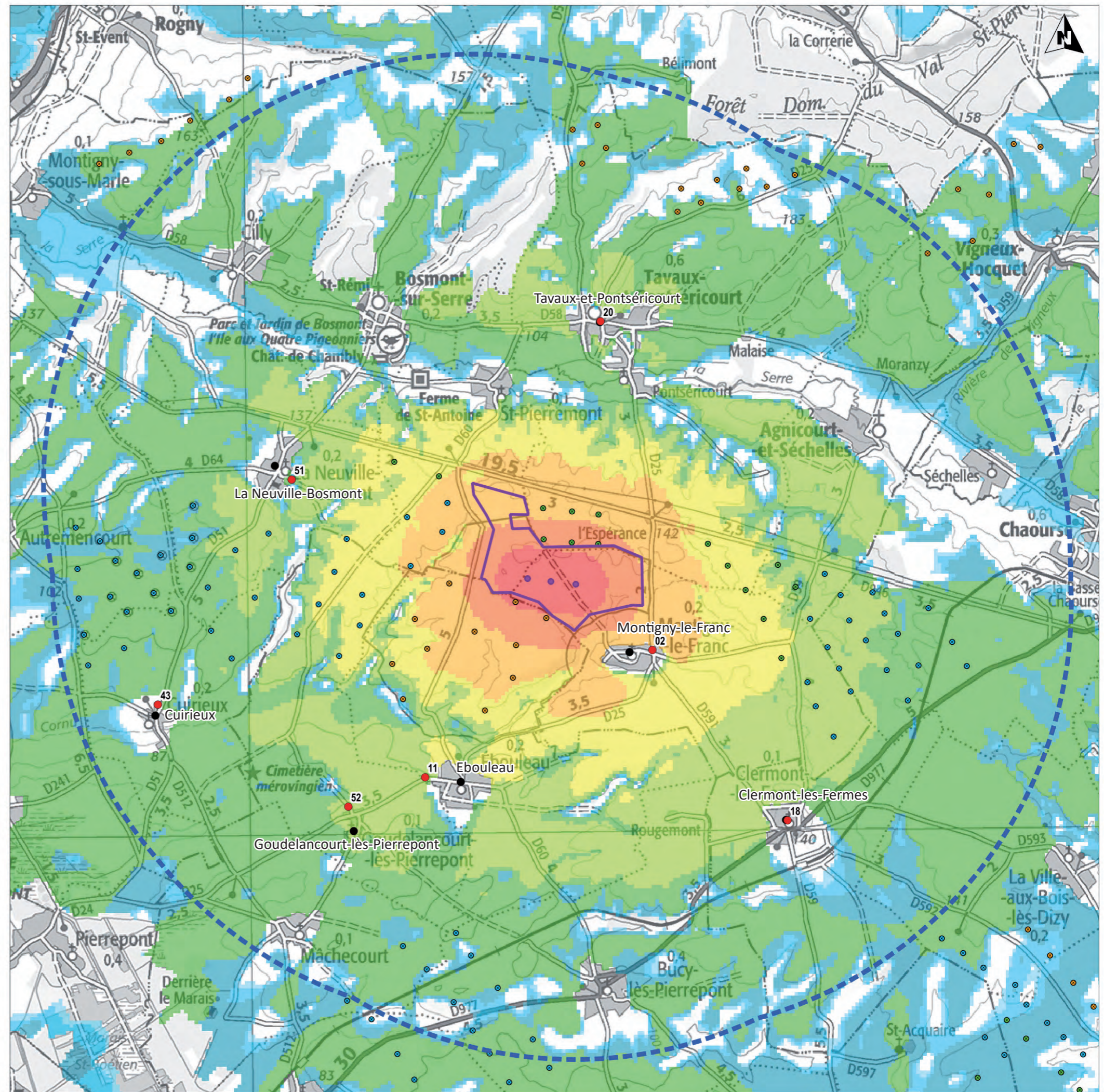
-  Eolienne construite
-  Eolienne accordée
-  Projet en instruction
-  Eolienne du projet
-  Commune étudiée
-  Photomontages de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle

Zone d'influence visuelle du projet au critère :

Dépassement vertical angulaire du projet par rapport au relief

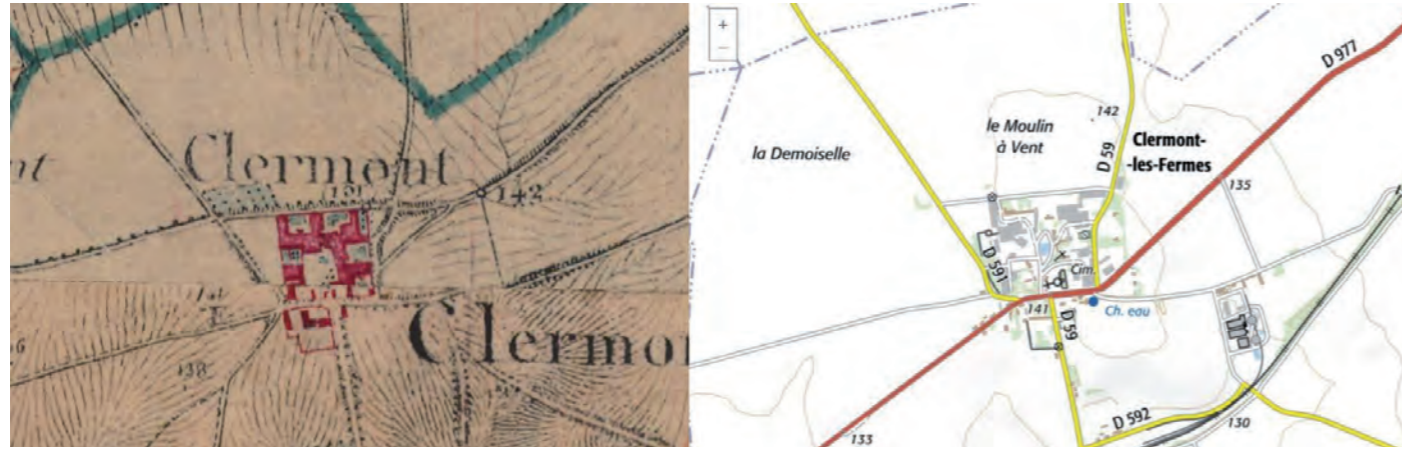
(en degrés)

-  <= 0,2
-  0,2 - 0,5
-  0,5 - 1
-  1 - 2
-  2 - 3
-  3 - 5
-  5 - 10
-  10 - 20
-  > 20



CARTE 34. Villages étudiés pour l'encerclement et la saturation visuelle et ZIV du projet

5.1 Clermont-les-Fermes



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

La comparaison entre la carte de 1900 montre peu d'évolutions sur le développement du village qui reste, harmonieux, et aussi singulier. La centralité autour d'une mare a rassemblé sept fermes qui marquent la cohésion en noyau du village actuel. La D977 rompt légèrement le caractère rural même si la majorité du noyau s'en trouve préservé.

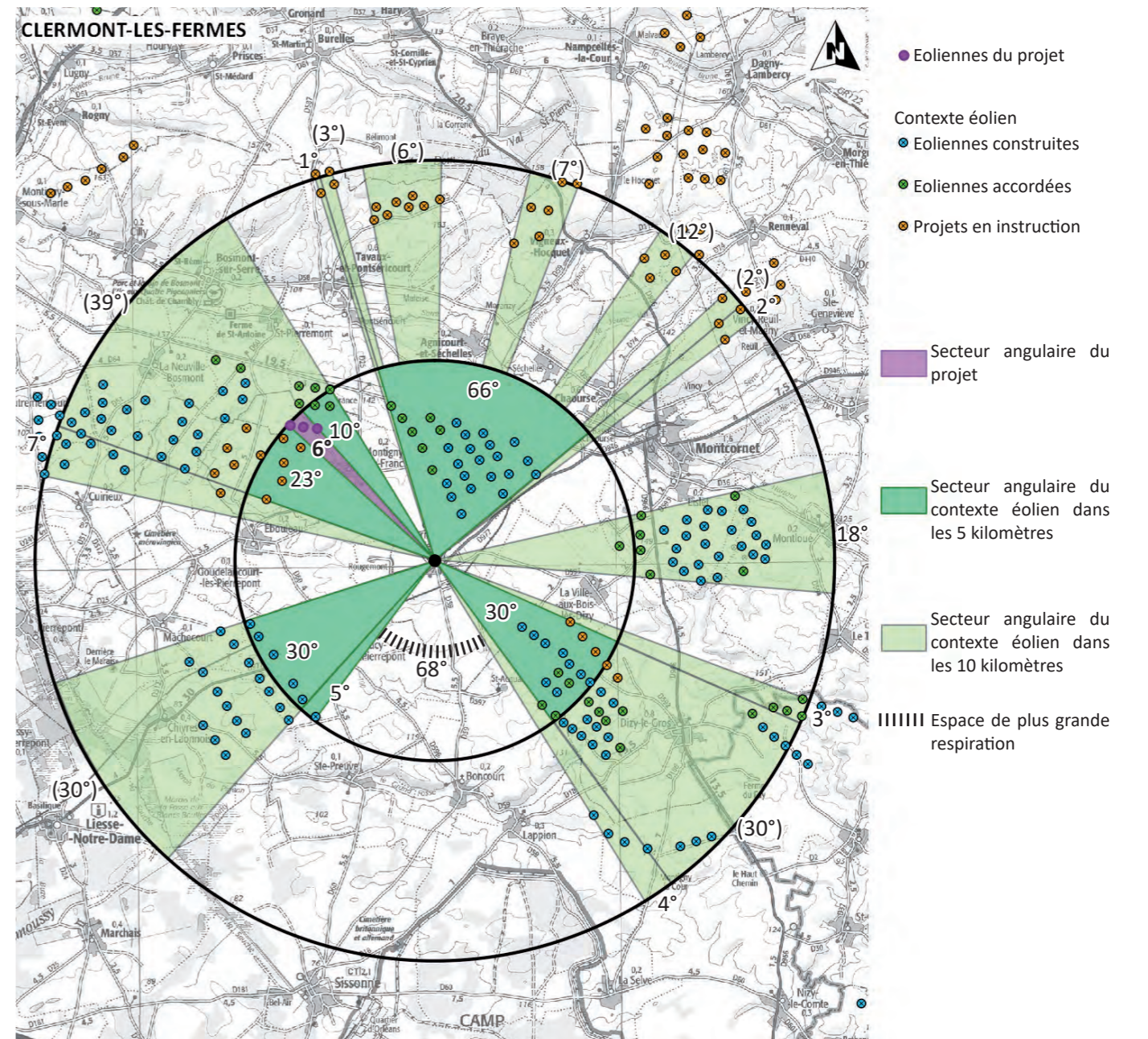
■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant projet. Le projet ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration de 68°.

■ Panoramique en 360°

L'espace central de la mare abreuvoir ne dévoile pas le projet en dépassement des habitations. Ce point confirme l'absence de participation du projet éolien de l'Espérance II à un effet de cumul éolien pour cette commune. **L'impact est nul.**

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	170°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	61		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	154°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	324°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,19	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	68°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

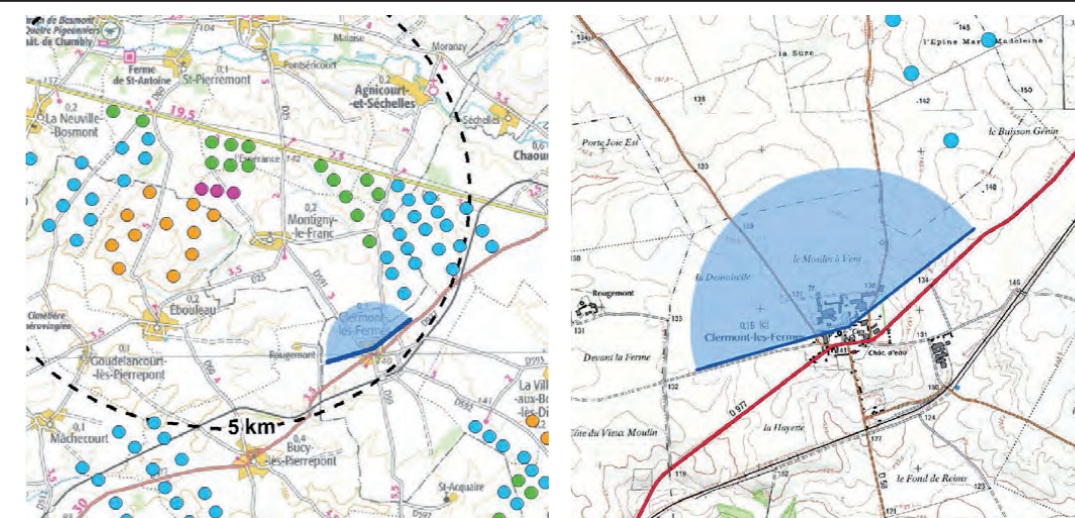
18A - Clermont-les-Fermes centre (360°)

La mare abreuvoir, la cour des Sept Fermes, l'église fortifiée du XIIIème siècle créent une centralité d'intérêt dans le village. A gauche de la mare, deux cèdres bleu cadrent la vue. Le dégagement visuel présente un atout paysager en coeur de village. On se trouve proche de l'église fortifiée.

En dépit de la présence d'un espace dégagé, les visibilités des parcs du contexte éolien sont peu affirmées. La présence la plus visible est celle des éoliennes accordées de l'Epine Marie-Madeleine extension. Le projet éolien de l'Espérance II apparaît masqué derrière les toitures photovoltaïques.

L'effet de cumul éolien est nul.
L'impact est nul.

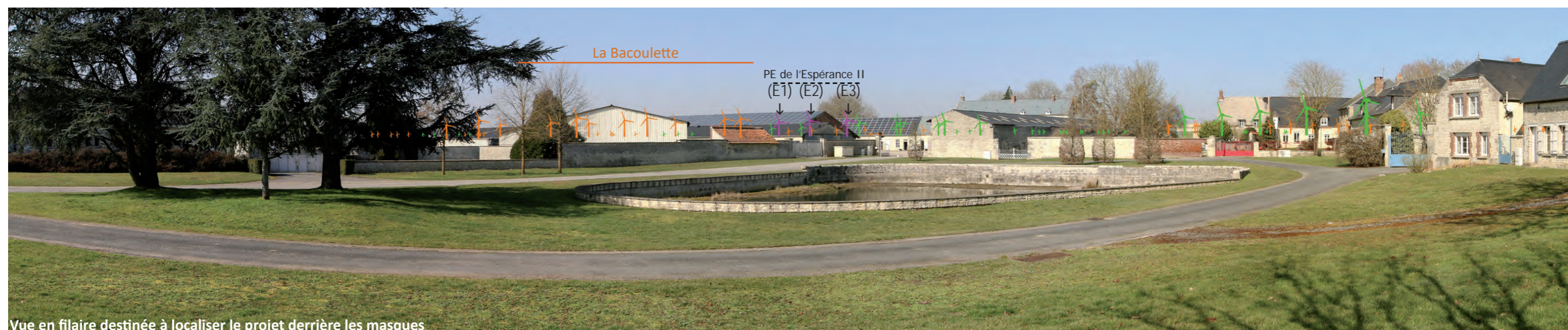
X (Lambert 93) : 767724
Y (Lambert 93) : 6952475
Cap (°) : 333
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E3
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 4439
Date : 02/03/2021
Heure : 13:20



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

5.2 Cuirieux



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

La comparaison entre la carte de 1900 montre peu d'évolutions sur le développement du village qui conserve une structure en noyau peu épais et oblong du nord vers le sud. La D51 constitue l'axe majeur du village. On note la présence du rû «Le Cornu» qui montre une légère dépression de relief au sein du tissu villageois.

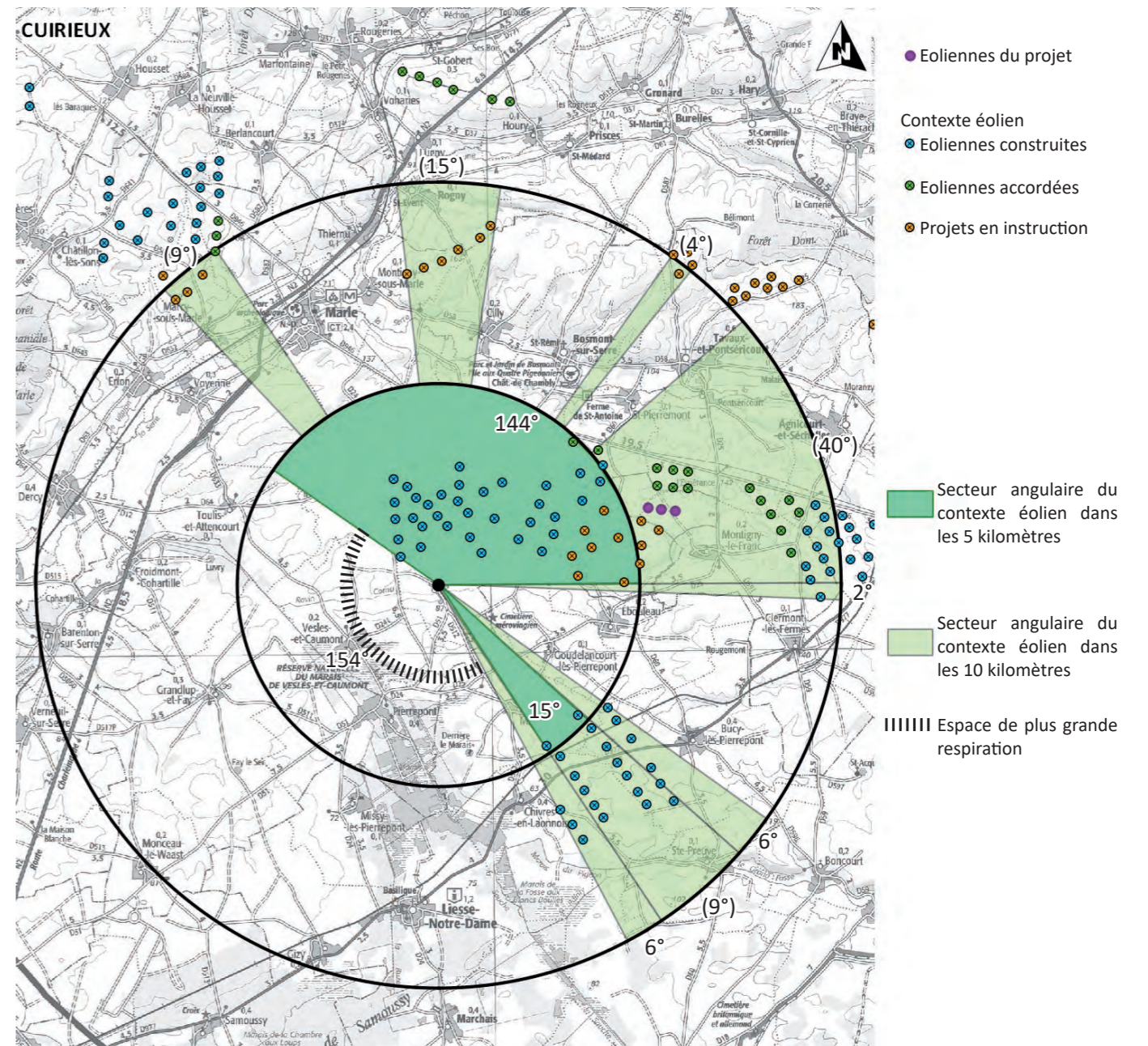
■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant l'introduction du projet. Le projet ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration.

■ Panoramique en 360°

L'espace central du village se situe à l'intersection de la rue vers le cimetière et la rue principale. Un terrain libre de construction se trouve dans la direction du projet éolien. Le photomontage 360° révèle que le projet n'est pas visible. **L'impact est nul.**

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	159°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	43		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	91°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	250°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,17	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	154°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

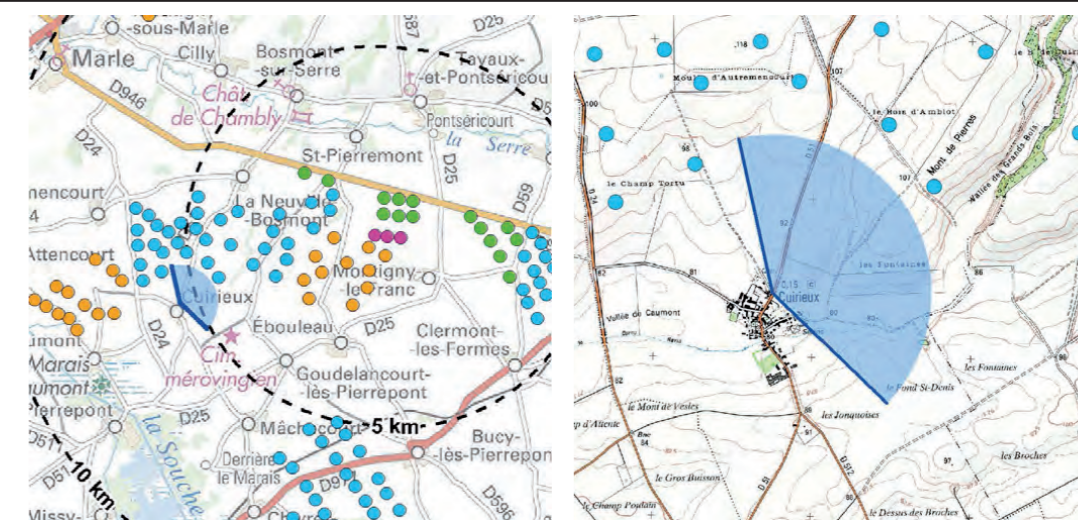
43A - Cuirieux en frange nord (360°)

La sortie nord de Cuirieux montre un ensemble d'éoliennes construites assez prégnantes par leur étalement et leur proximité. Le projet éolien de l'Espérance II n'est pas visible ainsi que le parc accordé de l'Espérance.

L'effet de cumul éolien est nul.

L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 758928
 Y (Lambert 93) : 6954070
 Cap (°) : 61
 Angle horizontal (°) : 120
 Eolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 5459
 Date : 02/03/2021
 Heure : 14:21



ETAT INITIAL

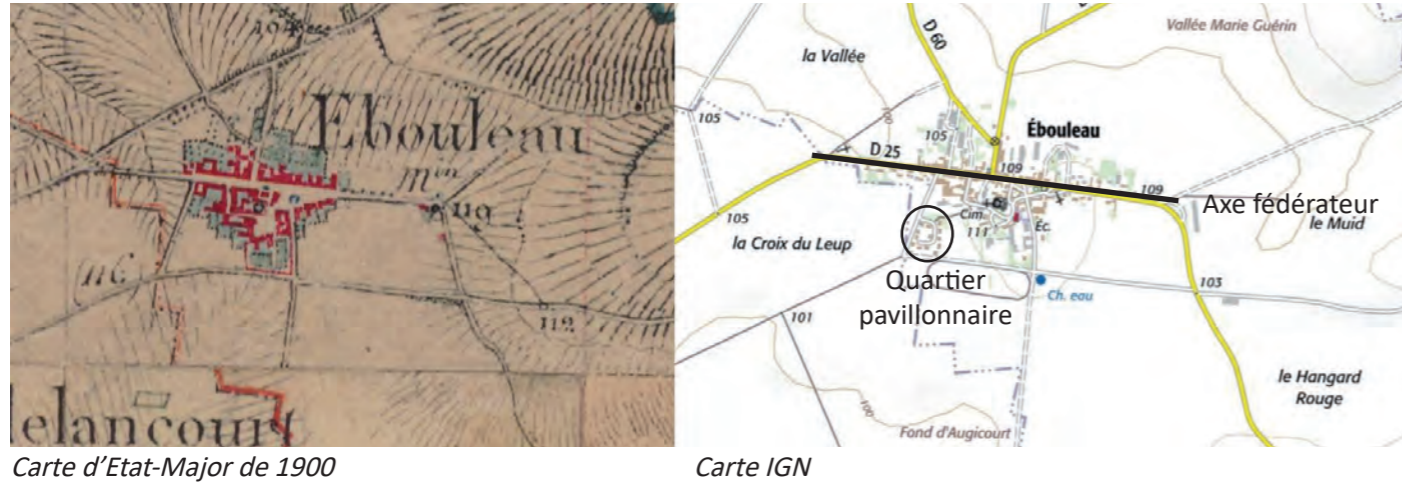


PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

5.3 Ebouleau



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

Entre 1900 et aujourd'hui, la structure oblongue du village s'est affirmée d'ouest en est. Au sud-ouest le noyau s'est légèrement épaissi avec un petit quartier pavillonnaire. L'entrée ouest est marquée singulièrement par des peupliers d'Italie.

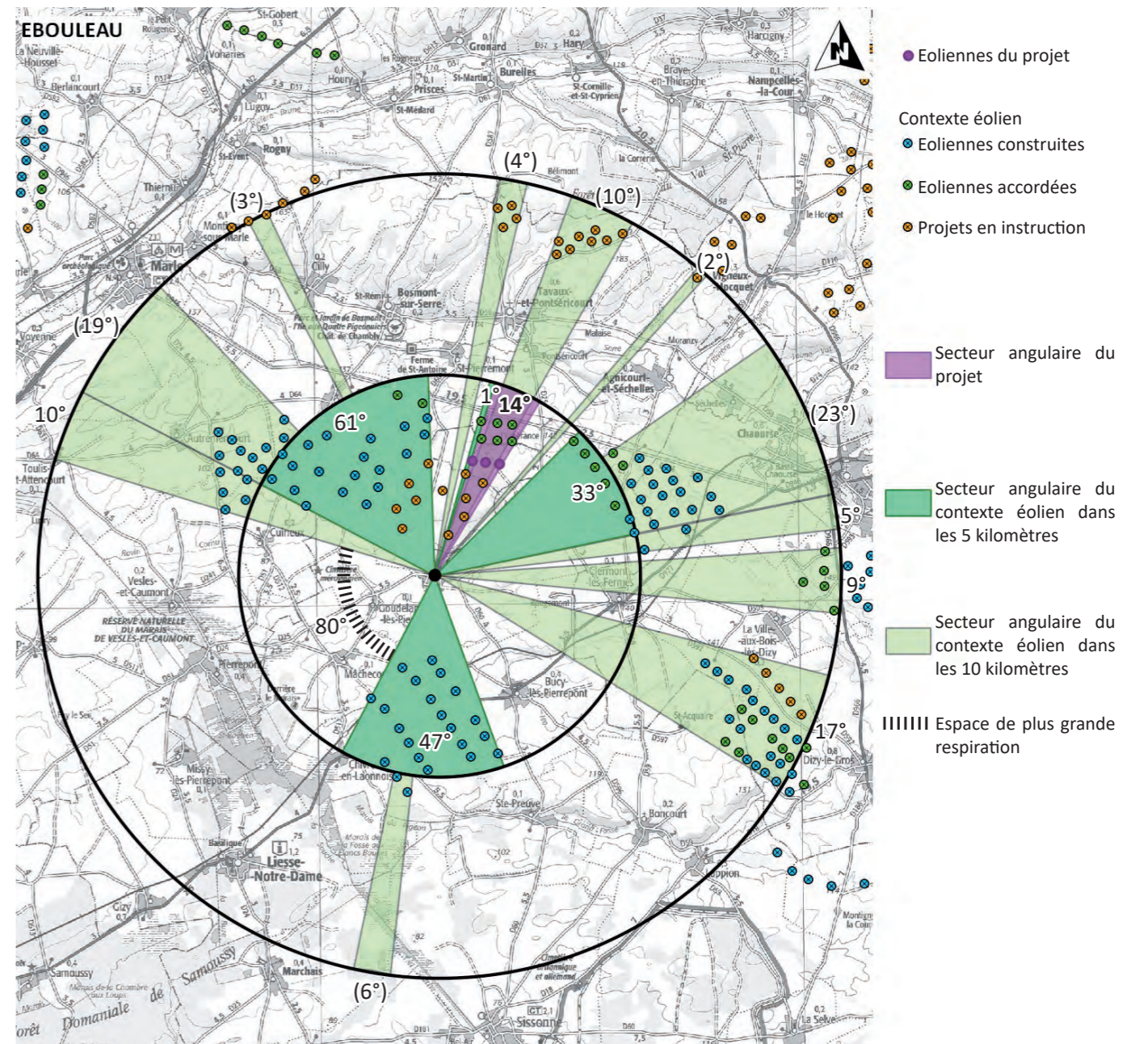
■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant l'introduction du projet avec trois indices atteints. Le projet ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration.

■ Panoramique en 360°

Dans l'optique de majoration de l'impact du PE de l'Espérance II, il est choisi de ne pas prendre en considération le parc en instruction de la Bacoulette car il vient en avant plan de l'Espérance II. La vue par l'entrée ouest souligne la perspective villageoise ouest-est par la présence des peupliers d'Italie. Seule l'éolienne E3 du projet de l'Espérance II tend à étendre le bouquet des éoliennes du parc accordé de l'Espérance. En effet, les éoliennes E1 et E2 du projet rentrent pleinement dans l'espace horizontal de la vue occupé par le parc accordé de l'Espérance. **L'impact est faible.**

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	156°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	68		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	108°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	264°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,26	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	80°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

11A - Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)

A hauteur d'un calvaire, l'entrée de village est aussi marquée par des peupliers d'Italie opérant un signal paysager vertical fort. Le village s'inscrit dans une direction dominante ouest-est avec peu d'épaisseur urbaine. Le paysage de la plaine de grandes cultures apparaît onduleux et largement ouvert.

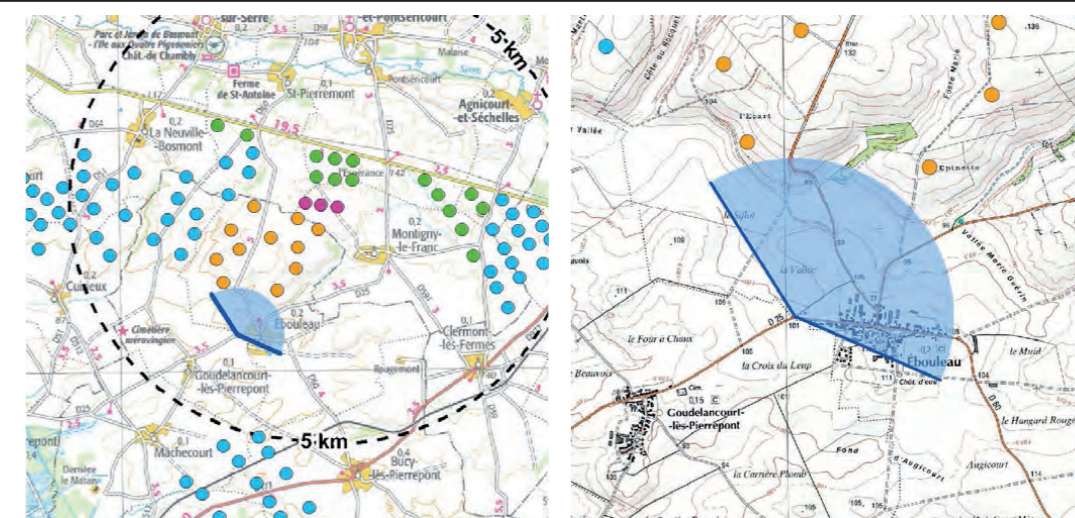
Le contexte éolien dominant se constitue du parc en instruction de La Bacoulette, le plus proche. Le projet éolien de l'Espérance II vient strictement dans l'emprise de l'Espérance accordé, ne générant pas de cumul éolien.

Son architecture homogène et régulière est dans la logique du parc accordé de l'Espérance.

La participation à un effet de cumul éolien est négligeable.

L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 762641
 Y (Lambert 93) : 6953073
 Cap (°) : 41
 Angle horizontal (°) : 120
 Éolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3138
 Date : 02/03/2021
 Heure : 13:49



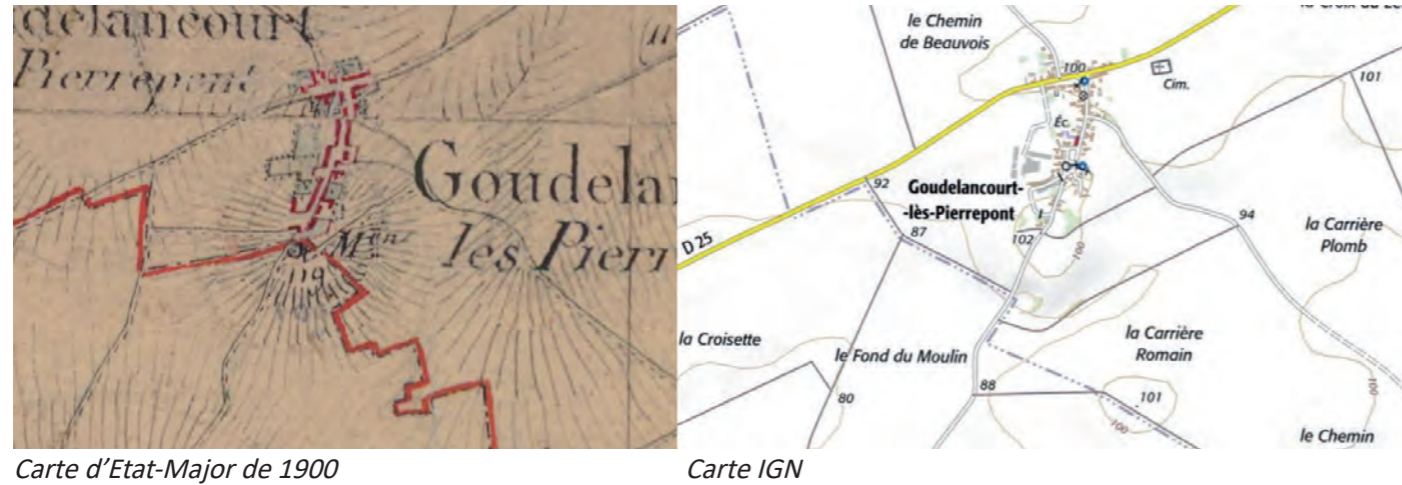
ETAT INITIAL



PROJET



5.4 Godelancourt-lès-Pierrepont



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

Godelancourt-lès-Pierrepont évolue peu dans sa configuration entre 1900 et aujourd'hui. On note que le cimetière communal s'est implanté à l'entrée nord-est du village avec les nécessités d'agrandissement du village.

■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

Afin de maximiser l'impact, le parc en instruction de la Bacoulette en avant plan du projet de l'Espérance II n'est ici pas pris en compte dans le calcul théorique. L'espace ajouté par le projet est en effet de 9° dans ce cas alors qu'il aurait été de 0° si le parc en instruction de la Bacoulette avait été considéré.

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est cependant préexistante avant l'introduction du projet. Le projet éolien de l'Espérance II ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration.

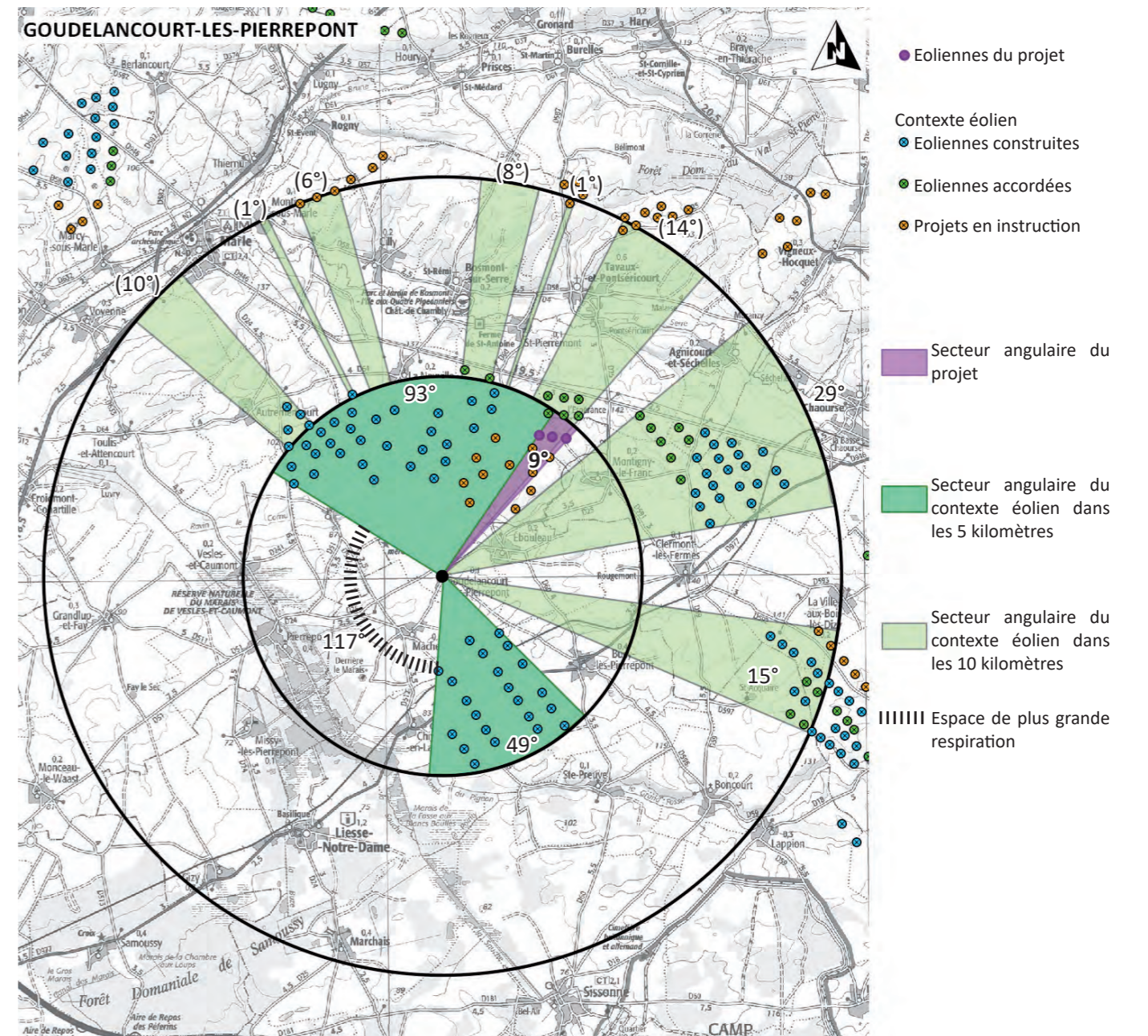
■ Panoramique en 360°

La sortie nord de la commune met en vue la direction du projet éolien de l'Espérance II. Elle a donc été retenue pour faire un panoramique en 360° et pour y évaluer de l'état de saturation visuelle et d'encerclement avec le projet.

Sans considérer le parc en instruction de la Bacoulette, le projet éolien de l'Espérance augmentera légèrement le parc accordé de l'Espérance II dans son emprise du fait de l'éolienne E3. Néanmoins cette augmentation est peu ressentie dans la vue.

L'effet de cumul éolien est très faible.

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	151°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	66		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	84°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	235°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,28	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	117°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)	non	SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



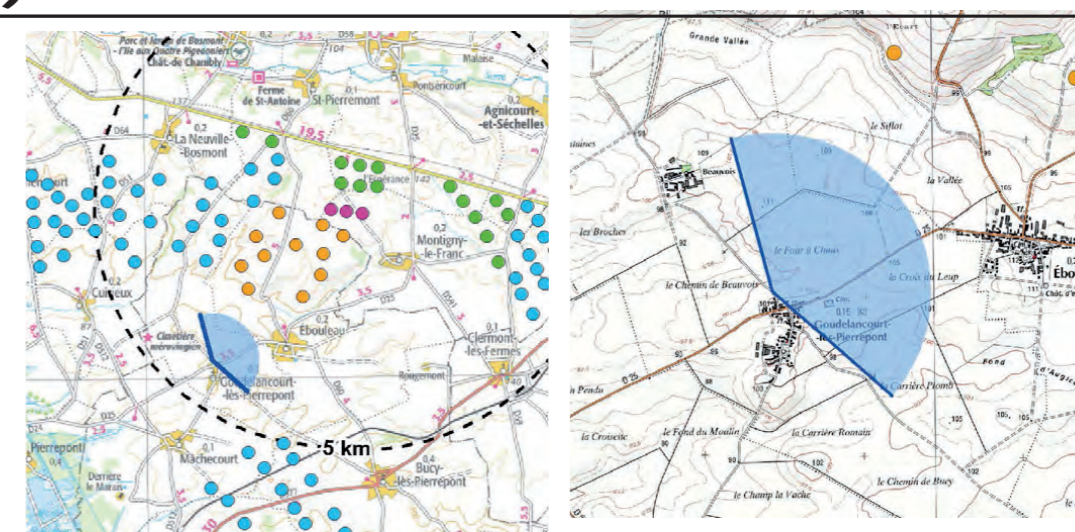
■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

52A - Goudelancourt-lès-Pierrepont en sortie nord (360°)

La frange nord de Goudelancourt-lès-Pierrepont montre un paysage d'openfield dominant. La grande amplitude visuelle de ce paysage accueille un grand nombre de parcs éoliens.
 Le projet éolien de l'Espérance II vient étendre légèrement le bouquet d'éoliennes du parc accordé de l'Espérance.
 La part ajoutée du projet éolien de l'Espérance II représente un angle horizontal de 2,5° localisé à l'est du parc accordé de l'Espérance.

L'effet de cumul éolien est très faible.
 L'impact est très faible.

X (Lambert 93) : 761577
 Y (Lambert 93) : 6952668
 Cap (°) : 58
 Angle horizontal (°) : 120
 Eolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 4059
 Date : 02/03/2021
 Heure : 14:04

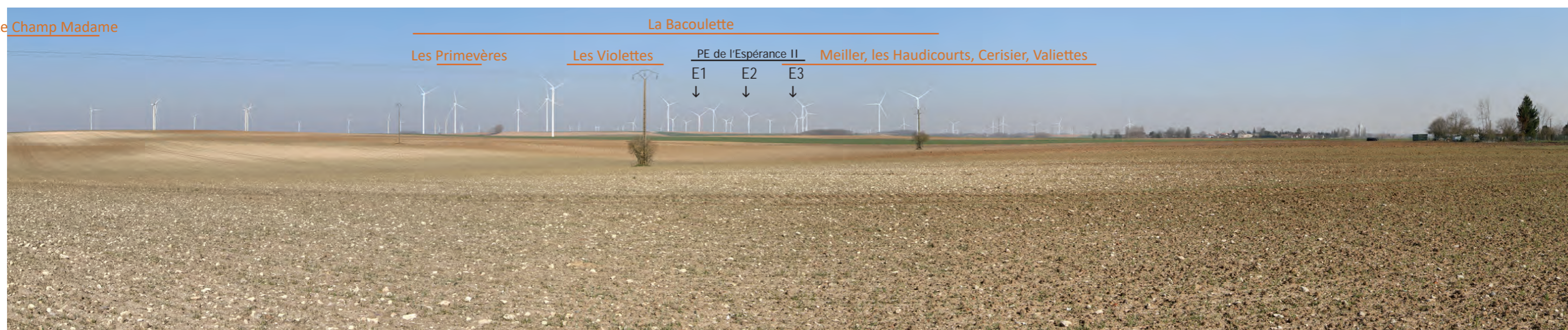


ETAT INITIAL

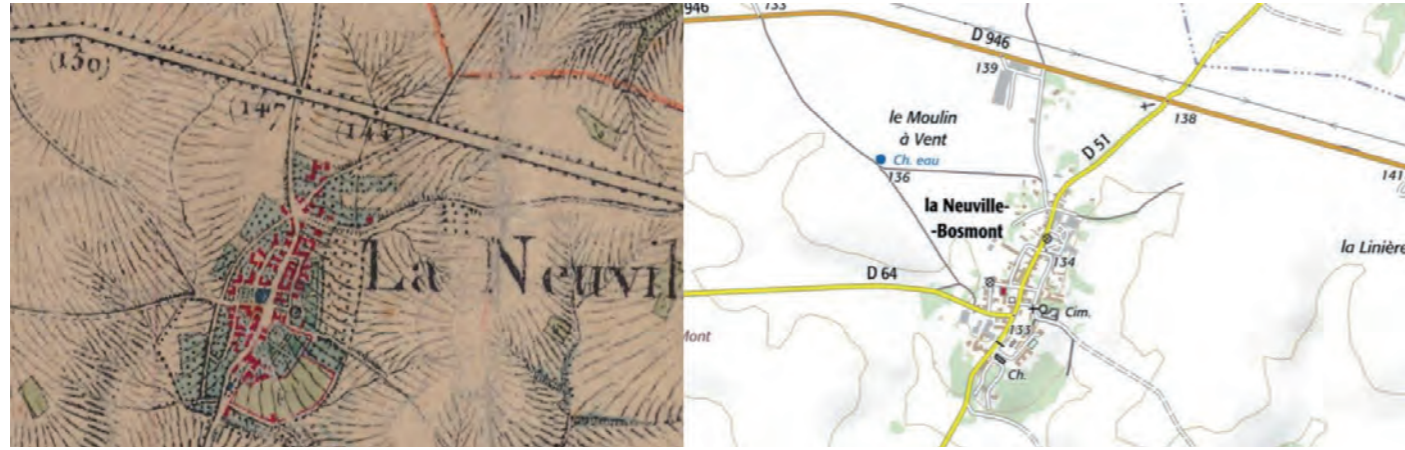


PROJET

Le Champ Madame



5.5 La Neuville-Bosmont



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

La comparaison entre la carte de 1900 montre peu d'évolution sur le développement du village qui reste harmonieux dans sa façon d'épouser le relief de la butte sur laquelle il s'implante.

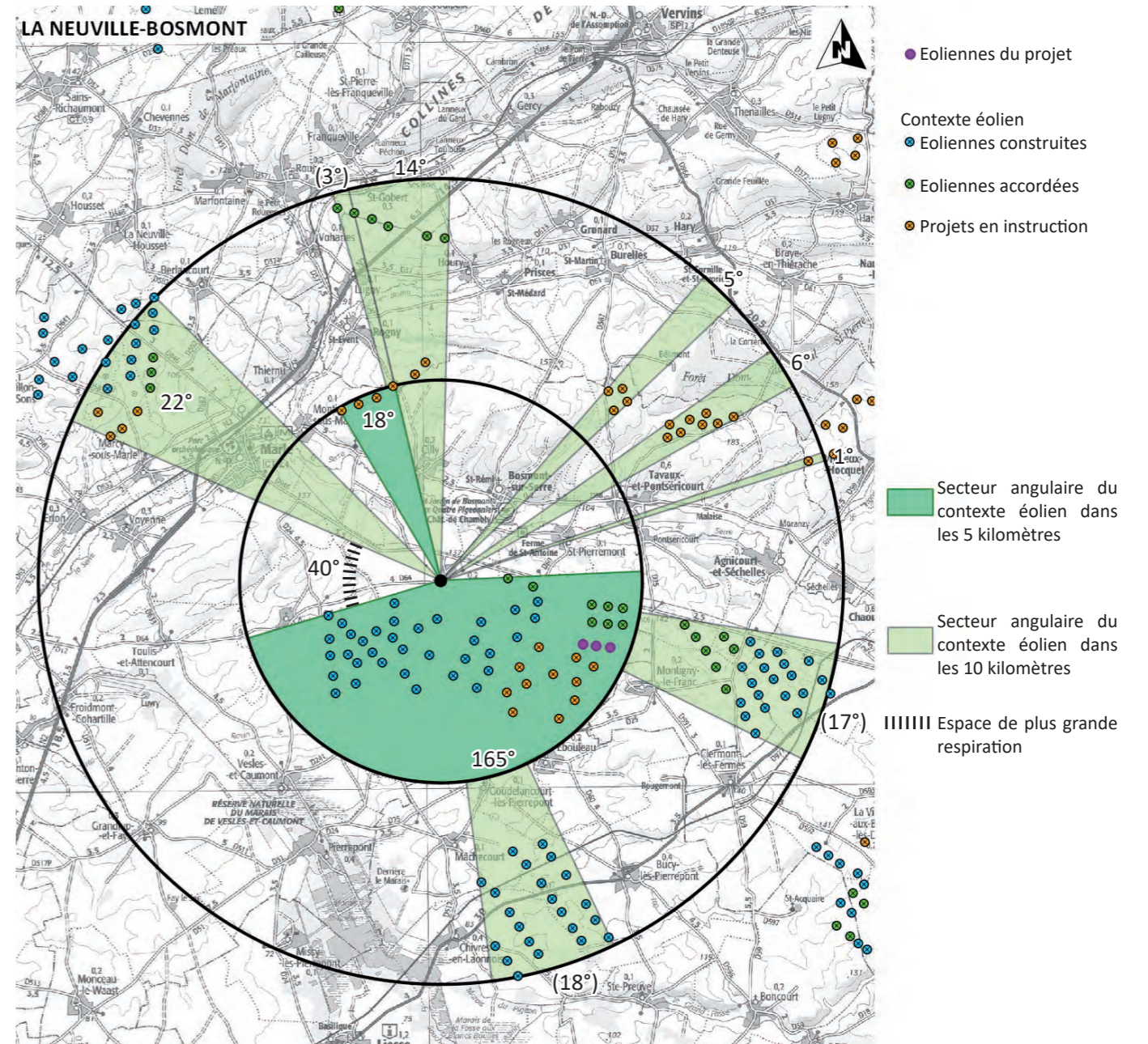
■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant l'introduction du projet. Le projet ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration qui reste inchangé même si il est en dessous du seuil souhaitable.

■ Panoramique en 360°

La vue en frange est du village est montre que le bouquet du projet éolien viendra dans un espace déjà occupé par les éoliennes construites du parc de Godelancourt. **L'effet de cumul éolien est faible générant un impact faible.**

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	183°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	60		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	86°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	269°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,22	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	40°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



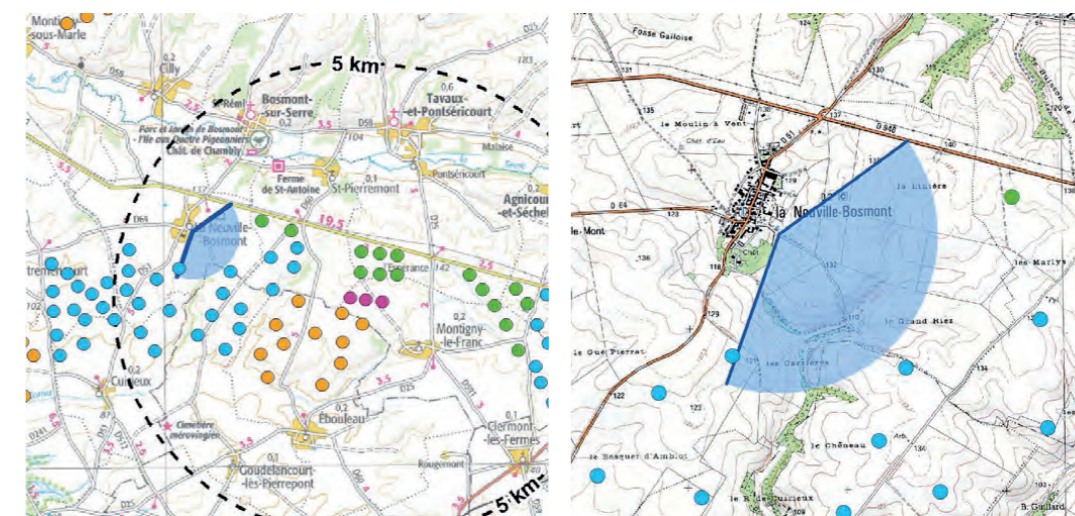
■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

51A - La Neuville-Bosmont en frange est (360°)

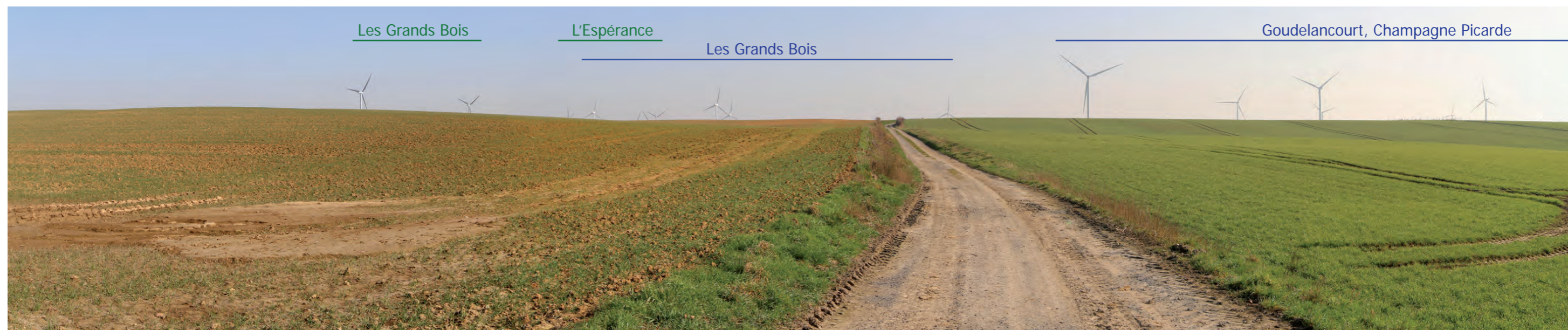
Comme l'évoque la toponymie du village «Bosmont», le village est bâti sur un mont. Celui-ci a une forme oblongue du sud-ouest vers le nord-est. Le panoramique est réalisé depuis un sentier en pied du village, sur sa frange est, la plus potentiellement exposée au projet éolien. Le parc éolien du contexte le plus visible dans cette direction est celui construit de Goudelancourt. Le projet éolien de l'Espérance II vient en léger dépassement du relief dans un angle horizontal très resserré de la vue, de 3,8°. Il s'insère dans le bouquet éolien des Grands Bois qu'il densifie de manière peu significative.

L'effet de cumul éolien est faible.
L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 760755
Y (Lambert 93) : 6957256
Cap (°) : 127
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3612
Date : 02/03/2021
Heure : 14:57



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

5.6 Montigny-le-Franc



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

Un peu comme la Neuville-Bosmont, Montigny-le-Franc est aussi installé sur un éperon de relief. La différence tient dans l'orientation du noyau oblong qui n'est plus nord/sud mais ouest/est.

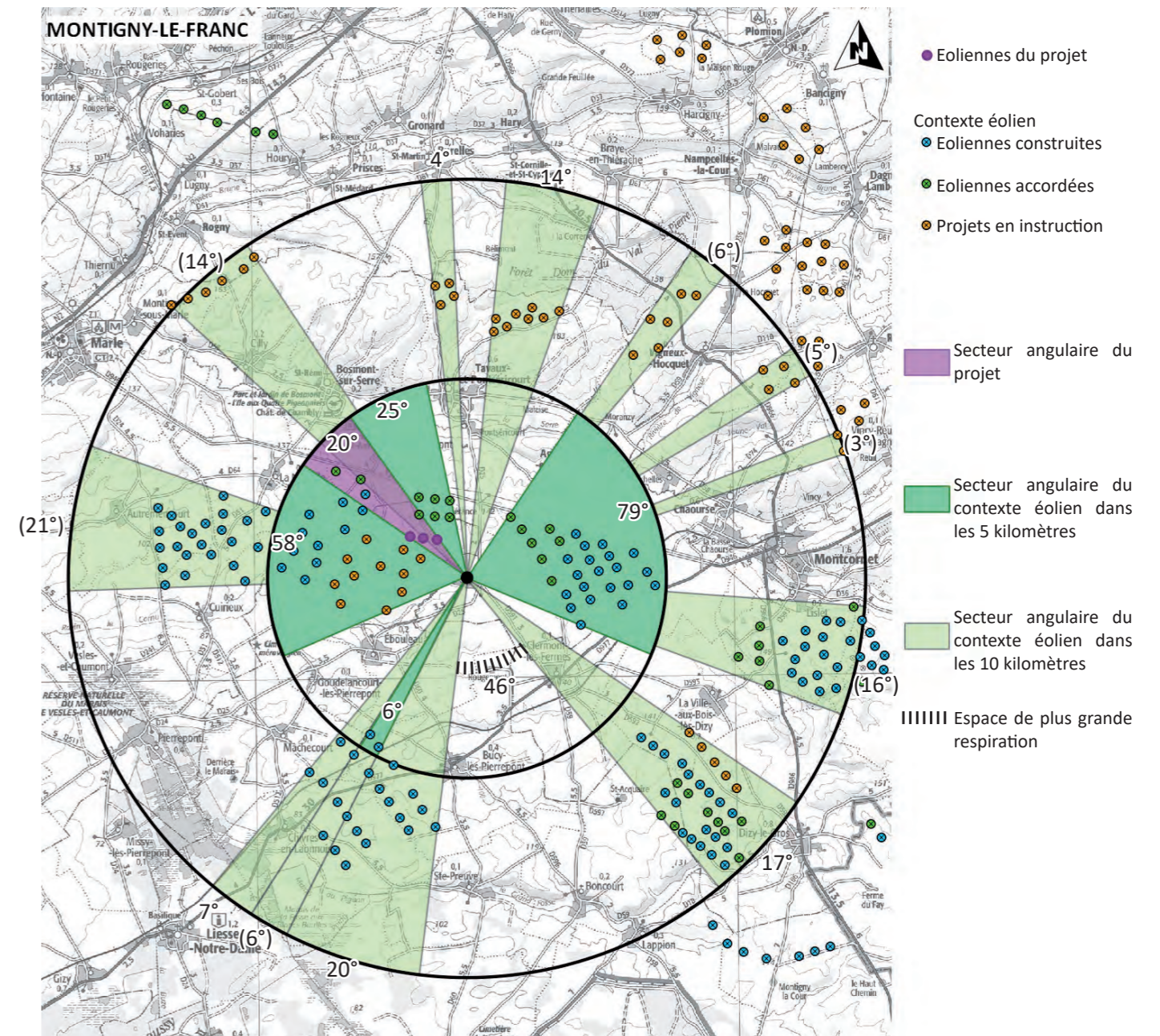
■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant l'introduction du projet. Par ailleurs, le projet éolien de l'Espérance II ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration.

■ Panoramique en 360°

Le projet conforte le parc accordé de l'Espérance. Cette part ajoutée génère un effet de cumul éolien modéré. **L'impact est donc modéré.**

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	188°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	62		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	133°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	321°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,19	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	46°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



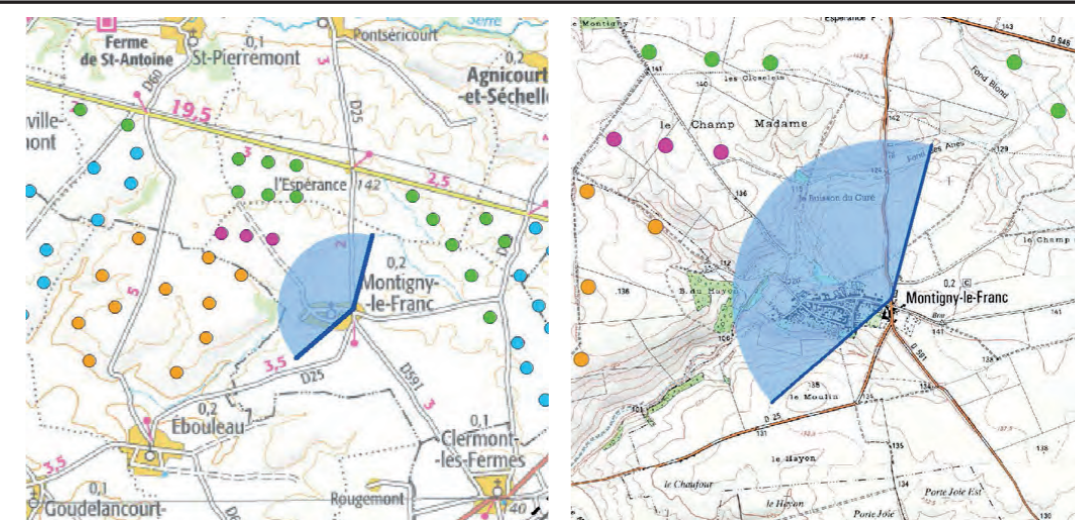
■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

2A - Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)

La sortie de Montigny-le-Franc a lieu dans un contexte visuel semi-ouvert. La vallée de la Serre n'est pas perceptible. La vision du plateau cultivé domine. Au premier plan, un bâtiment agricole récent est présent. Le contexte éolien est marqué. Le projet éolien de l'Espérance II conforte le parc accordé de l'Espérance au sud-ouest. Il étend l'angle horizontal occupé par l'Espérance. Le parc en instruction de la Bacoulette vient directement en surplomb de la silhouette villageoise.

La participation à un effet de cumul éolien est modérée.
L'impact est modéré.

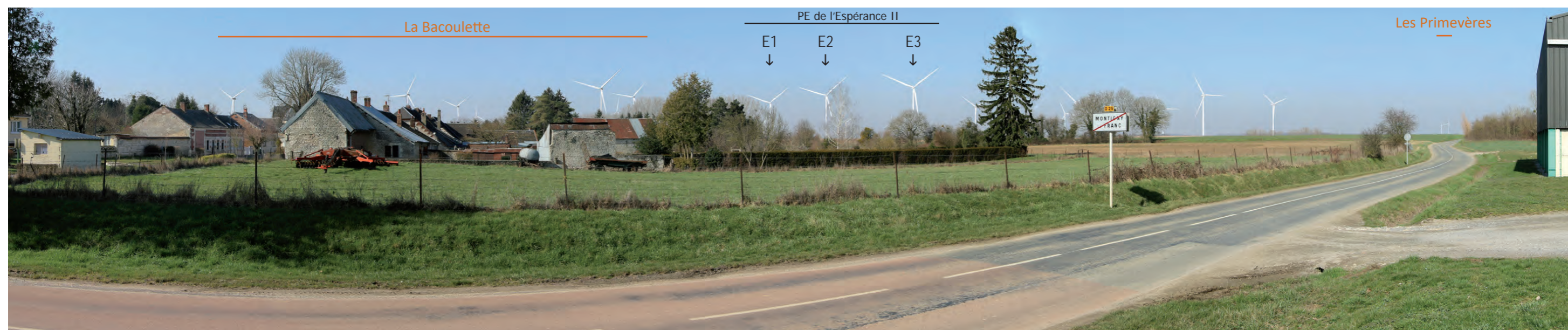
X (Lambert 93) : 765831
Y (Lambert 93) : 6954859
Cap (°) : 302
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E3
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1412
Date : 02/03/2021
Heure : 12:32



ETAT INITIAL



PROJET



5.7 Tavaux-et-Pontséricourt



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

La configuration entre la carte historique et la carte IGN actuelle montre surtout une densification au niveau du hameau en contrebas de Pontséricourt.

■ Etude en plan / Encerclement et saturation visuelle théorique

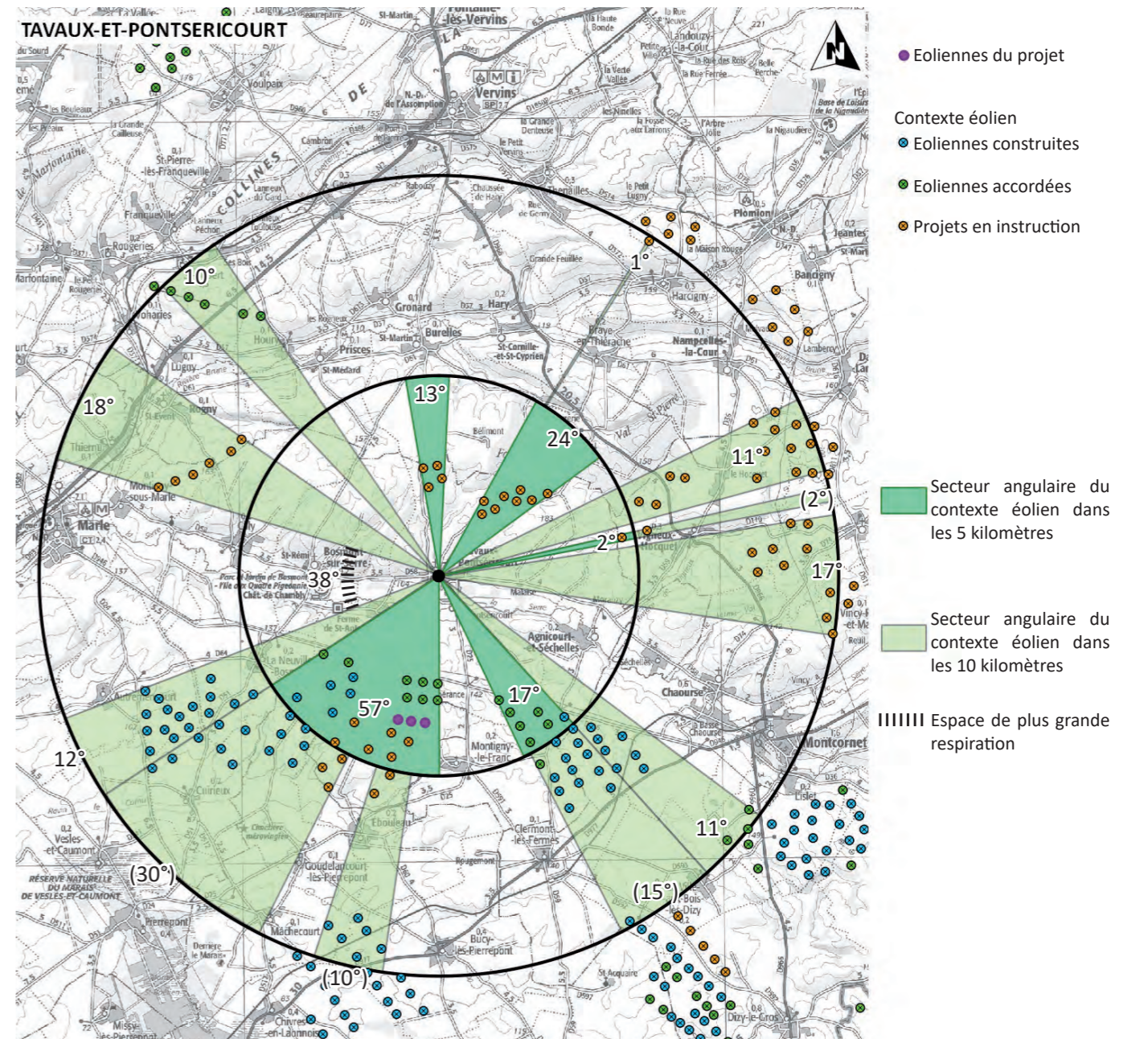
La situation d'encerclement et de saturation visuelle est préexistante avant l'introduction du projet. Le projet ne vient pas grever l'espace de plus grande respiration.

■ Panoramique en 360°

Le point de vue retenu est celui de l'hypercentre dominé par la ruelle de l'église. Seule l'éolienne E3 est visible. Elle densifie le bouquet du parc accordé de l'Espérance tout en restant dans son emprise sans l'étendre.

L'effet de cumul éolien est négligeable et ne contribue pas de fait à générer un impact particulier.

Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 5 km	113°		
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	42		
Somme des secteurs angulaires avec des éoliennes dans les 10 km	137°		
Modification de l'espace de plus grande respiration par le projet	non		
	Indices du cumul éolien	Seuil atteint avant projet	Seuil atteint après projet
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes dans les 0 à 10 km (valeur seuil > 120°) en excluant les doubles comptes	250°	X	X
Indice de densité = nombre d'éoliennes dans les 5 km / indices horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,17	X	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire majeur sans éoliennes (valeur seuil < 160°)	38°	X	X
CONCLUSION (Dès 2 indices sur 3 atteints : saturation théorique)		SATURATION THEORIQUE	SATURATION THEORIQUE



■ Etude de terrain / Encerclement et saturation visuelle réelle

20A - Tavaux-et-Pontséricourt centre (360°)

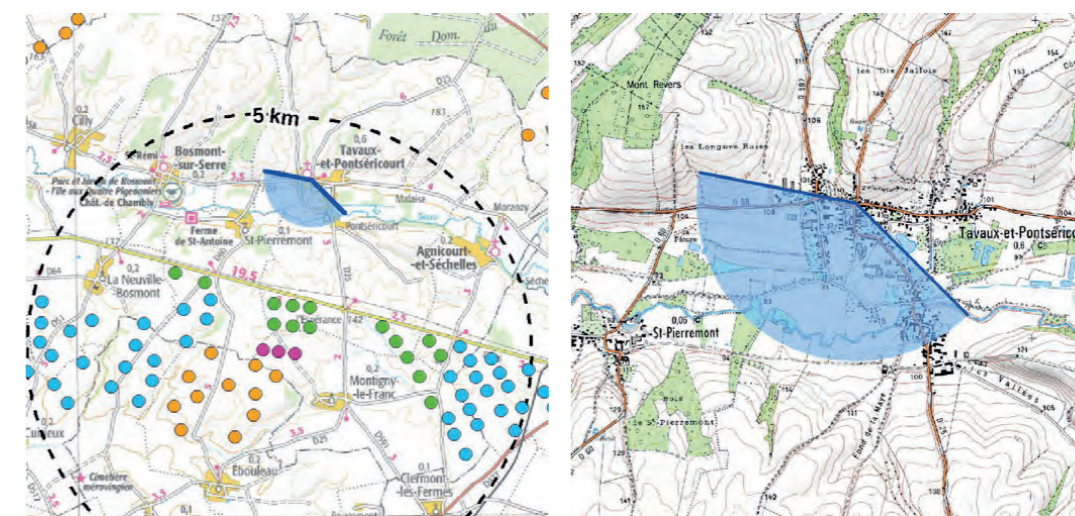
La ruelle de l'église domine l'espace public central de la place. En arrière-plan le coteau vert de la Serre se détache, apportant l'identité rurale du village. Au premier plan, le bâtiment ancien de l'école présente un intérêt architectural par ses modénatures de briques tandis que le monument aux morts constitue un point de rassemblement commémoratif de la place.

Les éoliennes du projet de l'Espérance II E1 et E2 sont masquées, respectivement par un bâti et par la frondaison d'un arbre. Seule l'éolienne E3 est visible. Elle densifie le bouquet du parc de l'Espérance accordé et reste dans son emprise sans l'étendre.

L'effet de cumul éolien est négligeable.

L'impact est faible.

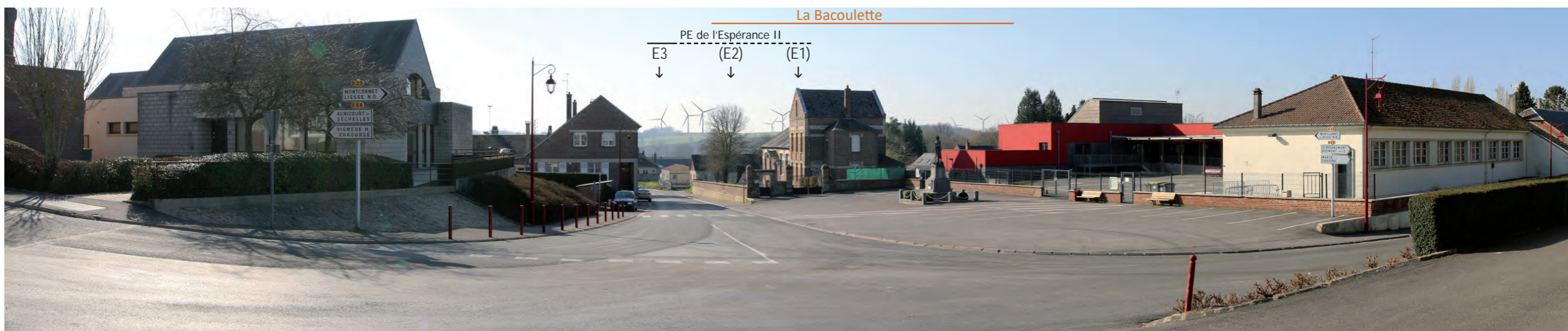
X (Lambert 93) : 765109
 Y (Lambert 93) : 6959455
 Cap (°) : 208
 Angle horizontal (°) : 120
 Eolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3692
 Date : 02/03/2021
 Heure : 11:14



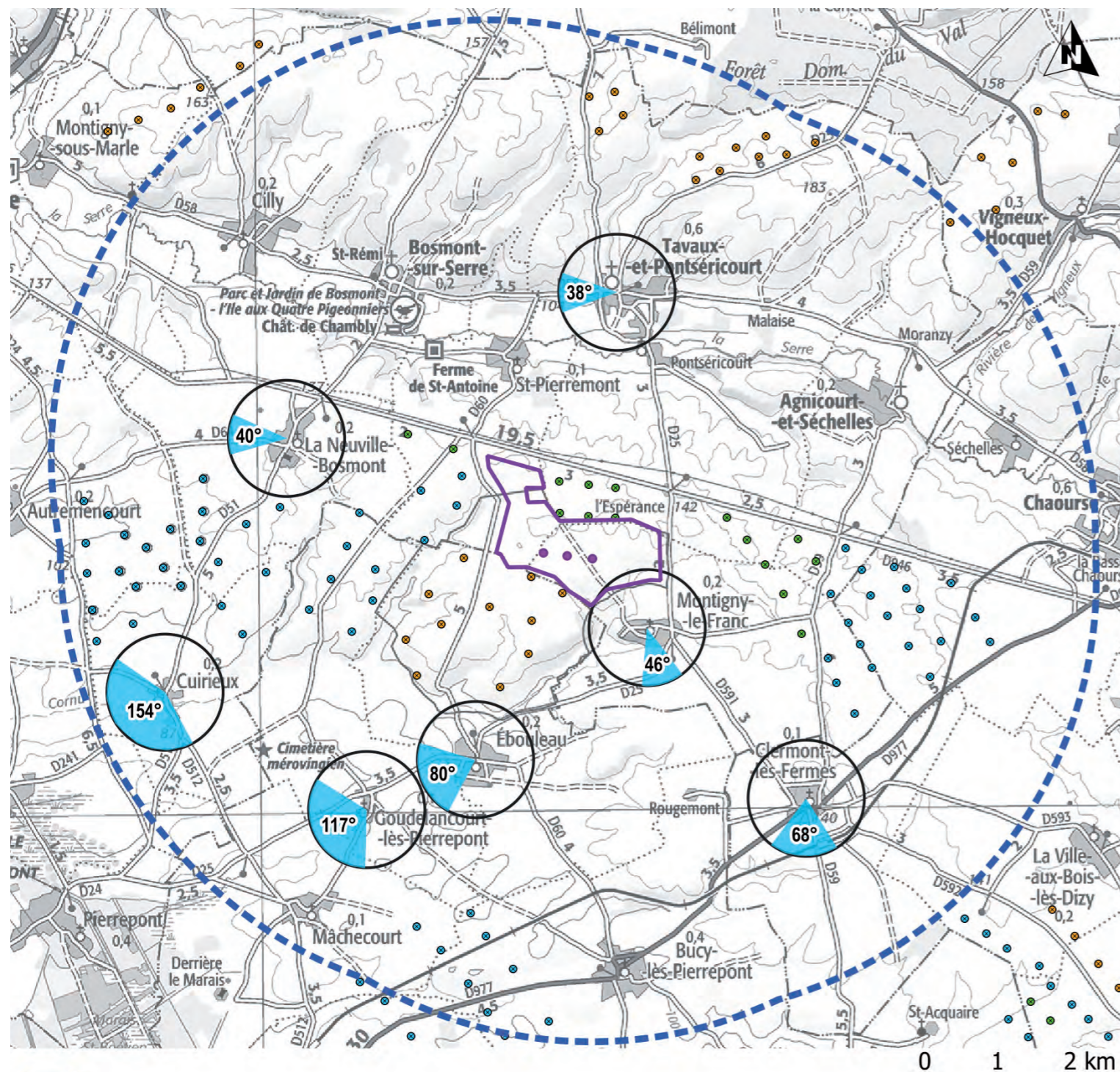
ETAT INITIAL



PROJET



5.8 Bilan de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 Aire d'étude rapprochée (6 km)

Contexte éolien

- Eoliennes construites
- Eoliennes accordées
- Projets en instruction
- Projet de l'Espérance II



Espace de plus grande respiration dans les 10 kilomètres autour du village

Le projet éolien de l'Espérance II s'inscrit dans un secteur déjà investi par l'éolien. Toutes les communes étudiées étaient avant le projet avec un état de saturation visuelle théorique avéré selon la méthode DREAL Centre. Il a été examiné avec attention l'espace de plus grande respiration avant et après projet. Aucune des communes proches étudiées **ne présente de ponction de l'espace de plus grande respiration du fait du projet éolien de l'Espérance II.**

L'effet de cumul éolien est faible du fait que l'espace de plus grande respiration de la situation avant projet est non modifié par le projet éolien.

Après vérification suivant une modélisation 360°, seule la commune de Montigny-le-Franc présente un impact modéré dû à l'effet de cumul éolien, en sortie nord-est du village.

Le projet éolien limité à trois éoliennes et rattaché au parc accordé de l'Espérance a une incidence faible dans ce contexte éolien déjà marqué avant l'introduction du projet éolien.

CHAPITRE 6. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

6.1 Méthodologie

■ MODELE NUMERIQUE D'ELEVATION (MNE)

Le modèle numérique d'élévation (MNE) associe des données d'élévation issues de l'occupation du sol (bâtiments et boisements) au modèle numérique de terrain (MNT) qui représente la topographie, c'est à dire l'altitude au sol. Les données de l'occupation du sol sont tirées des bases BD TOPO et BD FORET de l'IGN.

■ CACUL DE ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET :

Le calcul des zones d'influence visuelle est réalisé à partir du modèle numérique d'élévation (MNE) et de la localisation des éoliennes. On émet en plus deux conditions : on limite le calcul à un périmètre de 20 km de rayon autour des éoliennes (aire d'étude éloignée), et on considère qu'une éolienne est visible lorsqu'on voit au moins un bout de pale. Le rendu est présenté selon un angle vertical (en degrés) potentiellement visible au-dessus de l'horizon (cf. schéma ci-dessous).

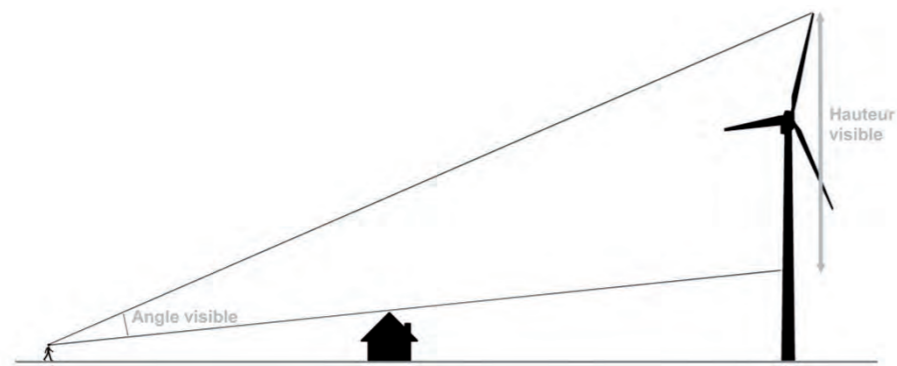


FIGURE 13. Angle vertical visible de dépassement du projet éolien

■ PRISE DE VUE DESTINEE AUX PHOTOMONTAGES

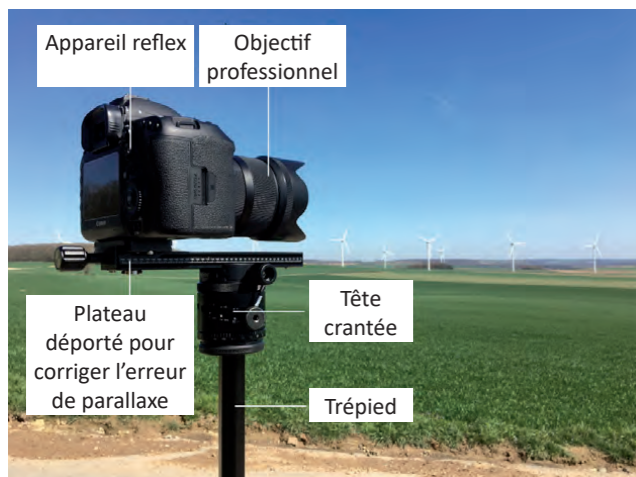
Le matériel est le suivant :

- Appareil reflex Canon EOS 70D équipé d'un objectif fixe SIGMA « art » 20 mm et intégrant une mise à niveau numérique précise (angle de champ horizontal de 58° équivalent 35 mm en 24x36) ;
- Plateau déporté pour corriger les erreurs de parallaxe ;
- Pied et tête panoramique crantée Manfrotto pour une couverture régulière des angles composant le panoramique ;
- Compas de relèvement PLATISMO Iris 50 ;
- GPS.

La hauteur de prise de vue est de 1,70 mètres. La campagne de photographie débute à l'est de façon à tenir compte de la course du soleil et d'éviter les risques de contre jour générant une surexposition des photos.

■ MISE A NIVEAU

Pour restituer fidèlement après assemblage la ligne d'horizon visible sur un point de vue, il est nécessaire de réaliser une mise à niveau scrupuleuse du plan de rotation de l'appareil. A chaque mise en station, le pied et le niveau électronique de l'appareil sont utilisés à cet effet.



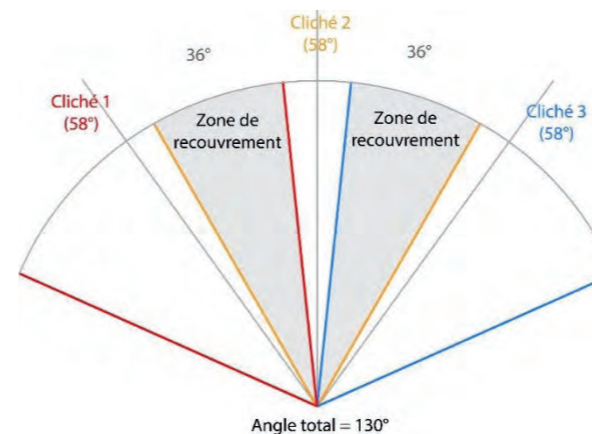
PHOTOGRAPHIE 33. Dispositif de mise à niveau

■ COURSE DU SOLEIL

Pour éviter les contre-jours, les prises de vue sont réalisées en tenant compte de la course du soleil afin qu'il reste préférentiellement dans le dos du photographe. Cependant cela n'est pas toujours possible, notamment l'hiver quand le soleil reste bas sur l'horizon toute la journée. Ainsi les prises de vues dirigées vers le Sud et les 360° peuvent parfois présenter des contre-jours.

■ RECOUVREMENT

Pour travailler correctement le logiciel d'assemblage a besoin d'une zone de recouvrement suffisante entre deux clichés, lui permettant de générer un nombre satisfaisant de points de liaison. La tête panoramique crantée permet d'assurer un recouvrement standard.



■ ASSEMBLAGE DES PRISES DE VUE

L'assemblage des clichés est réalisé à l'aide du logiciel libre HUGIN.

Selon la projection utilisée et les caractéristiques de l'optique, les images d'origine sont redressées. Pour assembler les images, le logiciel utilise leurs zones de recouvrement. Les points communs (ou points de liaison) repérés entre chaque couple de clichés permettent de réaliser leur assemblage.

Les images originales étant redressées par le logiciel, en cohérence avec les caractéristiques de l'optique utilisée et les propriétés des points de liaisons générés, l'image résultant de l'assemblage est recadrée.

Pour réaliser un panorama sans déformer les verticales, nous utilisons une projection « cylindrique ». Elle correspond à une projection sur un cylindre tangent à l'équateur de la sphère.

Chaque cliché est alors assimilé à une portion du cylindre. Les déformations potentielles apparaissant vers les pôles, cette projection est adaptée aux panoramas horizontaux, avec un angle de champ vertical limité.

■ REALISATION DES SIMULATIONS VISUELLES

Les simulations photographiques sont réalisées à l'aide du logiciel WINDFARM.

Le logiciel superpose les images réalisées à un modèle 3D du relief et de l'ensemble des repères utilisés.

Il permet ainsi de contrôler la localisation des objets repères visibles sur le terrain (éoliennes construites par exemple) et de simuler des objets qui n'existent pas encore (éoliennes projetées).

Le cap des prises de vue et leur angle de champ sont estimés par le logiciel d'assemblage. Associées à la position du point de vue, ces deux informations permettent un premier calage automatique des images.

Leur confrontation au modèle met immédiatement en évidence la nécessité d'affiner les paramètres pour obtenir une superposition parfaite avec le modèle 3D. Pour ce faire des points de repères sont utilisés.

6.2 Présentation des photomontages

Descriptif de l'état initial et Descriptif du projet incluant l'effet de cumul éolien potentiel et la mention des parc en instruction avec avis ou sans avis de l'autorité environnementale et conclusion sur l'effet de cumul éolien et l'impact du projet

31 - Au nord de Vigneux-Hocquet sur la D36 au niveau du calvaire

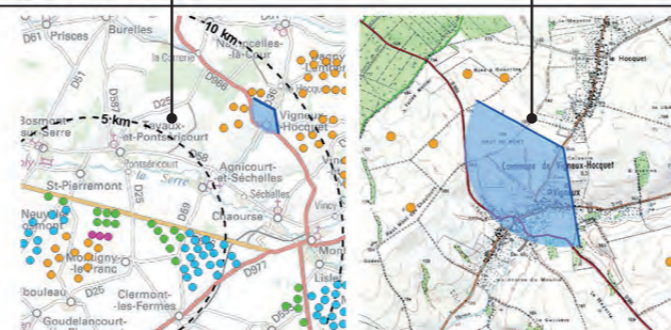
Pour s'affranchir du relief de la route en déblai et maximiser la vue, la situation du cliché depuis l'oratoire permet d'embrasser la vallée de la Serre. Nichée au cœur de la vallée humide, l'église protégée de Vigneux-Hocquet n'est pas visible en raison du front du relief. Situé en interface bien que la prise de hauteur soit effective. Par le jeu des éoliennes E3 et E2, le projet éolien de l'Espérance II étend de 2,9° l'angle horizontal occupé par le parc éolien accordé de l'Espérance. Cet angle est très faible.

L'effet de cumul éolien est très faible.
L'impact est faible.

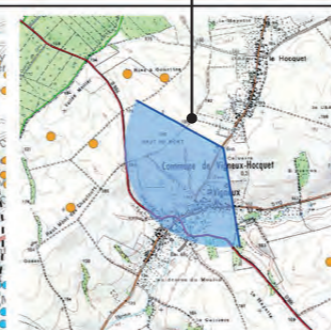
Données techniques

X (Lambert 93) : 771856
Y (Lambert 93) : 6961186
Cap (°) : 235
Angle horizontal (°) : 129
Éolienne la plus proche : E2
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 9178
Date : 22/09/2021
Heure : 10:13

Carte de localisation de prise de vue éloignée



Carte de localisation de prise de vue rapprochée



Les photomontages sont présentés dans un carnet A3. La première page comprend l'état initial et l'état projet dans une vue contextuelle proche des 120° d'angle horizontal. La nomenclature des parcs est réalisée sur l'état projet. La légende des parcs avec leur code couleur est la suivante :

- Eoliennes construites
 - Eoliennes accordée
 - Projet en instruction
- 1 2 3
↓ ↓ ↓
Projet éolien avec numérotation des éoliennes

ETAT INITIAL



PROJET



220

Etat initial (parcs construits et accordés compris)
Fléchage des éléments clés de patrimoine ou de paysage

Etat projet avec ajout de tout le contexte éolien en instruction visible. Nomenclature de tout le contexte éolien visible

Fléchage et numérotation des éoliennes du projet

Lorsque le projet éolien n'est pas ou très peu visible, l'image en filaire avec le projet remplace l'état finalisé classique.

Cela permet ainsi de localiser le projet derrière les masques.

Lorsque l'impact n'est pas nul, une vue taille réelle ou vue réaliste est insérée après le photomontage.

Quand on tient la planche A3 de vue taille réelle à 45 centimètres du regard, l'observateur voit le projet éolien comme si c'était la réalité (vue orthoscopique).

6.3 Choix des points de vue

N°	LOCALISATION	Thème principal
1	Tavaux-et-Pontséricourt en sortie est du hameau de l'Espérance	Lieu de vie
2	Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)	Lieu de vie
3	Montigny-le-Franc en entrée sud-est	Lieu de vie
4	D25 en sortie du hameau de Pontséricourt	Lieu de vie
5	Tavaux-et-Pontséricourt en entrée ouest par la D58	Lieu de vie
6	Tavaux-et-Pontséricourt depuis le cimetière communal	Patrimoine
7	Tavaux-et-Pontséricourt en entrée est par la D58	Paysage
8	Tavaux-et-Pontséricourt par la D25	Lieu de vie
9	Traversée de la Serre au sud de Bosmont-sur-Serre et ferme MH de St-Pierremont	Patrimoine
10	D587 à hauteur du Bois de Rary, surplombant la vallée de la Serre	Paysage
11	Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)	Lieu de vie
12	Bosmont-sur-Serre, place verte	Lieu de vie
13	Chaurouse, calvaire protégé à l'article L151-19 du CU	Patrimoine
14	La Neuville-Bosmont en sortie nord par la D51	Lieu de vie
15	Silhouette de Bosmont-sur-Serre par la D51 à hauteur du calvaire	Paysage
16	Belvédère du circuit «Du Val Saint-Pierre à la Paix»	Tourisme
17	Sortie nord-ouest de Clermont-les-Fermes par la D591	Lieu de vie
18	Clermont-les-Fermes centre (360°)	Lieu de vie
19	Eglise protégée d'Agnicourt par la D58	Patrimoine
20	Tavaux-et-Pontséricourt centre (360°)	Lieu de vie
21	La Neuville-Bosmont, silhouette par l'ouest	Lieu de vie
22	Cilly par le circuit de randonnée «Baltazard et Labry»	Tourisme
23	Séchelles en sortie nord-ouest par la D58	Lieu de vie
24	Mâchecourt en sortie nord-est	Lieu de vie
25	Silhouette de Saint-Pierremont	Paysage
26	Depuis l'entrée de l'église de Chaurouse classée MH	Patrimoine
27	Silhouette dominée de Chaurouse depuis le nord par la D174	Patrimoine
28	Frange ouest de Montigny-le-Franc	Lieu de vie
29	Vesles-et-Caumont en sortie est par la D241	Lieu de vie
30	D966 au niveau de l'embranchement vers la tour de télécommunication	Patrimoine
31	Au nord de Vigneux-Hocquet sur la D36 au niveau du calvaire	Patrimoine
32	Silhouette de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy par la D966	Paysage
33	Approche sud-est d'Ebouleau	Paysage
34	Sortie nord de Boncourt par la D59	Lieu de vie
35	Bucy-lès-Pierrepont en sortie nord	Lieu de vie
36	Goudelancourt-lès-Pierrepont au niveau du cimetière communal	Lieu de vie
37	Oratoire de Clermont-les-Fermes sur la D59 (Patrimoine à l'article L151-19 du CU)	Patrimoine
38	Silhouette de Marle, paysage particulier de Marle par l'ouest	Patrimoine

N°	LOCALISATION	Thème principal
39	Silhouette de Marle, paysage particulier de Marle par l'ouest	Patrimoine
40	Au nord de Gronard, vallée de la Brune dominée	Tourisme
41	Silhouette de Marle en sortie Sud-Est de Berlancourt	Paysage
42	Venant de Cohartille par la rue des Grandes Fosses à l'intersection de la RN2	Paysage
43	Cuirieux en frange nord (360°)	Lieu de vie
44	Saint-Clément, surplomb de la vallée de la Brune en sortie sud du village	Paysage
45	Point haut au nord-est de Noircourt	Patrimoine
46	Houry en sortie est, église MH de Prisces	Patrimoine
47	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, mémorial du char Sampier-corso (article L151-19 du CU)	Patrimoine
48	Lieudit «les Marlys» sur la D946	Paysage
49	Eglise MH de Montcornet par la rue du Calvaire	Patrimoine
50	Butte de Laon	Paysage
51	La Neuville-Bosmont en frange est (360°)	Lieu de vie
52	Goudelancourt-lès-Pierrepont en sortie nord (360°)	Lieu de vie

TABLEAU 12. Liste des points de vue et thèmes principaux

En raison de la problématique d'encerclement et de saturation visuelle propre à la plaine de grandes cultures et son contexte éolien marqué, 7 points de vue en 360° sont proposés. Afin de rester dans la logique de présentation générale et pour éviter les déformations visuelles, ces vues sont déclinées en 3 vues de 120° (vues 2, 11, 18, 20, 43, 51 et 52).

Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale
Localisation des photomontages, ZIV
de l'aire d'étude éloignée

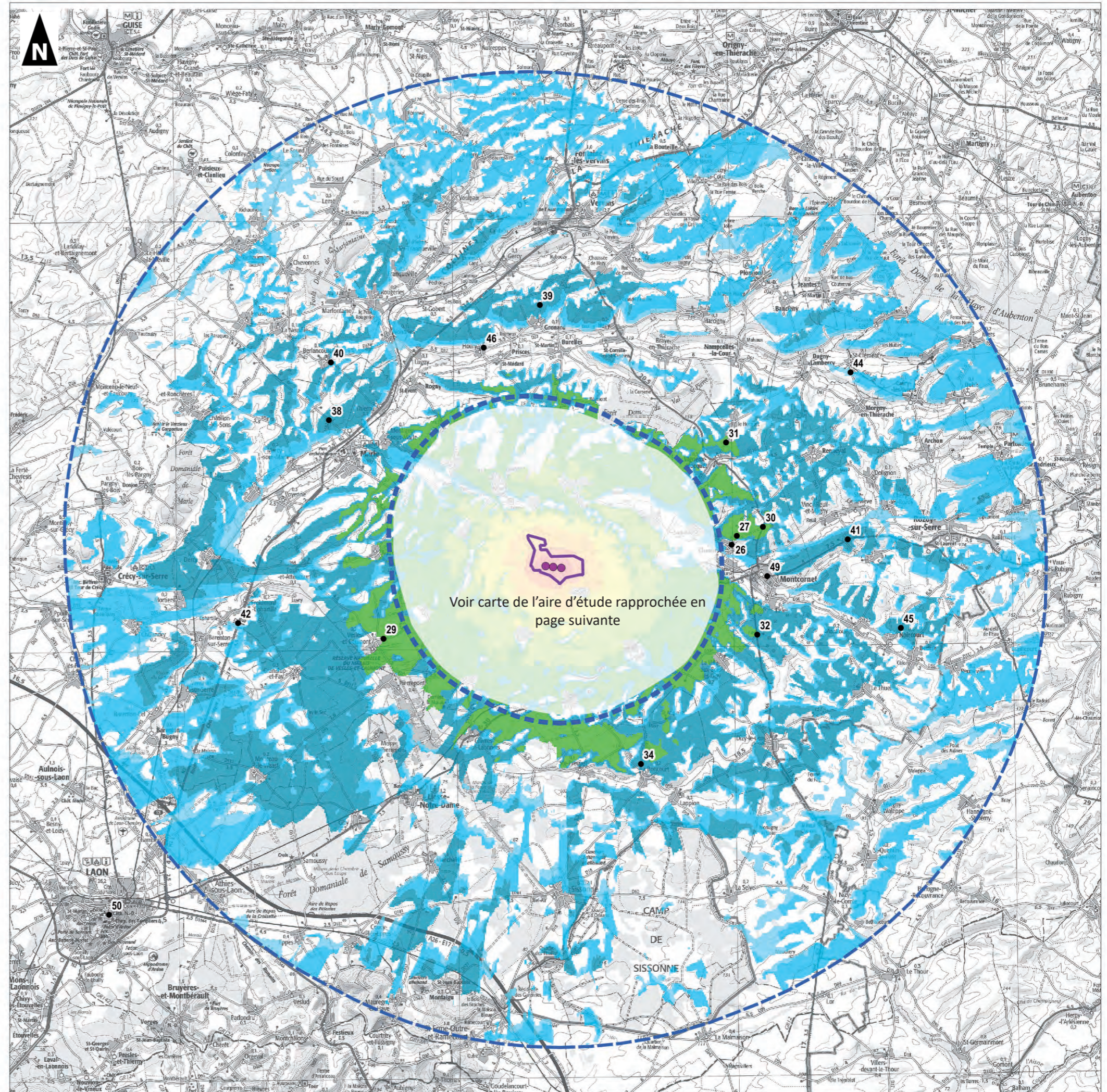
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Eoliennes du projet
- Localisation des photomontages

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Réalisation : AUDDICE, 2021
Source de fond de carte : IGN SCAN 100
Source de données : AUDDICE, 2021







CARTE 35. Localisation des photomontages, ZIV de l'AE









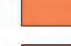
Projet éolien de l'Espérance II (02)

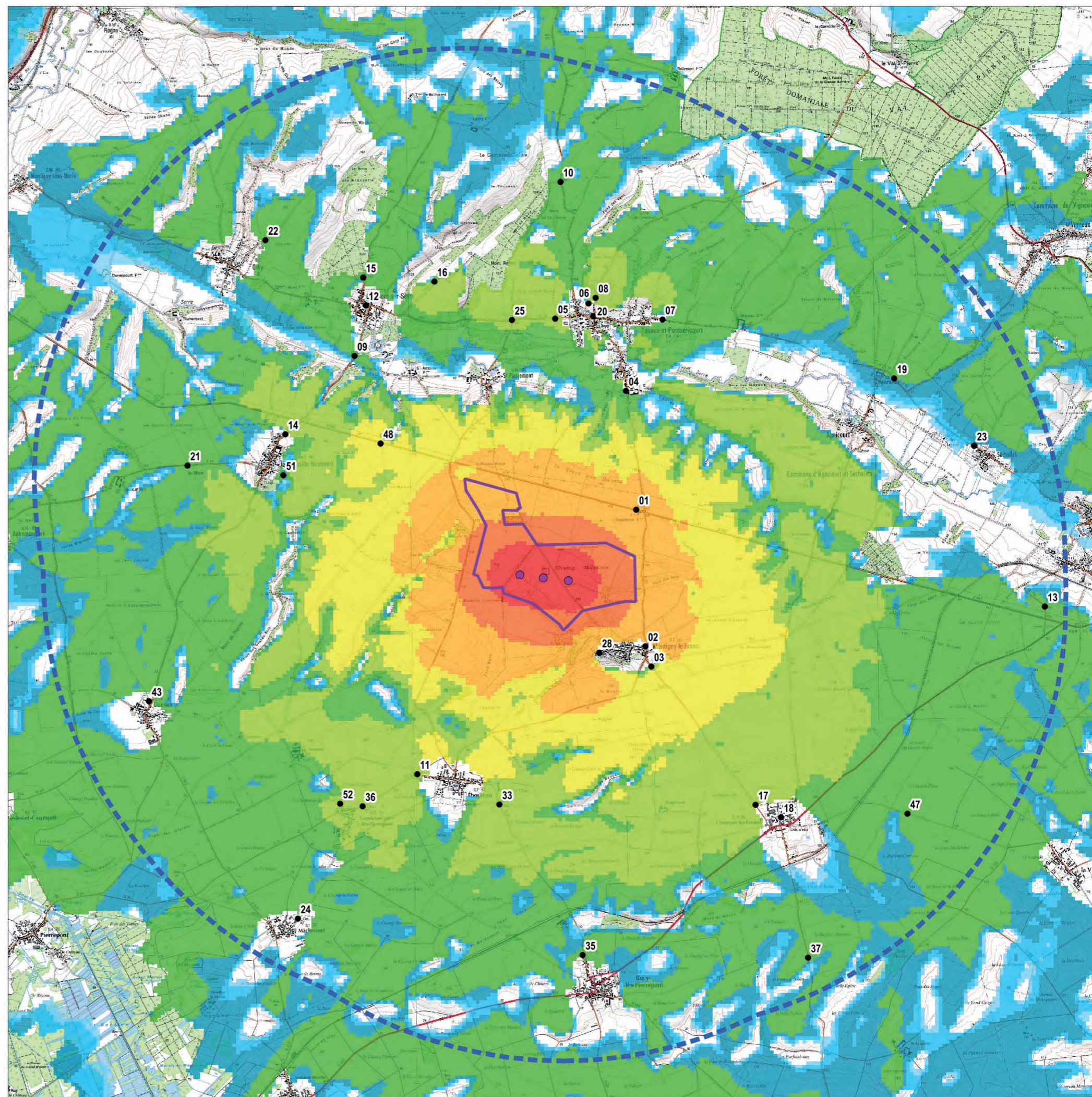
Demande d'Autorisation Environnementale

Localisation des photomontages, ZIV de l'aire d'étude rapprochée

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Eoliennes du projet
-  Localisation des photomontages

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

-  ≤ 0.2
-  0.2 - 0.5
-  0.5 - 1
-  1 - 2
-  2 - 3
-  3 - 5
-  5 - 10
-  10 - 20
-  > 20



Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

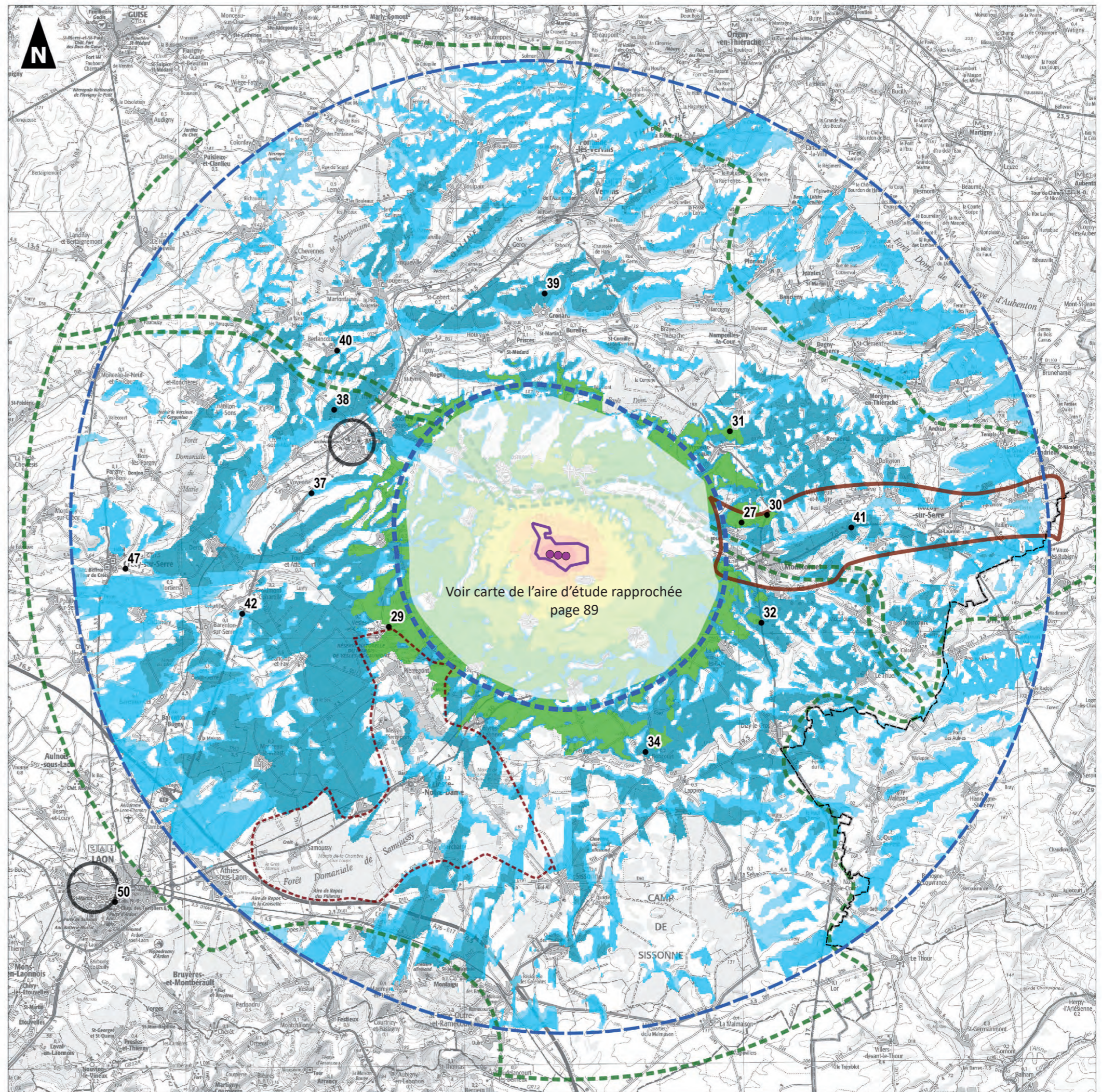
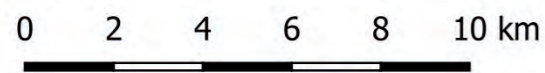
Localisation des photomontages,
enjeux du paysage de l'aire d'étude éloignée, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale
- Paysage emblématique de sensibilité modérée
- Paysage emblématique de sensibilité faible
- Site d'intérêt ponctuel de sensibilité faible
- Unité paysagère de sensibilité faible

- Localisation des photomontages de ce thème

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale
**Localisation des photomontages,
 enjeux du patrimoine de l'aire d'étude éloignée, ZIV**

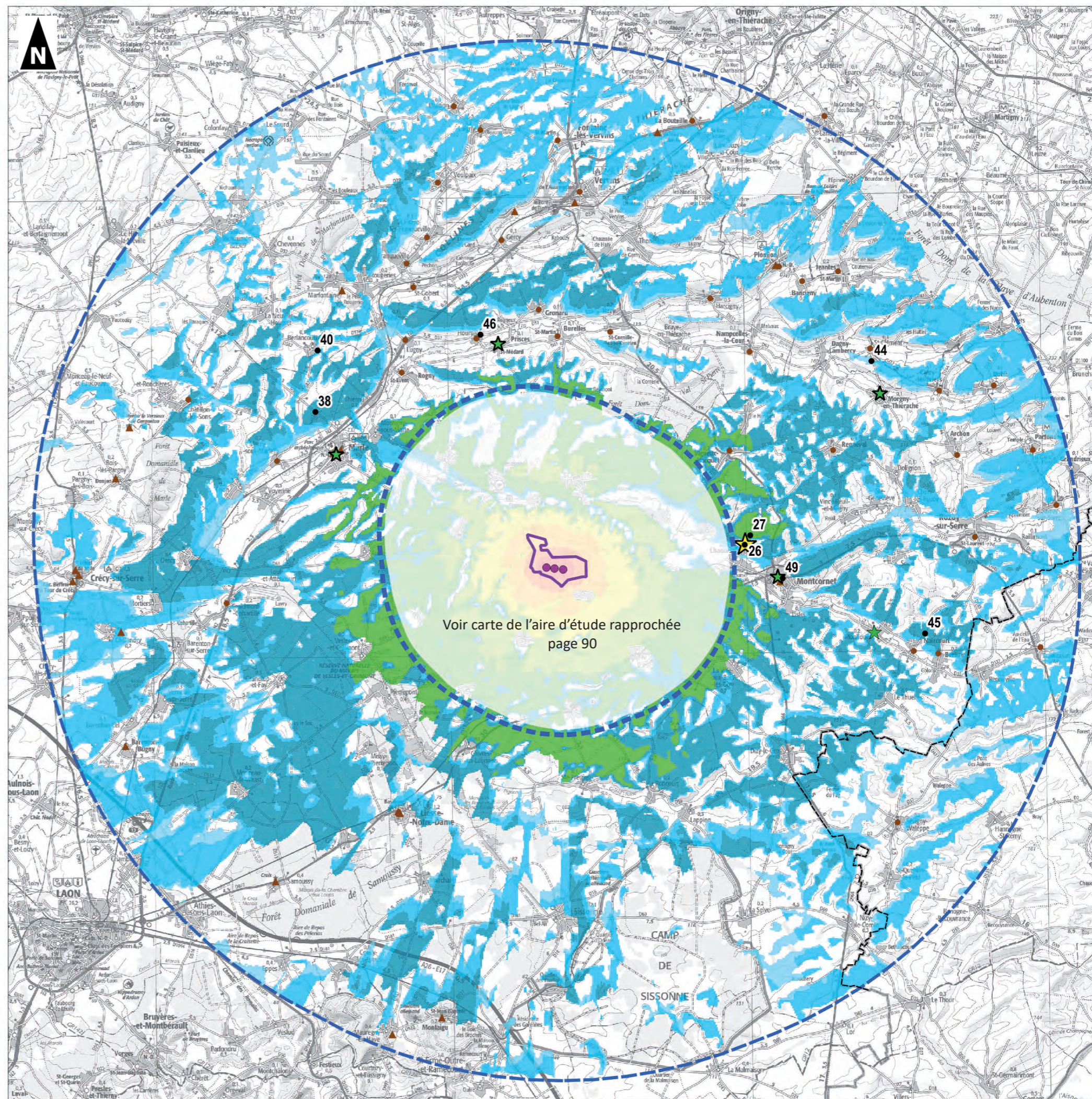
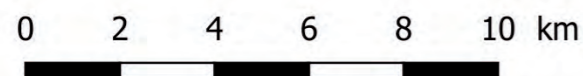
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale
- Eoliennes du projet

Enjeux patrimoniaux

- Patrimoine protégé à enjeu modéré
- Patrimoine protégé à enjeu faible
- Patrimoine non protégé à enjeu faible
- Patrimoine UNESCO à sans enjeu
- Eglises fortifiées sans enjeu (MH et non MH)
- Patrimoine MH sans enjeu
- Localisation des photomontages de ce thème

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Voir carte de l'aire d'étude rapprochée page 90

Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Localisation des photomontages, enjeux du paysage de l'aire d'étude rapprochée, ZIV

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée (6 km)

Unités paysagères / paysage emblématique

Sensibilité faible : Basse Thiérache et plaine de grandes cultures

Sensibilité modérée : Vallée de la Serre (paysage emblématique)

Composantes paysagères

Section faiblement sensible de la D946

Section faiblement sensible de la D58

Section modérément sensible de la D58

Tour de village faiblement sensible

Mare abreuvoir faiblement sensible

Cône de vue modérément sensible

Silhouette de village bosquet faiblement sensible

Silhouette de village bosquet modérément sensible

• Localisation des photomontages de ce thème

• Eoliennes du projet

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

<= 0.2

0.2 - 0.5

0.5 - 1

1 - 2

2 - 3

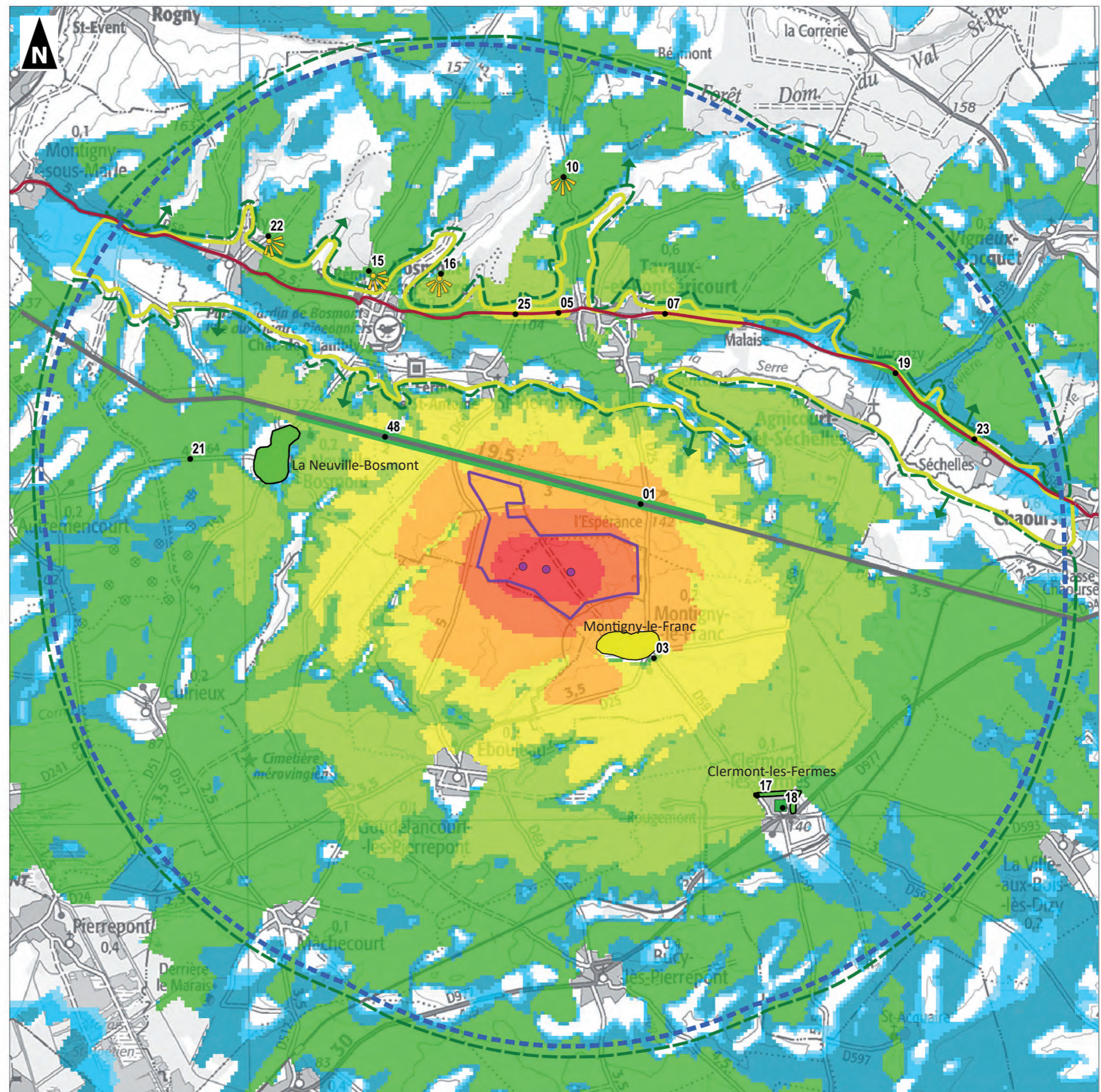
3 - 5

5 - 10

10 - 20

> 20

0 1 2 3 km



CARTE 39. Photomontages, enjeux du paysage de l'AER et ZIV

Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Localisation des photomontages, sensibilité du patrimoine de l'aire d'étude rapprochée, ZIV

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée (6 km)

Eoliennes du projet

Patrimoine protégé de sensibilité modéré

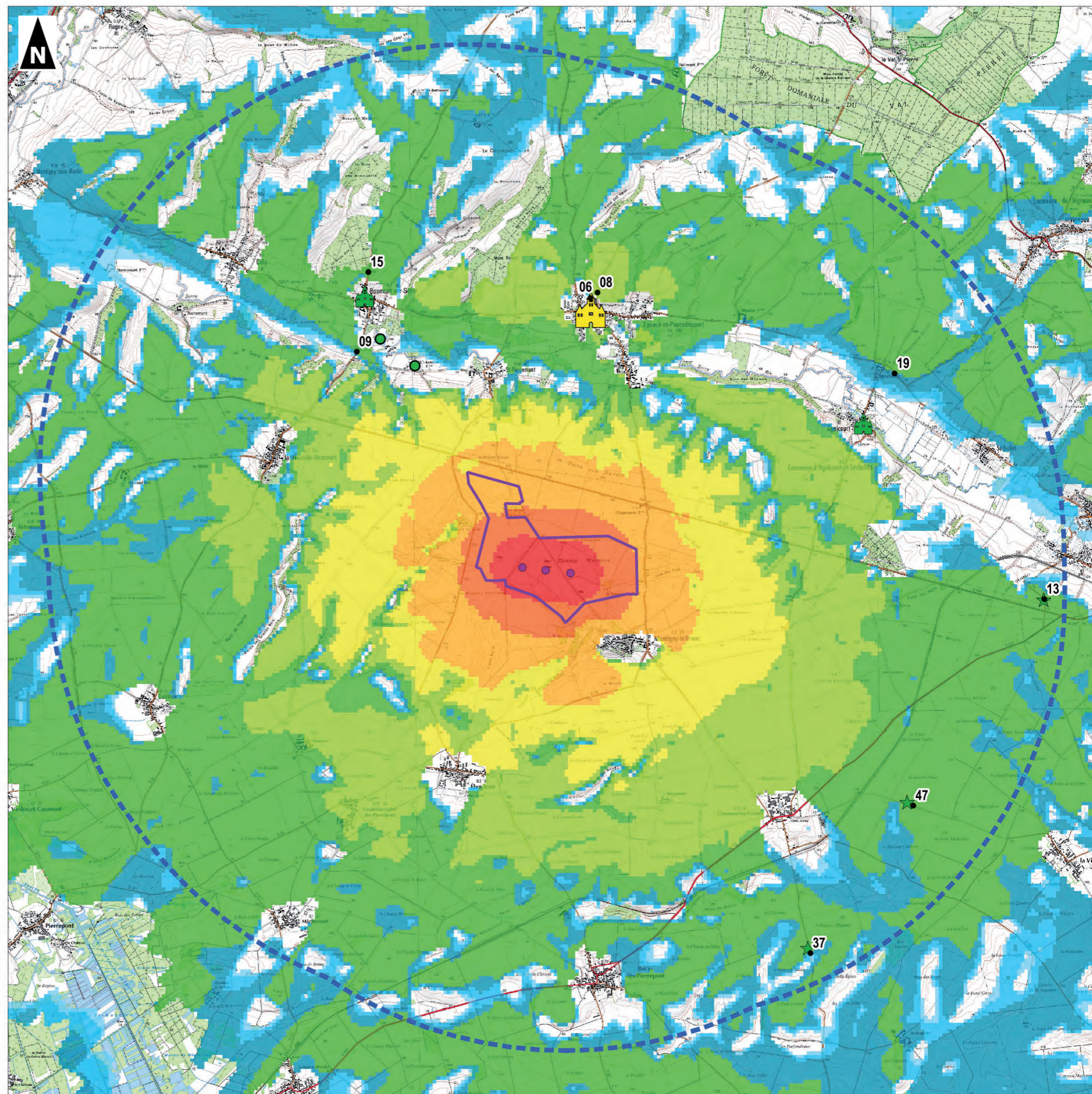
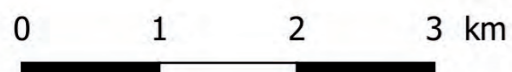
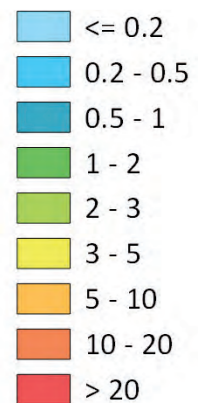
Patrimoine protégé de sensibilité faible

Patrimoine non protégé de sensibilité faible

Patrimoine de sensibilité très faible

Localisation des photomontages de ce thème

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :



CARTE 40. Photomontages, sensibilité du patrimoine de l'AER et ZIV

Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

Localisation des photomontages,

sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée, ZIV

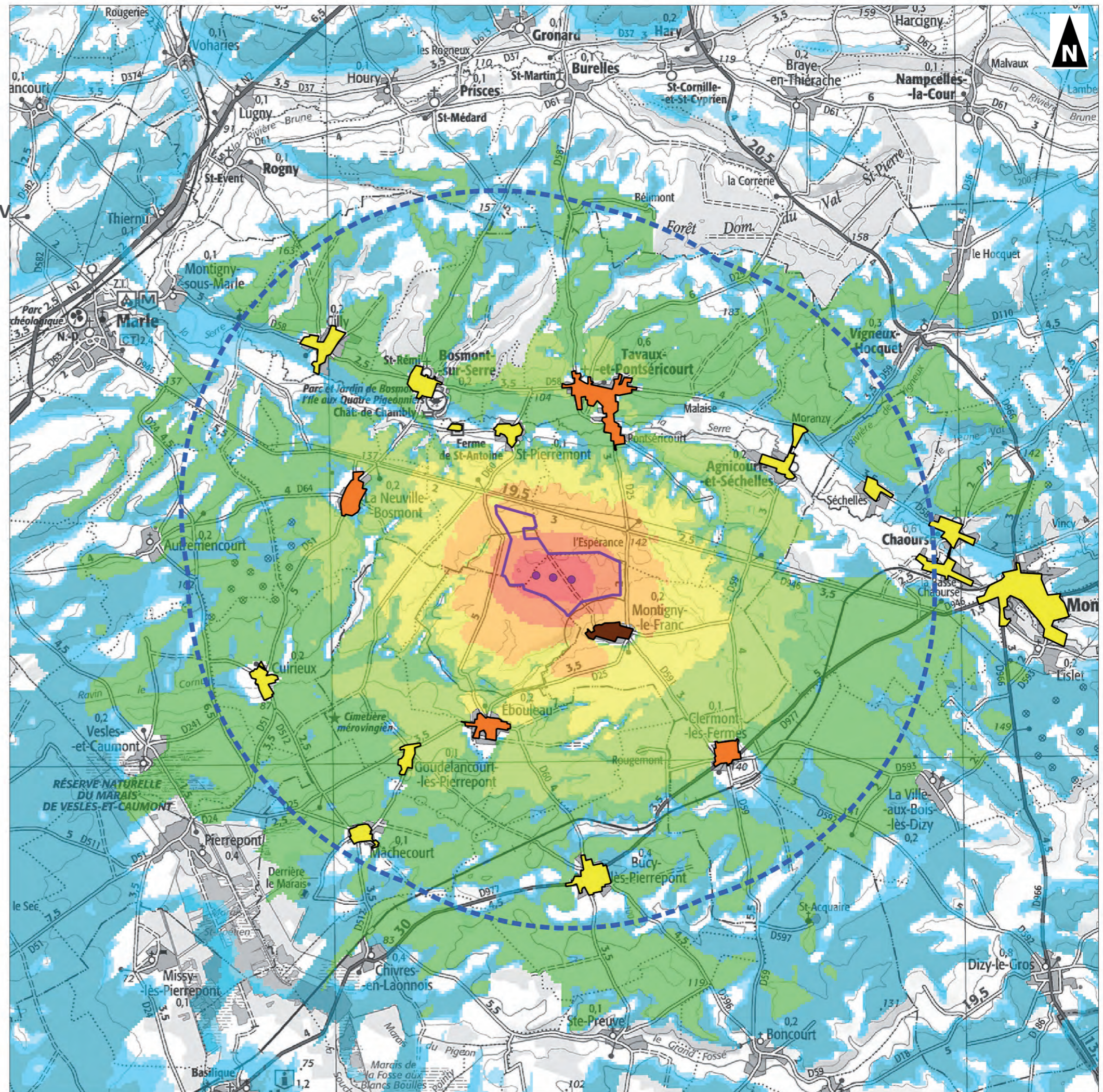
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Eoliennes du projet

- Lieu de vie de sensibilité faible
- Lieu de vie de sensibilité modérée
- Lieu de vie de sensibilité forte

- Localisation des photomontages de ce thème

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien de l'Espérance II (02)

Demande d'Autorisation Environnementale

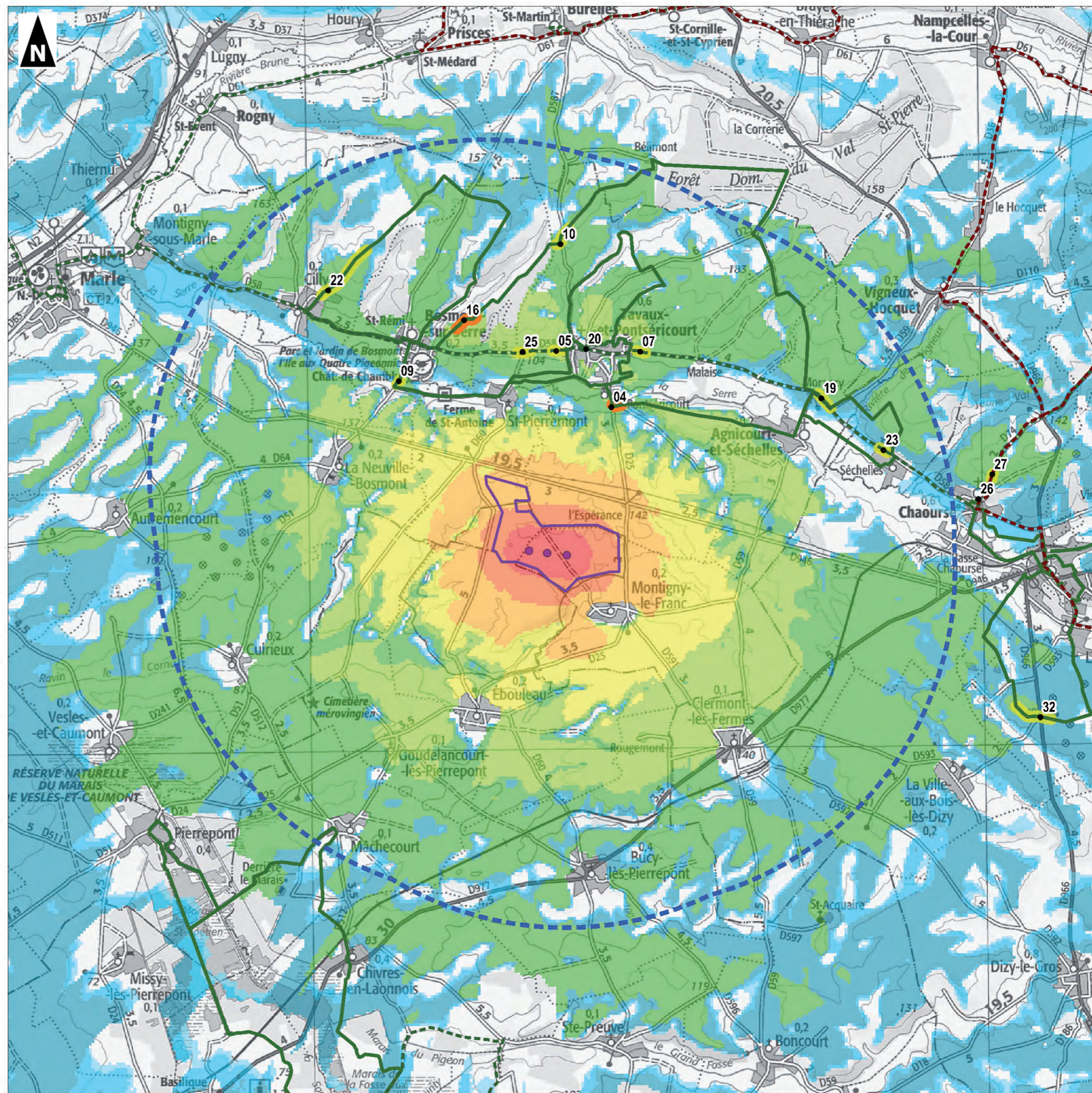
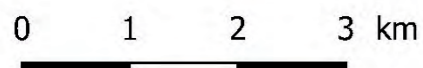
Localisation des photomontages, sensibilité du tourisme de l'aire d'étude rapprochée, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Eoliennes du projet
- Itinéraire cyclotouristique de sensibilité faible
- Route des églises fortifiées de sensibilité faible
- Itinéraire de randonnée pédestre de sensibilité faible
- Itinéraire de randonnée pédestre de sensibilité modérée

- Localisation des photomontages de ce thème

ZIV de l'angle vertical de dépassement des éoliennes du projet par rapport au relief au critère de visibilité en bout de pale. En degrés :

- ≤ 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



CARTE 42. Photomontages, sensibilité du tourisme de l'AER et ZIV

6.4 Bilan des impacts

	Élément	Point d'attention	Sensibilité de la ZIP	Photomontage(s)	Impact du projet
Paysage AEE	Unité paysagère «Plaine de grandes cultures»	Site d'intérêt ponctuel de la ville de Marle par l'ouest, vues depuis la RN2, frange nord-ouest du paysage emblématique de la vallée de la Souche	faible	29, 32, 34, 37, 38, 42, 47	faible
	Unité paysagère de la Basse Thiérache et paysage emblématique de la vallée de la Serre	Paysage emblématique de la vallée de la Serre traversé par la D966 et la D946, surplomb depuis Chaourse, Rapport d'échelle avec la vallée de la Brune depuis les hauteurs de Gronard, frange nord du paysage emblématique de la vallée de la Souche	faible	27, 30, 31, 39, 40, 41	faible
	Site d'intérêt ponctuel de la ville de Laon	Vue depuis la butte et effet de cumul éolien	faible	50	faible
Paysage AER	Unité paysagère de la Basse Thiérache	4 belvédères à enjeu visuel proches du coteau nord de la vallée de la Serre	modérée (ponctuellement)	10, 15, 16, 22	faible
	Paysage emblématique de la vallée de la Serre	Route de découverte de la vallée de la Serre située en recul nord de la vallée. Rapport d'échelle des éoliennes et coteau sud de la vallée.	modérée	5, 7, 19, 23, 25	faible
		Silhouette du village bosquet de Montigny-le-Franc (rapport d'échelle)	modérée	3	nul
	Unité paysagère de la plaine de grandes cultures	Silhouette du village bosquet de la Neuville-Bosmont (vision d'approche ouest)	faible	21	faible
		Tour de village de Clermont-les-Fermes	faible	17	faible
		Mare abreuvoir de Clermont-les-Fermes : une centralité visuellement dégagée	faible	18	nul
	D946 : infrastructure mettant en vue les parcs éoliens de la plaine de grandes cultures	faible	1, 48	faible	

Abréviations : AEE = Aire d'étude éloignée / AER = Aire d'étude rapprochée / PM = Photomontage

Bilan paysager : Le projet de l'Espérance II montre une inscription paysagère satisfaisante. Les rapports d'échelle du projet éolien avec la vallée de la Serre sont satisfaits sans disproportion d'échelle sur la lecture du coteau de la vallée. L'appréhension depuis la D58, route de découverte de la Serre a été évaluée en cinq points (photomontages 5, 7, 19, 23, 25). S'insérant dans un contexte éolien bien établi, le projet limité à trois éoliennes densifie très peu le contexte éolien en présence. Le parti pris de soulèvement de la vallée de la Serre avec un espacement régulier des machines rentre aussi dans la logique du parc autorisé de l'Espérance, pré-établi sur ce principe.

	Élément	Point d'attention	Sensibilité de la ZIP	Photomontage(s)	Impact du projet
Patrimoine AEE	Eglise classée MH de Chaourse	Perron avec surplomb sur la plaine de grandes cultures. Nombreuses éoliennes visibles	modérée	26, 27	faible
	Eglise MH de Marle	Silhouette par la D946	faible	38	faible
	Eglise MH de Prisces	Vue depuis la sortie de Houry	faible	46	nul
	Eglise MH de Montcornet	Vue par l'est depuis la rue du Calvaire (D946)	faible	49	nul
	Eglise MH de Morgny-en-Thiérache	Appréciation du surplomb proche de St-Clément	faible	44	nul
	Eglise non protégée de Montloué	Vue depuis les hauteurs de Noircourt à hauteur du château d'eau	faible	45	nul
Patrimoine AER	Eglise fortifiée MH de Tavaux-et-Pontséricourt	Dépassement du coteau avec covisibilité directe attendue depuis le cimetière communal	modérée	6, 8	faible
	Château MH de Bosmont-sur-Serre	Lisière du domaine au sein du couloir visuel de la vallée de la Serre	faible	9	nul
	Ferme de Saint-Pierremont MH	Depuis le couloir visuel de la vallée de la Serre	faible	9	nul
	Eglise MH de Agnicourt-et-Séchelles	Depuis la route de découverte de la vallée de la Serre (D58)	faible	19	faible
	Calvaire de Chaourse (PLUi)	Covisibilité avec un projet éolien sur la ZIP	faible	13	nul
	Mémorial de la seconde guerre (PLUi) à la Ville-aux-Bois-les-Dizy	Monument en secteur ouvert sensible	faible	47	faible
	Calvaire sur la D59 à Clermont-les-Fermes (PLUi)	En secteur ouvert de la plaine.	faible	37	faible

Bilan patrimonial : les éléments de patrimoine sont peu impactés par ce projet éolien d'échelle réduite. Le projet se trouve à un éloignement conséquent des églises fortifiées. Les monuments du PLUi (Calvaires de Chaourse, monument mémorial à la Ville-aux-Bois-les-Dizy et Calvaire de Clermont-lès-Fermes) ne présentent pas d'impact dans l'aire rapprochée des 6 kilomètres.

	Élément	Point d'attention	Sensibilité de la ZIP	Photomontage(s)	Impact du projet
Lieux de vie	Montigny-le-Franc	Village très proches de la plaine de grandes cultures	forte	2, 3, 28	faible
	La Neuville-Bosmont, Ebouleau, Clermont-les Fermes	Villages proches de la plaine de grandes cultures	modérée	11, 14, 17, 18, 21, 33, 51	faible
	Cuirieux, Goudelancourt-les-Pierrepont, Mâhecourt, Bucy-les-Pierrepont	Villages de la plaine de grandes cultures plus éloignés	faible	24, 35, 36, 43, 52	faible
	Tavaux-et-Pontséricourt	Village de la vallée de la Serre remontant sur le coteau et assez proche de la ZIP	modérée	4, 5, 6, 7, 20	faible
	Cilly, Bosmont-sur-Serre, St-Pierremont, Agnicourt-et-Séchelles, Chaourse, Montcornet	Lieux de vie plus éloignés de la vallée de la Serre	faible	12, 13, 15, 19, 22, 23, 25, 26, 49	faible

Bilan des lieux de vie : On constate des impacts résiduels faibles sur les lieux de vie.

	Élément	Point d'attention	Sensibilité de la ZIP	Photomontage(s)	Impact du projet
Tourisme AER	Circuit du Val Saint-Pierre à la Paix	Hauteurs de Bosmont-sur-Serre, sortie sud de Pontséricourt	modérée	4, 9, 10, 16	faible
	Circuit cyclotouristique «la Brune et la Serre»	Au niveau de la D58	faible	5, 7, 19, 20, 23, 25	faible
	Circuit «Balthazard et Labry»	Sur les hauteurs de Cilly. Belvédère signalé sur l'itinéraire de randonnée.	faible	22	faible
	Circuit des Quatre Vents	Proche de la D966, vue de la silhouette de la Ville-aux-Bois-les-Dizy	faible	32	faible
	Route des églises fortifiées de Thiérache	Belvédère de la D74 au-dessus de Chaourse	faible	26, 27	faible

Bilan du tourisme : On constate des impacts résiduels globalement faibles. Le projet respecte le rapport d'échelle à la vallée de la Serre. Il ne nuit pas à l'appréciation en belvédère depuis le coteau nord de la vallée de la Serre.

Abréviations : AEE = Aire d'étude éloignée / AER = Aire d'étude rapprochée

EFFET DE CUMUL EOLIEN			
PM	LOCALISATION	EFFET DE CUMUL EOLIEN	IMPACT
1	Tavaux-et-Pontséricourt en sortie est du hameau de l'Espérance	faible	faible
2	Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)	modéré	modéré
3	Montigny-le-Franc en entrée sud-est	négligeable	faible
4	D25 en sortie du hameau de Pontséricourt	négligeable	faible
5	Tavaux-et-Pontséricourt en entrée ouest par la D58	négligeable	faible
6	Tavaux-et-Pontséricourt depuis le cimetière communal	faible	faible
7	Tavaux-et-Pontséricourt en entrée est par la D58	négligeable	faible
8	Tavaux-et-Pontséricourt par la D25	très faible	faible
9	Traversée de la Serre au sud de Bosmont-sur-Serre	nul	nul
10	D587 à hauteur du Bois de Rary, surplombant la vallée de la Serre	faible	faible
11	Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)	négligeable	faible
12	Bosmont-sur-Serre, place verte	nul	nul
13	Chaurouse, calvaire protégé à l'article L151-19 du CU	négligeable	faible
14	La Neuville-Bosmont en sortie nord par la D51	faible	faible
15	Silhouette de Bosmont-sur-Serre par la D51 à hauteur du calvaire	faible	faible
16	Belvédère du circuit «Du Val Saint-Pierre à la Paix»	faible	faible
17	Sortie nord-ouest de Clermont-les-Fermes par la D591	faible	faible
18	Clermont-les-Fermes centre (360°)	nul	nul
19	Eglise protégée d'Agnicourt par la D58	négligeable	faible
20	Tavaux-et-Pontséricourt centre (360°)	négligeable	faible
21	La Neuville-Bosmont, silhouette par l'ouest	faible	faible
22	Cilly par le circuit de randonnée «Baltazard et Labry»	faible	faible
23	Séchelles en sortie nord-ouest par la D58	négligeable	faible
24	Mâhecourt en sortie nord-est	négligeable	faible
25	Silhouette de Saint-Pierremont	négligeable	faible
26	Depuis l'entrée de l'église de Chaurouse classée MH	nul	nul
27	Silhouette dominée de Chaurouse depuis le nord par la D174	faible	faible
28	Frangue ouest de Montigny-le-Franc	négligeable	faible
29	Vesles-et-Caumont en sortie est par la D241	négligeable	faible

EFFET DE CUMUL EOLIEN			
PM	LOCALISATION	EFFET DE CUMUL EOLIEN	IMPACT
30	D966 au niveau de l'embranchement vers la tour de télécommunication	nul	nul
31	Au nord de Vigneux-Hocquet sur la D36 au niveau du calvaire	négligeable	faible
32	Silhouette de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy par la D966	négligeable	faible
33	Approche sud-est d'Ebouleau	négligeable	faible
34	Sortie nord de Boncourt par la D59	négligeable	faible
35	Bucy-lès-Pierrepont en sortie nord	faible	faible
36	Bucy-lès-Pierrepont au niveau du cimetière communal	négligeable	faible
37	Oratoire de Clermont-les-Fermes sur la D59 (Patrimoine à l'article L151-19 du CU)	très faible	faible
38	Silhouette de Marle, paysage particulier de Marle par l'ouest	négligeable	faible
39	Silhouette de Marle, paysage particulier de Marle par l'ouest	négligeable	faible
40	Au nord de Gronard, vallée de la Brune dominée	nul	nul
41	Silhouette de Marle en sortie Sud-Est de Berlancourt	négligeable	faible
42	Venant de Cohartille par la rue des Grandes Fosses à l'intersection de la RN2	nul	nul
43A	Cuirieux en frange nord (360°)	nul	nul
44	Saint-Clément, surplomb de la vallée de la Brune en sortie sud du village	nul	nul
45	Point haut au nord-est de Noircourt	nul	nul
46	Houry en sortie est, église MH de Prisces	nul	nul
47	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, mémorial du char Sampier-corso (article L151-19 du CU)	faible	faible
48	Lieudit «les Marlys» sur la D946	faible	faible
49	Eglise MH de Montcornet par la rue du Calvaire	nul	nul
50	Butte de Laon	Insignifiant	faible
51A	La Neuville-Bosmont en frange est (360°)	faible	faible
52A	Godelancourt-lès-Pierrepont en sortie nord (360°)	très faible	faible

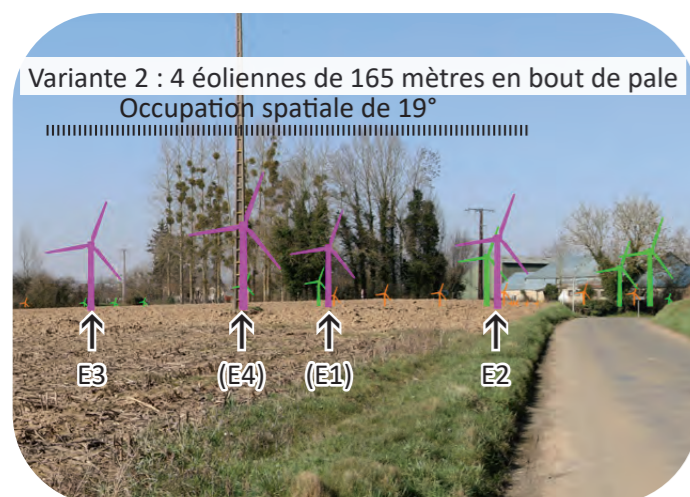
Bilan du cumul éolien : La part ajoutée du projet dans l'effet de cumul éolien est le plus souvent faible à nulle. Un impact modéré a lieu cependant pour la commune de Montigny-le-Franc en entrée sortie par la D25 mais en considérant l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit d'un impact isolé.

6.5 Mesures

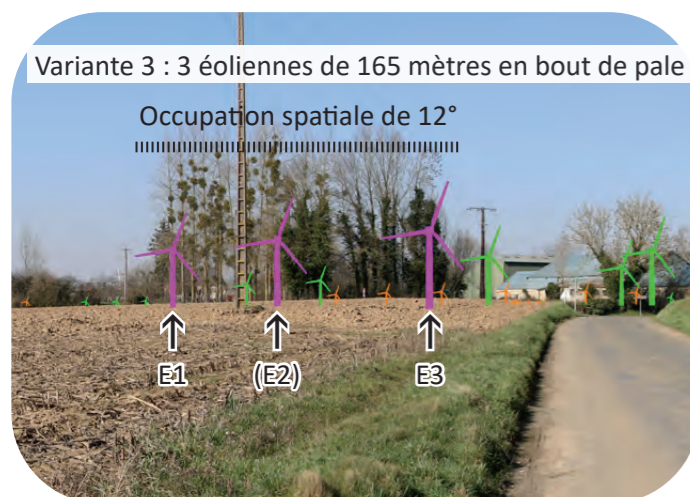
6.5.1 Mesures d'évitement

Le travail sur les variantes a permis l'évitement d'impacts :

■ E1 : Evitement d'une occupation spatiale trop importante à l'approche de Montigny-le-Franc par l'abandon de la variante 2



Le passage de la variante 2 à la variante 3 permet de diminuer l'angle d'occupation spatiale du projet éolien de 7° au niveau de l'entrée sud-est de Montigny-le-Franc.



6.5.2 Mesures de réduction

6.5.2.1 Projet

R1 : Réduction de la taille des éoliennes de 180 mètres bout de pale à 165 mètres bout de pale

Ce choix se justifie dans l'analyse des variantes au passage de la variante 1 à 2, en particulier dans la recherche d'une meilleure adéquation de la géométrie d'ensemble avec le parc accordé de l'Espérance.

6.5.2.2 Installations liées au projet

■ Maîtrise de la phase chantier

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage. Le périmètre du chantier doit être bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, **toutes les terres inutilisées doivent être évacuées.**

■ Respect des contraintes environnementales

Le respect de certains principes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. Il s'agira notamment de veiller au balisage, afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

■ Inscription des constructions liées aux éoliennes

Les socles des éoliennes

Les plate-formes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant. Les terres végétales de déblai stockées sur site pour réemploi seront disposées sur une hauteur maximale de 1 mètre de manière à préserver leur qualité microbiologique.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue sera élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne seront pas calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement s'effectuera sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet, afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements. Les aires d'assemblage des machines sont réalisées en matériaux perméables aux eaux de pluie et calibrés (60 mm maximum).

Le poste de livraison

Le fonctionnement de ce projet à vocation énergétique nécessite la création d'un poste de livraison. Il sera de faible hauteur (maximum de 3,3 mètres) et adoptera une volumétrie cubique simple. Le poste sera habillé d'un bardage bois. Le coût du bardage bois est estimé à 4500 € HT.

La photographie ci-dessous illustre le type de poste de livraison dans son aspect fini.



Poste de livraison envisagé

6.5.3 Mesure d'accompagnement A1

Amélioration des infrastructures et du cadre de vie

Objectifs : Améliorer l'équilibre impacts/bénéfices du projet pour la bonne acceptabilité du parc éolien

Les mesures proposées, dans le cadre du présent projet, à titre d'accompagnement, constituent des pistes de réflexion, tenant compte de l'état actuel du développement de la commune, et des projets connus d'urbanisation et d'aménagement. Ces mesures sont indicatives et devront faire l'objet d'une validation au cas par cas par un comité de pilotage, mis en place au niveau de la commune et composé d'élus et de représentants de riverains.

L'objectif de ce comité de pilotage est de garantir que les mesures sélectionnées sont adaptées aux projets d'urbanisation et au développement de la commune au moment où elles seront mises en œuvre, c'est-à-dire à la mise en service des éoliennes.

Dans le cadre de l'objectif d'amélioration des infrastructures et du cadre de vie, il est notamment envisagé :

- L'embellissement du village : fleurissement des entrées et sorties du village, plantation d'arbres et d'arbustes le long des rues principales ainsi qu'aux espaces de stationnement, mis en valeur des axes de communication du bourg ;
- L'amélioration du cadre de vie des riverains : plantation d'arbres fruitiers au fond des jardins des riverains souhaitant limiter l'impact visuel du projet, mise en place de haies arborées et décoratives dans les espaces collectifs.

Le comité de pilotage veillera à la mise en place de mesures adaptées aux projets de la commune et avec comme objectif d'accompagner, autant que possible, l'insertion visuelle du parc éolien, que ce soit depuis l'espace public ou les espaces privés.

Coût de la mesure : 230 000 € HT

CONCLUSION

THEME	RAPPEL ENJEU(X) ETAT INITIAL	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET	DUREE	DIRECT INDIRECT	IMPACT BRUT AVANT EVITEMENT	SÉQUENÇAGE ERC					AUTRE(S) MESURE(S)	IMPACT* RESIDUEL RESIDUEL (E.R.C.A.)	
						EVITEMENT	IMPACT* RESIDUEL (E)	REDUCTION	IMPACT* RESIDUEL (R)	COMPENSATION (C)			IMPACT* RESIDUEL (C)
Unité paysagère de la plaine de grandes cultures dans l'aire éloignée	Appréhension du projet au-delà de l'aire rapprochée	Effet de cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*1)				Faible
UP de la Basse Thiérache dans l'AEE	Appréhension du projet au-delà de l'aire rapprochée	Effet de cumul éolien, rapport d'échelle à la vallée de la Brune	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*2)				Faible
Butte de Laon	Belvédère paysager	Effet de cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*3)				Faible
Belvédères	Coteau nord de la vallée de la Serre	Rapport d'échelle à la vallée	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*4)				Faible
Paysage emblématique	Vallée de la Serre dans l'AER	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*5)				Faible
Village bosquet	Identité paysagère de Montigny-le-Franc	Rapport d'échelle	P	D	Modéré	E1	Faible	R1	Faible (*6)		A1		Faible
Village bosquet	Identité paysagère de la Neuville-Bosmont	Rapport d'échelle	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*7)				Faible
Tour de village	Identité paysagère de Clermont-les-Fermes	cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*8)				Faible
Mare abreuvoir	Centralité verte de Clermont-les-Fermes	Surplomb du projet dans la centralité verte	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*9)				Nul
D946	Infrastructure majeure	Difficulté de lecture du projet parmi les autres parcs	P	D	Modéré	E1	Faible	R1	Faible (*10)				Faible
Eglise de Chaourse	Classée MH et dominant le coteau	Visibilité du projet depuis le perron	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*11)				Faible
Eglise de Marle	Classée MH	Effet de cumul éolien depuis la D946	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*12)				Faible
Eglise de Prisces	Classée MH	Visibilité depuis la sortie de Houry	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*13)				Nul
Eglise de Montcornet	Classée MH	Covisibilité directe par la rue du Calvaire	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*14)				Nul

(*1 Impact faible pour les PM 29, 32, 34, 37, 38, 47 et nul pour le PM 42 d'où un impact général faible)

(*2 Impact faible pour les PM 17, 30, 31, 39, 40, 41 d'où un impact général faible)

(*3 Impact faible pour le PM 50)

(*4 Impact faible pour les PM 10, 15, 16, 22 d'où un impact général faible)

(*5 Impact faible pour les PM 5, 19, 25 et négligeable pour les PM 7 et 23 d'où un impact général faible)

(*6 Impact faible pour le PM 3)

(*7 Impact faible pour le PM 21)

(*8 Impact faible pour le PM 17)

(*9 Impact nul pour le PM 18)

(*10 Impact faible pour les PM 1 et 48 d'où un impact général faible)

(*11 Impact faible pour les PM 27 et nul pour le PM 26 d'où un impact général faible)

(*12 Impact faible pour le PM 38)

(*13 Impact nul pour le PM 46)

(*14 Impact nul pour le PM 49)

Abréviations : P=Permanent, D=Direct, PM = Photomontage

TABLEAU 13. Bilan ERCA du volet paysager, patrimonial et touristique

Rappel des mesures :

E1 : Evitement d'une occupation spatiale trop importante à l'approche de Montigny-le-Franc par l'abandon de la variante 2

R1 : Réduction de la taille des éoliennes de 15 mètres en bout de pale de la variante 1 aux variantes 2 et 3

THEME	RAPPEL ENJEU(X) ETAT INITIAL	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET	DUREE	DIRECT INDIRECT	IMPACT BRUT AVANT EVITEMENT	SÉQUENÇAGE ERC					AUTRE(S) MESURE(S)	IMPACT* RESIDUEL RESIDUEL (E.R.C.A.)
						EVITEMENT	IMPACT* RESIDUEL (E)	REDUCTION	IMPACT* RESIDUEL (R)	COMPENSATION (C)		
Eglise de Morgny-en-Thiérache	inscrite MH	Surplomb depuis St-Clément	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*15)			Nul
Eglise de Montloué	Non protégée MH mais fortifiée	Depuis les hauteurs de Noircourt	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*16)			Nul
Eglise de Tavaux-et-Pontséricourt	Inscrite MH	Covisibilité directe avec effet de cumul éolien depuis le cimetière	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*17)			Faible
Château MH de Bosmont et ferme de St-Pierremont	Monuments MH	Visibilité en dépassement du coteau des éoliennes du projet	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*18)			Nul
Eglise d'Agnicourt-et-Séchelles	Inscrite MH	Disproportion d'échelle depuis la D58	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*19)			Faible
Calvaire de Chaourse	Monument du PLUi	Rapport d'échelle défavorable	P	D	Nul	E1	Nul	R1	Nul (*20)			Nul
Mémorial à la Ville-aux-Bois-lès-Dizy	Monument du PLUi	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*21)			Faible
Calvaire à Clermont-les-Fermes	Monument du PLUi	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*22)			Faible
Village très proche de la plaine	Montigny-le-Franc	Prégnance, cumul éolien	P	D	Modéré	E1	Faible	R1	Faible (*23)		A1	Faible
Villages proches de la plaine	La Neuville-Bosmont, Ebouleau, Clermont-les-Fermes	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*24)			Faible
Villages plus éloignés de la plaine	Cuirieux, Goudelancourt-lès-Pierrepont, Mâchecourt, Bucy-lès-Pierrepont	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*25)			Faible
Village remontant sur le coteau	Tavaux-et-Pontséricourt	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*26)			Faible
Villages de la vallée de la Serre	Cilly, Bosmont-sur-Serre, St-Pierremont, Agnicourt-et-Séchelles, Chaourse, Montcornet	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*27)			Faible
Circuits de randonnée sportive	belvédères de la Serre	Rapport d'échelle à la vallée de la Serre	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*28)			Faible
Circuit culturel des églises fortifiées	Secteur de Chaourse	Cumul éolien	P	D	Faible	E1	Faible	R1	Faible (*29)			Faible

(*15 Impact nul pour le PM 44)

(*16 Impact nul pour le PM 45)

(*17 Impact faible pour les PM 6 et 8 d'où un impact général faible)

(*18 Impact nul pour le PM 9)

(*19 Impact faible pour le PM 19)

(*20 Impact nul pour le PM 13)

(*21 Impact faible pour le PM 47)

(*22 Impact faible pour le PM 37)

(*23 Impact modéré pour le PM 2, faible pour les PM 3 et 28 d'où un impact général faible)

(*24 Impact faible pour les PM 11, 14, 17, 21, 33, 51 nul pour le PM 18 d'où un impact général faible)

(*25 Impact faible pour les PM 24, 35, 36, 52 nul pour le PM 43 d'où un impact général faible)

(*26 Impact faible pour les PM 4, 5, 6, 7, 20 d'où un impact général faible)

(*27 Impact faible pour les PM 13, 15, 19, 22, 26, 49, nul pour le PM 12 d'où un impact général faible)

(*28 Impact faible pour les PM 4, 7, 10, 16, 5, 19, 20, 23, 25, 22, 32, nul pour le PM 9 d'où un impact général faible)

(*29 Impact faible pour le PM 27, nul pour le PM 26 d'où un impact général faible)

Abréviations : P=Permanent, D=Direct, PM = Photomontage

CHAPITRE 7. CARNET DE PHOTOMONTAGES

Table des photomotages

1 - Tavaux-et-Pontséricourt en sortie est du hameau de l'Espérance	104
2A - Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)	108
3 - Montigny-le-Franc en entrée sud-est	114
4 - D25 en sortie du hameau de Pontséricourt	118
5 - Tavaux-et-Pontséricourt en entrée ouest par la D58	122
6 - Tavaux-et-Pontséricourt depuis le cimetière communal	126
7 - Tavaux-et-Pontséricourt en entrée est par la D58	130
8 - Tavaux-et-Pontséricourt par la D25	134
9 - Traversée de la Serre au sud de Bosmont-sur-Serre et ferme MH de St-Pierremont	138
10 - D587 à hauteur du Bois de Rary, surplombant la vallée de la Serre	140
11A - Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)	144
12 - Bosmont-sur-Serre, place verte	150
13 - Chaourse, calvaire protégé à l'article L151-19 du CU	152
14 - La Neuville-Bosmont en sortie nord par la D51	154
15 - Silhouette de Bosmont-sur-Serre par la D51 à hauteur du calvaire	158
16 - Belvédère du circuit «Du Val Saint-Pierre à la Paix»	162
17 - Sortie nord-ouest de Clermont-les-Fermes par la D591	166
18A - Clermont-les-Fermes centre (360°)	170
19 - Eglise protégée MH d'Agnicourt par la D58	174
20A - Tavaux-et-Pontséricourt centre (360°)	178
21 - La Neuville-Bosmont, silhouette par l'ouest	184
22 - Cilly par le circuit de randonnée «Baltazard et Labry»	188
23 - Séchelles en sortie nord-ouest par la D58	192
24 - Mâchecourt en sortie nord-est	196
25 - Silhouette de Saint-Pierremont	200
26 - Depuis l'entrée de l'église de Chaourse classée MH	204
27 - Silhouette dominée de Chaourse depuis le nord par la D174	206
28 - Frange ouest de Montigny-le-Franc	210
29 - Vesles-et-Caumont en sortie est par la D241	214
30 - D966 au niveau de l'embranchement vers la tour de télécommunication	218
31 - Au nord de Vigneux-Hocquet sur la D36 au niveau du calvaire	222
32 - Silhouette de la Ville-aux-Bois-lès-Dizy par la D966	226
33 - Approche sud-est d'Ebouleau	230
34 - Sortie nord de Boncourt par la D59	234
35 - Bucy-lès-Pierrepont en sortie nord	238
36 - Goudelancourt-lès-Pierrepont au niveau du cimetière communal	242
37 - Oratoire de Clermont-les-Fermes sur la D59 (Patrimoine à l'article L151-19 du CU)	246
38 - Silhouette de Marle, paysage particulier de Marle par l'ouest	250
39 - Au nord de Gronard, vallée de la Brune dominée	254
40 - Silhouette de Marle en sortie Sud-Est de Berlancourt	258
41 - D946 proche de l'embranchement de la D611, silhouette de Montcornet	262
42 - Venant de Cohartille par la rue des Grandes Fosses à l'intersection de la RN2	266
43A - Cuirieux en frange nord (360°)	268
44 - Saint-Clément, surplomb de la vallée de la Brune en sortie sud du village	272
45 - Point haut au nord-est de Noircourt	274
46 - Houry en sortie est, église MH de Prisces	276
47 - La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, mémorial du char Sampier-corso (article L151-19 du CU)	278
48 - Lieudit «les Marlys» sur la D946	282
49 - Eglise MH de Montcornet par la rue du Calvaire	286
50 - Butte de Laon	288
51A - La Neuville-Bosmont en frange est (360°)	292
52A - Goudelancourt-lès-Pierrepont en sortie nord (360°)	298

Remarque : les numéros avec indice «A» signifient que les photomontages sont présentés sous forme de vue 360°

1 - Tavaux-et-Pontséricourt en sortie est du hameau de l'Espérance

En sortant du hameau de l'Espérance en direction de Marle, le plateau cultivé apparaît relativement nu hormis le bois ponctuel de Montigny qui constitue un point focal de la vue. Le cordon bocager au Nord de la D946 souligne ce point focal en guidant le regard.

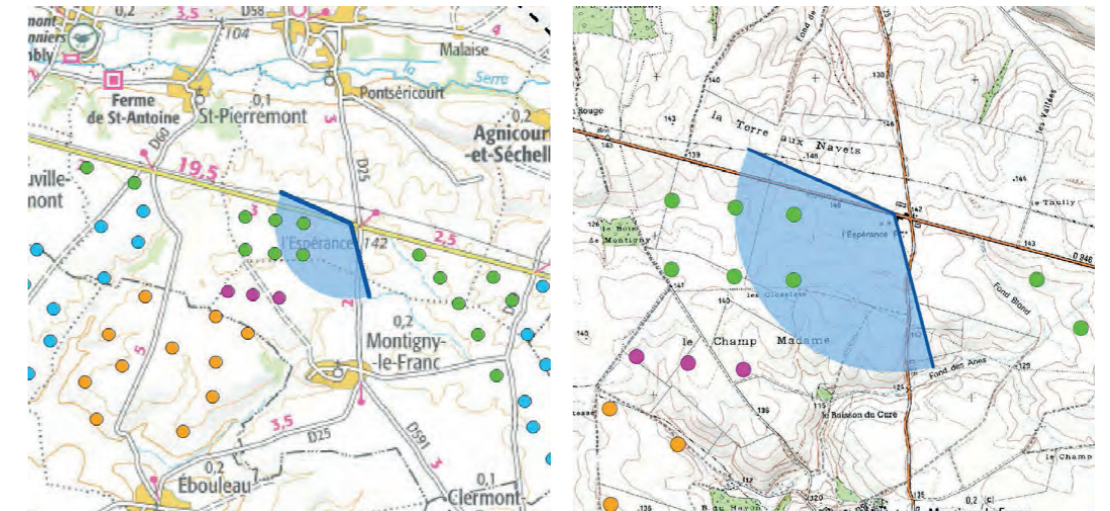
Les parcs éoliens en présence s'intègrent bien dans l'amplitude horizontale du plateau en openfield.

Les 3 éoliennes du projet confortent le parc accordé de l'Espérance en reprenant la ligne de force de l'infrastructure rectiligne de la D946.

Seules les éoliennes E3 et E2 créent un effet de cumul éolien limité avec le parc de l'Espérance. L'angle horizontal ajouté est de 12°, ce qui reste faible.

**La participation à un effet de cumul éolien est faible.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 765705
 Y (Lambert 93) : 6956763
 Cap (°) : 230
 Angle horizontal (°) : 128
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1364
 Date : 08/09/2021
 Heure : 08:05



ETAT INITIAL



PROJET





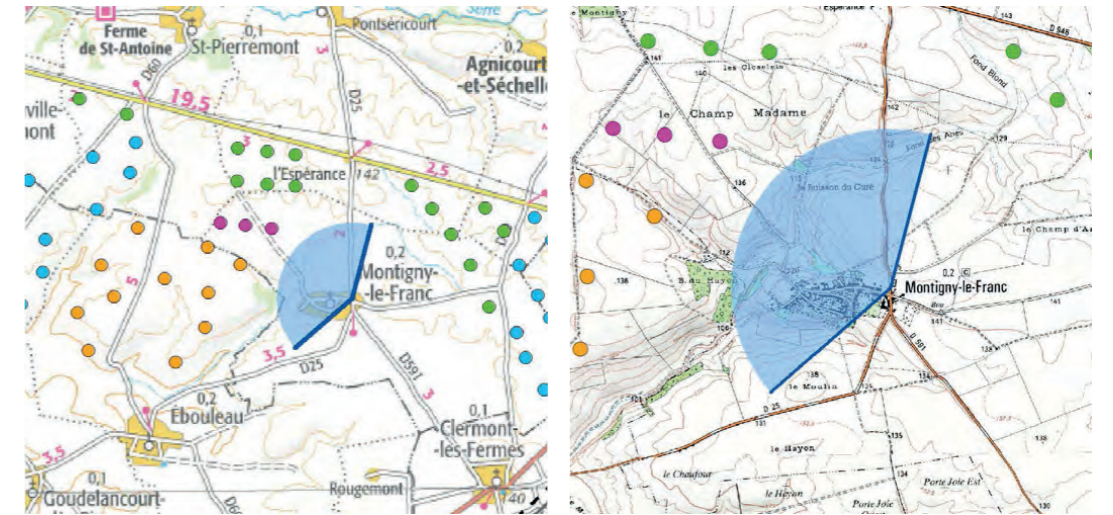


2A - Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)

La sortie nord de Montigny-le-Franc a lieu dans un contexte visuel semi-ouvert. La vallée de la Serre n'est pas perceptible. La vision du plateau cultivé domine. Au premier plan, un bâtiment agricole récent est présent. Le contexte éolien est marqué. Le projet éolien de l'Espérance II conforte le parc accordé de l'Espérance au sud-ouest. Il étend l'angle horizontal occupé par le parc éolien accordé de l'Espérance. Le parc en instruction de la Bacoulette vient directement en surplomb de la silhouette villageoise.

La participation à un effet de cumul éolien est modérée.
L'impact est modéré.

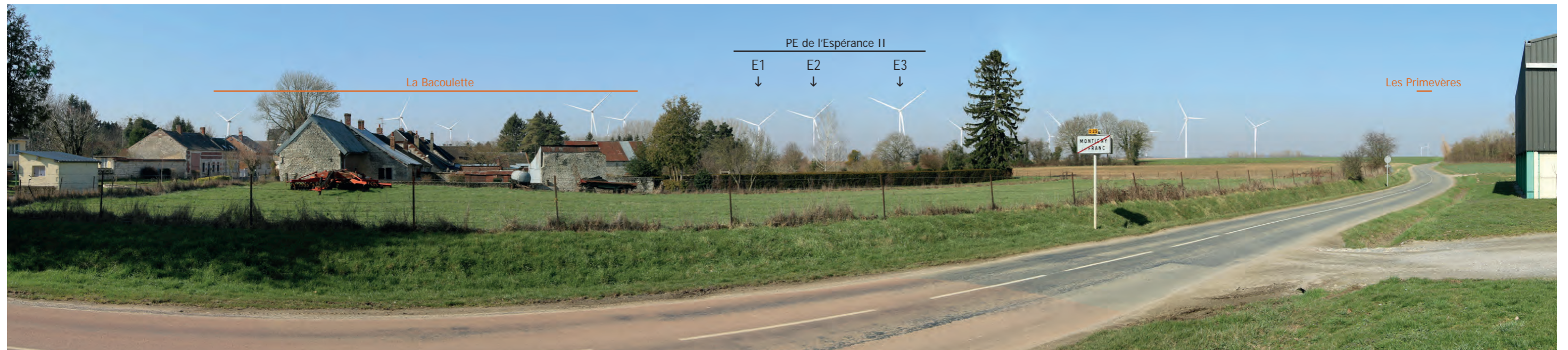
X (Lambert 93) : 765831
 Y (Lambert 93) : 6954859
 Cap (°) : 302
 Angle horizontal (°) : 120
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1412
 Date : 02/03/2021
 Heure : 12:32



ETAT INITIAL



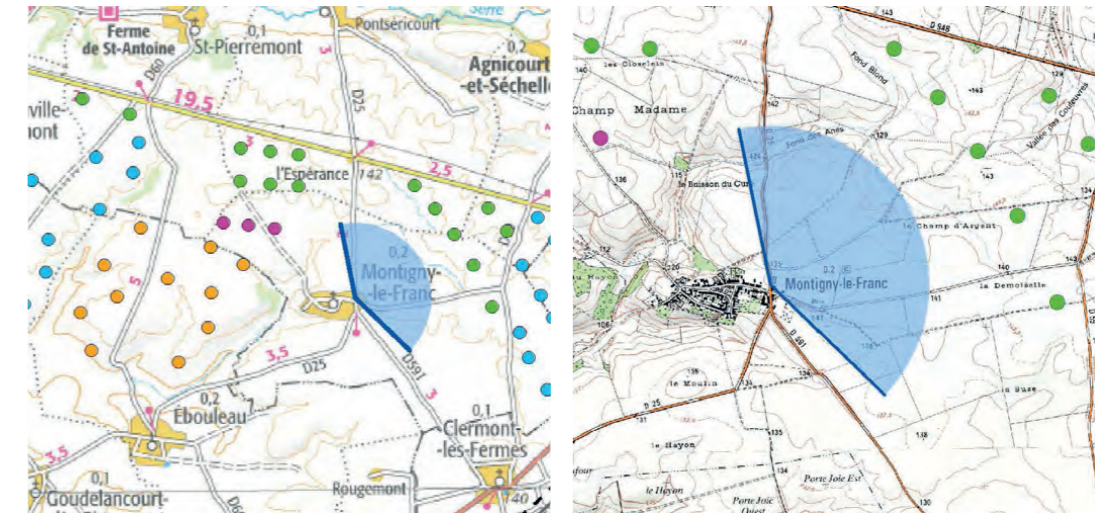
PROJET



2B - Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)

La vue au nord-est présente une ouverture vers des parcs éoliens construits et accordés. Ces parcs ajoutent un effet de cumul éolien depuis la sortie villageoise.

X (Lambert 93) : 765831
Y (Lambert 93) : 6954859
Cap (°) : 62
Angle horizontal (°) : 146
Éolienne la plus proche : E3
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1412
Date : 02/03/2021
Heure : 12:32



ETAT INITIAL



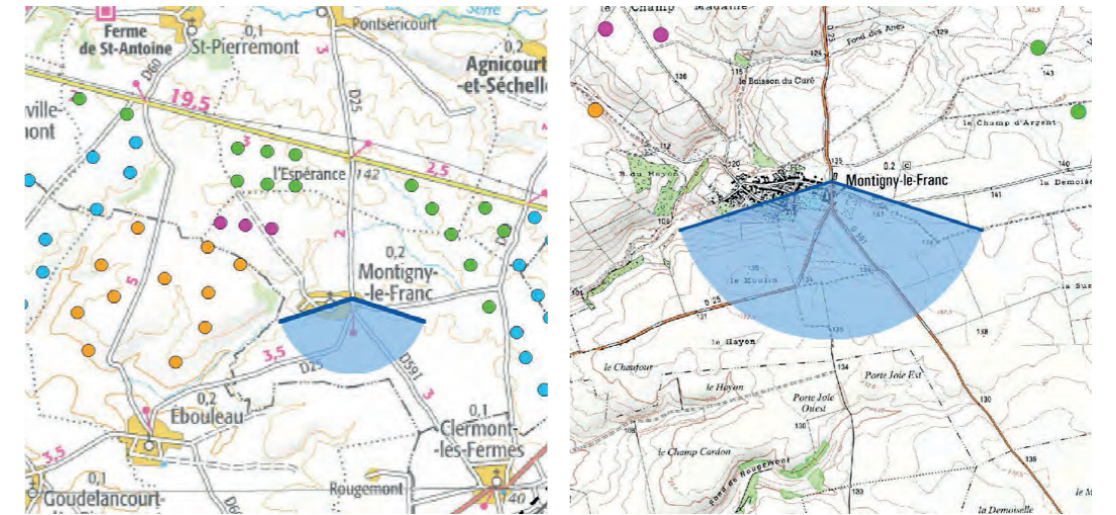
PROJET



2C - Montigny-le-Franc en sortie nord par la D25 (360°)

La vue vers le sud ne met pas en scène de parcs éoliens.

X (Lambert 93) : 765831
Y (Lambert 93) : 6954859
Cap (°) : 182
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E3
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1412
Date : 02/03/2021
Heure : 12:32



ETAT INITIAL



PROJET







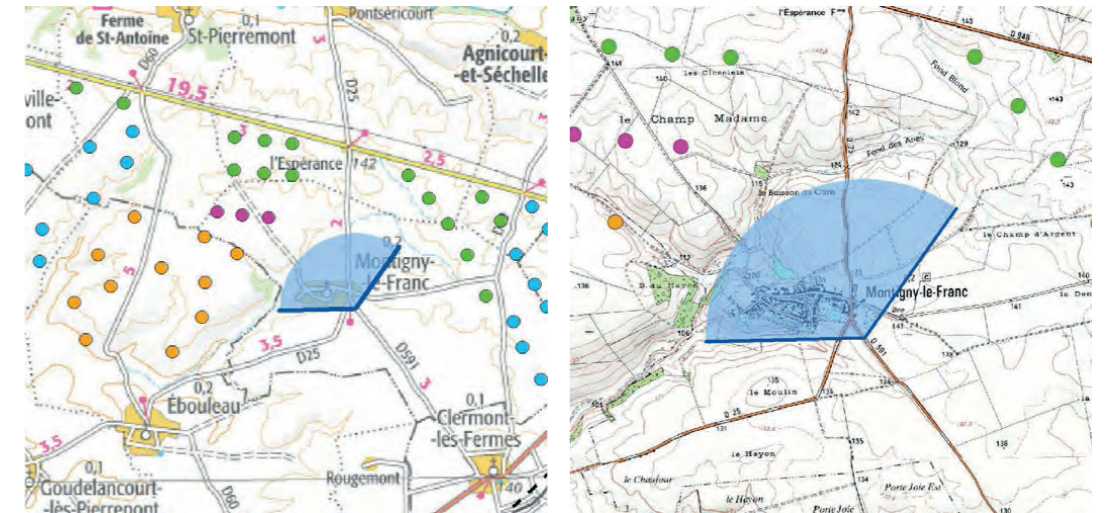
3 - Montigny-le-Franc en entrée sud-est

L'approche d'Ebouveau montre un village bosquet marqué. Les éléments identitaires du village tels que le clocher ou la mairie ne sont pas visibles. On perçoit quelques pavillons et des bâtiments agricoles au centre de la perspective.

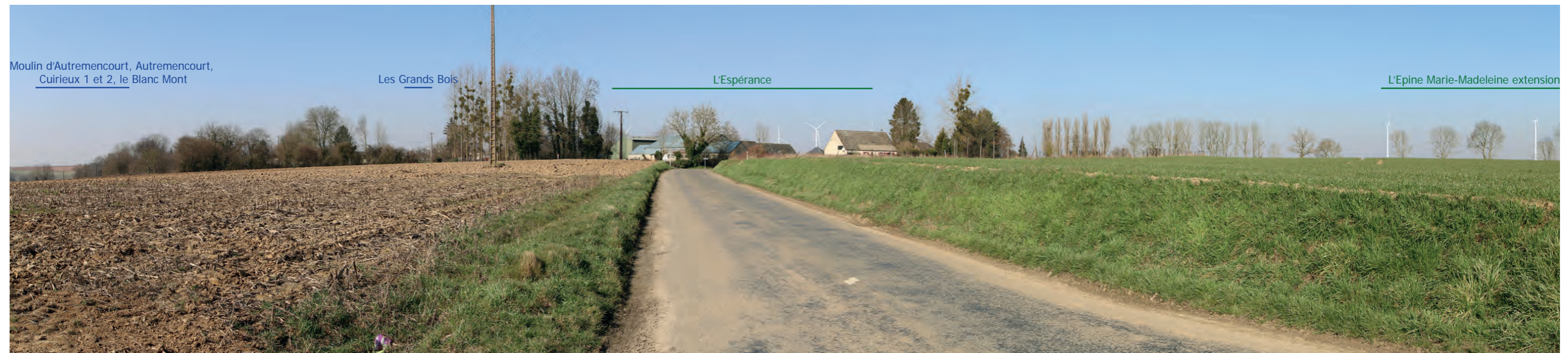
Le projet éolien de l'Espérance II est masqué majoritairement derrière la frondaison des arbres. L'éolienne E2 est entièrement masquée tandis que les éoliennes E1 et E3 sont de visibilité négligeable, uniquement en dépassement de l'extrémité de leurs pales.

**La participation à un effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 765915
 Y (Lambert 93) : 6954578
 Cap (°) : 332
 Angle horizontal (°) : 127
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 1666
 Date : 02/03/2021
 Heure : 13:11



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques



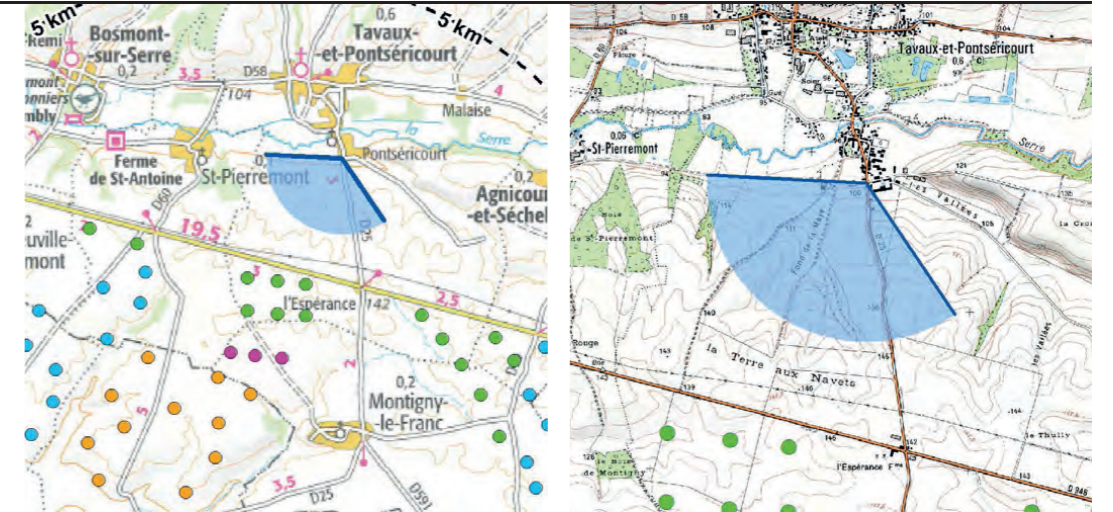


4 - D25 en sortie du hameau de Pontséricourt

Sitôt passé la rivière de la Serre, la route départementale D25 remonte le coteau Sud à la sortie du hameau de Pontséricourt. Des cordons bocagers soulignent les vallées sèches entaillant la vallée de la Serre. En arrière-plan, la crête du coteau tend à fermer la vue.
Le projet éolien de l'Espérance II s'inscrit pleinement dans l'espace occupé par le parc accordé de l'Espérance. Il est de visibilité plus faible du fait de son éloignement dans la plaine de grandes cultures. Les trois éoliennes du projet ne seront visibles qu'en dépassement de l'extrémité des pales.

L'effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.

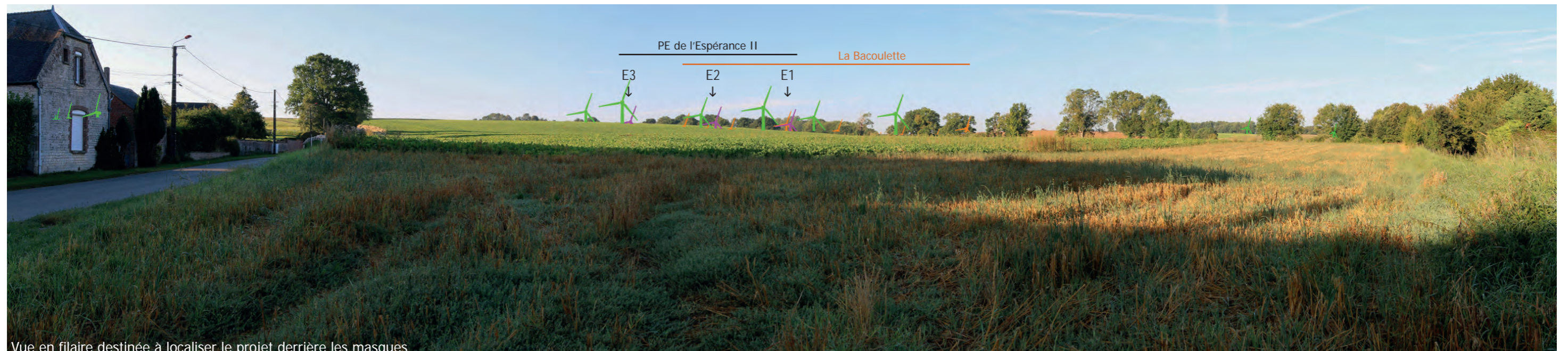
X (Lambert 93) : 765562
Y (Lambert 93) : 6958419
Cap (°) : 209
Angle horizontal (°) : 127
Éolienne la plus proche : E3
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 2759
Date : 08/09/2021
Heure : 07:43



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques



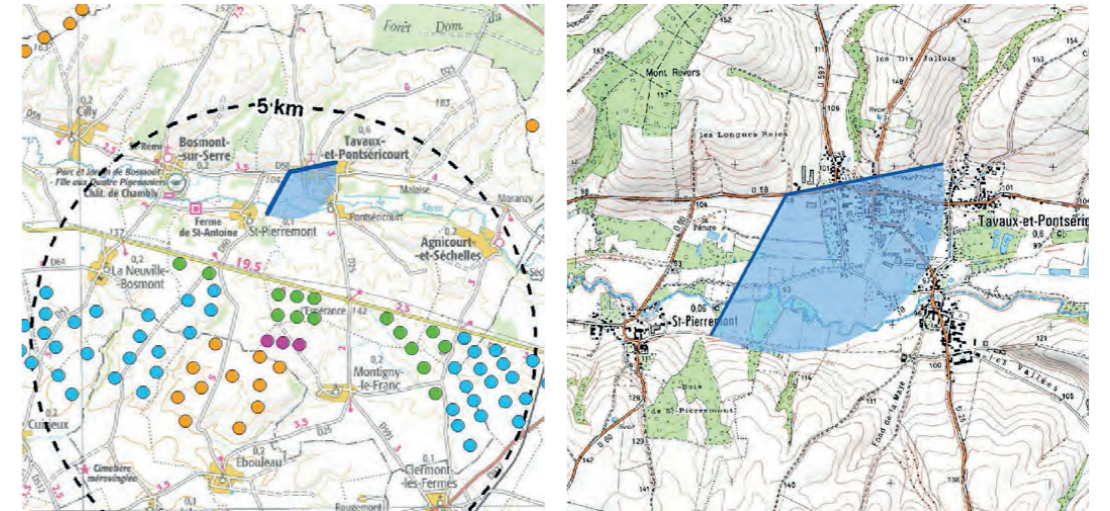


5 - Tavaux-et-Pontséricourt en entrée ouest par la D58

La D58 est l'itinéraire privilégié de découverte de la vallée de la Serre. L'entrée ouest de Tavaux-et-Pontséricourt met en scène l'église protégée MH au coeur de l'axe de la route. Le coteau Sud de la vallée de la Serre se perçoit bien ainsi que le boisement humide qui alterne entre peupleraies et boisement naturel. On ne recense aucun parc éolien avec effet de disproportion d'échelle sur la vallée de la Serre car la hauteur apparente du coteau reste supérieure à la hauteur apparente des éoliennes. Le projet de l'Espérance II étend très faiblement le bouquet de l'Espérance accordé du fait de l'éolienne E1. L'angle d'ajout à l'ouest par cette éolienne est de 2°.

**L'effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 764554
 Y (Lambert 93) : 6959434
 Cap (°) : 144
 Angle horizontal (°) : 130
 Éolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3606
 Date : 22/09/2021
 Heure : 14:03



ETAT INITIAL



PROJET







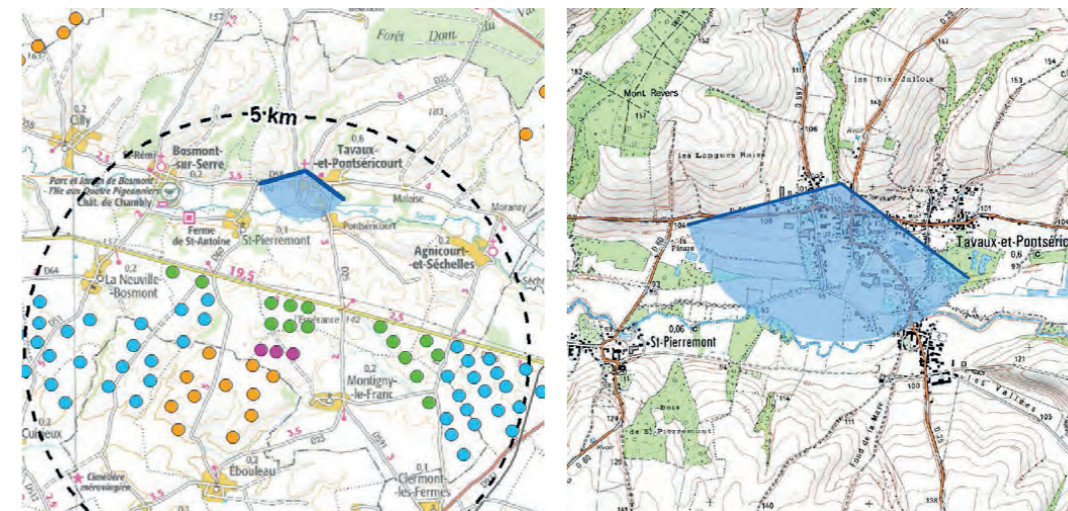
6 - Tavaux-et-Pontséricourt depuis le cimetièrre communal

La vue est prise depuis l'angle nord-ouest du cimetièrre communal. On domine l'église inscrite MH de Tavaux-et-Pontséricourt.

Le contexte éolien est présent mais sans distorsion d'échelle sur l'édifice MH ni sur le coteau de la vallée de la Serre. Le projet éolien de l'Espérance II densifie légèrement le bouquet des éoliennes de l'Espérance accordé. Le projet intervient sur une hauteur d'éolienne comparable de celles du parc accordé de l'Espérance. A cet ensemble, vient également se greffer en densification, avec un angle horizontal important, le projet éolien en instruction de La Bacoulette.

**La participation à un effet de cumul éolien est faible.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 765039
 Y (Lambert 93) : 6959636
 Cap (°) : 191
 Angle horizontal (°) : 128
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3867
 Date : 02/03/2021
 Heure : 11:31



ETAT INITIAL



PROJET







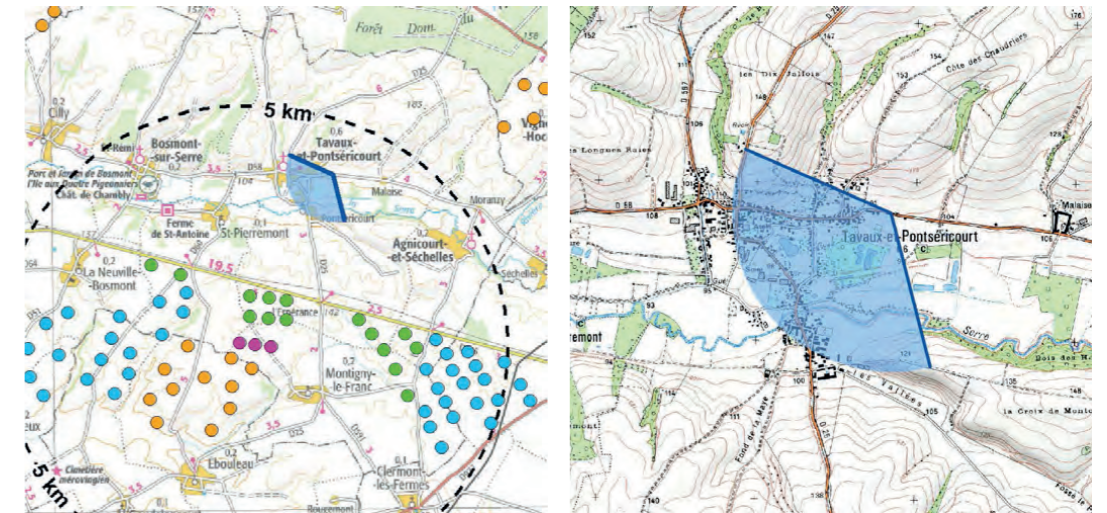
7 - Tavaux-et-Pontséricourt en entrée est par la D58

L'entrée est du village montre des pavillons récents. La vue se fait en champ visuel juxtaposé par rapport à l'axe de l'entrée de village. On y voit la vallée humide boisée et les cultures de peupliers. Ce point de vue permet d'estimer le risque de surplomb des éoliennes sur la perception de la vallée humide de la Serre, paysage particulier. La RD58 est aussi l'infrastructure de découverte de la vallée humide, infrastructure à enjeu paysager dans l'étude.

C'est surtout le parc accordé de l'Épine Marie-Madeleine extension qui est visible car détaché des ensembles boisés. Le parc de l'Espérance accordé est davantage inscrit par les boisements. Le projet éolien de l'Espérance II est de visibilité très ténue, pour les éoliennes E1 et E3. L'éolienne E2 apparait complètement masquée.

**L'effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 766073
 Y (Lambert 93) : 6959415
 Cap (°) : 230
 Angle horizontal (°) : 128
 Éolienne la plus proche : E2
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3962
 Date : 02/03/2021
 Heure : 11:54



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques





8 - Tavaux-et-Pontséricourt par la D25

La D25 possède un profil en creux caractéristique des routes rurales descendant du coteau nord de la vallée de la Serre. Les talus sont habillés de bosquets. Au centre de la photographie, les maisons de bourg, groupées par deux, accompagnent le virage de la route vers l'ouest tandis que l'église MH domine la vue et en constitue son point d'appel.

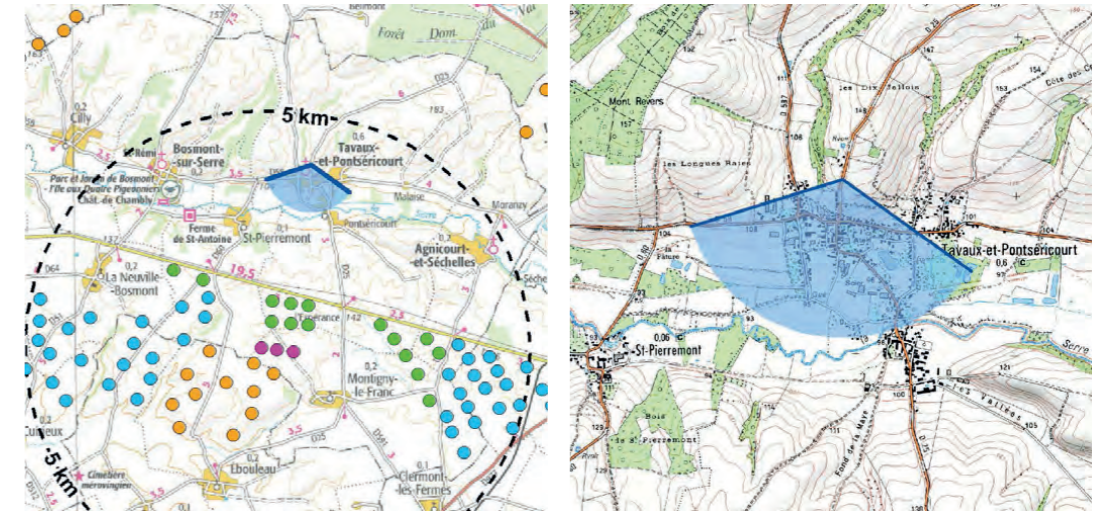
Le parc en instruction de la Bacoulette intervient en arrière plan des maisons et de l'église.

Trois éoliennes du parc accordé de l'Espérance apparaissent dans le centre de la perspective. Le projet éolien de l'Espérance II conforte ce bouquet mais sans l'étendre, au niveau des éoliennes E1 et E2. L'éolienne E3 est masquée par la frondaison des arbustes hauts. L'église reste une dominante et la lisibilité des éoliennes du contexte est régulière. Cette lecture simple facilite leur inscription dans la vue.

L'effet de cumul éolien est très faible sans extension de l'angle horizontal occupé par le parc accordé de l'Espérance.

L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 765139
 Y (Lambert 93) : 6959715
 Cap (°) : 189
 Angle horizontal (°) : 127
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3954
 Date : 02/03/2021
 Heure : 11:41



ETAT INITIAL



PROJET







9 - Traversée de la Serre au sud de Bosmont-sur-Serre et ferme MH de St-Pierremont

L'intérêt du point de vue est de montrer le couloir visuel de la vallée de la Serre et la vue sur la ferme inscrite MH de Saint-Pierremont cadrée par cette vallée.

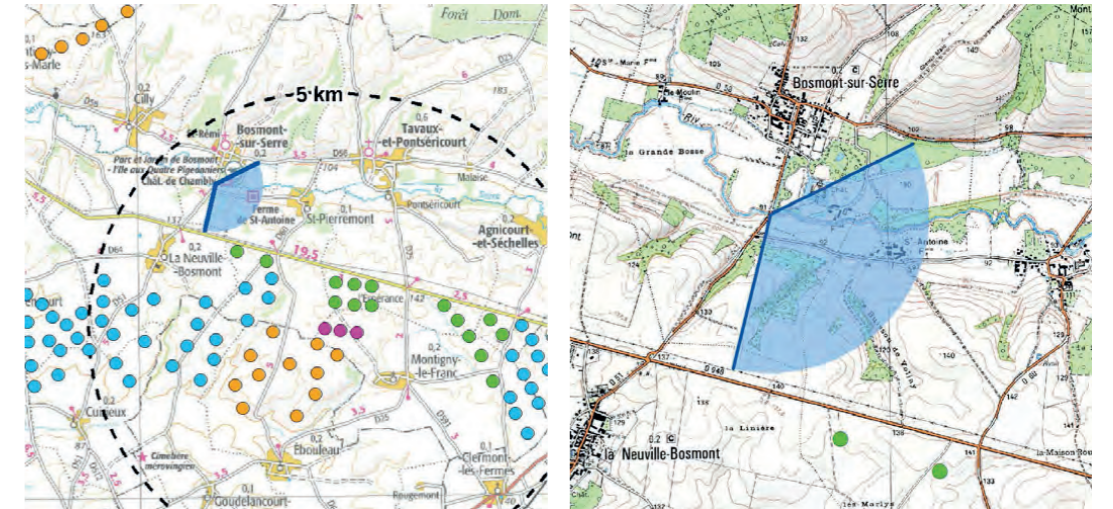
Le contexte éolien est de visibilité très faible du fait du coteau sud. Seul le parc accordé de l'Epine Marie-Madeleine extension est susceptible d'être visible en dépassement de l'extrémité des pales.

Le projet éolien de l'Espérance II est entièrement masqué par le relief.

L'effet de cumul éolien est nul.

L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 761780
 Y (Lambert 93) : 6958909
 Cap (°) : 129
 Angle horizontal (°) : 130
 Éolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3824
 Date : 08/09/2021
 Heure : 16:04



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

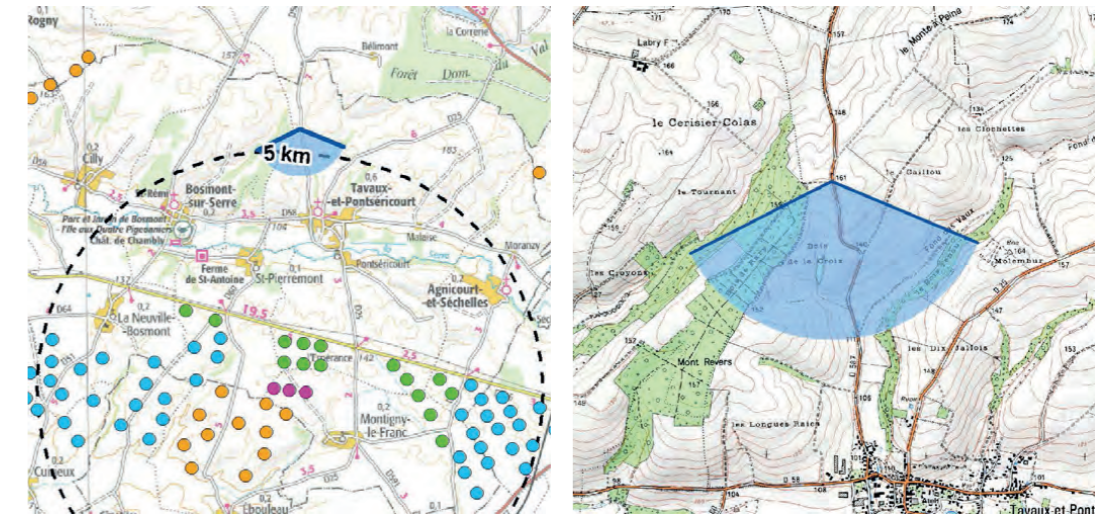
10 - D587 à hauteur du Bois de Rary, surplombant la vallée de la Serre

La vue dominant Tavaux-et-Pontséricourt laisse apercevoir l'extrémité du clocher de l'église protégée. Le bâti du village est peu visible. Le relief du plateau agricole apparaît onduleux avec au premier plan la vallée de la Serre. Les parcs éoliens ponctuent le plateau cultivé. La route sinueuse, les boisements des vallées affluentes de la Serre ou coiffant les coteaux structurent la vue qui porte au loin le regard sur l'entité paysagère de la plaine de grandes cultures.

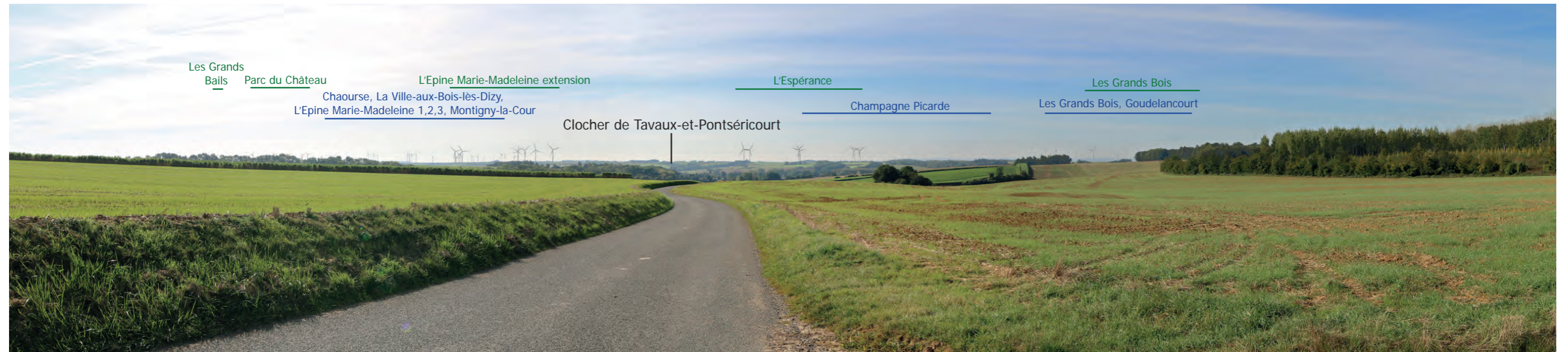
Le contexte éolien apparaît de hauteur homogène. Le projet éolien de l'Espérance II vient dans l'emprise du bouquet des éoliennes accordées de l'Espérance sans ajouter un angle horizontal en extension de ce dernier. Le parc en instruction de la Bacoulette possède une emprise importante dans la vue. On ne constate pas de rapport d'échelle défavorable du projet de l'Espérance II à la hauteur apparente du coteau sud de la vallée de la Serre puisque la hauteur apparente des éoliennes ne dépasse pas la hauteur apparente du coteau mais reste la même.

L'effet de cumul éolien est faible.
L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 764639
Y (Lambert 93) : 6961340
Cap (°) : 178
Angle horizontal (°) : 130
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 5509
Date : 22/09/2021
Heure : 09:51



ETAT INITIAL



PROJET







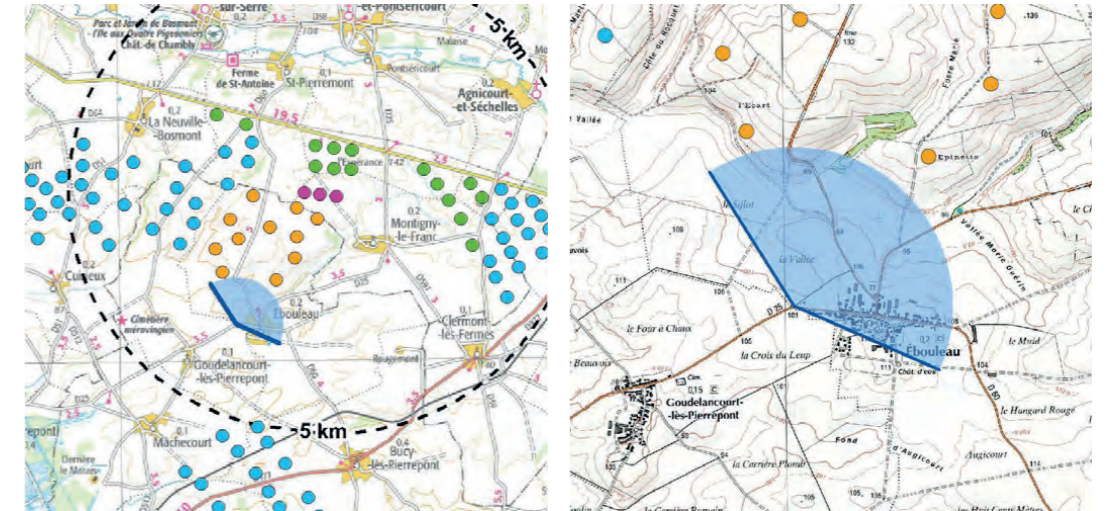
11A - Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)

A hauteur d'un calvaire, l'entrée de village est aussi marquée par des peupliers d'Italie opérant un signal paysager vertical fort. Le village s'inscrit dans une direction dominante ouest-est avec peu d'épaisseur urbaine. Le paysage de la plaine de grandes cultures apparaît onduleux et largement ouvert.

Le contexte éolien dominant se constitue du parc en instruction de La Bacoulette, le plus proche. Le projet éolien de l'Espérance II vient strictement dans l'emprise de l'Espérance accordé, ne générant pas de cumul éolien. Son architecture homogène et régulière est dans la logique du parc accordé de l'Espérance.

**La participation à un effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.**

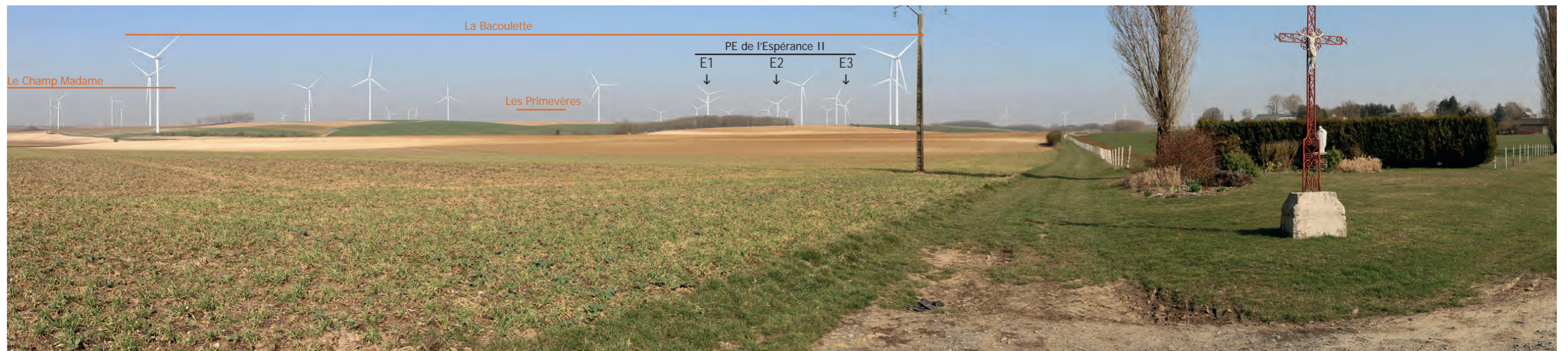
X (Lambert 93) : 762641
 Y (Lambert 93) : 6953073
 Cap (°) : 41
 Angle horizontal (°) : 120
 Éolienne la plus proche : E1
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3138
 Date : 02/03/2021
 Heure : 13:49



ETAT INITIAL



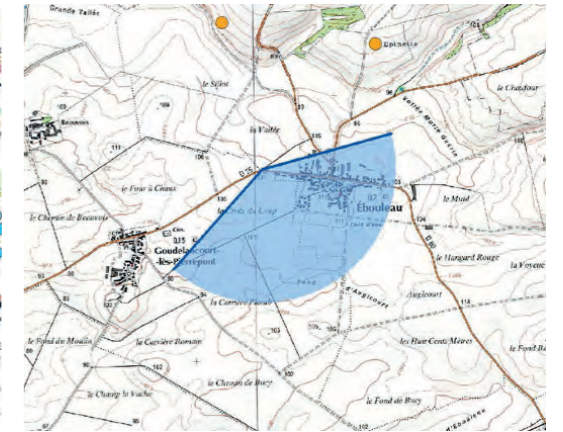
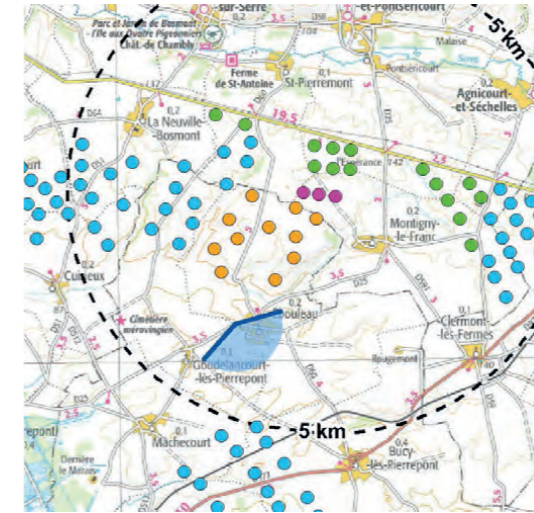
PROJET



11B - Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)

Au sud-est, un seul bouquet occupe cette portion angulaire du 360° : le parc construit de Champagne Picarde.

X (Lambert 93) : 762641
Y (Lambert 93) : 6953073
Cap (°) : 161
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3138
Date : 02/03/2021
Heure : 13:49



ETAT INITIAL



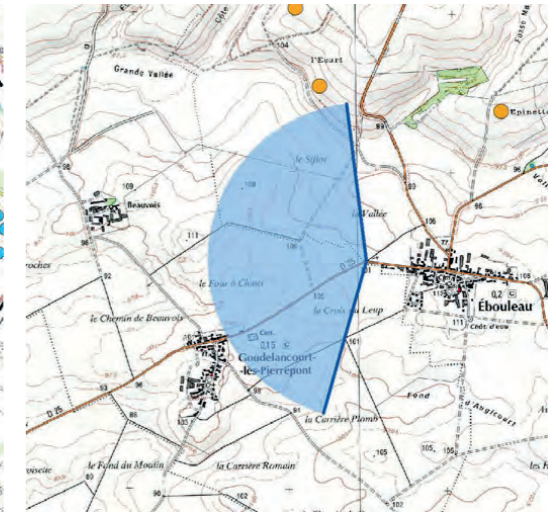
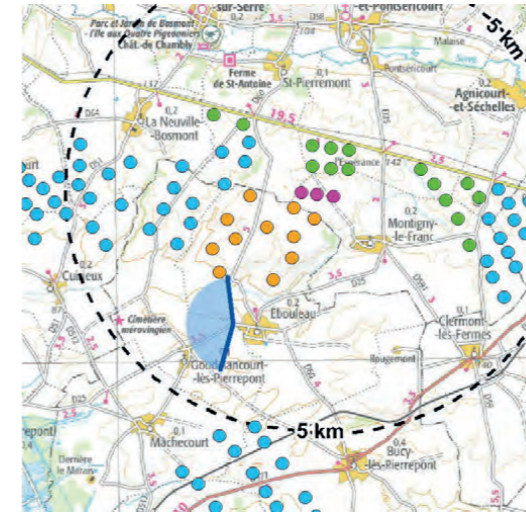
PROJET



11C - Ebouleau depuis l'entrée ouest (360°)

Côté ouest, le relief est beaucoup plus plan. La majeure partie de la vue est exempte d'éoliennes. Les éoliennes sont concentrées au nord-ouest dans un ensemble homogène.

X (Lambert 93) : 762641
Y (Lambert 93) : 6953073
Cap (°) : 281
Angle horizontal (°) : 120
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 3138
Date : 02/03/2021
Heure : 13:49



ETAT INITIAL



PROJET





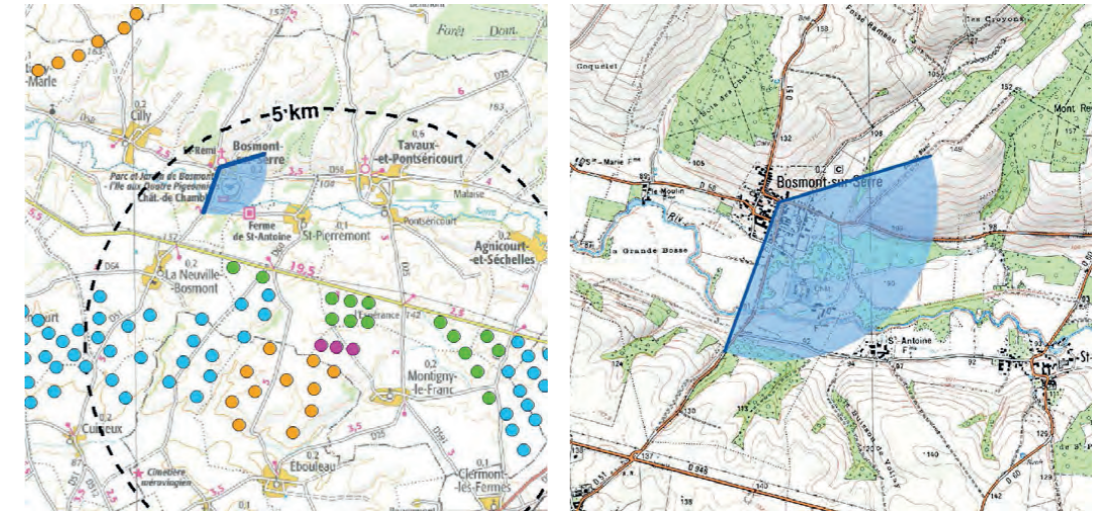


12 - Bosmont-sur-Serre, place verte

Le monument aux morts de Bosmont-sur-Serre prend place dans l'espace public central en partie haute. Le bâti rural et homogène crée un cadre spatial de qualité. La place est en pente douce vers la Serre. Les masques du bâti villageois entravent la perception des éoliennes appartenant à la plaine de grandes cultures. La visibilité du projet est nulle.

L'effet de cumul éolien est nul.
L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 761934
Y (Lambert 93) : 6959607
Cap (°) : 137
Angle horizontal (°) : 127
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 4322
Date : 08/09/2021
Heure : 16:14



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

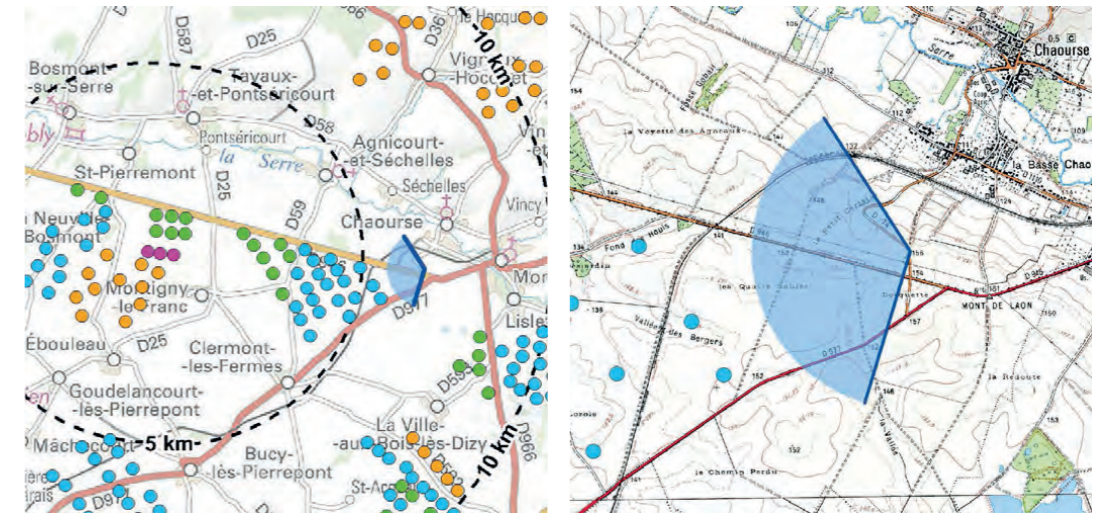
13 - Chaourse, calvaire protégé à l'article L151-19 du CU

Le calvaire est excentré du village de Chaourse, gagnant le coteau sud de la vallée de la Serre. Il est mis en valeur par des tilleuls. Un petit escalier en pierre calcaire permet l'accès depuis la route.

Le contexte éolien visible se limite aux parcs en instruction des Primevères et des Violettes. Derrière ces parcs, une visibilité lointaine est possible pour les parcs accordés de Royeux Energies et le Plateau de Haution. Le projet éolien apparaît masqué par le champ de Maïs. Il occupe un angle horizontal négligeable de la vue du fait que les éoliennes se superposent sur le même axe. La vue filaire renseigne sur l'échelle du projet éolien au regard du calvaire. Le calvaire reste une dominante car on se situe au-delà de la zone de prégnance visuelle du projet.

**L'effet de cumul éolien est négligeable.
L'impact est faible.**

X (Lambert 93) : 771405
 Y (Lambert 93) : 6955418
 Cap (°) : 262
 Angle horizontal (°) : 130
 Éolienne la plus proche : E3
 Distance à l'éolienne la plus proche (mètres) : 6654
 Date : 08/09/2021
 Heure : 09:50



ETAT INITIAL



PROJET



Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

